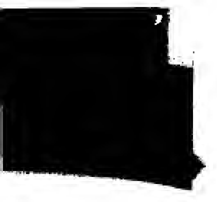
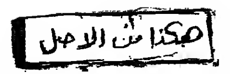




TRENTE ET UNIÈME ANNÉE — N° 9263

38 PAGES

— SAMEDI 26 OCTOBRE 1974

Le président Sadate est invité officiellement en France

LIRE PAGE 38

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1 F

Algérie, 1 DA ; Maroc, 1 dir. ; Tunisie, 100 m. ; Allemagne, 1 DM ; Autriche, 7 sch. ; Belgique, 8 fr. ; Canada, 60 c. cts ; Danemark, 2,50 kr. ; Espagne, 18 pes. ; Grande-Bretagne, 14 p. ; Grèce, 15 dr. ; Iran, 45 ria. ; Italie, 250 l. ; Liban, 125 p. ; Luxembourg, 8 fr. ; Norvège, 3,50 kr. ; Pays-Bas, 0,75 fl. ; Portugal, 10 esc. ; Suède, 1,75 kr. ; Suisse, 0,90 fr. ; U.S.A., 75 cts ; Yougoslavie, 8 n. din.

Tarif des abonnements page 16

5, RUE DES ITALIENS
75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris no 65572
Tél. : 770-91-29

APRÈS LA « RÉUNION DE PRESSE » DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Une approche « mondialiste »

Même si l'idée d'une conférence réunissant les trois catégories de pays concernés par la crise du pétrole était « dans l'air » depuis longtemps, M. Giscard d'Estaing a eu l'art et la manière de la faire apparaître comme une initiative française. Il l'a en effet présentée avec une certaine solennité, au terme d'une analyse « objective » de la situation. Comme un bon joueur de tennis, il renvoie la balle très loin dans l'autre camp, et son tir paraît même suffisamment ajusté pour qu'il puisse préciser que le nombre des participants à cette conférence, qui « aura lieu au début de 1975 », sera de dix à douze et que la Communauté économique européenne y sera représentée « en tant qu'elle-même ».

La perspective du président de la République est mondialiste. Aucun pays ne peut tirer seul son épingle du jeu. Tous, pauvres ou riches, producteurs ou consommateurs de pétrole, sont forcés de trouver ensemble une solution globale à un problème global.

En particulier, il est de l'intérêt des rentiers de l' « or noir » que l'économie mondiale continue de fonctionner normalement, ne serait-ce que pour la sécurité du placement de leurs revenus. A juste titre, M. Giscard d'Estaing a rappelé à demi-mot qu'aucune garantie ne tiendrait dans un monde troublé.

Le président se réfère ainsi à la logique économique pour donner des « conseils » aux pays pétroliers, dont l'avenir « ne s'arrêtera pas en 1975 ». Il n'est pas sûr que leurs dirigeants aient besoin de tels conseils ni que la logique qui les fait agir soit principalement économique... Mais, enfin, il faut bien trouver un langage commun.

M. Giscard d'Estaing a aussi fait preuve d'habileté. En maintenant son opposition au groupe des Douze issu de la conférence de Washington sur l'énergie, c'est-à-dire à la machine diplomatique de M. Kissinger, il assume l'héritage — fort populaire — de M. Jobert. Aux partenaires de la Communauté qui se sont embarqués sur cette galère à direction américaine, il montre qu'il existe une autre voie, qui conduit non à la confrontation mais à la concertation. Cependant, réaliste, il renonce implicitement au dialogue euro-arabe, dont les prémisses avaient été fort décevantes ; pragmatique, ce n'est pas à l'ONU qu'il s'adresse, comme l'avait fait au début de l'année la diplomatie française, qui découvrait soudainement des vertus au « machin » onusien, mais à un groupe restreint de pays. Son expérience des négociations monétaires a dû lui dicter ce choix. Ce n'est jamais dans les forums qu'on débloque les situations.

Le projet sera cependant difficile à mettre en œuvre. La Communauté économique doit être représentée en tant que telle. Par qui ? Par l'Irlande, qui exercera à partir du mois de janvier la présidence ? Un autre membre de la C.E.E. viendra-t-il l'assister ? Voilà un beau sujet de dispute pour le prochain « sommet » européen. Qui parlera au nom des pays pétroliers ? Et qui au nom des nations déjà prolétaires ou en voie de prolétarisation ? Il sera difficile de limiter le nombre des participants, qui sera finalement supérieur à celui qui est proposé par le président de la République.

D'autre part, du côté de Washington, acceptera-t-on d'avoir perdu l'initiative ? Viendra-t-on à la table d'une conférence dont le président — M. Giscard d'Estaing lui-même ? — a déjà abandonné l'un des points considérés par les Américains comme de la plus haute importance : à savoir l'indexation des prix du pétrole ? Il est vrai que le chef de l'État a précisé que cette indexation ne pourrait pas être appliquée à n'importe quel niveau de revenu. Mais il reste que le principe est maintenant admis par un membre important du monde occidental, ce qui ne peut qu'encourager l'OPEP à l'appliquer à partir du 1er janvier 1975, comme elle se l'est promis.

Le projet de conférence sur le pétrole est accueilli avec scepticisme dans les capitales occidentales

Les ministres des affaires étrangères des Neuf fixeraient le 11 novembre la date du « sommet » européen

Dans la déclaration qu'il a faite jeudi après-midi 24 octobre, au début de sa « réunion de presse », M. Giscard d'Estaing a dressé un sombre tableau du « monde malheureux » que les hommes d'État doivent conduire. Si ce monde savait où il va, ce serait, a-t-il dit, « pour découvrir qu'il va à la catastrophe ».

Mais il faut tout faire pour que cette situation de crise « débouche sur un progrès », et c'est dans cette perspective qu'il a voulu exposer la politique extérieure de la France.

Le chef de l'État a proposé la réunion, au début de 1975, d'une conférence réunissant en nombre égal et restreint les principaux pays exportateurs de pétrole, les pays consommateurs industrialisés et les pays importateurs qui ne le sont pas. Il s'agirait d'offrir aux producteurs une garantie de revenus sous forme d'indexation, mais à partir d'un niveau de prix plus bas que celui qui existe actuellement. Le chef de l'État a confirmé, par ailleurs, que la France ne rejoindrait pas le « groupe des Douze » formé par les principaux pays consommateurs, mais qu'il en comprenait les objectifs.

Ce projet est généralement accueilli, au moins dans les capitales occidentales, avec un certain scepticisme. La Sueddeutsche Zeitung de Munich va jusqu'à écrire que l'on peut dès maintenant « affirmer sans trop s'avancer que la conférence n'aura pas lieu ». Aux États-Unis, on admet que cette proposition complique les initiatives américaines, mais on relève aussi le ton conciliant employé par M. Giscard d'Estaing. Bonn et Londres ne semblent pas prêts non plus à se rallier à l'initiative française.

Ce scepticisme rejaillit sur le projet de « sommet » européen, dont le président de la République a saisi officiellement ses partenaires jeudi. Il est très peu probable, en effet, estime-t-on dans les capitales européennes, que les Neuf puissent mettre sur pied une politique commune de l'énergie avant la fin de novembre ou le début de décembre, date proposée par Paris pour la réunion des chefs de gouvernement. Cela dit, le principe d'un « sommet » est accepté et sa date pourrait être fixée par les ministres des affaires étrangères, lors de leur réunion à Bruxelles le 11 novembre.

M. Giscard d'Estaing a encore parlé du Proche-Orient, demandant que le problème palestinien soit « traité » dans le cadre d'un règlement d'ensemble. Ces propos ont été bien accueillis par un porte-parole de l'Organisation de libération de la Palestine, qui les a qualifiés de « réalistes et avancés ». En revanche, en Israël, on s'attend à des conversations « très dures » avec M. Sauvagnargues, lors de sa visite à la fin du mois.

En France, les propos du président de la République sur la politique intérieure n'ont suscité que peu de commentaires dans les milieux politiques. C'est ainsi que l'opposition n'a pas réagi à la proposition de recevoir ses dirigeants avant la fin du mois prochain, en prévision des entretiens avec MM. Brejnev et Ford.

L'INTENDANCE PRÉCÈDE

Par ANDRÉ FONTAINE

Comparaison n'est pas raison. M. Giscard d'Estaing était fondé à demander à ses auditeurs, au cours de la deuxième « réunion de presse » de sa présidence, de ne pas juger sa politique par rapport à celle de ses prédécesseurs, mais en soi. Comment cependant ne pas songer, en l'entendant, aux deux hommes qui se sont si souvent exprimés à cette même place et dont il diffère tant !

Par le style d'abord. Le conférencier, superbement à l'aise, presque toujours souriant, même lorsqu'il évoque des catastrophes auxquelles, par tempérament, il a visiblement du mal à croire, s'est substitué au chef qui définit une direction et attend de ses concitoyens qu'ils le suivent.

Par l'approche ensuite. De Gaulle et Pompidou, nourris d'histoire et de culture classique, fascinés par la politique étrangère, étaient convaincus l'un et l'autre que l'économie devait être mise à son service. Le mot apocryphe prêté au général et selon lequel « *l'intendance suivra* » résumait bien son état d'esprit. Le détour par la banque, un long séjour à Matignon, avaient fait prendre à son successeur une vue plus concrète de la question. Il n'empêche que lui aussi pensait avant tout en termes d'équilibre, de jeu des forces, de mission de la France.

Le troisième président de la Ve République ne donne pas l'impression, lorsqu'il s'aventure sur le terrain diplomatique, d'avoir beaucoup dépouillé le ministre des finances. Chez lui, clairement, l'intendance précède. Le langage qu'il a tenu ce jeudi n'aurait pas été très différent s'il avait décidé de consacrer l'essentiel de ses propos à l'économie.

On a trop reproché à de Gaulle d'en avoir pris à son aise avec les problèmes matériels ; on voit trop aujourd'hui les conséquences d'une politique qui a souvent sacrifié la rentabilité aux chimères du prestige pour reprocher à M. Giscard d'Estaing de faire une large place dans son analyse aux réalités économiques. C'est un fait qu'elles dominent le monde d'aujourd'hui et que nombre des maux dont il souffre s'expriment d'abord, même lorsque leur origine est autre, en termes économiques.

(Lire la suite page 8.)

GÉRER L'IMPRÉVISIBLE

Par PAUL FABRA

Est-il possible que la crise « durable » dans laquelle nous sommes entrés débouche finalement sur un progrès et non pas sur une catastrophe, sans une action délibérée des gouvernements pour ramener les conditions d'un certain ordre économique et monétaire ? Telle est la question fondamentale que l'on pouvait se poser en écoutant le président de la République française, dont on peut ainsi résumer le diagnostic : la continuation des tendances actuelles est impossible, car les déséquilibres que traduisent les différentes courbes concernant la croissance démographique, la consommation des matières premières, l'accumulation des balances dollars par les pays producteurs de pétrole, etc., sont insupportables. Puisqu'ils sont insupportables, ils seront donc corrigés « *par des événements* » qui amèneront dans les cinq ou six années à venir des changements profonds et « discontinus » dans le monde.

(Lire la suite page 8.)

DEVANT LE XXIe CONGRÈS DU P.C.F.

M. Marchais s'inquiète des conclusions des assises du socialisme et lance un appel aux syndicalistes C.F.D.T.

Les douze cent soixante délégués réunis jusqu'à dimanche au Palais des sports de Vitry-sur-Seine pour le vingt et unième congrès — extraordinaire — du P.C.F. ont engagé, vendredi 25 octobre, le débat sur le rapport de M. Marchais.

Tenant la tribune, jeudi après-midi, pendant plus de quatre heures, le secrétaire général du parti a, notamment, tiré les conclusions des récentes assises du socialisme et lancé un appel aux syndicalistes de la C.F.D.T.

L'important débat engagé au sein du parti pour la préparation du congrès extraordinaire avait déjà conduit les dirigeants communistes à multiplier les efforts pour convaincre les militants du bien-fondé du mot d'ordre d' « union du peuple de France ». Le rapport présenté au nom du comité central, jeudi 24 octobre à Vitry-sur-Seine, par M. Georges Marchais, s'en est trouvé, pour une bonne part, défloré.

Rassurer les militants

Le secrétaire général s'est employé, comme prévu, à rassurer les militants qu'inquiétait l'ouverture en direction de presque toutes les catégories sociales comme des gaullistes. En réaffirmant hautement le rôle central que la classe ouvrière doit jouer dans l'union et la vocation d'avant-garde du P.C.F., M. Georges Marchais a renoué avec une orthodoxie qui avait semblé quelque peu abandonnée lors de la session de juin du comité central.

THIERRY PFISTER.

(Lire la suite page 11.)

TANDIS QUE LA GRÈVE S'ÉTEND

Des négociations s'engagent aux P.T.T.

Alors que la grève dans les P.T.T. continuait à s'étendre en cette fin de semaine, des négociations entre les syndicats et les pouvoirs publics amorcées jeudi devaient reprendre dans la soirée de ce vendredi 25 octobre.

La grève des postiers, massive dans les centres de tri et les bureaux-gares (79 % de grévistes, selon le ministère), moins sensible ailleurs (35 % des les chèques postaux, 26 % chez les préposés), paralysait à peu près totalement la distribution du courrier ce vendredi. Les syndicats C.G.T., C.F.D.T. et F.O. devaient renforcer leurs consignes en cette fin de semaine. A son tour, la Fédération nationale des télécommunications (autonome) a aussi appelé ses adhérents à cesser le travail ; les perturbations risquent donc d'être plus nombreuses encore que les jours précédents dans les transmissions télégraphiques et téléphoniques.

A Lille et à Saint-Étienne, les centres de tri occupés par des grévistes ont été évacués jeudi soir après l'intervention de la police.

Les négociations entre M. Pierre Lelong, secrétaire d'État aux P.T.T., et les représentants des fédérations C.G.T., C.F.D.T. et F.O. devaient reprendre ce vendredi à 21 heures. La veille, à la même heure, au terme d'une première entrevue exploratoire, le ministre a réaffirmé que les discussions ne pouvaient porter sur le traitement de base, qui n'est pas de son ressort. Mais il a proposé d'examiner les questions relatives aux effectifs, aux primes, aux conditions de travail, à la formation professionnelle, aux réformes catégorielles et à la consultation des syndicats sur les décisions importantes. Enfin, le ministre s'engagerait par écrit à maintenir le statut juridique actuel des P.T.T.

(Lire l'article de J. Roy page 13.)

VIVE HAUSSE DE L'OR

Le cours de l'or a fortement monté en fin de semaine sur le marché de Londres, où l'once de métal a été cotée 165,50 dollars, contre 158,50 dollars jeudi matin et 162 dollars jeudi après-midi, rejoignant ainsi son plus haut niveau depuis le 20 mai dernier. On attribue cette poussée soudaine à des achats américains. Rappelons que le cours maximum de l'once d'or avait été atteint le jeudi 4 avril avec 179,50 dollars.

AU JOUR LE JOUR

PUBLICITÉ NON COMPENSÉE

Si j'étais le parti communiste, je profiterais des assises de Vitry pour conférer à M. Poniatowski la dignité de membre d'honneur. Le service qu'il a rendu à la gauche en général et au parti communiste en particulier est de taille. En relançant les slogans éculés de l'anticommunisme primaire, il va à l'encontre d'une image de marque qui fait son chemin. Or, rien n'est plus mauvais que d'attaquer une image de marque quand le consommateur a le sentiment de la devoir à son jugement plutôt qu'à la publicité.

Autrement dit, les nombreux Français qui ne sont pas communistes, mais cherchent à savoir si le parti communiste a la qualité gouvernementale, risquent fort de se dire que si l'on n'a rien de plus à lui reprocher que de vieilles rengaines, c'est qu'il a peut-être des vertus que l'on ne veut pas dire.

ROBERT ESCARPIT

D'EUROPE 1 A L'O.R.T.F.

Reprise en main de l'audio-visuel

En décidant de mettre fin aux fonctions de M. Maurice Siegel à la direction générale d'Europe 1, le gouvernement a fait preuve, par le truchement de M. Denis Baudouin, son représentant à la tête de la SOFIRAD — société d'État qui contrôle toutes les stations périphériques, à l'exception de Radio-Télé Luxembourg et de Radio Andorre, — un certain « relâchement » dans l'art des apparences. Ce renvoi, quelles qu'en soient les causes, indique, par la forme qu'il a prise — un diktat accompagné d'une « petite phrase », — les limites du système libéral giscardien dont une réunion de presse a vanté ailleurs les avantages. M. Maurice Siegel est « licencié » comme le premier P.-D. G. de l'O.R.T.F., M. Arthur Conte a été « démissionné ».

M. Denis Baudouin, qui est d'autre part le délégué général à l'information, a déclaré que le changement de direction à la tête d'Europe 1 avait été rendu nécessaire par la durée du mandat de M. Maurice Siegel à la tête de la station (1).

L'idée selon laquelle certains hommes auraient « fait leur temps » — c'est, on l'a vu ailleurs, un des principaux arguments de la politique de mutation dans les théâtres publics menée par le secrétaire d'État à la culture — semble être devenue la clef de la dialectique gouvernementale dans le domaine du « changement ».

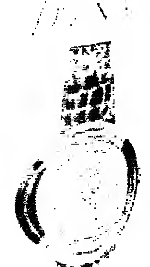
Curieusement, d'ailleurs, la partie négative de l'aggiornamento giscardien l'emporte pour le moment sur les perspectives d'avenir. On sait que M. Siegel quitte Europe 1, malgré la réussite commerciale de sa politique, et on rappelle que son départ n'a pas été décidé en quelques heures, malgré la manière subite dont on l'a annoncée.

MARTIN EVEN.

(1) Vingt ans, selon M. Baudouin, mais c'est seulement en 1961 que M. Siegel a succédé au premier directeur de la station, M. Louis Merlin.

(Lire la suite page 36.)







« La France a la capacité de faire face aux difficultés actuelles »

ESTIME M. GISCARD D'ESTAING

Pourquoi les analyses de M. Giscard d'Estaing sur la « crise » donnent-elles l'impression d'être plus un bel exercice intellectuel qu'une réflexion en prise directe sur la réalité ? Est-ce parce que le président de la République use d'une langue généralement abstraite qui, sous prétexte de se tenir à distance de l'événement, verse volontiers dans une incertaine philosophie politique ? Est-ce parce que le balancement des formules tient souvent lieu de définition des objectifs et qu'en dehors de celles-ci, répétées à satiété — « la concertation » opposée à « la confrontation », « dramatiser, c'est décourager », ou « l'Europe de la nécessité », — l'orateur ne paraît pas soucieux de faire connaître une pensée vraiment personnelle ? Est-ce enfin le contraste, ressenti par tous, entre les sombres perspectives tracées au début de l'exposé et l'espérance souriante manifestée en réponse aux questions ?

Est-ce ce langage flou, que les auditeurs auront jugé sans couleur et que les politiques diront sans principe, que M. Giscard d'Estaing appelle le langage de l'union nationale lorsqu'il reproche à « l'ensemble du monde politique français » de se répandre « en jugements sommaires ou en diatribes » ? Il est vrai que les déclarations faites par M. Georges Marchais devant le congrès extraordinaire de son parti, au moment même où s'exprimait le président de la République, confirment l'appréciation portée par celui-ci. Le secrétaire général du P.C.F. n'a pas hésité en effet à accuser le chef de l'Etat de s'évertuer à « rabaisser la France » et de mener une politique qui « ne peut rien changer, rien résoudre ». Mais cette attitude polémique n'est-elle pas aussi celle de M. Michel Poniatowski, ministre de l'intérieur, qui a dénoncé récemment dans le parti communiste « un parti totalitaire de caractère fascisant » ?

M. Giscard d'Estaing, qui n'avait pas dissuadé son ministre d'Etat de tenir de tels propos, a ainsi fait savoir que, pour le moment, l'hypothèse de l'union nationale n'était pas envisagée : l'U.D.R. en sera rassurée à la veille des entretiens éventuels que souhaite avoir le président de la République avec les dirigeants de l'opposition pour préparer le « sommet » européen et les prochaines rencontres avec MM. Léonide Brejnev et Gerald Ford. Le chef de l'Etat a apporté aux gaullistes d'autres apaisements : un satisfecit appuyé à M. Chirac, l'assurance de consultations électorales « lointaines », la promesse de laisser les parlementaires se prononcer « sans discipline de parti » sur la libéralisation de l'avortement, la volonté de permettre au Parlement d'« exercer d'une manière croissante ses propres prérogatives » et, le cas échéant, de rejeter un texte proposé par le gouvernement.

Pendant une heure et quarante-cinq minutes, en réponse à trente questions, assis derrière une table qu'ornait un bouquet tricolore de bleuets, de marguerites et d'œillets, M. Giscard d'Estaing s'est voulu à l'image de la France telle qu'il la voit et de la présidence telle qu'il la conçoit : à l'abri des perturbations et des tempêtes, à l'écart des jeux de la politique, des fluctuations de l'opinion et des incertitudes des économistes.

Loin du réel ?

THOMAS FERENCZI.

Voici le texte intégral des déclarations faites par M. Giscard d'Estaing au cours de sa réunion de presse jeudi 24 octobre :

« Je vous souhaite la bienvenue à l'Elysée pour cette deuxième réunion de presse qui va être consacrée, vous le savez, essentiellement à la politique extérieure de la France, c'est-à-dire que pendant les premiers trois quarts d'heure je répondrai uniquement aux questions qui porteront sur la politique extérieure. Je répondrai ensuite à toutes les autres questions.

Le monde est malheureux. Il est malheureux parce qu'il ne sait pas où il va et parce qu'il devine que, s'il le savait, ce serait pour découvrir qu'il va à la catastrophe. C'est ce monde malheureux que les hommes d'Etat doivent conduire et c'est ce monde malheureux que les hommes d'information doivent éclairer.

Je vais donc parler aujourd'hui, pour la première fois, de la politique extérieure de la France. Je vous la décrirai telle qu'elle est, dans le monde tel qu'il est. Les présidents de la République successifs assument, en effet, la responsabilité de cette politique extérieure, chacun pour la durée de son mandat. Il ne faut donc pas la juger par comparaison ; ce n'est d'ailleurs pas ainsi que je raisonne. Quelle est la situation réelle du monde dans lequel nous vivons, situation nouvelle ? Quelle est, dans ce monde, la situation de la France et le rôle qu'elle doit jouer ?

Si je vous ai demandé de venir aujourd'hui, c'est pour vous apporter mes réponses à ces questions lorsque vous me les poserez.

La crise du monde actuel est une crise durable. Ce n'est pas le passage d'une perturbation, c'est une réalité, la prise de conscience d'un changement durable. Notre attitude face à cette crise, face à ce changement, c'est de faire en sorte que ce changement s'effectue pour le bien et non pas pour le mal. Quand on examine les grandes courbes qui décrivent pour l'avenir les phénomènes de notre temps, on s'aperçoit que pratiquement toutes ces courbes nous conduisent à la catastrophe, et j'en citerai quatre exemples :

— L'exemple démographique. Vous savez que la population du monde est passée de 1 milliard d'habitants en 1800 à 2 milliards d'habitants en 1930, et vous savez qu'entre 1930 et 1995, nous assisterons à un triplement de la population du monde, passant de 2 milliards à 6 milliards d'habitants.

— Deuxième exemple : les matières premières et l'énergie. A l'heure actuelle, les ressources recensées en matière de pétrole correspondent, sur la base de la consommation de l'année 1972, à trente-sept années de consommation ; les ressources en matière de gaz naturel, à quarante et une années de consommation. Donc, quels qu'aient été les événements, quelles qu'aient été les crises, il fallait s'attendre à ce que se produise, à un moment ou à un autre, la prise de conscience dans le monde de la rareté de l'énergie et de ses conséquences économiques.

— Troisième donnée, l'alimentation : d'ici vingt-cinq ans, toutes les terres cultivables dans le monde seront effectivement cultivées. Et, à l'heure actuelle, au cours des quinze dernières années, la production agricole, par tête, n'a pas augmenté dans l'ensemble des pays les moins développés.

Enfin, sur le plan financier, naturellement, les évaluations doivent être faites avec prudence, mais on peut évaluer, d'ici à 1980, à un ordre de grandeur d'au moins 300 milliards de dollars le déficit dû aux seules importations de produits pétroliers de la part des pays importateurs, déficit qui ne sera pas couvert par des exportations supplémentaires.

Autrement dit, il y aura une facture totale d'énergie très supérieure à ce chiffre, un développement probable des exportations, mais le solde non couvert, c'est-à-dire les ressources que devront se procurer les pays importateurs de pétrole, seront de l'ordre, pour le moins, de 300 milliards de dollars.

Gérer l'imprévisible

Lorsqu'on regarde cette tendance, on s'aperçoit que, non seulement nous sommes dans une période de changement, mais que nous sommes dans une période de changement discontinu, puisque ces déséquilibres dont j'ai parlé, étant insupportables, des événements se produiront, ici ou là, pour que de telles tendances soient redressées. Et cela veut donc dire que nous sommes, à l'heure actuelle, dans une situation de changement instable. Nous assisterons certainement, au cours des cinq prochaines années, à des changements aussi imprévus et aussi importants que ceux que nous avons observés au cours des dernières années et qui ont été, par exemple, la suppression de la convertibilité du dollar en 1971 ou la crise pétrolière de l'automne 1973, et ainsi, nous devons nous préparer, sur le plan des événements mondiaux, à être capables de gérer l'imprévisible.

Quelle est, dans cette situation, la priorité à donner à la politique extérieure de la France ? Face à cette situation de crise, c'est de tout faire pour que cette crise débouche sur un progrès, au lieu de déboucher sur une catastrophe et cela représente deux orientations fondamentales : d'abord lutter contre les gaspillages et contre les inégalités qui conduiraient, les uns et les autres, à l'extinction de notre monde par l'insuffisance de ses ressources, et, d'autre part, prendre toutes les initiatives nécessaires pour que les relations entre les nations tiennent compte de ces circonstances nouvelles.

Ces circonstances nouvelles, quelles sont-elles ? C'est, je crois, à l'occasion de cette crise de l'énergie, une prise de conscience supplémentaire de l'interdépendance entre les nations. En réalité, face à ces événements, toutes les nations sont solidaires ou sont affectées : les plus pauvres, c'est tout à fait évident, mais aussi les plus riches, comme les Etats-Unis d'Amérique dont, au cours des prochaines années, la dépendance vis-à-vis de l'extérieur va s'accroître et non pas, comme on le croit parfois, diminuer. Cette interdépendance affectera tous les Etats, y compris d'ailleurs, et j'aurai l'occasion de le dire tout à l'heure, si la question m'est posée, les Etats producteurs de pétrole, concernant l'écoulement de leurs produits et le placement de leurs excédents.

Dans une situation d'interdépendance, il est évident que les solutions à rechercher ne peuvent pas être des solutions de domination et c'est pourquoi la politique extérieure de la France donnera la priorité, chaque fois, aux solutions qui peuvent être des solutions de concertation et de négociation.

Je crois que ces solutions sont possibles et je m'efforcerai d'ailleurs de vous en apporter l'indication à l'occasion des questions que vous me poserez.

Cette même démarche s'applique à l'Europe. L'Europe est, à l'heure actuelle, menacée de déclin démographique puisque vous savez que, depuis dix ans, la totalité des pays européens — ce ne sont pas les seuls, d'ailleurs, mais la totalité des pays européens — sont entrés dans la voie d'un ralentissement démographique rapide. L'Europe est également menacée d'appauvrissement du fait de transferts de ressources des pays industrialisés vers les pays détenteurs d'énergie ou de matières premières. Ainsi, on risque d'assister, au cours des prochaines années, à une sorte de descente de l'Europe, pendant que les autres monteront. C'est, en quelque manière, la revanche contre l'Europe du dix-neuvième siècle et ceci nous invite à poursuivre avec patience, et il en faut, l'organisation de l'union de l'Europe, car nous aurons peut-être à organiser ensemble l'Europe de la nécessité.

Voici les quelques réflexions que je voulais vous faire en ouverture à cette réunion de presse et avant que je réponde à vos questions. Je vous dirai que la politique extérieure de la France ainsi décrite présente quatre caractères :

— d'abord la souveraineté de décision. La France entend être libre de prendre les décisions qui intéressent sa vie, ses relations internationales et, donc, de prendre ses décisions souverainement, bien entendu dans le respect des traités ou des accords que la France a souscrits ;

— c'est ensuite une politique mondialiste, parce que je suis convaincu, à l'heure actuelle, que les problèmes qui se posent, en réalité, à l'échelle mondiale et qu'il faut donc prendre la perspective et la dimension mondiales dans la recherche des solutions ;

— c'est une politique de concertation, donnant le pas à la concertation sur la confrontation ;

— et c'est, enfin, une politique libérale, je veux dire que la France voulant avoir une politique interne libérale doit avoir aussi une politique et une image externes libérales.

Voilà mes premières réflexions et voici maintenant, je le crois, vos questions.

EUROPE : progresser sur deux voies

— Monsieur le Président de la République, depuis votre dernière réunion de presse, vous avez, à plusieurs reprises, parlé de l'Europe et vous venez de le faire de nouveau. Mais, récemment, le premier ministre et le ministre des affaires étrangères ont envisagé, dans le cadre de la construction de l'Europe, des abandons de souveraineté ou des transferts de souveraineté. Pouvez-vous, à ce sujet, préciser quel est votre plan pour la construction de l'Europe et votre conception au sujet des transferts de souveraineté ?

— La théologie n'a jamais fait avancer l'Europe, elle l'a fait reculer, parce que la théologie enferme les Européens dans leurs querelles au lieu de les conduire à poser les problèmes en termes nouveaux et contemporains. Il existe, du seul fait de toute organisation, des réductions de souveraineté. Parle-t-on de transferts ? Parle-t-on de transferts de souveraineté ? Je donne un exemple : les prix agricoles. A l'heure actuelle, on a bien vu que cette attribution classique de la politique nationale, qui était de fixer le prix du lait ou le prix du blé, était désormais une attribution qui s'exerçait dans un autre cadre et qui était donc, à cet égard, transférée. On ne peut pas organiser un ensemble sans que des décisions qui, normalement, sont prises sur un plan isolé ou national, soient concertées ou décidées à un échelon supérieur.

Concernant l'organisation de l'Europe, à mon sentiment, elle doit progresser sur deux voies. La première voie, c'est la voie de la pratique des institutions politiques de l'Europe. Je sais bien que lorsqu'on parle des institutions, on dit tout de suite : « Mais, qu'est-ce que cela peut faire, les institutions ? Parlez-nous de la substance ! » Et puis, quand on parle de la substance, on dit : « Mais la substance... vous vous perdez dans des détails, ce qui est important, c'est que l'Europe ait des institutions, faute de quoi elle ne pourra jamais traiter les problèmes ! » Il faut donc progresser le long de ces deux voies. Sur le plan institutionnel, vous savez que, pour moi, l'essentiel c'est l'organisation périodique de rencontres de chefs de gouvernements européens plusieurs fois par an, visant à la fois à faire ensemble le point des progrès de l'Union européenne et, d'autre part, à exercer ensemble la responsabilité suprême de ce qu'on appelle la concertation politique, ceci devant se faire dans le cadre du traité de Rome, pour tout ce qui est la partie progrès de l'union de l'Europe et, ce faisant, dans le cadre de la concertation politique pour ce qui est de celle-ci.

Et c'est ce dont nous nous sommes entretenus avec les chefs de gouvernement à Paris en septembre dernier, mais il faut également faire avancer la substance. Or, les événements récents montrent, je crois, qu'il en est de l'Europe comme de chacun de nos Etats, en particulier de la France, c'est-à-dire qu'il faut que l'Europe prenne une vision à moyen terme de son avenir et que donc elle s'interroge sur ce que seront, d'ici quelques années, l'équilibre de sa balance extérieure, son approvisionnement en énergie, son approvisionnement en matières premières, son niveau d'emploi, compte tenu d'une croissance probable plus modérée au cours des années à venir, si bien qu'il est important, je crois, que les chefs de gouvernements européens entreprennent ensemble, avec le concours des institutions communautaires, de définir ces perspectives communautaires à moyen terme, et cela pourrait être un deuxième objet de réflexion pour une réunion de ces chefs de gouvernements.

C'est le motif pour lequel j'ai adressé ce matin une invitation, la France étant président en exercice du conseil des ministres des Communautés européennes, pour inviter les chefs de gouvernements à se réunir à Paris, à une date qui devra naturellement être arrêtée en commun, compte tenu des possibilités de chacun, mais se situant à la fin du mois de novembre ou au début du mois de décembre.

ÉCONOMIE : ne pas dramatiser

— Monsieur le Président, pour quelqu'un qui, comme moi, revient des Etats-Unis, une des choses frappantes, c'est que les Américains qui, eux aussi et plus encore que nous, ont le sentiment de rentrer dans une période de crise, se plaignent en même temps du manque de leadership, comme ils disent, comme nous commençons à dire nous aussi, de leur pouvoir politique, lequel apparemment s'en tient à leur dire que les Etats-Unis ne sont pas rentrés dans une récession. Certains vont jusqu'à ajouter : en Europe, vous avez plus de chance, vous avez M. Giscard d'Estaing, vous avez M. Helmut Schmidt, qui, eux, peuvent.

— C'est fort aimable, je vous remercie. Ce n'est pas une question, j'espère que c'est une affirmation.

— Alors, vous, contrairement donc à ce que dit le gouvernement américain, vous n'hésitez pas à prononcer le mot de crise. Cela dit, il reste à savoir si la France a une analyse de cette crise et, sinon des solutions à proposer, tout au moins des orientations. Est-ce que cette crise doit déboucher ou non sur une grave dépression ? Est-ce qu'elle doit s'accompagner ou non de la perte du travail pour un grand nombre de gens ? Est-ce que le maintien du libre-échange qui, je crois, est la base même de la société libérale dans laquelle vous vous placez, est ou non compatible, est possible sans un assainissement financier à l'échelle international et lequel ? Est-ce que tous ces événements impliquent ou non un changement de politique vis-à-vis du tiers-monde ?

Alors, ma question est la suivante : Est-ce que la France a, en quelque sorte, une vision politique de la crise, et laquelle ?

— Je souhaite que vos questions portent sur des points particuliers de cette crise, aspect énergétique, relations avec les Etats-Unis. Vous me posez une question sur l'ensemble. Sur l'ensemble j'ai répondu tout à l'heure que c'est une crise, parce que c'est un changement profond et durable des relations économiques mondiales. Ce n'est pas, comme on a pu en connaître, un changement de conjoncture, c'est un changement profond. Les transferts de ressources qui ont été opérés depuis l'automne 1973 sont tels que c'est un changement profond, entraînant des conséquences globales.

C'est, en effet, à l'origine un prélèvement déflationniste lié, c'est tout à fait clair, à l'ensemble des sommes prélevées à l'occasion du renchérissement du prix des pétroles, prélèvement déflationniste s'exerçant sur une économie mondiale déjà malade, mais malade au sens contraire, puisque c'était une économie malade de l'inflation, et c'est donc, en effet, une situation de crise économique mondiale.

Face à cette crise, je voudrais d'abord dire qu'il n'y a aucune chance qu'aucun Etat tout seul, quel qu'il soit, ait la possibilité de traiter le problème dans sa totalité. Dans l'économie française, nous pouvons prendre des mesures, j'en parlerai tout à l'heure, concernant notre situation spécifique, mais nous sommes solidaires de la conjoncture mondiale ; il en est ainsi pour tous les pays. Le Japon a été très atteint par cette crise, les Etats-Unis eux-mêmes connaissent, sur le plan de la croissance et du chômage, une situation très difficile ; donc, c'est une situation de crise ou de difficultés économiques mondiale.

Ma seconde idée, c'est que pour la traiter, pour traiter les problèmes, il faut rechercher les procédures de concertation. On pourrait imaginer des procédures de confrontation ou de domination sur les différents sujets dont nous parlerons, je le pense ; je vous exposerai pourquoi et comment, à mon avis, il faut rechercher des solutions de concertation.

Enfin, s'il faut être conscient du problème, il ne faut pas non plus exagérer systématiquement le péril, car, dans une certaine mesure, dans un monde gouverné par l'opinion publique dans lequel, d'ailleurs, vos responsabilités sont considérables, l'exagération du péril est également la cause du péril, et il faut savoir que les perspectives de croissance de l'économie mondiale pour 1975 justifient la préoccupation mais ne justifient pas la dramatisation ou en tout cas la perception d'une situation de crise comparable aux grands précédents, notamment au précédent des années 30.

Pour la plupart des grands pays mondiaux, en effet, on prévoit, à l'heure actuelle, une croissance économique en 1975 légèrement plus rapide qu'en 1974 ; pour l'ensemble des grands pays industriels, la croissance économique de 1974 est de 19 %, croissance très faible, et, à l'heure actuelle, les organismes internationaux prévoient 2,9 % de croissance, c'est-à-dire près de 3 % de croissance en 1975 ; ce n'est pas la situation, et de loin, des années 30.

Donc, nous sommes dans une situation de difficultés économiques mondiales appelant des solutions et des initiatives, et jusqu'à présent les solutions n'ont pas été dégagées et les initiatives n'ont pas toujours été prises, mais il ne faut pas la ressentir ou la décrire comme étant identique ou comparable à la situation de la grande crise mondiale des années 30.

ÉNERGIE : la concertation internationale

— Si je puis vous interroger sur le plan énergétique, comment pensez-vous que la France puisse éviter d'être écartelée dans sa volonté de concertation entre le désir d'avoir des relations privilégiées avec les pays pétroliers producteurs et dans sa volonté de solidarité avec les nations industrialisées ? Et, dans ce contexte, quels moyens voyez-vous de dissuader ces mêmes pays producteurs de recourir à des hausses importantes nouvelles que les économies ne seraient pas à même de supporter ?

— Voici, monsieur Verney, un préalable en réponse à votre question ; j'y répondrai tout à fait. A l'heure actuelle, la situation économique mondiale comporte trois facteurs de déséquilibre : il y a, d'une part, l'inflation mondiale, il y a, d'autre part, la désorganisation complète du système monétaire international et il y a, enfin, la hausse brusque du prix de certaines matières premières — en réalité à l'heure actuelle essentiellement les matières premières pétrolières — et ce sont trois causes distinctes.

Dans une certaine mesure, elles sont reliées. On peut toujours expliquer que l'une a poussé plus ou moins à l'apparition de l'autre, c'est vrai, mais, profondément, elles sont distinctes. Chacune d'elles avait des raisons spécifiques de se produire. L'inflation, en raison du changement des comportements sociologiques de notre époque, la dislocation du système monétaire international, à la suite des créations monétaires tout à fait abusives des années 1960 à 1970, et la hausse du prix de l'énergie, parce qu'il y a une raréfaction de l'énergie dans le monde prévisible. Donc il y a trois déséquilibres, en réalité, qui sont des déséquilibres autonomes, et on ne peut pas prétendre, contrairement à ce que prônent certains, régler ces trois problèmes en n'en traitant qu'un seul.

Il y a des spécialistes qui disent que, si l'on traitait l'inflation, du même coup on rétablirait le système monétaire international et on modérerait le prix des pétroles. Je ne le crois pas. D'autres disent que tout le mal est dans le système monétaire international et que le reste serait réglé : je ne le crois pas non plus ; il faut traiter ces trois problèmes de façon distincte, mais ce qui est très frappant, c'est que si un de ces problèmes ne peut pas servir à régler les autres, en sens inverse chacun d'entre eux est susceptible de compliquer la solution des autres, car une nouvelle augmentation des prix de l'énergie accélère l'inflation et pousse à la désagrégation du système monétaire international ; de même, le désordre monétaire pousse à la hausse du prix du pétrole, etc. Donc, nous avons trois problèmes ; la solution de chacun de ces problèmes ne peut pas aider la solution des autres, mais, en sens inverse, la difficulté supplémentaire retentit sur les autres ; il faut donc les traiter chacun.

J'en viens au problème du prix de l'énergie, qui est essentiellement le prix du pétrole, vous le savez.

La position actuelle de la France repose sur l'hypothèse suivante : c'est qu'il est de l'intérêt commun des producteurs, des consommateurs industrialisés et des consommateurs non industrialisés de pouvoir procéder à un examen objectif du problème. C'est évidemment de l'intérêt des pays consommateurs industrialisés, c'est certain. C'est encore plus de l'intérêt des pays consommateurs non industrialisés.

A l'heure actuelle, si nous avons des préoccupations économiques en ce qui nous concerne, il faut savoir que ces préoccupations sont beaucoup plus graves pour ce qui est des pays importateurs de pétrole non industrialisés. C'est aujourd'hui la Journée mondiale du développement, c'est-à-dire la journée mondiale où l'opinion devrait prendre conscience de l'ampleur des problèmes du développement dans le monde. Vous savez que les perspectives sont pour les prochaines années non pas une élévation du niveau de vie des populations, des pays en développement démunis de ressources pétrolières, mais la poursuite de la baisse du niveau de vie de ces populations qui représentent à l'heure actuelle un milliard de personnes dans le monde et, donc, il est certain que pour ces grands pays très peuplés et importateurs de pétrole il y a le plus grand intérêt à ce qu'une concertation soit possible. Mais je considère également que c'est l'intérêt des pays producteurs de pétrole, et ceci à deux égards.

Naturellement, il est important pour eux de tirer, à l'heure actuelle, en 1975, le plus grand profit possible de leurs ressources, mais l'économie mondiale, leur propre vie, ne s'arrêtera pas en 1975 et donc, ce qui est important, c'est qu'ils soient assurés de tirer de leurs ressources naturelles un revenu suffisant dans les années à venir, et cette garantie, ils ne pourront la trouver que dans des perspectives économiques mondiales favorables, maintenant un niveau suffisant de consommation et évitant des crispations économiques de toute nature, renchérissant d'ailleurs les produits qu'ils achètent eux-mêmes.

Cette concertation est également souhaitable en ce qui les concerne pour ce qui est de leurs placements, car ils auront à investir des sommes considérables dans les prochaines années, et il ne faut pas croire qu'investir dans un monde troublé soit une opération facile et comportant toutes sortes de sécurités. La sécurité provient de la stabilité économique mondiale. Donc, il ont intérêt également à ce que ces problèmes fassent l'objet d'une concertation, et toute l'hypothèse sur laquelle repose l'attitude de la France, c'est de faire en sorte que cette concertation soit possible et qu'elle intervienne. Si nous n'avons pas participé à telle ou telle organisation dont nous comprenons naturellement les objectifs, c'est parce que de telles organisations, mises sur pied en l'absence de concertation internationale, risquent d'orienter la solution du problème vers la confrontation et non pas vers la concertation.





ÉUNION DE PRES DU CHEF DE L'ÉTAT

ifficultés actuelle

Je crois, pour ma part, que la réunion d'une conférence d'un nombre restreint de pays, et quand je dis restreint, je pense à un chiffre de l'ordre de dix ou douze, qui interviendrait au début de l'année 1975 et qui réunirait en nombre égal des pays représentant les principaux exportateurs de pétrole, des pays représentant les pays industrialisés importatenrs de pétrole et d'autres représentant les pays non industrialisés importateurs de pétrole, une telle conférence pourrait avoir une grande utilité si elle cherchait à traiter les deux problèmes suivants : le premier problème, c'est la nature de la garantie qui peut être offerte aux pays exportateurs de pétrole concernant la protection de leur revenu, autrement dit le problème de l'indexation du prix du pétrole sur un certain nombre d'éléments de référence.

En contrepartie de la recherche d'un accord sur ce point devraient être examinées les conditions dans lesquelles doit se dérouler la phase actuelle d'ajustement de l'économie mondiale, car un ajustement est nécessaire, et la garantie de revenu ne peut pas être donnée à partir de n'importe quel niveau de revenu, encore moins, bien entendu, à partir d'une relance perpétuelle du prix ou de l'inflation. Un ajustement est nécessaire pour établir le niveau général à partir duquel la garantie devrait jouer, et nous entrons en rapport, à partir d'aujourd'hui, avec les principaux partenaires industrialisés, non industrialisés, exportateurs et importateurs, pour rechercher avec eux comment une telle conférence pourrait être organisée au début de l'année 1975. Cette idée, d'ailleurs, avait été imaginée par d'autres que nous ; elle a été exprimée par exemple à plusieurs reprises par les représentants de l'Arabie Saoudite.

— Monsieur le président, le hasard a voulu que je me trouve à la Knesset lorsque furent connus les détails de l'entrevue entre M. Sauvagnargues et M. Arafat. Dans ce contexte, il m'est apparu que la façon dont cette entrevue s'était déroulée avait accru la dégradation d'un climat qui aurait mené assez prochainement à un nouveau conflit. Quelle est votre opinion à ce sujet ?

— Est-ce que sur le même sujet, c'est-à-dire l'attitude de la France vis-à-vis des problèmes du Proche-Orient, éventuellement la question palestinienne, il y aura d'autres questions ? J'y répondrai en même temps.

— Monsieur le président, est-ce que cela signifie que la France refuse définitivement de se joindre au groupe des Douze et au projet que forme ce groupe et, d'autre part, que se passera-t-il si nos partenaires européens préfèrent cette politique, la politique qu'ils ont amorcée avec les Etats-Unis, à une politique commune de l'énergie européenne ?

— Nous revenons vers l'énergie. Nous reviendrons à votre question.

— Comment conciliez-vous la position de la France qui reconnaît le droit d'Israël à l'existence, avec des frontières sûres et reconnues, avec celle que soutient l'O.L.P. comme mandataire du peuple palestinien et qui déclare de surcroît que celui-ci est modéré alors que l'idéologie de base de l'O.L.P., tells qu'elle est prononcée par la charte palestinienne, réclame la destruction de l'Etat d'Israël ?

Une attitude commune des Neuf

— Je reviens à la question sur l'énergie et je répondrai ensuite à vos deux questions.

Sur l'énergie, il est d'abord indispensable qu'il existe une attitude commune des Neuf, car vous savez que le principe de cette attitude a été décidée le mois dernier, mais jusqu'à présent il faut bien convenir que les Neuf n'ont pas dégagé d'attitude commune ; ils n'en ont pas dégagé vis-à-vis des Douze, mais pas non plus vis-à-vis d'eux-mêmes.

Je souhaiterais, pour ma part, que s'il peut y avoir, au début de 1975, une conférence restreinte sur l'énergie traitant des deux questions que j'ai indiquées tout à l'heure l'Europe y soit représentée en tant que telle, c'est-à-dire que figure, parmi les pays invités, une représentation de l'Europe parlant au nom de la Communauté des Neuf. Encore faut-il, naturellement, que les Neuf se soient mis d'accord sur un certain nombre de principes de politique énergétique commune.

Ils ne se sont pas mis d'accord à l'intérieur des Neuf et, donc, ils ont une attitude différente vis-à-vis des Douze. Nous ne faisons pas grief à nos partenaires de participer à telle ou telle organisation, mais je considère fondamentalement qu'il est très important, dans le monde actuel, que soit maintenue, en matière d'examen du problème pétrolier, la possibilité d'une concertation. J'ai eu de nombreux entretiens à ce sujet, j'ai reçu beaucoup de visiteurs à Paris, j'ai cru déceler chez un certain nombre d'entre eux le désir d'une telle concertation.

Or il est évident que toute prise de position de notre part, à l'heure actuelle, en faveur d'une structure très organisée et qui est ressentie par les pays producteurs comme étant une structure, en ce qui les concerne, non pas de concertation mais de confrontation affaiblirait les chances d'une concertation.

Donc, je vous répète, parce que je souhaite que ce point soit clairement connu, que la politique que nous suivons à l'heure actuelle n'a pas pour objet d'obtenir des avantages pétroliers bilatéraux pour la France. Elle n'a pas cet objet. Elle a pour objet de préserver les chances d'une concertation concernant la solution du problème pétrolier mondial, concertation que je crois à l'heure actuelle encore possible et assurément souhaitable. Et c'est dans cet esprit que nous maintiendrons notre attitude au cours des prochains mois.

J'en viens aux deux questions qui m'ont été posées.

— Il y a une question corollaire : quelle sera l'attitude de la France le 12 novembre prochain à l'O.C.D.E. précisément en relation avec l'adhésion ou non aux Douze, au traité des Douze ?

— Non, la France n'adhérera certainement pas au traité des Douze, le 12 novembre. J'en donne l'indication tout à fait précise. Elle ne fera pas non plus objection à ce que s'installe, en relation avec l'O.C.D.E., une agence de l'énergie ; elle laisse à ceux qui ont entrepris cette organisation entre eux le soin de la mettre sur pied, sans y faire obstacle, mais elle considère que, plutôt que la participation à cette organisation, elle doit maintenir son rôle qui est un rôle de recherche, de dialogue et de concertation avec les pays producteurs. Donc, elle ne participera pas à cette organisation, elle ne fera pas obstacle à sa naissance, mais elle maintiendra son attitude de concertation, même dans le cadre de l'O.C.D.E.

J'en viens si vous le permettez...

— Si vous permettez, monsieur le président...

— Vous ne me permettez pas, alors !...

— ...Au sujet du Moyen-Orient...

— ...Du Proche-Orient...

— ...Je voudrais me permettre d'ajouter peut-être une demande d'un angle d'approche plus particulier : c'est-à-dire l'émotion considérable qui s'est produite en Israël comme dans d'autres pays, dans les milieux juifs, à la suite des dernières démarches diplomatiques de la politique française. Est-ce que, monsieur le président, devant cette émotion, vous êtes à même de donner actuellement des apaisements à l'opinion israélienne afin qu'entre la France et Israël s'établisse un dialogue fructueux ?

PROCHE-ORIENT : la réalité du problème palestinien

— Je souhaite que la position de la France soit bien comprise par tous, et je crois que si elle est bien comprise par tous elle ne donnera pas lieu à des réactions passionnelles qui sont, à mon avis, je vais essayer de vous l'exposer, tout à fait injustifiées. On ne m'a pas posé la question du vote qui a été celui de notre délégation à l'ONU concernant la participation de l'O.L.P. au débat sur la Palestine, mais enfin je traiterai l'ensemble.

Concernant donc la situation au Proche-Orient, quel est fondamentalement l'objectif de la France ? C'est de contribuer à faire en sorte... je ne dis pas « faire en sorte », cela ne dépend pas principalement de nous, mais « de contribuer à faire en sorte » que puisse s'y établir une paix durable. A l'heure actuelle, je suis, pour ma part, convaincu que la reprise des hostilités dans cette région du monde constituerait une catastrophe mondiale. Je veux dire par là que l'apaisement qui a été entrepris depuis l'année dernière et qui s'est traduit par une certaine détente des rapports entre certains pays de la zone, qui ont pu ouvrir des négociations, entreprendre une certain retrait, que tout ceci serait définitivement compromis, en tout cas pour très longtemps, par une reprise des hostilités dans cette partie du monde.

Je crois également que s'il y avait reprise des hostilités, on s'apercevrait de la transformation des conditions à la fois humaines et matérielles, on verrait soudain le caractère considérable des ressources non seulement en hommes, mais des ressources financières et économiques de toute nature de l'ensemble des pays arabes de la zone, et que cette reprise des hostilités conduirait probablement les pays en question à changer d'objectifs et à ne plus voir seulement un objectif de récupération d'un certain nombre de territoires, mais peut-être alors vraisemblablement un objectif à long terme qui serait la suppression et l'élimination de leur adversaire. Si bien que je pense profondément qu'il faut rechercher dans cette région du monde les conditions d'une paix durable.

J'ai été très frappé, dans les conversations que j'ai eues avec ceux qui sont passés par Paris, depuis le mois de juin, de voir que, quels que soient les efforts entrepris — notamment les efforts entrepris par le secrétaire d'Etat des Etats-Unis ont été très positifs dans cette zone, — quels que soient ces efforts, il n'y avait pas de prise de conscience précise de la réalité du problème palestinien.

Ce problème palestinien, d'ailleurs, il est, en ce qui concerne sa prise de conscience, relativement récent. On pouvait imaginer, pendant une certaine période, que les Palestiniens, chassés de chez eux ou partis de chez eux, allaient se réinsérer dans d'autres collectivités ou se disperser, et c'est ce qui explique d'ailleurs que, jusqu'en 1967, le problème des Palestiniens a été traité comme un problème de réfugiés ; même dans la fameuse résolution des Nations unies qui porte le n° 242, on parle des Palestiniens en termes de réfugiés.

Et puis le monde a pris conscience, au cours des dernières années, que l'évolution n'avait pas été celle-là, que ces Palestiniens ne s'étaient pas réinstallés ailleurs n'avaient pas été assimilés par d'autres pays, mais qu'ils constituaient une entité, une réalité, un peuple. Et d'ailleurs, ce n'est pas seulement la France qui le dit, puisque, par exemple le président des Etats-Unis a utilisé, vous le savez, l'expression « peuple palestinien » ; et même, je l'ai lu, le premier ministre israélien récemment a parlé de « l'identité palestinienne ».

Que fait la France à cet égard ? La France indique que si l'on veut aboutir à une solution pacifique durable dans la zone du Proche-Orient, le problème palestinien doit être traité. Et je crois qu'en le disant, elle ne fait que précéder de quelques mois ou de quelques années, une évidence, car si tous les autres problèmes étaient traités, mais si celui-ci ne l'était pas, il n'y aurait aucune chance que la paix au Proche-Orient fût durable.

Alors, que disons-nous concernant ce problème ? D'abord qu'il doit être traité. A partir du moment où il doit être traité, il est bien évident qus si les intéressés veulent faire connaître leur point de vue, ils doivent être habilités à le faire, et le vote aux Nations unies, qui a été interprété comme un vote de reconnaissance, n'est pas un vote de reconnaissance, c'est un vote de simple bon sens. A partir du moment où il y a un débat sur la question palestinienne aux Nations unies, il est normal que des représentants du peuple palestinien s'expliquent, absolument normal. D'ailleurs, je note — je dirai avec regret — que sur un tel sujet, il est sans doute mauvais qu'existe une toute petite minorité qui a l'air de s'y opposer et qui ainsi s'accule elle-même à une position de défaite, car, après tout, il est normal que les intéressés s'expriment, même si, ensuite, d'autres qu'eux peuvent le faire.

Ensuite, le ministre des affaires étrangères français, qui travaille naturellement en liaison très étroite avec moi, s'est rendu au Liban dans le cadre d'un voyage d'ensemble qu'il doit faire et qui comportait la visite du Liban et de la Jordanie, puis, ensuite, la visite de l'Etat d'Israël. A cette occasion, le leader de l'O.L.P. a demandé à être reçu par lui. Il était normal que le ministre des affaires étrangères français la reçoive, avant le débat aux Nations unies, pour savoir quelle serait la thèse qui serait défendue par son organisation.

Alors, j'en viens à notre attitude sur le fond du problème. Le fond du problème, c'est de considérer qu'il ne peut y avoir de paix durable au Proche-Orient que si la question palestinienne fait l'objet d'un juste règlement. A partir du moment où la communauté internationale reconnaît l'existence d'un peuple palestinien, quelle est l'aspiration naturelle d'un peuple ? C'est de disposer d'une patrie. Quelle doit être cette patrie ? Quelles doivent être les relations, l'articulation de cette patrie par rapport aux Etats existants de la zone dont certains sont d'ailleurs, à l'heure actuelle, peuplés, vous le savez, de très nombreux Palestiniens ? C'est l'objet de la négociation.

Et je ne voudrais pas, là-dessus, prendre de position. Notre position est que ce problème doit être traité et que cette négociation doit s'ouvrir. S'ouvrir pour aboutir à quoi ? C'est pour aboutir précisément à ce que le contenu de la résolution 242 puisse être atteint, réalisé, c'est-à-dire que chacun des Etats de cette partie du monde puisse vivre dans des frontières sûres et reconnues.

Je peux vous dire que notre ministre des affaires étrangères, dans son entretien avec M. Arafat, a indiqué que telle serait l'attitude de la France et que la France défendrait le droit des pays de la zone et donc, en particulier, de l'Etat d'Israël, à disposer de frontières sûres et reconnues. Je considère même que si la communauté internationale réussissait à créer dans cette région du monde les conditions d'une paix durable, en traitant de l'ensemble des problèmes qui s'y posent, cette paix devrait être largement garantie.

L'Europe pourrait, à cet égard, jouer un certain rôle. L'Europe n'a pas, vous le savez, les moyens militaires de procéder à une telle garantie, mais l'Europe dispose de certaines ressources, de certaines possibilités économiques, de certains moyens de vente concernant notamment du matériel, et aussi du matériel militaire, et on pourrait imaginer qu'à cet égard la politique de l'Europe, après un règlement, soit conduite en commun de façon à apporter sa contribution à la protection de frontières sûres et reconnues, qui auraient été enfin acceptées dans cette région du monde. J'ajoute que c'est le langage que le ministre des affaires étrangères va tenir en Israël, la semaine prochaine, et je suis persuadé qu'il trouvera, auprès de ses interlocuteurs, une juste appréciation de la position de la France.

— La souveraineté de décision *dont vous avez parlé dans votre exergue signifie*-t-elle, *à d'autres points* de vue, *que la France doit mener une politique indépendante, d'autant plus que vous avez émis la suggestion, ensuite,* d'une *conférence à trois, en ce qui concerne le pétrole ? La France étant essentiellement un consommateur de pétrole et pas tellement un producteur, cela signifie-t-il que notre pays devra mener une politique qui, pour l'instant, peut être considérée comme quelque peu ambiguë ?*

— Votre question est un peu ambiguë aussi. Ce que j'ai voulu dire, c'est que dans le monde, tel qu'il est, la France étant pour des solutions de concertation et d'interdépendance, il est naturel qu'elle participe à un certain nombre d'organisations ou qu'elle pousse même à la mise sur pied d'un certain nombre de structures de concertation, voire même à une organisation plus poussée de l'Europe.

Mais la France entend garder la souveraineté dans l'exercice de ses décisions, c'est-à-dire de celles de ses décisions qu'elle ne décide pas elle-même de prendre avec d'autres, comme, par exemple, dans le cadre européen ; elle entend continuer à les prendre elle-même, autrement dit, c'est le refus de la domination. A l'heure actuelle, dans le monde, il existe des situations de fait qui poussent, vous le savez, à une recherche permanente de situations de domination ; la France n'accepte pas les solutions de domination, et c'est ce que j'ai voulu dire par souveraineté de décisions.

DÉFENSE : l'emploi de la force nucléaire

— Monsieur le président, votre génération a fait de prodigieux progrès dans l'art d'anéantir les hommes. Si nous ne faisons pas de progrès sérieux pour la limitation de la course aux armements, nos descendants pourront nous tenir pour des criminels. Or, la France s'est assuré l'arme atomique. Elle a été réticente pour à peu près toutes les

(Dessin de CHENEZ.)

tentatives, pour organiser à l'échelle mondiale le maintien de la paix et la sécurité. Au contraire, elle se vante d'être l'une des plus efficaces parmi les nations qui fabriquent des armes et qui les vendent. Vous, monsieur le président, que comptez-vous faire ?

— Est-ce qu'il y a une autre question sur la défense ?

— Vous vous êtes livré à une réflexion sur la politique militaire de la France. Est-ce que cela vous a conduit à des conclusions précises sur la position stratégique de la France et en particulier sur la possibilité d'organiser une défense avec les Neuf de l'Europe dans son ensemble ?

Je voudrais, monsieur le président, vous reposer la question que vous avait posée tout à l'heure André Passeron, non pas par goût de la théologie, mais parce que je ne crois pas y avoir entendu de réponse, c'est-à-dire : est-ce que vos propositions à vos partenaires européens comportent ou non des abandons de souveraineté et si oui, lesquels ?

J'y ajouterai, sur la défense : quelles sont actuellement les relations de la France avec l'Organisation du traité de l'Atlantique nord et les organismes qui en dépendent ?

Et pour finir : est-ce que vous jugez utile et possible une réévaluation de l'encaisse-or des banques centrales ?

— Monsieur Charpy, c'est une véritable fresque... Alors, je reviens en arrière...

— Monsieur le président...

— Non, je crois qu'il vaut mieux que je revienne en arrière, parce que, pour peu que vous ayez trois questions aussi dissemblables que celles de M. Charpy, j'aurai du mal à maintenir l'unité de ma réponse.

Votre première question portait sur les transferts de souveraineté. Dans les questions qui seront, je pense, à l'ordre du jour d'un « sommet » européen ne figureront pas, à proprement parler, les problèmes des transferts de souveraineté.

Je vous ai dit qu'il y avait deux problèmes : l'organisation de réunions périodiques entre les chefs de gouvernements européens, je dirai de réunions programmées à l'avance, celles qui ont un objet précis et constituent donc la pratique d'une vie institutionnelle européenne, mais ceci ne s'accompagne pas d'un transfert de souveraineté ; d'autre part, un certain nombre de problèmes de perspectives à moyen terme devraient être mis à l'étude et pourront conduire à des décisions, mais, dans une première phase, il n'y a pas, là non plus, de transfert de souveraineté. Il se trouve que c'est ainsi.

Par contre, il y a un sujet que nous serions prêts à voir traiter, c'est un sujet technique, mais qui rencontre votre question. Ce sujet, c'est celui de savoir dans quelles conditions il faut exiger à tout instant la règle de l'unanimité pour certaines décisions de caractère européen. Vous savez que dans ce qu'on a appelé un compromis, le compromis de Luxembourg, qui est d'ailleurs un compromis d'une telle nature qu'il est absolument incompréhensible — c'est le compromis du compromis, si je puis dire ! — il est prévu que chaque Etat peut invoquer un intérêt de caractère national pour exiger que la règle de l'unanimité soit appliquée dans les décisions du conseil des ministres. Alors, ceci conduit à une pratique très lourde, parce qu'il suffit qu'une délégation, je dirais même qu'un membre d'une délégation soit irrité ou troublé par telle ou telle décision particulière pour qu'il invoque l'intérêt national.

J'ai posé à mes partenaires la question de savoir si nous ne pourrions pas rechercher en commun des domaines dans lesquels il est clair que l'intérêt national n'est pas en cause et pour lesquels, donc, des procédés de décision plus souples et plus rapides pourraient être mis en œuvre. Dans ce cas-là, il y aurait, en effet, à certains égards, un transfert de souveraineté, mais vous voyez que c'est un transfert de souveraineté commençant par les petits enjets et non pas commençant par les grands, puisque pour toutes les questions touchant réellement à l'intérêt national, et dans la phase actuelle, les Etats conserveraient la possibilité d'invoquer l'obligation d'unanimité ; par contre, pour les questions qui sont des questions courantes et néanmoins importantes dans la vie quotidienne, des règles plus souples pourraient être fixées. Autrement dit, sur ce sujet, je ne cherche pas, pour ma part, à prendre une position de doctrine

Une organisation de structure confédérale, comme celle que la France souhaite voir mise sur pied, est évidemment une organisation qui comporte, par rapport à la prise de décision nationale, un certain nombre de limitations, et il faut en accepter l'idée. Par contre, je ne crois pas qu'il faille s'enfermer dans le vocabulaire ; ce n'est pas un transfert à proprement parler, c'est une autre technique de décision qui intervient, en effet, à l'échelon d'un plus grand ensemble et, à cet égard, nous sommes disposés à marcher en avant.

Sur les questions intéressant la défense, j'ai procédé, en effet, monsieur Tatu, à une réflexion sur ce problème, qui est un problème très difficile et à propos duquel les hommes d'Etat contemporains doivent se poser *toutes sortes de questions.*

Alors, il y a d'abord notre force nucléaire stratégique et c'est elle qui justifie, je crois, la question de M. Lecerf. Cette force nucléaire stratégique, dont la mise au point constitue d'ailleurs, du point de vue technique, une performance car, pour un pays d'une dimension comme la nôtre, la mise au point de cette force et de certaines de ses composantes, notamment sous-marines, représente incontestablement un exploit scientifique et technique, cette force nucléaire stratégique pose le problème de son emploi. A quoi est-elle destinée ? Quelle est son hypothèse d'utilisation ? C'est là-dessus que je voudrais vous répondre.

Jusqu'à présent, en effet, elle est présentée comme une force de dissuasion, mais il n'est pas indiqué dans quelle hypothèse, quelle circonstance cette dissuasion devrait s'exercer. En ce qui me concerne — je ne peux parler que de l'exercice de mon propre mandat de président de la République — je considère que la dissuasion nucléaire française ne peut être utilisée que vis-à-vis de puissances elles-mêmes nucléaires ou de puissances — hypothèse, je vous dirai tout de suite, très peu vraisemblable, mais il faut couvrir toutes les hypothèses — qui menaceraient notre propre sol. L'objet de notre dissuasion nucléaire, qui alors, en effet, devrait être utilisée, c'est de s'opposer à une menace nucléaire sur notre sol de la part d'une puissance nucléaire, ou à une menace d'invasion de notre sol.

Par contre, vis-à-vis de puissances non nucléaires, j'estime que la France ne doit faire ni l'usage, ni même la menace de l'usage, de nos moyens nucléaires et je souhaite que cette attitude, progressivement, soit reprise par d'autres afin que les moyens de dissuasion nucléaire soient des moyens qui soient conçus, soient envisagés vis-à-vis de la menace nucléaire et non pas vis-à-vis des autres types de conflits. Si, d'ailleurs, cette conception était plus largement acceptée, les problèmes qui font l'objet, en 1975, d'un nouveau début de négociations sur la non-prolifération, seraient traités sans doute dans une optique différente, puisque les pays non nucléaires n'auraient sans doute pas la même préoccupation, ou pas le même intérêt à entrer dans l'ensemble nucléaire, s'il apparaissait que, restant en dehors, la dissuasion nucléaire ne s'exercerait pas contre eux.

La France était fondée à ne pas participer à cette mise en place du traité de non-prolifération puisque vous savez que l'argument essentiel était, pour un pays qui ne voulait pas être soumis à la domination des blocs, et qui n'entend pas être soumis à cette domination, de s'interdire, alors qu'il en avait le moyen, de posséder effectivement les ressources de son indépendance au point de vue de sa sécurité.

C'est maintenant chose faite et on pourrait nous dire : « Ecoutez, » puisque maintenant vous êtes » membre de ce club nucléaire, et » même membre à part entière, » vous allez sans doute faire ce » qu'ont fait les autres, c'est-à-» dire adhérer pour empêcher les » autres de le devenir ? »

Je crois que le problème devra être traité d'une façon plus complète, c'est-à-dire qu'il faut s'interroger sur les motifs qui, pour les pays non nucléaires, les poussent à devenir nucléaires, et faire en sorte que ces motifs puissent être atténués, le cas échéant disparaître, et c'est pourquoi l'attitude, que j'aurai l'occasion naturellement de préciser puisque ce n'est pas à l'occasion d'une réunion de presse que l'on peut entrer dans le détail des dispositions stratégiques, qui consiste à ne pas faire usage de nos moyens nucléaires vis-à-vis de puissances non nucléaires, comme instrument de pression ou de manœuvre, peut être une des lignes qui permettrait, précisément, d'éviter la prolifération de ces armements nucléaires.

Ma deuxième constatation concernant notre politique de défense c'est qu'en dehors de la situation nucléaire stratégique, nos autres moyens nous laissent très peu préparés à faire face aux circonstances très imprévisibles, très indécises du monde contemporain. C'est ainsi, par exemple, que les derniers conflits qui se sont produits en Méditerranée ont été des conflits de type classique par les moyens employés, marine, aviation, parachutistes, etc., et que si la France a une force nucléaire stratégique importante, elle a beaucoup orienté son effort de défense dans ce sens et pour le reste, par contre, elle a, à mes yeux, de manière insuffisante le statut d'une puissance du rang qui est le sien. Donc, concernant la conception des autres forces, leur mobilité, leur organisation, je crois que nous devons disposer de moyens conventionnels qui soient adaptés au rang de notre pays.

Il y avait encore l'or, pour M. Charpy, mais je viendrai peut-être aux problèmes monétaires tout à l'heure.

— Monsieur le président, vous avez dit qu'en plus de la dissuasion il fallait adapter au rang de la France les moyens classiques. Cela signifie donc qu'il faut augmenter le budget militaire ?

— Non, ce n'est pas si simple, si je puis dire, c'est l'ensemble de nos conceptions stratégiques et de moyens car — je prends la situation telle qu'elle est, je ne cherche pas à savoir ce qui a pu conduire, dans d'autres circonstances, à des conclusions différentes — nos moyens conventionnels, qui existent puisque la France dispose de ces moyens conventionnels, ont été conçus ou orientés uniquement comme un support ou un adjuvent des hypothèses d'emploi de notre force nucléaire stratégique.

C'était en réalité un corps de soutien ou de support dans une guerre qui était une guerre nucléaire et orientée dans une certaine direction. Or j'estime pour ma part que les hypothèses vraisemblables du monde actuel peuvent être une hypothèse d'une tout autre nature et qu'un pays comme la France doit avoir dans les différents domaines les moyens de sa dimension et de sa réalité.

(Lire la suite page 4.)

(Suite de la page 3.)

Et c'est donc plutôt dans la conception, la réorganisation de ces forces, leur mobilité, le type d'armement dont elles sont dotées que cette solution devrait être recherchée.

Autrement dit, une force nucléaire stratégique visant la menace nucléaire ou la menace directe sur notre sol et, pour le reste, des moyens militaires adaptés au niveau de puissance qui est celui de la France actuelle. Ceci peut être fait à l'heure actuelle à l'intérieur des enveloppes prévisibles de notre budget militaire.

MONNAIE : le rôle de l'or

— En Grande-Bretagne, le parti conservateur a fait la campagne sur le thème de l'union nationale ; alors, pour faire face à la crise, est-ce qu'une telle formule peut être applicable à notre pays ?

— Nous allons respecter les règles : je réponds à la dernière question de M. Charpy sur l'or, c'est une question internationale, et puis nous passerons aux questions intérieures.

Le problème de l'or a été un peu oublié dans le grand tumulte international des derniers mois, et c'est cependant un problème qui est fondamental concernant le système monétaire international et concernant les moyens de paiement d'un certain nombre de pays, dont le nôtre. Vous savez qu'un accord a été établi voici quelques mois, au mois d'avril, à Zeist, aux Pays-Bas, concernant un premier usage de l'or à l'intérieur des relations européennes, et, d'ailleurs, dans un accord intervenu entre l'Allemagne fédérale et l'Italie, une première esquisse de l'usage de l'or a été mise en pratique. Mais je n'entrerai pas dans le détail de ce problème, quoique j'aurais le goût personnel de le faire ; je crois qu'il faut aller plus loin et, en ce qui nous concerne, nous inviterons nos partenaires à aller plus loin, et je le dirai à aller plus loin d'ici à la fin de l'année.

En effet, ce qui a déjà été décidé sur le plan de la réforme du système monétaire international confère un rôle central à ce qu'on appelle les droits de tirage spéciaux et donc, alors, la fonction d'un instrument monétaire, à partir du moment où il n'est plus l'instrument monétaire central, doit être celle d'un instrument d'usage banalisé, c'est-à-dire que les banques centrales doivent pouvoir faire usage de cet actif monétaire comme des autres actifs monétaires, et la fiction suivant laquelle il existe un prix conventionnel de l'or à 42 dollars l'once à l'heure actuelle, c'est-à-dire le quart de la valeur du marché, valeur à laquelle ne s'effectue, vous le savez, aucune transaction quelconque, a cette conséquence véritablement absurde de diminuer artificiellement la valeur des avoirs monétaires de l'ensemble des pays qui ont à faire face à des déficits considérables, puisque cela consiste en réalité à diviser par quatre le montant réel des réserves de ceux qui disposent de leurs actifs en or. Cette situation est absurde et ne peut pas durer.

Il convient donc d'obtenir vis-à-vis du Fonds monétaire international la banalisation complète du rôle de l'or, c'est-à-dire la possibilité pour les banques centrales de vendre et d'acheter, et donc de comptabiliser leur avoir en or à une valeur qui tienne compte de la réalité du marché.

Et nous sommes par contre tout à fait hostiles à la position prise par certains experts du Fonds monétaire international qui voudraient confier au Fonds monétaire le soin de vendre son encaisse en or. Je n'entrerai pas dans le détail des motifs, mais j'indique que cette encaisse ne lui appartient pas, que c'est un dépôt fait par les membres du F.M.I., qui devrait leur être restitué en cas de dissolution de ce Fonds ; ensuite, qu'on ne voit pas à quel cours le Fonds monétaire international pourrait intervenir dès lors qu'il n'y aurait plus de cours officiel de l'or, et qu'enfin le Fonds monétaire, qui va être le soutien d'opérations d'emprunts vis-à-vis des paye producteurs de pétrole, doit en conserver les garanties, et son encaisse d'or en est une.

Notre position est de continuer dans la direction ouverte, la banalisation du rôle monétaire de l'or aboutissant, je le répète, à trois conséquences : la liberté pour les banques centrales de la vendre, mais la liberté pour les banques centrales de l'acheter et la liberté pour ces mêmes banques de la comptabiliser à un prix voisin du prix du marché.

— Je voudrais vous poser une dernière question de politique extérieure. Je vous demande pardon, si vous le permettez, monsieur le président, je voudrais évoquer un problème géographiquement moins important que celui que vous avez traité en parlant du Proche-Orient, mais qui pose un problème extrêmement douloureux, je veux dire le problème de Chypre. A Chypre, deux cent mille réfugiés de la zone envahie sont actuellement, ayant tout perdu, à la charge des trois cent mille habitants de la zone sud. La France, je sais, n'est pas directement intéressée dans le conflit, elle y est humainement et par quelques intérêts particuliers, notamment les biens de la mission de l'université de Lyon à Salamine, qui ont été entièrement pillés, dévastés. La France a-t-elle un moyen d'intervenir dans ce drame douloureux ?

— Nous ne parlerons pas du fond. Sur le fond, la position de la France est bien connue, nous avons apporté notre aide aux autorités de l'île pour faire face à la situation de détresse des très nombreux réfugiés et nous avons également mis en œuvre l'ensemble de nos moyens diplomatiques et politiques pour assurer la garantie de nos ressortissants ; nous continuerons à le faire avec le désir qu'après l'affrontement cruel et malheureux de l'été dernier une solution puisse être trouvée qui rétablisse les deux collectivités de l'île dans l'égalité de leurs droits.

— Monsieur le Président...

— Je vous en prie, je veux préserver la malheureuse politique intérieure qui n'a plus droit qu'à vingt minutes...

POLITIQUE INTÉRIEURE : les entretiens avec les dirigeants de l'opposition

— Je vous demandais, monsieur le Président, si vous pensiez qu'une formule d'union nationale, pour faire face à la crise actuelle, était applicable ?

— Monsieur Bassi, il peut y avoir union nationale quand il y a le désir et le langage de l'union nationale. Je tiens, en ce qui me concerne, le langage de l'union, vous ne m'avez pas vu sur les écrans ou dans les colonnes me répandre en jugements sommaires ou en diatribes. Mais je dirai que je n'observe pas actuellement, dans l'ensemble du monde politique français, le langage et le comportement de l'union nationale. Je le regrette. Mais aussi longtemps que cette attitude d'esprit n'existera pas, ce genre d'hypothèse ne pourra pas être envisagé.

Je vous indique par contre, et je termine par là avec les affaires extérieures, qu'étant donné l'importance des trois réunions qui vont se tenir d'ici à la fin de l'année, c'est-à-dire, je l'espère, le sommet européen, la venue à Paris de M. Léonide Brejnev et la venue du président Ford dans le département de la Martinique, je compte m'entretenir, avec l'ensemble des dirigeants de la majorité et de l'opposition, des positions internationales qui devraient être celles de la France dans ces différentes circonstances et recueillir leurs suggestions à cet égard. Ceci aura lieu avant la fin du mois de novembre, pour tous sans exception.

La circulation automobile

— Monsieur le Président, j'en reviens à une question de politique intérieure qui intéresse, je crois, tous les Français : si la situation exigeait, d'ici à la fin de l'année, qu'on fasse des économies sur l'essence et le pétrole, quelle mesure prendriez-vous pour limiter la circulation automobile ?

— D'abord, nous avons pris une position qui est celle d'un plafonnement du coût des importations de la France pour 1975. En 1974 il n'y a pas de problème, puisqu'il n'est pas envisagé d'augmentation du prix des produits pétroliers avant le début de 1975 — d'augmentation du fait des producteurs — et, donc, il n'y a pas lieu de changer le dispositif actuel.

Quel est le dispositif actuel ? C'est un rationnement pour environ 80 % de la consommation totale, puisque le rationnement porte sur les carburants qui sont consommés pour le chauffage et qu'il porte également sur une technique différente, qui est celle des contrats sur le fuel lourd consommé par l'industrie, et le total de ces deux consommations représente 80 % de la consommation totale de pétrole par la France. Si bien que c'est à l'intérieur de ces techniques que pourrait être traité, le cas échéant, l'essentiel du problème, c'est-à-dire une modification du rationnement en ce qui concerne ces deux types de consommation.

Pour ce qui est de la circulation automobile, il faut apercevoir que la consommation automobile consomme une fraction importante mais secondaire du total de nos importations de carburants.

En sens inverse, il y a la situation de l'industrie automobile dont il faut tenir compte, ce qui fait que ce que nous pouvons faire dans les circonstances prévisibles, c'est mettre fin à un certain nombre d'abus. J'appelle abus, par exemple, des vitesses de circulation ridicules, et qui témoignent d'un manque à la fois de solidarité et de dignité, car la circonstance ne requiert pas qu'on circule, à l'heure actuelle, à des vitesses invraisemblables, et qu'on ne respecte pas les normes qui ont été fixées.

Cela consiste également à pratiquer activement la priorité donnée aux transports en commun, par rapport aux formes de transport individuelles, sur le plan de la réglementation, sur le plan de l'équipement, etc. Mais cela ne conduit pas, dans les perspectives que nous avons, à des techniques de rationnement.

L'indice de popularité

— Monsieur le président, que pensez-vous de la baisse de votre indice de popularité ? Est-ce que vous n'y voyez pas la conséquence d'un détachement des classes moyennes du programme libéral sur lequel vous aviez été élu, plus exactement de la politique appliquée par votre gouvernement, contraire à ce programme sur certains points ?

— Je n'ai rien pensé lorsque mon indice est passé de 50 à 53, je ne pense rien lorsqu'il passe de 53 à 50 ! Je dirai que, de toute façon, la France a la chance de pouvoir être gouvernée par des hommes, non pas moi seulement, mais je veux dire par des hommes qui peuvent gouverner sans avoir l'œil fixé sur le cadran de la popularité. C'est une chance pour elle, ce n'est pas une chance pour moi, parce que tels et tels pays voisins qui sont confrontés à des échéances électorales permanentes aperçoivent la difficulté ou l'impossibilité qu'il y a de conduire une politique à moyen terme si l'on a nécessairement l'œil rivé sur le cadran de sa propre popularité.

J'exerce ma fonction pour servir les intérêts de la France, et non pas pour servir ma cote de popularité personnelle. Je souhaite d'ailleurs que les Français le ressentent ainsi et que, dans le temps, si vous voulez, la cote de popularité rejoigne l'idée que j'ai, l'idée que je me fais de ce que sont les intérêts de la France. Mais je ferai toujours passer la considération des premiers avant la préoccupation de la seconde.

La désinflation et l'emploi

— Monsieur le président de la République, vous avez tout à l'heure parlé dans des termes très graves, au début de cette conférence de presse, et je voudrais y revenir d'un mot. Vous avez dit que toutes les courbes semblaient... vous avez même dit conduisent à la catastrophe. Par conséquent, ce n'est probablement pas sur des mesures de détail que le gouvernement français compte orienter sa politique. Je ne peux pas croire non plus que ce soit par des accords d'interdépendance entre les nations que vous pensez qu'on arrivera à régler tout cela. Par conséquent, il faut donc que la France fasse ses propres efforts.

Le gouvernement a commencé. Nous avons eu un débat budgétaire qui a été amorcé par le ministre des finances. Mais est-ce parce que cette crise est perceptible, ou est-ce parce qu'elle est imperceptible, que le malaise atteint beaucoup de couches en France ? Vous avez une grève des postes très grave pour les entreprises françaises, et pas seulement pour elles, plus des faillites, et un certain nombre d'autres phénomènes, j'en passe. Quelle politique vous-même et le gouvernement comptez-vous prendre pour mobiliser, en quelque sorte, la nation française et la mettre en situation de se présenter devant ces catastrophes ?

— Vous me demandes ce qu'il faut faire, et vous ajoutez une autre question, en réalité, qui est de savoir s'il faut mobiliser, ou comment on peut mobiliser l'opinion française pour le faire.

D'abord, que faut-il faire ? Quelle est notre situation ? Je vous l'ai dit tout à l'heure, et j'y reviens, vous avez l'air de considérer que c'est un peu secondaire, un peu lointain, il n'y a pas de solution complète des problèmes de la France actuelle, s'il n'y a pas dans le même temps des solutions sur le plan international. Il ne faut pas croire qu'une politique française quelle qu'elle soit, menée par qui que ce soit, pourrait placer la France à l'abri des grands remous du monde, c'est une vue paresseuse, et je dirai sotte. Mais ce n'est pas la vôtre.

En réalité, nous pouvons traiter une partie du problème qui est notre partie, et pour le reste nous devons prendre des initiatives. S'il y avait tout de même une solution concertée au problème de l'énergie sur le plan mondial, ce serait très important. S'il y avait sur le plan monétaire l'esquisse d'une esquisse de la mise sur pied d'un système plus ordonné, ce serait positif. Si, sur le plan de l'inflation, il y avait une attitude concertée plus active de l'Europe, ce serait également positif. Donc il ne faut pas croire que ce soit négligeable ou secondaire, c'est, à mon avis, important, mais il est vrai que nous avons notre problème à traiter nous-mêmes.

Ce problème, quel est-il ? C'est la persistance d'une situation d'inflation, c'est l'apparition, la prise de conscience d'une préoccupation concernant l'emploi. Pour ce qui est de l'emploi, convenez qu'il y a longtemps que je vous en parle. Le 5 décembre dernier, je m'en souviens très bien — d'ailleurs j'avais la même chemise... — au Quai Branly, je présentais un certain nombre de mesures de politique anti-inflation, et les journalistes me disaient : mais enfin, la politique anti-inflation, c'est un peu mou, il faudrait aller plus loin et plus fort. Et je leur disais : « Peut-être faudra-t-il aller plus loin et plus fort, mais je vous indique que d'ici un an, toutes vos plumes ne traiteront plus que du problème de l'emploi. »

Au mois de septembre dernier, il y a donc un peu plus d'un mois, je me trouvais devant non pas une levée de boucliers, ce n'était pas des boucliers, mais une levée de porte-parole, de porte-voix, qui voulaient à tout prix me faire parler. Me faire parler pour que je dise quoi ? Que me demandait-on de dire au mois de septembre ? On me demandait de dire : soit il faut durcir la politique, soit expliquez-nous comment on peut revenir à la situation précédente. Si je n'ai pas parlé, c'est que j'étais en désaccord sur ces deux points. Je ne voulais pas durcir la politique — je vais vous dire pourquoi — et je ne voulais pas faire croire aux Français qu'on pouvait revenir à la situation précédente.

Nous sommes dans une situation transformée. Notre orientation, notre attitude d'esprit, c'est de nous adapter à cette situation transformée, et non pas de vivre dans l'illusion, et bien pire encore, de créer l'illusion que nous pourrions revenir en arrière.

Je ne voulais pas non plus du durcissement de la politique qui m'était réclamé et proposé, et j'ai à cet égard de très bonnes citations. On me proposait donc en septembre le durcissement de la politique ; on a même trouvé une procédure pour le faire.

Mais constatez dès à présent, en prenant l'enquête que vient de publier l'INSEE sur la situation économique au début du mois d'octobre, que dès la rentrée, dès le mois de septembre, la situation économique avait changé. A l'heure actuelle, les perspectives des chefs d'entreprise sont beaucoup plus de doute en ce qui concerne la production et l'emploi, et, par contre, les perspectives sont beaucoup plus favorables en ce qui concerne l'évolution des prix. Donc, ce qu'on voulait nous faire faire, c'est-à-dire quelque chose qui était dur pour la production et pour l'emploi, était à la fois nuisible en ce qui concerne le niveau de l'activité, et inutile en ce qui concerne les perspectives de prix.

Par conséquent, notre problème, à l'heure actuelle, c'est de poursuivre la désinflation tout en apportant un soutien nécessaire à l'activité économique et à l'emploi. C'est donc, comme vous le voyez, un problème difficile, parce que c'est un problème de dosage.

Il faut poursuivre la désinflation, car la société française n'accepterait pas durablement une inflation à deux chiffres. Elle en serait détruite. L'inflation, lorsqu'elle rejoint à peu près les taux d'intérêt annuel, c'est-à-dire 6 %, 7 %, c'est déjà insupportable, cela cause déjà un certain nombre d'injustices, mais cela peut être corrigé par un certain nombre de mécanismes. Lorsque c'est l'inflation à deux chiffres, à laquelle nous sommes, c'est-à-dire 14 %, 15 %, aucun mécanisme ne peut en atténuer les effets sociaux, et cela crée pour un certain nombre de catégories, les producteurs agricoles, par exemple, les épargnants, par exemple, des situations qui sont inacceptables, ce qui fait que la politique du gouvernement doit revenir très vite à une inflation à un chiffre. A cet égard, les résultats qui sont obtenus, qui ne sont pas spectaculaires ni extraordinaires, vont dans le bon sens.

Vous avez vu que l'objectif que le gouvernement s'était fixé, c'est-à-dire une hausse des prix rejoignant 1 % par mois à la fin de l'année — c'est passer du rythme actuel, qui était un rythme de 15,5 %, à un rythme de 12, — cet objectif, semble-t-il, pourra être atteint d'ici à la fin de l'année, et le fait de poursuivre et d'aboutir à un taux d'inflation qui soit de l'ordre de 6 à 7 % pour le milieu de l'année 1975 apparaît également un objectif que l'on peut espérer atteindre. Il faut donc poursuivre la désinflation, et le gouvernement fait bien de la poursuivre.

Il faut ensuite soutenir l'emploi et, pour soutenir l'emploi, nous avons poussé, dès l'origine, comme vous savez, à des mesures qui sont des mesures révolutionnaires, car la garantie de douze mois de salaire n'existe nulle part dans le monde. Elle n'existe nulle part dans le monde, ni par sa durée ni par sa qualité, car il existe des pays qui ont une législation assez longue sur le maintien du salaire aux travailleurs privés d'emploi, mais qui dépasse rarement neuf mois. Ce qui est plus fréquent, c'est un certain nombre de semaines. Les législations les plus avancées, à l'heure actuelle, c'est neuf mois. La France, c'est douze mois. Ceux qui ont neuf mois ne garantissent pas la totalité du salaire, alors que les décisions prises en France, c'est de garantir la totalité du salaire pendant une période de douze mois. Nous avons donc, à cet égard, une législation révolutionnaire de protection du travailleur privé d'emploi.

Naturellement, il ne suffit pas d'assurer les ressources du travailleur privé d'emploi ; il faut maintenir le niveau d'activité et d'emploi. A cet égard, quelles sont nos perspectives et que comptons-nous faire ?

D'abord, poursuivre la croissance en 1975. Vous avez dû voir que dans le budget économique — vous parliez de la discussion budgétaire — dans le budget économique, il est prévu un taux de croissance de 4,2 % pour l'économie française, c'est-à-dire pas du tout un taux de croissance nul ou négatif, comme certains pays que nous connaissons. Il faut savoir, là aussi, qu'à l'heure actuelle, les chiffres sont tout à fait dans notre sens. La croissance économique des grands pays industrialisés aura été, pour 1974, de 1,9 % ; elle aura été, pour la France, de 4,7 %. La croissance économique prévue par l'ensemble de nos grands partenaires européens, américains, japonais, en moyenne pour 1975 — je l'ai dit tout à l'heure — est de 3,9 %, et nous prévoyons, en ce qui nous concerne, 4,2 %. Il faut d'ailleurs savoir qu'au cours de ces deux années, 1974 et 1975, la France aura pris, au point de vue des quantités produites, une avance de 3 % sur l'Allemagne fédérale.

Il faut donc poursuivre le soutien de notre activité économique. Le retrait de la vague de l'inflation fait apparaître un certain nombre de problèmes de structures économiques, de même, d'ailleurs, que le redéploiement nécessaire de notre industrie, à la suite de la hausse des prix du pétrole, fait apparaître la nécessité d'adapter ou de transformer un certain nombre de structures économiques.

Je donne l'assurance que ces transformations bénéficieront du soutien actif de l'Etat.

Je suis libéral, on le sait. Les uns trouvent que c'est très bien, les autres trouvent que c'est très mal, mais enfin je suis libéral, c'est-à-dire respectueux de l'initiative, de la capacité d'inventer, de commander, de décider. Mais je ne considère pas que le libéralisme consiste, dans les périodes troublées à laisser les choses aller à l'aventure, et puisque nous avons un redéploiement important de l'activité économique française, puisque nous avons des difficultés sectorielles qui apparaissent, il est essentiel que les pouvoirs publics apportent leur contribution à la solution de ces difficultés.

D'ailleurs, les observateurs ont dû noter la modification d'une tendance dans le budget qui était, pour la première fois depuis longtemps, l'augmentation des crédits du F.D.E.S., succédant à une diminution. Pourquoi cette augmentation ? C'est pour doter précisément le gouvernement des moyens de soutien nécessaires pour celles des entreprises à structure saine qui auraient à faire face à une difficulté d'activité ou de redéploiement, et si ces ressources étaient insuffisantes, nous mettrions en œuvre tous les moyens nécessaires en 1975. A cet égard, je vous indique aussi que si nous avons apporté un tel attachement à faire que les finances publiques françaises soient en excédent — et d'ailleurs les finances publiques françaises sont les seules à être en excédent dans les grands paye du monde, les seules, — c'est précisément pour aborder cette phase nouvelle avec des moyens de manœuvre. Ceux qui, à l'heure actuelle, sont en déficit, je dis déjà en déficit, n'ont pas de moyens de manœuvre ni sur le plan fiscal ni sur le plan de la dépense, alors que la France, qui est en excédent, dispose de moyens de manœuvre et, bien entendu, les utilisera. C'est pourquoi, monsieur Ferniot, sur ce point je voudrais que vous sachiez que, face au problème du maintien de l'activité économique et de l'emploi, le gouvernement déploiera, en 1975, et à ma demande, toutes les initiatives nécessaires.

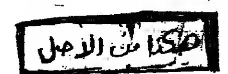
MAJORITÉ : ce qui compte, ce sont les votes

— Monsieur le président, que pensez-vous des mouvements divers qui agitent actuellement la majorité et l'opposition, de certaines tentatives de regroupement au sein de la majorité et de certaines définitions de la loyauté vis-à-vis de la majorité présidentielle ?

— Il y a eu un grand événement. L'élection présidentielle a été un grand événement. Il est ressenti encore comme tel, à la fois par l'opposition, qui ne se console pas — ce que je comprends — d'avoir aperçu le pouvoir à la portée de la main et d'avoir vu les Français, brusquement, le lui refuser. Alors elle ne s'en console pas ; elle se comporte encore comme si le problème pour elle était de retrouver un pouvoir que les Français ne lui ont pas confié et qu'elle ne peut retrouver nécessairement, dans l'avenir, qu'à l'issue de consultations électorales qui sont, vous le savez, à la fois certaines mais lointaines.

Et puis il y a le problème de l'organisation de la majorité. La majorité, en France, est une majorité présidentielle. Elle s'était donc organisée en fonction des personnalités, des fortes personnalités des présidents successifs de la Ve République. Elle doit désormais s'organiser autour de la nouvelle élection présidentielle. D'autre part, cette majorité s'est élargie, et je m'en réjouis, parce que c'était une de mes convictions de base que la France avait besoin, pour être gouvernée, de comporter dans les rangs de la majorité présidentielle et au gouvernement la totalité des éléments représentant politiquement le centre. Il est évident qu'une telle réorganisation, qu'un tel changement, s'est accompagné de remous parfaitement explicables. Mais je note que, dans la vie publique, ce qui compte, ce sont les votes. Et regardez les votes : chaque fois qu'il y a un grand débat, qu'il





ÉUNION DE PRES DU CHEF DE L'ÉTAT

vient un grand texte, la majorité présidentielle est conforme à ce qu'elle était au lendemain de l'élection présidentielle, c'est-à-dire qu'elle comporte l'ensemble de ceux qui font partie des formations politiques qui ont soutenu ma candidature au deuxième tour.

Les P.T.T. et l'aéronautique

— *Monsieur le président, quelles sont vos intentions : privatiser les P.T.T. ou nationaliser Dassault ?*

— Il n'est absolument pas question, je le dis tout de suite, de privatiser les P.T.T. C'est une idée absurde. Je crois que personne ne l'a. Il y a un problème très difficile, et qui explique d'ailleurs les mouvements sociaux actuels, qui sont des mouvements sociaux, je l'indique pour le commentaire, qui ne portent pas sur les secteurs à propos desquels certains avaient pu imaginer, ou pourraient imaginer une solution de privatisation, c'est-à-dire le secteur des télécommunications ; mais cela porte sur le secteur, au contraire, que personne n'a jamais indiqué ou envisagé, qui est celui des postes. Ce sont les problèmes des conditions de travail et d'activité dans certains secteurs manuels des postes, et notamment les activités de tri. Ce sont des activités nocturnes, qui, comme vous le savez, sont très dures et très répétitives et qui sont effectuées par des travailleurs très jeunes qui prennent cela comme premier emploi et qui ensuite cherchent à avoir une autre activité. Le problème de cette activité dans les postes est en effet un problème qui a été posé et qui est réel.

A l'heure actuelle, ces mouvements existent. Ils n'ont pas, comme vous le savez, formulé jusqu'à présent de revendications précises qui peuvent fournir matière à l'engagement d'une négociation, mais je me suis assuré en fin de matinée encore que si tel était le cas, et si les organisations syndicales définissaient, concernant les catégories en grève, des objectifs pouvant faire l'objet d'une négociation, bien entendu, les pouvoirs publics de leur côté ouvriraient cette négociation.

Deuxième partie, il n'y a pas à l'heure actuelle de programme de nationalisation, comme vous le savez ; il y a un problème d'avenir de l'industrie aéronautique française, qui doit être traité avec beaucoup d'attention. Je souhaite pour ma part que la France conserve une vocation aéronautique, et que, bien entendu, l'Etat exerce dans ce secteur essentiel la plénitude de ses responsabilités.

Les Antilles et les Comores

— *Monsieur le président, dans un mois et demi, vous allez rencontrer le président Ford à la Martinique, et mes compatriotes seront sensibles au fait que ce soit dans cette terre et à Fort-de-France que vous allez le rencontrer ; ils y voient un symbole parce que vous allez démontrer que la Martinique est française depuis trois siècles et vous savez qu'il y a un problème de sous-développement économique qui peut entraîner des conséquences sociales extrêmement graves et explosives, et, comme vous nous avez dit tout à l'heure que vous vouliez le changement par le bien, je dois vous demander quelle mesure vous envisagez pour que les Antilles connaissent le changement par le bien ?*

— Sur le même sujet ?

— *Monsieur le président, les départements d'outre-mer sont aussi la France telle qu'elle est. L'île de Mayotte aura-t-elle la possibilité de rester française si elle le veut ?*

— Sur ce problème des Antilles, j'ai, en fait, proposé au président des Etats-Unis, qui l'a accepté, que notre première rencontre ait lieu sur une terre française. J'aurai ainsi, d'ici la fin de l'année, l'occasion de recevoir sur des terres françaises à la fois le secrétaire général du parti communiste de l'Union des républiques socialistes soviétiques puis le président des Etats-Unis, et je serai d'ailleurs, je crois, concernant les nouveaux responsables ou chefs d'Etat ayant pris leurs fonctions au cours de l'année dernière, je serai le premier auquel ces très hautes personnalités voudront bien rendre visite.

J'ai proposé les Antilles parce que je souhaitais moi-même me rendre aux Antilles — je l'avais annoncé, d'ailleurs, au moment de la campagne présidentielle. Les Antilles ont le statut départemental, il est donc naturel que le président de la République aille sur place rencontrer les populations et s'informer complètement de leurs problèmes.

Parmi ces problèmes, il y a celui du sous-développement, du développement insuffisant. Des efforts ont été tentés, accomplis dans des secteurs importants, notamment le secteur du tourisme, mais il est certain qu'il reste encore beaucoup à faire pour valoriser du point de vue économique, et du point de vue social, les départements antillais. Je consacrerai une journée à chacun d'entre eux, et je rencontrerai en particulier le Conseil économique et social des départements, de façon à examiner les mesures qui peuvent être prises pour poursuivre le développement des Antilles.

A cette occasion, certains poseront le problème du cadre départemental. J'ai été frappé, au moment de la campagne présidentielle, du fait que l'ancien parti autonomiste, qui s'était manifesté en réalité à partir de 1958, et qui avait pris position en faveur d'une autonomie pouvant conduire à une indépendance, avait changé de langage au cours de la campagne présidentielle, et que les représentants de mon principal concurrent, lorsqu'ils sont allés dans les îles, dans les Antilles, ont tenu un langage extraordinairement modéré et incolore sur le sujet, ce qui a permis à une fraction de la population antillaise, attachée au statut départemental, de voter, ce qui était tout à fait naturel, pour mon concurrent malheureux. Mais c'est parce que le parti autonomiste a changé son objectif et son cap au cours de la campagne présidentielle, ce qui a montré qu'il existait au sein de la population antillaise un attachement au statut départemental.

Alors il est vrai que le statut départemental, pour des départements lointains, doit donner lieu à un certain nombre d'adaptations, notamment administratives, et qu'il faut pousser très loin, je l'indique, la déconcentration des départements antillais. Mais je ne crois pas qu'il soit souhaitable d'inventer une sorte de statut de département de deuxième classe, car il faut bien voir que s'il y avait des différences dans le statut départemental des Antilles, ce serait principalement des différences à leur désavantage, puisque cela consisterait à moins appliquer, ou à moins bien appliquer un certain nombre de parties justement progressives de notre législation.

Je crois donc que la solution est dans une très large décentralisation : c'est peut-être dans une organisation régionale différente qu'il faut la rechercher, et j'en tirerai les conclusions à l'issue de la visite, dont je me réjouis, dans les départements antillais.

Pour ce qui est de l'île Mayotte, le texte a été évoqué par l'Assemblée nationale : il s'agit de l'archipel des Comores ; c'est un archipel qui constitue un ensemble situé, vous le savez, entre Madagascar, indépendante, et le Mozambique, indépendant, ou en tout cas qui va l'être en juin prochain. C'est une population qui est homogène, dans laquelle il n'existe pratiquement pas de peuplement d'origine française, ou un peuplement très limité. Est-il raisonnable d'imaginer qu'une partie de l'archipel devienne indépendante et qu'une île, quelle que soit la sympathie qu'on puisse éprouver pour ses habitants, conserve un statut différent ?

Je crois qu'il faut accepter les réalités contemporaines. Les Comores sont une unité, ont toujours été une unité ; il est naturel que leur sort soit un sort commun, même si, en effet, certains d'entre eux pouvaient souhaiter — et ceci naturellement nous touche, et bien que nous ne puissions pas, ne devions-nous pas en tirer des conséquences — même si certains pouvaient souhaiter une autre solution. Nous n'avons pas, à l'occasion de l'indépendance d'un territoire, à proposer de briser l'unité de ce qui a toujours été l'unique archipel des Comores.

La coopération franco-africaine

— *Monsieur le président, puisque vous vous êtes de nouveau éloigné de l'Hexagone, est-ce que vous pourriez définir quelle sera la réorientation de la politique de coopération de la France avec les Etats africains francophones ?*

— D'abord, la situation des Etats africains francophones évolue, parce que certains d'entre eux bénéficient de l'évolution actuelle, — ceux qui sont détenteurs de certaines ressources — et que d'autres, au contraire, voient leur situation rendue plus difficile. Ce sont ceux qui sont d'essence continentale et éloignés des grandes voies de communication ou d'accès, ce qui fait qu'il est naturel de prendre en considération la situation de ceux qui se trouvent plus atteints par les événements actuels.

D'autre part, je pense que, dans l'avenir de notre coopération, nous devons développer la partie investissement et donner la priorité à cette partie investissement sur la partie fonctionnement ou de prise en charge d'un certain nombre de dépenses courantes.

Enfin, il est très important de chercher la mise sur pied de grands projets. Je veux dire que, jusqu'à présent, nous traitions, sur le plan de la coopération, un certain nombre de projets moyens et, dès que des projets atteignaient une certaine ampleur, nous nous en occupions moins activement, parce que nous n'avions pas la capacité de les résoudre seuls.

Or il y a quelques projets très importants pour les Etats africains qui sont, notamment, les constructions de voies de communication ou de chemin de fer pour lesquels un financement international est indispensable et une contribution de la Banque mondiale nécessaire, et pour ces grands projets, la technique de la coopération serait d'être, pour la France, le chef de file d'un effort international de financement pour la réalisation de ces grands ensembles.

Dans le monde actuel, il y a une certaine tentation de reculer sur la voie de la coopération, puisqu'il y a un transfert de ressources, et l'on pourrait imaginer que ce transfert de ressources nous conduise à nous désintéresser du sort de nos partenaires. Mais ce serait une vue qui serait tout à fait égoïste et contraire à notre aspiration nationale. La coopération, c'est une très grande œuvre de la France. Je souhaite d'ailleurs qu'elle soit demain une très grande œuvre de l'Europe et la France continuera à y apporter une contribution substantielle. Nous avons connu — il faut être franc à cet égard — une certaine diminution du pourcentage de notre produit national consacré à la coopération. Nous devrons, au cours des prochaines années, reprendre la progression de ce pourcentage.

M. CHIRAC : un excellent premier ministre

— *Monsieur le président, alors que M. le ministre de l'économie et des finances présentait à la tribune de l'Assemblée nationale son projet de budget pour 1975, tout le monde a pu constater que M. le premier ministre se livrait, au banc du gouvernement, à la confection de cocottes en papier. Que pensez-vous de ce comportement et considérez-vous qu'il traduise une conception normale de la solidarité ministérielle ?*

— Votre question n'est pas sérieuse, je ne vais pas y répondre sérieusement. Je vous dirai que cela montre que le premier ministre, comme moi-même, éprouve de façon aiguë la perception de l'avenir maritime de la France !

Mais je vais répondre maintenant sérieusement. Le premier ministre est un excellent premier ministre. C'est un homme qui travaille avec beaucoup d'activité, qui traite à fond les questions, qui fait montre d'une solidarité sans faille et donc je ne voudrais pas qu'on lui fasse des critiques désobligeantes, d'autant plus — il vous en a parlé lui-même avec amusement — que vous connaissez la pratique parlementaire : on vous envoie tout le temps toutes sortes de lettres pendant un débat ; quand on a un papier entre les mains, on le plie dans tous les sens, il se peut que certains le plient en forme de cocotte, les autres se contentent de le jeter dans la corbeille à papier.

— *Monsieur le président, il semble que les relations entre la France et la Guinée soient en voie d'amélioration ; le président Sekou Touré y a fait allusion le 2 octobre. Pensez-vous que cette amélioration doive se concrétiser prochainement ?*

— Je le souhaite. Les relations entre la Guinée et la France ont été déterminées à l'origine, vous vous en souvenez, par les conditions dans lesquelles la Guinée a opté — ce qui était son droit d'ailleurs — pour son indépendance. Puis, ces relations sont devenues normales en 1963. Il y a eu ensuite une crise, en 1965, qui a conduit à la rupture des relations diplomatiques entre la Guinée et la France. Depuis l'élection présidentielle, un certain nombre des obstacles qui s'opposaient à l'établissement de relations normales entre la Guinée et la France ont été levés et les circonstances permettent d'envisager une normalisation de ces relations.

Le président Sekou Touré, dans un discours qu'il a prononcé le 2 octobre dernier, a indiqué que tel était son désir et qu'il envisageait de reprendre des relations normales, et même une coopération, avec notre pays. Je le remercie de ses propos et j'indique que, de notre côté, nous sommes, en effet, désireux de rétablir avec la Guinée des relations normales comportant notamment le rétablissement des relations diplomatiques.

— *Monsieur le président, est-ce que l'action de votre ancien collègue des affaires étrangères, M. Jobert, vous agace ou vous amuse ?*

— Pas de commentaire !

La crise de l'industrie graphique

— *Monsieur le président, l'industrie graphique française traverse actuellement une crise très grave. La fermeture de la Néo-Gravure, en particulier, à la fin du mois, va mettre en péril une dizaine de grands périodiques français. La liberté d'expression se trouve ainsi menacée. Que compte faire le gouvernement ?*

— Un certain nombre d'entreprises se trouvent en difficulté. Il faut regarder la situation réelle de ces entreprises et il faut faire en sorte que l'évolution de l'entreprise en France ne la place plus désormais dans une telle situation.

Je suis navré de voir, par exemple, que beaucoup d'entreprises françaises, dont on voit les difficultés, disposent de fonds propres insuffisants. Or, on ne peut pas, dans une économie comme la nôtre, entreprendre, développer une entreprise sans faire un effort de fonds propres ; le risque économique doit être un risque dans lequel on s'engage, dans lequel les intéressés s'engagent et, notamment, les sociétés qui peuvent être les actionnaires de telle ou telle de ces entreprises. La part des fonds propres, on le découvre dans les entreprises françaises, est trop faible. Je sais bien qu'on me répondra : « C'est votre faute », mais là n'est pas le sujet, une économie doit s'imposer d'investir dans ses entreprises des fonds propres pour un montant suffisant.

Ma deuxième remarque, c'est que quand il s'agit d'entreprises, dans un secteur important pour notre activité économique, quand ces entreprises paraissent pouvoir être rétablies ou redressées sans doute par certaines mesures de rétablissement de leur gestion, il est essentiel de le faire, et j'ai donc demandé, dans le cas que vous indiquez, que tout soit entrepris avec l'aide active des pouvoirs publics pour rétablir les conditions de fonctionnement de cette entreprise : cela suppose naturellement qu'on commence par trouver un industriel, une équipe qui puissent être placés à la tête de cette entreprise, cela suppose ensuite qu'on réunisse les moyens de financement. Les directives données, c'est que tout soit fait pour dégager une telle solution ; j'espère que ce sera possible.

AVORTEMENT : les prérogatives du gouvernement

— *Est-ce que vous comptez faire connaître votre sentiment personnel sur le débat sur l'interruption de grossesse ou est-ce que vous trouvez que c'est un problème de société qui doit être laissé à la conscience des parlementaires ?*

— Demain matin, je tiens, avec le premier ministre, le ministre de la justice et Mme le ministre de la santé, une réunion pour la mise au point du texte qui sera finalement proposé au Parlement, et naturellement, présidant les réunions de mise au point de ce texte, il va de soi que je marque ainsi la position que je prends sur le fond du sujet. Viendra ensuite le débat parlementaire, et la nature d'un tel texte, c'est de mettre en jeu la conscience des parlementaires. Il leur appartiendra donc de se prononcer, sans discipline de parti, sur un texte de cette nature.

Autrement dit, le gouvernement et moi-même prendrons nos responsabilités en proposant un texte ; par contre, il appartiendra au Parlement de se décider suivant la liberté d'appréciation et de conscience de chacun ; je vous dirai que dans l'idée que j'ai de l'évolution de la pratique de nos institutions, où j'entends assumer pleinement, je l'ai dit d'ailleurs dès le début, la pleine responsabilité des fonctions présidentielles, j'estime naturel que le Parlement puisse exercer d'une manière croissante ses propres prérogatives.

C'est ainsi, par exemple, que certains qui sont attachés à d'autres conceptions de notre vie publique s'étonnent que l'on puisse, ici ou là, accepter qu'un texte ou une proposition que nous faisons soit rejeté ou écarté par le Parlement.

Je considère cela, sur certains sujets, comme naturel ; à partir du moment où nous avons une autorité présidentielle forte et stable, il est naturel que le Parlement, sur un certain nombre de sujets, puisse montrer sa préférence pour telle ou telle solution. C'est le propre des régimes qui ont un exécutif fort et stable, et cela est d'autant plus vrai que c'est un texte qui n'intéresse pas la politique du gouvernement, mais l'état de mœurs de la population française, état sur lequel chacun doit être libre de s'exprimer.

— *Monsieur le président, vous avez, au début de cet entretien avec la presse, exprimé des idées extrêmement sombres, dramatiques même, en ce qui concerne l'avenir du monde, disons, pour le long terme, puis au cours de cet entretien, répondant aux questions, vous avez manifesté un optimisme assez raisonnable, disons, pour le court ou le moyen terme. Alors je vous demande, monsieur le président, pour ceux qui vous ont écouté, qu'est-ce qui doit l'emporter : le pessimisme du début de cet entretien ou l'optimisme qui a suivi ?*

— D'abord, j'ai répondu aux questions, et quand on répond aux questions, le ton est donné par le sujet des questions, et je n'ai pas fait un exposé. J'indique d'ailleurs que je ferai périodiquement à la télévision française le point de la situation de notre pays, et j'aurai l'occasion de le faire, je le pense, le mois prochain. Mais là, c'est une réunion de presse, je réponds aux questions.

Alors le pessimisme avait pour conséquence de conduire à deux types de conclusions : première conclusion, c'était la nécessité d'un effort international de concertation dont la France entend être un agent actif ; deuxièmement, le fait qu'il fallait comprendre et accepter les données qui font que nous vivons et vivrons dans un monde différent, comportant pour nous un certain nombre de conséquences différentes.

Mais alors j'en reviens à ce que vous appelez l'optimisme. On nous demande très souvent de dramatiser la situation économique ou politique, et je crois que c'est M. Bassi qui a employé ce mot. Or, je ne veux pas dramatiser parce que dramatiser c'est en réalité décourager, et je crois que ce qu'il faut faire, c'est assez différent, c'est de permettre à nos compatriotes de réaliser la situation telle qu'elle est et telle qu'elle est devenue, parce que s'ils la réalisent, ils en tireront, j'en suis sûr, les conséquences.

C'est, en réalité, dans les périodes de difficultés que l'on juge les capacités d'un pays et je considère pour ma part que la France a la capacité de faire face, pour le présent et pour le futur, aux difficultés actuelles, et d'ailleurs si je ne le croyais pas, je ne serais pas ici.

L'O.R.T.F.

— *Monsieur le président, dans cette allocution radiotélévisée, est-ce que vous pourriez nous dire un mot sur les problèmes actuels de l'O.R.T.F. et nous préciser une question de date : il y a actuellement deux courants, à la Maison de la radio, l'un du côté du syndicat qui dit que le gouvernement pourrait repousser la mise en place des nouvelles sociétés ou, du moins, demander au Parlement qu'on repousse la mise en place des nouvelles sociétés au 15 février, l'autre, du côté de l'ex-présidence, qui dit que, au contraire, le gouvernement voudrait maintenir la date du 6 février à toute force.*

— Il n'y a aucun intérêt à prolonger l'incertitude ou les difficultés actuelles. Les périodes de transition sont difficiles pour tout le monde, principalement pour les intéressés eux-mêmes, et il est préférable de maintenir la date telle qu'elle a été votée par le Parlement. »

(Lire les analyses et les commentaires pages 6 à 9.)

Commentaires

LA RÉUNION DE PRESSE

EUROPE : un peu de changement

L'invitation de M. Giscard d'Estaing aux chefs de gouvernement de la Communauté européenne à se réunir à Paris fin novembre, ou début décembre, a été favorablement accueillie en principe par *la Grande-Bretagne* et les Pays-Bas. La réaction est également plutôt favorable à Bruxelles et à Rome. Elle est sceptique à Bonn.

La date exacte de ce « sommet » de Paris devrait être fixée au cours du dîner qui réunira le 11 novembre, à Bruxelles, les neuf ministres des affaires étrangères. Une des dates envisagées serait les 2 et 3 décembre, avant les visites officielles en France le 4 de M. Bourrassa, premier ministre du Québec, et le 5 de M. Brejnev.

Au cours de cette réunion à Paris, les neuf *« chefs de gouvernement »* (M. Giscard d'Estaing estimant inutile de préciser qu'il est chef de l'Etat) devraient décider de se rencontrer périodiquement, *« plusieurs fois par an »*. M. Giscard d'Estaing considère, après le général de Gaulle et M. Pompidou, comme essentielle cette périodicité, et c'est sur ce point que les gouvernements du Benelux se montrent réticents. Ils craignent d'une part l'« hégémonie » des plus « grands » de la Communauté et, d'autre part, que ces « sommets » ne constituent une *« instance d'appel »* paralysant les procédures du traité de Rome.

Pour répondre à cette objection, le président Giscard d'Estaing a clairement distingué les deux voies sur lesquelles, à son avis, l'Europe doit progresser parallèlement, ce qu'il a appelé *« la voie des institutions »* et celle de *« la substance »*. Les pays du Benelux, et plus généralement les « supranationaux », insistent pour le renforcement des institutions communautaires ; le gouvernement français, du temps du général de Gaulle et de M. Pompidou, insistait sur l'importance de la *« volonté politique commune »* pour résoudre les problèmes de substance par voie d'accords intergouvernementaux. L'originalité de l'approche de M. Giscard d'Estaing est qu'il utilise les deux voies à la fois. Il souligne, en particulier, que les chefs de gouvernement, lorsqu'ils discuteront des problèmes communautaires, ne traiteront pas par accord intergouvernemental, mais selon les règles du traité de Rome. *« Il est important que les chefs de gouvernement entreprennent ensemble, avec le concours des institutions communautaires, de définir la perspective communautaire à moyen terme. »*

En somme, il ne s'agit ni d'une modification du traité de Rome ni d'une novation institutionnelle mais d'un nouvel usage et du renforcement des institutions de la Communauté : le Conseil de la Communauté n'est pas défini par le traité de Rome comme un conseil *« des ministres »* mais comme un conseil tout court (articles 145 et suivants). Il n'est devenu *ministériel qu'à* l'usage. M. Giscard d'Estaing propose seulement qu'un nouvel usage soit établi et que les chefs de gouvernement siègent périodiquement à ce conseil. La cohésion du Conseil serait, de ce seul fait, renforcée, puisque les chefs de gouvernement ont, par définition, une compétence plus étendue (en fait universelle) et une plus grande autorité que *les ministres des affaires* étrangères.

La limitation du veto

M. Giscard d'Estaing a confirmé (*le Monde* du 6 septembre et du 19 octobre) qu'il proposerait de limiter l'usage de la règle de l'unanimité, c'est-à-dire l'emploi du veto, au sein du conseil, en définissant *« les domaines dans lesquels l'intérêt national n'est pas en cause »*. Cela revient, en fait, à une interprétation moins abusive qu'aujourd'hui de l'*« arrangement de Luxembourg »*, conclu dans l'ambiguïté du temps du général de Gaulle, en 1966. Il reste que la définition de ces domaines, où l'*« intérêt national »* ne serait pas en cause, est malaisée, chacun ayant une idée propre de cet intérêt.

M. Giscard d'Estaing, *tout en* minimisant la portée des transferts de souveraineté qu'implique une telle pratique et la novation qu'elle marquerait (la fixation des prix agricoles n'est déjà plus nationale), a concédé qu'il y aurait, effectivement, *« à certains égards, transfert de souveraineté, en commençant par les petits sujets »*, les *« questions courantes »*. *Les questions d'« intérêt national »* ne seront pas en cause. Le président répondait ainsi aux inquiétudes exprimées par M. Debré dans une question à M. Sauvagnargues. A qui l'ancien premier ministre rétorquera sans doute : *« Pour commencer, mais après ? »*

Le président de la République n'a pas fait état de son accord de principe — mentionné dans une note officielle aux autres gouvernements européens — pour l'élection de l'Assemblée de Strasbourg au suffrage direct. Mais la question n'a pas été posée.

MAURICE DELARUE.

PROCHE-ORIENT : une mise en garde à Israël

La France a pris ces dernières semaines une position en flèche sur le problème palestinien, dont les Israéliens se sont fortement émus. *On pouvait* penser que M. Giscard d'Estaing jugerait opportun de la nuancer, ne serait-ce que pour arrondir les angles à la veille de la visite à Jérusalem de M. Sauvagnargues. En fait, ses propos, particulièrement nets, confirment que la France a pris en Occident la tête de la croisade en faveur d'un *« juste règlement »* du problème palestinien, sans lequel il ne peut y avoir de *« paix durable »*.

En constatant que les Palestiniens ne sont plus seulement ces *« réfugiés »* mentionnés dans la résolution 242 de novembre 1967 (1), qu'ils *« constituent une entité, une réalité, un peuple »*, et que *« l'aspiration naturelle d'un peuple est de disposer d'une patrie »*, le chef de l'Etat donne incontestablement un nouveau coup d'épaule à l'O.L.P., et cela à la veille du « sommet » arabe de Rabat et des débats ultérieurs sur le règlement du conflit. En l'occurrence, la France *« ne fait que précéder l'évidence »*, à savoir que la paix dans la région implique que les droits légitimes des Palestiniens soient reconnus et satisfaits. Certes, mais se rallier *à une évolution, fût-elle « évidente »*, c'est aussi contribuer à l'accélérer. Personne ne s'y trompe, en tout cas pas les Israéliens. Il est aussi évident qu'Israël devra bénéficer de *« frontières sûres et reconnues »*. Mais il est peu probable que cette autre référence à la résolution 242 compense, aux yeux des dirigeants de Jérusalem, le chaleureux développement de M. Giscard d'Estaing en faveur de la cause palestinienne.

Mais il ne s'agissait, au demeurant, que d'une confirmation solennelle, par le chef de l'Etat, d'une position *française* déjà exposée publiquement à plusieurs reprises. Plus surprenante, bien que proférée sur le même ton dégagé, et presque incidemment, est la mise en garde adressée à Israël : une reprise des hostilités pourrait aboutir à une *« catastrophe mondiale »* ; les Arabes seraient encore plus nombreux, plus riches, plus forts, et donc plus *exigeants. Ils ne se contenteraient* plus alors de *« la récupération d'un certain nombre de territoires »*, mais pourraient viser à *« l'élimination de leur adversaire »*.

Cela revient à dire en clair aux dirigeants de Jérusalem : mieux vaut se prêter aujourd'hui à un compromis raisonnable, même au prix de sacrifices, que de s'exposer demain à un nouvel affrontement avec un monde arabe qui ne cesse de se renforcer. C'est sans doute le langage que M. Sauvagnargues tiendra la semaine prochaine à ses interlocuteurs israéliens. — Ph. H.

(1) Voici les principales dispositions de la résolution 242 adoptée le 22 novembre 1967 par le Conseil de sécurité :

« Le Conseil de sécurité...

» 1) Affirme que l'accomplissement des principes de la charte exige l'instauration d'une paix juste et durable au Moyen-Orient qui devrait comprendre l'application des deux principes suivants :

» a) Retrait des forces armées israéliennes des territoires occupés lors du récent conflit ;

[N.D.L.R. — Le texte anglais porte « *withdrawal from territories occupied in the recent conflict* », et non pas « *from the territories* ».]

» b) Cessation de toutes assertions de belligérance ou de tous états de belligérance, et respect et reconnaissance de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance de chaque Etat de la région et de leur droit de vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, à l'abri des menaces ou d'actes de force.

» 2) Affirme en outre la nécessité :

» a) De garantir la liberté de navigation sur les voies d'eau internationales de la région ;

» b) De réaliser un juste règlement du problème des réfugiés ;

» c) De garantir l'inviolabilité territoriale et l'indépendance politique de chaque Etat de la région par des mesures comprenant notamment la création de zones démilitarisées... »

DÉFENSE : vers un ralliement de la France au traité de non-prolifération ?

Le président de la République a ignoré, délibérément ou non, les questions qui lui étaient posées sur le rôle — ou plutôt le non-rôle — de la France dans les discussions sur le désarmement, l'importance de ses ventes d'armes et son attitude à l'égard de *l'OTAN*, *l'éventualité* d'une défense européenne, etc. Il n'en a pas moins précisé, sur deux points importants, la « doctrine » à laquelle l'ont conduit ses réflexions de l'été sur *les problèmes* militaires :

1) L'idée selon laquelle la force de dissuasion ne sera employée — *ou* brandie — que dans deux cas bien précis (contre une puissance nucléaire, ou contre toute puissance menaçant le territoire national) est conforme au bon sens, bien qu'il y ait ici un pléonasme : il est évident que la force stratégique française ne peut servir qu'à la défense du sanctuaire national quel que soit l'agresseur, même et surtout si ce *dernier* dispose d'armes atomiques.

La réflexion de M. Giscard d'Estaing recoupe cependant celle à laquelle sont parvenus de nombreux responsables militaires dans le monde, à savoir que l'emploi des forces nucléaires stratégiques étant devenu de moins en moins vraisemblable, il faut surtout se préparer à des conflits classiques, qui ont encore de beaux jours devant eux. Pas plus tard que le 16 octobre dernier, M. Schlesinger, secrétaire *américain* à la *défense*, *notait* lui aussi dans un discours : *« Dissuasion et défense ne peuvent pas se substituer l'une à l'autre... Surtout en cas de crise, on découvre soudainement que les forces destinées à la seule* dissuasion *manquent totalement* de crédibilité... *La dissuasion ne résulte pas seulement* d'une pile *d'armes nucléaires, lesquelles effraient l'adversaire au moins autant que les peuples qu'elles cherchent à protéger. »*

D'autre part, il eût été utile de préciser si les engins « tactiques Pluton, dont vient d'être dotée l'armée de terre, constituent un simple prolongement et une diversification de la force de dissuasion — auquel cas les mêmes règles président à leur emploi — ou s'ils ne marquent pas aussi une étape intermédiaire facilitant le passage du classique au nucléaire. Pourraient-ils, par exemple, être utilisés contre une puissance attaquant, avec des armes atomiques ou non, le voisin allemand ?

2) Le besoin de faire « quelque *chose* » *pour freiner* le prolifération des armes nucléaires dans le monde n'avait pas particulièrement tourmenté jusqu'à présent les dirigeants français. M. Giscard d'Estaing fait exception à la règle, puisqu'il suggère que les autres puissances nucléaires s'inspirent de sa « doctrine » sur l'emploi de ces armes et donne même à penser que, si le traité de non-prolifération était amendé en ce sens, la France pourrait s'y rallier.

De fait, l'absence d'une telle garantie de non-emploi *contre* les puissances nucléaires a été invoquée par de nombreux pays pour ne pas signer le traité de non-prolifération (Argentine, Brésil, Inde, Espagne, notamment) ou pour retarder sa ratification (Suisse, Japon). Or les grandes puissances se sont toujours montrées réticentes pour donner une telle garantie, bien que M. Kossyguine, le 1er février 1966, en ait admis le principe. Tout ce que les trois pays dépositaires du traité, en 1968, ont pu promettre à cet égard est de se consulter dans le cadre du Conseil de *sécurité* au cas où un pays non membre du « club » ferait l'objet d'un chantage nucléaire.

De même, les Etats-Unis, la Grande-Bretagne, la France et la Chine ont accepté de fournir aux signataires du traité sur la dénucléarisation de l'Amérique latine, conclu à Tlatelolco en 1967, une *garantie* de non-emploi, de non-menace d'emploi et de non-introduction d'armes nucléaires. Mais l'U.R.S.S., peut-être par souci de réserver sa liberté d'action à Cuba, s'est dérobée jusqu'à présent.

MICHEL TATU.

La rénovation des forces classiques

Après le conseil de défense du 10 octobre, qui avait été l'occasion pour le général d'armée Alain de Boissieu de rallier le chef de l'Etat à ses arguments favorables au maintien du service militaire d'un an, la réunion de presse de M. Giscard d'Estaing marque apparemment un nouveau succès des thèses du chef d'état-major de l'armée de terre, qui préconise un renforcement des moyens classiques et une évolution de leurs missions. Le gendre du général de Gaulle apparaît ainsi comme l'un des chefs militaires les plus écoutés à l'Elysée, où l'on se montre sensible à la nécessité — sans dépenses supplémentaires — d'adapter les forces classiques à de nouvelles hypothèses d'emploi. Sur ce point particulier, le président de la République a, par deux fois au moins, insisté sur la mobilité et l'organisation des forces classiques qui cessent d'être considérées comme un simple environnement de protection de l'armement nucléaire.

Certes, les forces nucléaires stratégiques restent le fondement même d'une dissuasion qui ne s'exerce plus contre une menace éventuelle de pays non nucléaires. On remarquera, à ce propos, que M. Giscard d'Estaing a fait expressément référence à l'un des moyens privilégiés de cette défense nucléaire, les sous-marins lance-missiles, traduisant de la sorte une préférence que révèle également une analyse détaillée du projet militaire pour 1975 : la modernisation de la flotte des bombardiers nucléaires Mirage IV est reportée, alors que le lancement d'un sixième sous-marin stratégique est autorisé. Mais l'affirmation selon laquelle les forces classiques ne sont plus un simple support ou un soutien de l'arsenal nucléaire témoigne du fait que de légères retouches ont été apportées à la doctrine officielle et des nuances introduites dans le vocabulaire.

Ainsi, il semble que ces forces classiques, terrestres, navales ou aériennes, doivent être adaptées à une nouvelle dimension et préparées pour d'autres circonstances, tant dans leur mobilité que dans leur organisation opérationnelles. De forces de test, stationnées aux frontières et autour des bases stratégiques — sur le sol national, — pour prendre la mesure d'une agression éventuelle avant la menace d'un déclenchement de la riposte nucléaire, ces moyens classiques devraient devenir l'instrument d'une stratégie d'action indirecte et acquérir un « statut » propre, une autonomie de manœuvre, qui leur confèrent davantage de souplesse d'emploi et de capacité d'intervention extérieure.

Il demeure que, pour le chef de l'Etat, cette rénovation des forces classiques, jugées actuellement trop lourdes et peu malléables, ne doit entraîner aucune majoration de l'effort financier consenti en faveur de la défense. Cette mise en garde devrait modérer les ambitions de certains chefs militaires. — J. I.

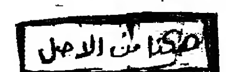
FRANCE-GUINÉE : seize ans de rapports chaotiques

Depuis le référendum de septembre 1958, à l'occasion duquel la Guinée opta pour l'indépendance totale, les rapports entre Paris et Conakry ont été marqués par une succession de crises, puis par une rupture complète en novembre 1965, M. Sekou Touré ayant annoncé la découverte d'un complot ourdi, affirma-t-il alors, par la France.

Dès avril 1959, les dirigeants faisaient état de *« tentatives de sabotages suscitées par tout un réseau d'espions* et d'*agents au service des colonialistes »*. En avril 1960, le président de la République guinéenne accusait les services spéciaux français, la Côte-d'Ivoire et le Sénégal, d'avoir tenté de le renverser. En novembre et décembre 1961, l'ambassade de France était mise en cause pour son *« attitude contre-révolutionnaire »* lors du complot dit *« des enseignants »*, dans lequel étaient impliqués *« les milieux de gauche français »* et *« plusieurs ambassades des pays de l'Est à Conakry »*.

En novembre 1965, le gouvernement français a rappelé son ambassadeur en Guinée, et, depuis lors, les autorités françaises ont constamment été accusées de chercher à renverser le régime de M. Sekou Touré. Cependant depuis octobre 1973, date à laquelle l'ambassadeur de Guinée au Libéria a lancé une nouvelle fois une telle accusation, une pause est intervenue. Progressivement, une volonté de renouer le dialogue s'est même affirmée de part et d'autre.

Cependant, un contentieux important *subsiste entre les deux* pays. Il porte essentiellement sur le sort d'une vingtaine de ressortissants français détenus à Conakry — certains d'entre eux étant accusés de complot antigouvernemental — et sur l'indemnisation d'entreprises françaises nationalisées. Du côté guinéen, on exige le règlement des arriérés de pensions dus aux anciens combattants de l'armée française — règlement pour lequel Paris a déjà donné un accord de principe. — Ph. D.



CREDIT :
s reactions
U.D.R. :

[redacted]

هكذا من الأهل

ÉUNION DE PRES

un ralliement de la France de non-prolifération ?

La rénovation des forces classi

DU CHEF DE L'ÉTAT

CRÉDIT : l'État est aussi un prêteur

« Puisque nous avons un redéploiement important de l'activité économique française, puisque nous avons des difficultés sectorielles qui apparaissent, il est essentiel que les pouvoirs publics apportent leur contribution à la solution de ces difficultés », a déclaré M. Giscard d'Estaing, qui a ajouté : *« D'ailleurs les observateurs ont dû noter la modification d'une tendance dans le budget qui était pour la première fois depuis longtemps l'augmentation des crédits du F.D.E.S. succédant à une diminution. »*

L'Etat a bien des moyens d'action sur l'économie. L'un des plus classiques est le budget. Avec les sommes très importantes collectées sous forme d'impôts (environ 20 % du produit national), l'Etat alimente dans tous les domaines (santé, agriculture, éducation...) de nombreuses dépenses d'investissements, de fonctionnement, d'intervention. En tout, 265 milliards de francs prévus en 1975. Mais l'Etat est aussi un prêteur. Chaque année, le budget comporte une partie de dépenses temporaires qui regroupent les comptes spéciaux du Trésor. Parmi ceux-ci, le plus important est le Fonds de développement économique et social (F.D.E.S.), dont les prêts bénéficient notamment aux entreprises nationalisées.

L'évolution de ces prêts est un des indices qui permet de mesurer la plus ou moins grande volonté d'intervention de l'Etat dans l'économie. Voici comment, au total, ils ont évolué depuis dix ans : 3,71 milliards en 1966, 2,81 en 1967, 3,96 en 1968, 3,27 en 1969, 3,03 eu 1970, 2,95 en 1971, 2,97 en 1972, 2,34 en 1973, 2,69 en 1974, 2,80 en 1975. Comme l'Etat bénéficie chaque année de remboursements de prêts antérieurs, la charge nette qui lui incombe est beaucoup plus faible que les sommes indiquées ci-dessus. Ainsi, par exemple, en 1975 l'Etat bénéficiera de 1,67 milliard de francs de remboursement au titre du F.D.E.S. sur un total de 2,8 milliards de prêts.

En 1975, le quart des prêts du F.D.E.S. bénéficiera aux entreprises nationales. Le restant ira à l'agriculture, au tourisme, aux ports, à l'équipement hôtelier, etc., c'est-à-dire à la fois au secteur semi-public et au secteur privé.

Les comptes spéciaux du Trésor ne se limitent pas aux prêts du F.D.E.S. En tout, les prêts de l'Etat en 1974 auront atteint 3,04 milliards de francs et sont prévus pour 3,95 milliards de francs en 1975. Les remboursements atteindront 2,98 milliards de francs l'année prochaine, la charge du Trésor ne sera donc que de 968 millions de francs, eu fin de compte.

M. Giscard d'Estaing a ajouté que si les ressources du F.D.E.S. étaient insuffisantes, il mettrait en œuvre *« tous les moyens nécessaires en 1975 »*. Pour aider des entreprises *« à structure saine qui auraient à faire face à des difficultés d'activité et de redéploiement »*, le ministre de l'économie et des finances aurait en effet la possibilité soit de desserrer en leur faveur l'encadrement du crédit, soit de leur rendre la liberté des prix. — AL. V.

● LA NEOGRAVURE, première imprimerie française, est née en juin 1973 de la fusion de deux entreprises en difficulté, Chaix-Desfossés-Néogravure et Crété. Avec un chiffre d'affaires de 230 millions de francs, elle détient 50 % du marché de l'impression et emploie environ six mille personnes dans la région parisienne et en province. Elle imprime notamment *Paris-Match*, *Télé 7 jours*, *Marie-Claire*, *Lui*, *Parents* et *la Vie ouvrière*.

Depuis seize mois, malgré un prêt du F.D.E.S., la situation financière s'est aggravée au point que le groupe a dû demander, le 30 septembre, au tribunal de commerce de Paris la suspension provisoire de poursuites en cas de non-paiement.

Le 21 octobre, le tribunal rejetait la requête de la société, qui est maintenant menacée de liquidation si elle ne trouve pas 50 millions de francs avant le 31 octobre. La mise en liquidation de la Néogravure entraînerait, selon le comité d'entreprise, le licenciement immédiat de trois mille sept cent trente-sept salariés. Peu après la réunion de presse de l'Elysée, une délégation de la Fédération française des travailleurs du Livre (C.G.T.) a été reçue par un conseiller technique du cabinet de M. d'Ornano. A l'issue de cet entretien, les représentants syndicaux ont déclaré qu'à ce jour *« les pouvoirs publics n'avaient pas de solution en vue pour la Néogravure »*.

Les réactions dans les milieux politiques

L'U.D.R. : satisfaction

Le bureau exécutif de l'U.D.R., réuni jeudi soir sous la présidence de M. Sanguinetti, secrétaire général du mouvement, et en présence de M. Jacques Chirac et des anciens premiers ministres — sauf M. Debré, qui s'était excusé, — a longuement examiné les propos de M. Giscard d'Estaing.

Dans l'ensemble, les déclarations du chef de l'État ont été jugées satisfaisantes. Les intervenants se sont tour à tour félicités de l'hommage rendu à M. Jacques Chirac mais aussi de la précision apportée quant au problème des transferts de souveraineté dans le cadre de la construction européenne qui n'ont pas paru excessifs. On a également noté avec soulagement que M. Giscard d'Estaing préférait tenir sa légitimité du résultat du second tour de l'élection présidentielle et qu'il déniait ainsi implicitement toute prééminence à « l'alliance privilégiée du premier tour » pour laquelle MM. Poniatowski et Lecanuet avaient manifesté leur préférence. De plus le droit reconnu aux parlementaires de la majorité de repousser certains projets du gouvernement a justifié *a posteriori* l'attitude de quelques députés U.D.R. dans les récents débats. Enfin il est apparu aux membres du bureau exécutif que les regrets exprimés par le président envers ceux qui n'ont pas une attitude favorable à « l'union nationale » visaient bien plus M. Poniatowski en raison de ses récents propos sur le parti communiste qu'aucun membre de l'U.D.R.

Les relations avec les autres formations de la majorité et avec les mouvements associés ou proches seront examinées lors de la prochaine réunion du bureau exécutif. Un débat a été seulement esquissé, et si M. Chaban-Delmas a souhaité que l'U.D.R. ne se referme pas trop sur elle-même et attende que les autres mouvements se déterminent plus précisément par rapport à elle, M. Jacques Chirac a semblé souhaiter une plus grande fermeté dans les appartenances. Quant à la tentative de M. Jobert, le bureau exécutif s'est contenté pour le moment de la constater.

Pour la réforme de l'U.D.R., il a été décidé qu'un comité central se réunirait le 22 novembre. Il sera chargé de nommer ses représentants au conseil national et également d'approuver la réforme des statuts. Un rapport sur les statuts sera ensuite présenté au conseil national du 14 décembre. S'ils sont adoptés, ils entreront aussitôt en application, et le secrétaire général de l'U.D.R. sera alors élu par un conseil national, qui se réunirait immédiatement avant les assises nationales de février et non après, comme cela avait été envisagé.

Celles-ci seraient donc dégagées des préoccupations électorales pour mieux remplir leur fonction naturelle de tribune politique des militants du mouvement gaulliste. — A. P.

M. STASI (C.D.P.) : l'opinion risque d'être déçue.

M. Bernard Stasi, vice-président du C.D.P. : *« Nous approuvons la volonté du président de faire participer activement la France, aux côtés de nos partenaires européens, à la mise en œuvre de la concertation et au renforcement de solidarité pour faire face aux graves problèmes du monde, qu'il s'agisse de la crise énergétique ou du conflit du Proche-Orient. (...)*

» Mais aussi fréquentes soient elles, les rencontres entre chefs d'Etats européens ne sauraient suffire. Il reste peu de temps à la France, si elle veut profiter de sa « présidence européenne », pour proposer à ses partenaires les moyens institutionnels et autres, de passer de l'Europe de la nécessité à l'Europe de la volonté. (...)

» Si l'on comprend le souci du président de la République de ne pas décourager les Français par une excessive dramatisation, encore faut-il leur donner des raisons de faire confiance au gouvernement pour mener le pays, sans trop de dommages au-delà de ce cap difficile. »

● Me LAURENT VALLERY-RADOT, avocat à la cour, président du comité de soutien au peuple mahorais : *« Nous sommes saisis de stupeur après avoir entendu M. Giscard d'Estaing parler du douloureux sort des quarante mille habitants de l'île de Mayotte. Sa méconnaissance des faits n'a d'égale que la légèreté avec laquelle il sacrifie le peuple mahorais.*

» C'est un contresens d'affirmer que les Comores auraient une unité, alors que, tant par l'histoire, la géographie, l'ethnie et la langue, Mayotte forme une entité spécifique.

» C'est au nom de cette entité que nous proclamons, plus que jamais, le droit imprescriptible du peuple mahorais à disposer seul et librement de son destin. »

M. SANGUINETTI (U. D. R.) : conforme aux intérêts et à la dignité de la France.

M. Sanguinetti, secrétaire général de l'U.D.R., a déclaré que le bureau exécutif de ce mouvement avait *« approuvé les déclarations du président de la République qui marquent bien la poursuite d'une politique conforme aux intérêts et à la dignité de la France.*

» Il s'en félicite, non par esprit de système, mais parce que cette politique, définie par le général de Gaulle et poursuivie par Georges Pompidou, est la seule qui réponde aux espoirs de la nation et aux conditions de la paix ».

M. FABRE (radical de gauche) : le pilotage à vue.

M. Robert Fabre, président du Mouvement des radicaux de gauche : *« Quel changement de ton depuis le printemps dernier, où le triomphalisme était de rigueur ! Le président de la République avoue enfin la gravité de la situation, mais il persévère dans sa politique de pilotage à vue qui ne résout pas l'inflation et d'encadrement du crédit qui écrase les entreprises et multiplie le chômage. Il est bien temps de vouloir construire l'Europe sur les décombres du Marché commun. A l'Europe de la nécessité qu'il préconise, nous préférerions l'Europe démocratique, qui est celle de l'espérance. Le Mouvement des radicaux de gauche et l'ensemble des formations de la gauche restent prêts à assumer pleinement leurs responsabilités : mais que l'on ne nous parle pas d'union nationale alors que M. Poniatowski tient le langage de la division et de la provocation. »*

M. HERNU (P.S.) : notre inquiétude reste totale.

M. Charles Hernu, membre du comité directeur du parti socialiste, président de la convention des cadres de réserve pour l'armée nouvelle : *« Dire que la force nucléaire française ne devrait servir qu'à dissuader les puissances détentrices de la bombe atomique serait un langage nouveau, du moins pour M. Giscard d'Estaing. Mais ajouter qu'elle pourrait servir à dissuader une puissance qui menacerait notre sol est, jusqu'à plus ample information, en contradiction avec ce qui précède.*

» En tout cas, on ne voit pas comment, dans l'enveloppe budgétaire actuelle — 2,9 % du produit national brut, rappelons-le — il est possible, sans faire de choix, de développer les forces conventionnelles, maintenir la force nucléaire stratégique, renouveler les armements, améliorer la condition des cadres et des soldats, ce dont M. Giscard d'Estaing a oublié de parler.

» Si le président de la République a évoqué la souveraineté nationale, il n'a pas été jusqu'à donner une prise de position ferme en matière d'indépendance nationale. Il n'a pas indiqué qu'il n'était pas question pour la France de rejoindre les structures militaires intégrées de l'alliance atlantique. Notre inquiétude reste totale. »

FRANCE

International Herald Tr

Commentaires

L'intendance précède

(Suite de la première page.)

Staline ne demanderait plus au pape combien il posséda de divisions, mais s'il a du pétrole.

M. Giscard d'Estaing a *donc eu* raison de souligner le poids des facteurs économiques comme de rappeler qu'ils créent entre les nations une interdépendance jamais atteinte, et qu'il est illusoire de prétendre se sauver tout seul. Mais l'homme qui a brigué et obtenu de la confiance de ses concitoyens la magistrature suprême ne peut s'en tenir là : il lui faut intégrer ces facteurs, avec beaucoup d'autres, psychologiques, moraux, humains, dans une vision plus vaste. De Gaulle et Pompidou avaient chacun la sienne. Le moins qu'on puisse dire est que celle de leur actuel successeur n'est pas jeudi apparue bien clairement.

Il a pourtant employé le mot, à propos de cette Europe dont on le croyait partisan fervent. Chacun attendait que, profitant du temps où la présidence des Neuf est exercée par la France, il tente de la remettre sur les rails. Mais que doit faire l'Europe pour avoir, comme il dit, « *une vision à moyen terme de son avenir* » ? Rien d'autre que « *s'interroger sur ce que seront d'ici quelques années l'équilibre de sa balance extérieure, son approvisionnement en énergie, (...) en matières premières, son niveau d'emploi...* »

A-t-on jamais parlé en termes si desséchants du destin d'un continent qui a joué un tel rôle dans l'histoire du monde ? Mieux vaut mettre tout de suite la clé sous la porte à Bruxelles que de renoncer à donner à l'entreprise qui se pare du beau nom de Communauté une dimension et donc une finalité politiques, c'est-à-dire humaines, sociales, culturelles. De même aurait-il fallu trouver d'autres accents si l'on voulait avoir une chance de convaincre Israéliens et Palestiniens de s'accepter enfin mutuellement. A défaut, les uns et les autres risquent fort de ne chercher au vote de la France en faveur de l'O.L.P. aux Nations unies ou à la rencontre Arafat-Sauvagnargues que des explications, là aussi, surtout économiques.

Tout au long de sa réunion de presse, le président de la République a donné l'impression de ne s'intéresser qu'aux « problèmes » — Dieu sait s'il a employé le mot — et non aux hommes que ces problèmes affectent. De l'emploi, il a été beaucoup question ; des chômeurs, jamais. Du « développement » dans l'abstrait un peu, mais pas des affamés du tiers-monde. Une fois, tout de même, M. Giscard d'Estaing s'est dit « touché » : à propos de ces habitants de Mayotte auxquels la France refuse le droit de rester Français. Un mot, un seul, pour leur dire adieu... Quant à des sujets comme la réforme de la justice, les ventes d'armes ou la mainmise grandissante de l'Etat *sur l'audiovisuel*, dont la destitution, le même jour, de M. Siegel de son poste de directeur général d'Europe 1 est un nouveau signe, ils ont été fort simplement ignorés.

M. Giscard d'Estaing est-il capable d'abandonner le ton détaché du technocrate et de faire passer *sur* la scène politique un peu de ce souffle qui, du côté de la majorité, lui fait tant défaut ? Il ne s'est animé jeudi que pour répondre à ceux qui, il y a un mois, l'invitaient à tenir à la nation un langage véridique et mobilisateur. Sa profession de foi libérale ne manquait pas de *flamme, ni* son argumentation de solidité. Là il se trouvait sur le terrain qui lui est le plus familier : et surtout c'était lui-même qui était en cause. « *Il ne s'oublie jamais dans ce qu'il éprouve*, écrit Gide dans *les Faux Monnayeurs*, *de sorte qu'il n'éprouve jamais rien de grand.* » Ce pourrait bien être le drame du président de la République.

ANDRÉ FONTAINE.

LA RÉUNION DE PRESSE

Gérer l'imprévisible

(Suite de la première page.)

Si l'on suit, comme il paraît justifié de le faire, ce raisonnement, il est donc « prévisible » que les Etats *producteurs* d'*hydrocarbures ne pourront* pas entasser quelque 300 milliards de dollars d'ici à 1980, que les pays riches ne pourront pas se payer le luxe de gaspiller les ressources naturelles comme ils le font encore aujourd'hui, que l'humanité dans son ensemble ne pourra pas continuer à croître et multiplier selon le rythme que l'on constate encore maintenant. Dans ces conditions, la tâche des gouvernements se borne-t-elle, comme l'a affirmé M. Valéry Giscard d'Estaing, à « *gérer l'imprévisible* » ? N'est-ce pas s'en remettre à une sorte de fatalité pour supprimer les illogismes du monde tel qu'il est ?

« Le prélèvement déflationniste »

Le président de la République s'est proclamé libéral. Une telle option n'implique-t-elle pas que sa politique devrait, tout entière, tendre au rétablissement des mécanismes les plus essentiels *d*'une société fondée sur le libre-échange ? Autre*ment* dit, le progrès pour un libéral ne devrait-il pas consister au retour *à un certain ordre*, comme les alliés l'avaient compris lorsque, à la fin de la dernière guerre, ils jetaient les *bases* du futur système monétaire international. Mais, sur ce point, le chef de l'Etat français n'a pratiquement ouvert aucune perspective : face, par exemple, au dérèglement du système monétaire international, il semble ne rien attendre ni rien proposer, tout au plus « *l'esquisse d'une esquisse* » de réforme. Continuerait-il de faire confiance aux travaux entrepris *depuis plusieurs* années, notamment au sein du groupe des Vingt (qui a dû reconnaître son échec, dès janvier dernier à Rome), et qui consistaient tout simplement à codifier les pratiques actuelles, c'est-à-dire à présenter comme un système l'absence de système ?

Il reste que, partant du *monde* tel qu'il est, le président de la République inscrit sa politique, qui vise plus modestement à parer au plus pressé, sur la base d'une analyse qui paraît bien correspondre aux réalités présentes de la conjoncture. Et cela est essentiel. Alors que, de l'autre côté de l'*Atlantique*, la *Maison* Blanche continue à nier contre toute évidence que les Etats-Unis soient entrés dans un processus de récession, l'Elysée est toujours persuadé que le risque de déflation est au moins aussi important que celui d'inflation. C'est ce qui ressort de l'expression employée par *M. Giscard d'Estaing* pour caractériser les effets du renchérissement du prix du pétrole.

On peut considérer ce phénomène de deux façons : ou bien comme une cause supplémentaire de hausse des prix venant encore accélérer l'inflation, ou bien au contraire comme un *facteur de réduction* de la demande. C'est ce deuxième aspect qui paraît, sans doute *à* juste raison, le plus décisif à M. Giscard d'Estaing, qui a parlé à ce propos de « *prélèvement déflationniste* ». Peut-être est-ce là une évidence, mais il était bon de le rappeler. A partir de cette constatation, les propositions avancées par le chef de l'Etat s'inscrivent dans une politique *d*'ensemble, même s'il continue à céder aux tentations du « pilotage à vue ».

Comment conserver ou rétablir la solidarité ?

Pour faire face aux conséquences immédiates de la crise, le chef de l'Etat a une méthode : la concertation. Certes, elle est nécessaire pour traduire en actes positifs l'« interdépendance » des nations. Mais *la* solidarité n'est jamais un fait acquis. Comment la conserver ou la rétablir ?

En ce qui concerne la crise de l'énergie, la concertation doit, pour M. Giscard d'Estaing, prendre la forme d'une conférence tripartite réunissant les pays producteurs d'hydrocarbures, les pays consommateurs industrialisés, ainsi que les pays consommateurs non industrialisés. L'objectif d'une telle conférence serait, à ses yeux, de proposer une certaine « *garantie* de *revenus* », par le truchement d'une indexation des prix, aux pays fournisseurs, mais sur la base d'un prix nettement plus *bas que celui qui est* pratiqué actuellement.

Sans que des chiffres soient cités, il semble qu'à Paris on considère qu'un prix de 6 à 7 dollars le baril devrait être convenu, au lieu de plus de 10 dollars actuellement. Reste à savoir s'il n'est pas dan*gereux* de *consacrer le principe* de l'indexation sur le plan international... alors que M. Fourcade rappelle tous les jours qu'il est fort critiquable sur le plan national. Les pays producteurs ne seront-ils pas tentés de réclamer d'autres formes de « garantie » à leurs débiteurs occidentaux, par exemple une garantie-or sur les créances qu'ils détiennent sur eux ? Le plus important est cependant que la France demande désormais une réduction des prix du brut, et par là-même une diminution du prélèvement déflationniste.

« Dégeler » les stocks d'or

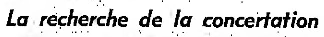
C'est *également dans ce sens* que devront œuvrer les Européens. Au hasard des questions qui lui ont été posées, le chef de l'Etat est revenu sur la question de l'or en précisant que la France ferait d'ici à la fin de l'année de nouvelles propositions à ses partenaires de la C.E.E. En réalité, il s'agit de pousser les idées mises *en avant par Paris* depuis plusieurs mois déjà et qui visent à « dégeler » les stocks d'or. M. Giscard d'Estaing a *reconnu* que ce problème est « fondamental » car il est absurde que dans les circonstances présentes les pays qui détiennent des stocks métalliques *importants* voient ces derniers *comptabilisés* au *quart* environ de leur valeur réelle. Une revalorisation, en augmentant notamment les facultés de crédit, irait encore dans le sens d'une atténuation des tendances déflationnistes.

Pour combattre la déflation intérieure, le président de la République estime que l'Etat, grâce aux excédents budgétaires accumulés depuis plusieurs années, sera en mesure d'intervenir chaque fois qu'il le faudra. Il a précisé que les pouvoirs publics pourraient venir au secours des secteurs en difficulté grâce à des crédits du SDES. Mais il ne s'agit là que d'un moyen parmi d'autres. Le gouvernement n'a pas abandonné l'idée d'abaisser le cas échéant de 2 ou 3 points la T.V.A. au cas où la demande des consommateurs viendrait brusquement à fléchir.

La politique préconisée par le chef de l'Etat semble donc se borner à des mesures conjoncturelles, bien que, à propos des difficultés que connaît l'imprimerie, allusion ait été faite à la nécessité pour les entreprises d'augmenter leurs fonds propres. On aurait aimé que M. Giscard d'Estaing s'attarde davantage sur l'assainissement en profondeur des structures industrielles et financières. Un tel assainissement est, en effet, la condition la plus importante de nouveaux progrès. Le fait, qu'il a relevé, que la production intérieure brute ait progressé plus rapidement que celle de l'Allemagne depuis deux ans n'a pas, en effet, l'importance que le chef de l'Etat semble encore lui attribuer. *Sur ce point, M. Giscard* d'Estaing ne tire pas toutes les conclusions de son analyse. Est-il vraiment possible que la France connaisse une croissance supérieure à 4 % l'année prochaine, alors que la crise semble développer ses effets plus vite que les comptables nationaux ne le croyaient encore il y a quelques semaines ?

La croissance du P.N.B. n'est pas en soi le gage d'un progrès durable. Un pays qui, aujourd'hui, ne ferait aucune économie sur sa consommation de produits pétroliers verrait son produit national augmenter plus vite que celui de ses voisins qui, avec sagesse, se seraient lancés dans une politique systématique d'élimination des gaspillages.

PAUL FABRA.



La recherche de la concertation

Après l'éclatement de la crise du pétrole, deux types de réaction sont apparues chez les pays consommateurs.

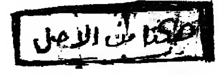
● *La première a consisté à essayer d'organiser les pays consommateurs face aux pays producteurs de pétrole. C'est la stratégie définie par M. Kissinger dès le lendemain du déclenchement de la « guerre du pétrole » du 11 février 1974, et qui devait conduire à la conférence de Washington sur l'énergie, d'où est sorti le groupe des Douze (les pays de la Communauté européenne moins la France, les Etats-Unis, le Japon, le Canada et la Norvège). Cette organisation devait en principe, dans l'esprit de ses artisans, n'être qu'une première étape devant conduire par la suite à une discussion avec les pays producteurs. L'ouverture de cette discussion devait se faire dans des délais assez brefs, mais l'expérience a montré que ces derniers n'ont pas été respectés.*

● *La recherche d'une concertation directe entre pays producteurs et pays consommateurs sous deux formes essentiellement :*

a) Au niveau européen, ce fut la suggestion de M. Jobert, alors ministre français des affaires étrangères, d'organiser un dialogue euro-arabe, suggestion acceptée ensuite par les autres membres de la Communauté économique européenne, en février, juste avant la conférence organisée par M. Kissinger à Washington. Mais ce dialogue est resté jusqu'à maintenant dans les limbes. Tout s'est passé comme si les deux parties voulaient bien discuter de tout, sauf du pétrole.

b) Au niveau mondial, dans les instances de l'ONU, ce fut la conférence des Nations unies sur l'énergie proposée par la France et élargie à l'ensemble du problème des matières premières à la demande de l'Algérie. Beaucoup de discours furent prononcés à cette occasion, du 10 avril au 2 mai, à l'Assemblée générale extraordinaire sur les matières premières et le développement.

Mondialiste, la stratégie proposée par M. Giscard d'Estaing s'apparente plutôt à cette dernière réaction. Mais, dans ses modalités pratiques, elle ressemble plutôt à la première puisqu'elle prévoit des négociations entre un très petit nombre de pays.



DU CHEF DE L'ÉTAT

En France

DANS LES MILIEUX PROFESSIONNELS

C.F.D.T. : la répétition d'affirmations erronées.

La commission exécutive de la C.F.D.T. : « *Le président de la République n'a répondu en aucune façon aux graves inquiétudes de la masse des travailleurs. La C.F.D.T. s'élève contre la répétition d'affirmations erronées au sujet de l'indemnisation du chômage ainsi que des grèves dans les P.T.T. La gravité des problèmes de l'emploi, la poursuite de l'inflation, le gaspillage des matières premières, le pillage du tiers-monde et la domination américaine méritaient plus de sérieux.* »

C.G.T. : la mauvaise foi du pouvoir.

M. René Buhl, secrétaire de la C.G.T. : « *Le pouvoir continue à souffler le froid et le chaud. M. Giscard d'Estaing a d'abord pris le visage de la société capitaliste en crise, allant même jusqu'à laisser planer la menace d'une catastrophe économique. Cette attitude est bien dans la ligne de la propagande orchestrée depuis plusieurs mois sur la fatalité d'une crise imputable au gaspillage qui doit conduire chacun à accepter l'austérité et les restrictions. (...)*

» *Les seules mesures gouvernementales qu'il annonce visent au soutien du redéploiement de l'économie, c'est-à-dire l'aide aux sociétés multinationales. (...)*

» *La mauvaise foi du pouvoir est ici évidente et rejoint sa mauvaise volonté devant les propositions réitérées de la C.G.T. d'ouvrir des discussions à la fois sur les propositions de lutte contre l'inflation et des revendications sociales essentielles formulées en termes extrêmement clairs.*

» *Les travailleurs ne peuvent être dupes de telles manœuvres ni tolérer ces tergiversations.* »

F.O. : « oui » aux négociations entre les nations.

« *Le bureau de Force ouvrière sait que la recherche des solutions nécessaires passe forcément par la négociation entre nations et non par une quelconque utilisation de la force. Il sait aussi qu'aucun pays n'a la moindre chance de s'en sortir en ignorant les autres, et par conséquent le bureau de Force ouvrière ne peut qu'approuver les initiatives tendant à l'engagement de ces discussions et au renforcement de l'Europe.* »

LES CHAMBRES D'AGRICULTURE : une réaction saine aux difficultés.

M. Perrin, président des chambres d'agriculture (APCA) : « *J'ai noté la volonté d'accélérer l'organisation de l'Europe et de développer la concertation internationale, ce qui constitue, me semble-t-il, la réaction la plus saine aux difficultés qui nous assaillent. J'ai également noté que le président de la République reconnaissait que le taux actuel de l'inflation était inacceptable pour plusieurs catégories professionnelles, dont les agriculteurs. Enfin, j'ai remarqué que les pouvoirs publics se réservent les moyens d'intervenir, en 1975, pour soutenir la production et l'emploi. Je rappelle que pour nous agriculteurs, la production de 1975 se prépare dès aujourd'hui. C'est ce que le bureau de l'APCA m'a demandé de faire connaître, mardi 22 octobre, par lettre au premier ministre.* »

C.G.C. : une politique qui sous-estime l'importance de l'effort.

M. André Malterre, président de la C.G.C. : « *La crise économique actuelle est plus grave que celle de 1930, car, à cette époque, il n'y avait ni pénurie ni hausse du prix de l'énergie et des matières premières. Et il n'y avait pas non plus de crise de civilisation et d'éthique comparable à celle que nous vivons maintenant.*

» *Je ne pense donc pas que la politique actuelle, malgré un effort certain, soit à la dimension de la gravité de la situation, car elle sous-estime l'importance de l'effort, la vertu du travail intellectuel ou manuel, l'esprit d'imagination et le sens des responsabilités.* »

C.F.T.C. : la gravité de la situation enfin reconnue.

« *La C.F.T.C. regrette qu'il ait fallu des mois pour entendre le président de la République reconnaître la gravité de la situation résultant de la crise de l'énergie. Elle est convaincue que les mesures concernant le freinage de l'inflation, la lutte contre le chômage, l'approvisionnement en énergie et en matières premières, doivent être coordonnées au niveau européen pour être efficaces, et elle souhaite que les intentions exprimées par le président de la République se concrétisent rapidement.* »

LES JEUNES DIRIGEANTS : trois insatisfactions.

Le Centre des jeunes dirigeants d'entreprises : « Nous ressentons trois insatisfactions :

» 1) La détermination annoncée lors de la précédente réunion de presse d'anticiper le changement n'apparaît guère aujourd'hui, alors que la redistribution des richesses au profit de certains pays oblige l'économie française à redéfinir une stratégie industrielle et commerciale ;

» 2) Les propos tenus sur l'Europe ne nous paraissent pas répondre à la nécessité urgente de réaliser une Europe réellement unie pour résoudre les difficultés ;

» 3) Nous aurions aimé que la volonté de concertation nettement exprimée par le président de la République en matière de politique étrangère le fût également sur un plan intérieur, faute de quoi le redéploiement de notre économie, qui nécessite des efforts de tous, risquerait d'être compromis. »

LES COMMENTAIRES DE LA PRESSE

LE QUOTIDIEN DE PARIS : confiance en soi et légèreté.

« *Que la confiance en soi-même de M. Giscard d'Estaing soit grande, l'excellente analyse qu'il a faite hier de la crise mondiale et les intéressantes et positives propositions qu'il a présentées pour trouver remède à celle-ci le prouvent abondamment. Il n'a pas paru autrement dépassé par le chaos qu'il a annoncé. Mais que sa légèreté soit aussi grande, c'est également incontestable. L'opinion retiendra le formidable hiatus qui oppose son profond pessimisme et sa profonde sérénité, quand cette sérénité ne s'appuie sur aucune preuve tangible, sur aucune définition politique précise, sur aucun projet particulier. On en revient toujours à la même relation vaguement charismatique et messianique entre le président et le peuple, qu'a instaurée la Ve République. La légitimité du président, cette fois, c'est la crise. Mais le pays ne se satisfait pas d'une certitude aussi abstraite. Pour le rassurer, une fois qu'on l'a inquiété et même paniqué, il faut lui donner des gages concrets. M. Giscard d'Estaing est loin de l'avoir fait hier.* »

(PHILIPPE TESSON.)

L'AURORE : des accents dantesques.

« *Lancée sur le ton de la tragédie, cette conférence de presse ne cessa d'évoluer vers des horizons plus sereins, subissant ainsi l'empreinte d'un homme acharné à trouver dans l'action des motifs d'optimisme.*

« *Dramatiser, c'est décourager*, a conclu le chef de l'État. *Or la » France a la capacité de faire » face...* »

» ... *A condition, pourtant, que nous recherchions dans la solidarité une assurance contre le cataclysme qui guette ce « monde malheureux » dépeint hier avec des accents dantesques par un Valéry Giscard d'Estaing déjà façonné par les angoisses et les incertitudes de l'exercice du pouvoir suprême.* »

(ROLAND FAURE.)

L'HUMANITE : la France du grand capital.

« *Pas un mot sur le rôle que notre pays, pour son plus grand profit et pour celui de la paix, devrait jouer en faveur de la détente internationale. Pas un mot sur la contribution française aux négociations de désarmement. Pas un mot sur la conférence pour la sécurité et la coopération en Europe. Pas un mot sur la coopération fructueuse qu'il faudrait intensifier avec les États socialistes. Des visions d'apocalypse pour justifier de nouveaux abandons.*

» *C'est de la France telle qu'il la conçoit — hélas ! — et dans le seul monde qui l'intéresse — celui des intérêts du grand capital — qu'a parlé hier M. Giscard d'Estaing.* »

(YVES MOREAU.)

LE FIGARO : l'empirisme suffit-il ?

« *Le président de la République a raison de le souligner, les malheurs de la France ne sont qu'une partie des malheurs du monde. Comment y faire face internationale et la défense du libéralisme, naturellement associées autrement que par la concertation à la souveraineté dans les décisions nationales, legs imprescriptible du fondateur de la Ve République ? A l'extérieur comme à l'intérieur, les grandes lignes du programme tracé par le président de la République sont certainement capables de recueillir une adhésion assez large. La question que se posent et se poseront les Français, c'est de savoir si, en face de l'ampleur des défis de ce temps, l'empirisme et l'optimisme seront des armes suffisantes.* »

(JEAN D'ORMESSON.)

EUROPE 1 : un « classique ».

« *M. Giscard d'Estaing est « classique », dans la ligne de ses devanciers, et les innovations sont moins des changements que des adaptations aux situations qui ont évolué.*

» *Dommage quand même, j'y reviens, que sur l'OTAN et sur l'Amérique nous n'ayons pas eu de précisions... C'était peut-être le plus important dans le monde tel qu'il est.* »

(GEORGES LEROY.)

A l'étranger

LONDRES : méfiance pour la proposition de conférence pétrolière

De notre correspondant

Londres. — La réunion de presse n'a suscité que très peu d'échos à Londres. Jeudi soir, la première chaîne de la B.B.C. ne lui a consacré qu'une minute, tandis que la télévision indépendante résumait l'ensemble en une quinzaine de secondes. Ce vendredi matin 25 octobre, la presse populaire ne consacrait que quelques lignes à l'événement, tandis que, à une exception près, les organes « sérieux » s'abstenaient de tout commentaire.

Les Britanniques notent que M. Giscard d'Estaing paraît s'élever contre une certaine conception « théologique » de l'Europe, allant ainsi un peu au-devant de M. Callaghan, qui, il y a plusieurs mois déjà, déclarait vouloir aborder la renégociation du contrat entre la Grande-Bretagne et ses partenaires continentaux dans un esprit « agnostique ».

L'invitation française à un nouveau « sommet » européen ne surprend pas trop, même si certains, comme l'éditorialiste du *Financial Times*, estiment qu'un tel geste est encore prématuré et vise à forcer la main des Huit.

L'impression ici est qu'un « sommet » risque de connaître des difficultés considérables si, comme il faut s'y attendre, M. Giscard d'Estaing compte obtenir l'accord de ses partenaires pour son projet de conférence mondiale sur le pétrole. Pour l'instant, cette dernière entreprise paraît aller directement à l'encontre des efforts entrepris par le groupe des Douze. A cet égard, on voit un conflit dans la manière dont la France et les autres membres de la Communauté envisagent la solidarité européenne.

WASHINGTON : les premiers commentaires sont favorables.

(De notre correspondant.)

Washington. — En l'absence de M. Kissinger, actuellement à Moscou, les milieux officiels américains se montrent prudents et réservés dans leurs commentaires privés sur les déclarations de M. Giscard d'Estaing. Mais, dans l'ensemble, les premières réactions sont relativement favorables. Certes, on constate avec regret que le président français, contrairement à l'espoir qu'exprimait M. Kissinger dans une récente interview au *New York Times*, exclut que la France puisse rejoindre le groupe des douze pays consommateurs, même de manière indirecte. Mais ce refus n'a pas vraiment surpris... Par contre, on est déçu par la suggestion d' « indexer » *le prix du pétrole dans* le cadre de la conférence tripartite projetée.

Ainsi on note avec satisfaction qu'à aucun moment M. Giscard d'Estaing n'est revenu à *la* proposition d'une conférence limitée aux seuls Européens et Arabes. D'autre part, l'engagement du président de ne pas créer d'obstacle à l'établissement de l'organisation des Douze est considéré comme la marque d'une évolution positive de la politique de la France.

BONN : une idée « fondamentalement positive »

De notre correspondant

Bonn. — Les relations franco-allemandes sont, comme la situation européenne, paradoxales. On peut imaginer les réactions favorables qu'auraient provoqués ici, il y a quelques années, l'acceptation par la France de l'élection du Parlement européen au suffrage universel et le nouveaux abandons de souveraineté au profit des instances communautaires. Après le conseil des ministres des affaires étrangères des Neuf, où M. Sauvagnargues a développé le plan français, le gouvernement de Bonn avait fait la moue. Après la réunion de presse du président de la République, la discrétion des milieux officiels en dit long sur le scepticisme dominant.

Le porte-parole du gouvernement fédéral a seulement indiqué que la lettre d'invitation pour un « sommet » à Paris, à laquelle avait fait allusion M. Giscard d'Estaing, était bien arrivée à Bonn, ajoutant que les ministres des affaires étrangères s'occupaient actuellement de créer les conditions favorables à la réussite de cette réunion. Le chancelier Schmidt n'a donc pas changé de position : un sommet européen ne peut être réuni que s'il est bien préparé et que s'il doit déboucher sur des décisions concrètes.

La proposition du président français de réunir au début de l'année prochaine une conférence pétrolière entre pays producteurs et consommateurs, au contraire, a été bien accueillie à Bonn. M. Bölling, porte-parole du gouvernement fédéral, a déclaré que cette idée était jugée « *fondamentalement positive* ». Il a rappelé qu'à la conférence de Washington sur l'énergie de février dernier, *M. Schmidt lui-même* avait proposé une telle réunion.

On se demande cependant, à Bonn, si les gouvernements européens parviendront à se mettre d'accord rapidement sur une position commune dans le domaine de l'énergie. La référence officielle à la conférence de *Washington* témoigne, en tout cas, d'un certain désenchantement.

DANIEL VERNET.

JÉRUSALEM : les entretiens avec M. Sauvagnargues s'annoncent « très durs »

De notre correspondant

Jérusalem. — Que le peuple palestinien ait droit à une patrie, Israël a été le premier à en convenir, en acceptant en 1974 le plan de partage de la Palestine proposé par les Nations unies. Quant aux limites de cette « patrie » (on a remarqué que le président de la République n'a pas parlé d'État) et aux conditions de sa création, M. Giscard d'Estaing n'a pas été explicite, et c'est sur ces points que l'on s'attend à Jérusalem à se heurter à la France. La rencontre Sauvagnargues-Arafat et le jugement exprimé par le ministre français sur la « stature » du président de l'O.L.P. ne peuvent pas être séparés, dit-on à Jérusalem, des propos de M. Giscard d'Estaing, et la question qui se pose est de savoir dans quelle mesure la politique française va s'identifier au programme de l'O.L.P.

On sait déjà, de la bouche même du premier ministre, M. Rabin, qu'« *une rencontre avec les membres de l'O.L.P. ne peut se concevoir que sur le champ de bataille* ». M. Sauvagnargues ne peut donc songer sérieusement à proposer ses bons offices entre l'organisation de M. Arafat et Israël, et il ne parviendra, semble-t-il, qu'à raidir ses interlocuteurs si les idées qu'il leur soumettra se rapprochent de celles du leader palestinien.

Commentant la déclaration de M. Giscard d'Estaing, M. Shimon Peres, ministre de la défense, a exprimé son étonnement du fait qu'alors que l'opinion française, selon lui, demeure très largement favorable à Israël les gouvernements français deviennent, eux, de plus en plus hostiles. « *Ceux qui acceptent de rencontrer Arafat*, a déclaré M. Peres, *ne veulent pas seulement satisfaire une curiosité, comme l'a dit le président français, mais ils apportent indirectement un encouragement à la violence et au terrorisme.* »

Le ministre israélien, qui s'adressait à une assemblée de rabbins américains, a déclaré encore que *la « frontière de sécurité »* d'Israël devait, à l'est, se situer sur le Jourdain, et qu'en deçà de cette ligne les Israéliens devaient pouvoir s'installer sans restriction.

On distingue ici entre « *frontières de sécurité* » et « *frontières politiques* », et M. Peres songeait au maintien d'une ligne défensive le long du Jourdain, alors que derrière cette ligne une administration arabe (jordanienne ou jordano-palestinienne) pourrait être établie.

ANDRÉ SCEMAMA.

L'O.L.P. : une position réaliste et avancée.

« *La position réaliste et avancée de la France, telle qu'elle a été définie par M. Giscard d'Estaing, montre une fois de plus que toutes les tentatives visant à ignorer la cause du peuple palestinien dans le conflit du Proche-Orient sont vouées à l'échec* », a déclaré jeudi 24 octobre à Beyrouth M. Yasser Abed-Rabbo, responsable de l'information pour l'Organisation de libération de la Palestine, et membre du comité exécutif de l'O.L.P.

« *Cette position est prise au moment où les États-Unis et Israël exercent de très grandes pressions sur la communauté internationale, ce qui confirme que ces pressions ne réussiront pas à changer la réalité des faits* », a-t-il ajouté.

De son côté, le journal *An Nahar* de Beyrouth, commentant la conférence de presse de M. Giscard d'Estaing, écrit : « *Merci pour le président français. Il a gagné la stature internationale du général de Gaulle...*



LE XXIe CONGRÈS

M. Marchais : un parti communiste influent, c'est la sécurité pour l'avenir des travailleurs

C'est à une assistance particulièrement attentive et studieuse (« grave, même », devait estimer dans les couloirs du congrès un des représentants du Mouvement des radicaux de gauche) que M. Georges Marchais s'est adressé jeudi après-midi. Les mille deux cent soixante délégués ont eu quelque mérite à prêter à l'intervention de leur secrétaire général une attention aussi soutenue à la fin de cette première séance qu'au début : M. Marchais a en effet prononcé devant eux un discours de plus de quatre heures.

Le décor de la salle du Palais des sports de Vitry, il est vrai, malgré la présence d'une longue tapisserie de Jean Lurçat — « la Naissance de l'homme » — au-dessus de la traditionnelle tribune, derrière laquelle avaient pris place cinquante dirigeants du parti, n'incitait pas particulièrement à la rêverie. Sur le mur de gauche, une inscription réclame « un parti communiste influent et actif pour agir contre la crise, unir pour la victoire et garantir un vrai changement » ; sur le mur de droite, c'est l'« union du peuple de France pour le changement démocratique » qui est prônée. De part et d'autre de l'estrade tombent du plafond deux immenses drapeaux, l'un rouge et l'autre tricolore. On est loin des « murs d'images » du vingtième congrès et de son faste audiovisuel.

Les premiers applaudissements n'ont retenti qu'après une heure et demie de discours ; et s'ils furent un peu plus fréquents dans la seconde partie de l'intervention de M. Georges Marchais, après la « récréation » d'une demi-heure accordée à ses auditeurs, les propos du secrétaire général n'ont pas semblé, dans l'ensemble, susciter de réaction particulière parmi son auditoire.

Toute sa mise au point sur l'union de la gauche et sur le programme commun de gouvernement, notamment, a été écoutée dans le calme et sans manifestations particulières, y compris quand M. Marchais donnait l'impression d'en attendre et même d'en espérer : M. Marcel Rosette, membre du comité central, maire de Vitry, qui présidait la séance, n'a eu aucun mal à faire vigoureusement applaudir, après le discours du secrétaire général, la délégation du P.S. conduite par M. Claude Estier, et celle des radicaux de gauche, conduite par M. François Loncle.

La suspension de séance, vers 16 heures, a permis aux délégués, entre la buvette traditionnellement prise d'assaut et les stands de vente de livres marxistes, d'échanger leurs premières impressions — mais la partie la plus nouvelle et la plus attendue du discours de M. Georges Marchais n'avait pas encore été prononcée, — et ce n'est qu'à la fin de la séance que ces impressions prirent véritablement consistance. Les propos du secrétaire général du P.C. sur le rôle du syndicalisme suscitaient des appréciations diverses, fonction en général de l'âge des délégués, dont l'un se demandait avec plusieurs « anciens » si l'abandon de la notion de « courroie de transmission » n'était pas à cet égard un « renoncement au léninisme ». En revanche, chacun s'accordait à déclarer qu'il fallait en effet, « cette fois-ci, faire mieux qu'en 1936, mieux qu'à la Libération ».

M. Marchais, de son côté, n'a renoncé qu'une seule fois à l'austérité de ton : l'évocation de « la camarade qui a écrit dans la tribune de discussion qu'il s'agit de s'unir avec l'U.D.R. » (à propos de l'appel aux gaullistes pour réaliser « l'union du peuple de France ») l'a manifestement mis en joie, et c'est avec un sourire accentué qu'il a précisé qu'elle avait « mal posé le problème ».

Après la séance, de nombreux délégués devaient participer, à Vitry même et dans plusieurs autres communes du Val-de-Marne, à des « rencontres avec la population », dans la perspective de l'opération « pleins phares sur le vingt et unième congrès ». Auparavant, le congrès avait élu à l'unanimité ses commissions (des mandats, des avis et propositions, de la résolution) et son secrétariat administratif, et fait au secrétaire général une ovation non moins unanime, dont on pouvait se demander si elle ne manifestait pas, autant que l'adhésion au très long texte politique qui venait d'être prononcé, l'admiration pour la performance de l'orateur.

BERNARD BRIGOULEIX.

Le congrès s'est ouvert à 13 h 50 par une allocution de bienvenue de M. Rosette, maire de Vitry-sur-Seine, membre du comité central, après que les délégués eurent observé une minute de silence en mémoire de deux membres du comité central décédés depuis le vingtième congrès (décembre 1972), Jean Rieu et Léon Feix.

M. Georges Marchais explique, au début de son rapport, que le congrès extraordinaire a été convoqué pour répondre à deux questions qui découlent de la « *montée du mouvement populaire en faveur d'un changement politique, économique et social profond* » : comment parvenir à ce changement et quel est le rôle du P.C.F. dans ce combat ? Le secrétaire général s'appuie sur les résultats de la dernière élection présidentielle et sur les luttes revendicatives pour souligner que le fait dominant de la vie politique française c'est « *le rôle de ciment de l'union des forces populaires* » joué par le programme commun de gouvernement. « *Sur cette base, l'union de la gauche a progressé*, note-t-il. *Elle apparaît comme une grande force d'attraction pour les plus larges masses.* » Au passage il souligne le « *rejet de plus en plus net de l'aventurisme gauchiste* », constaté au cours des derniers mois, et le recul de l'anticommunisme.

M. Marchais aborde alors l'analyse de la politique du pouvoir. Il estime que les difficultés de l'heure sont le résultat de la crise du système « *mis en place par le grand capital* ». « *Nous en sommes arrivés*, affirme-t-il notamment, *au point où l'accumulation, la suraccumulation d'énormes capitaux entre les mains d'une mince aristocratie de gros financiers et industriels a des conséquences désastreuses sur la vie du pays. Elle est la cause d'un extraordinaire gaspillage de nos ressources et de nos richesses nationales.* » A cette situation, le secrétaire général du P.C.F. oppose « *l'austérité permanente* » dans laquelle vivent la majorité des travailleurs. De même il oppose cette « *crise du capitalisme monopoliste d'Etat* » au fait qu'« *il n'y a pas de crise dans les pays socialistes* ». Quant à la politique suivie par M. Valéry Giscard d'Estaing, M. Marchais la considère comme ayant essentiellement pour but d'assurer « *à une poignée de grandes sociétés capitalistes* » la possibilité de tenir leur place sur le marché mondial. Dénonçant la « *sorte de comédie à grand spectacle* » montée par le chef de l'Etat, il ajoute : « *Il est aujourd'hui possible de mesurer les limites plus qu'étroites d'un réformisme qui laisse intacte la domination des féodalités de l'argent. Une telle politique ne peut rien changer, rien résoudre.* »

Le secrétaire général constate ensuite que le pouvoir s'efforce d'élargir ses bases sociales et que, en conséquence, « *il multiplie les efforts pour créer une terrain propice à la mise en œuvre de nouvelles formes de collaboration de classes* ». Dans le domaine international, il juge l'action de M. Giscard d'Estaing comme allant « *à contre-courant de l'évolution internationale* » et donc de la détente et de la coexistence pacifique. Au passage, il s'étonne en outre que « *des hommes de gauche, qui s'affirment pour le socialisme* », méconnaissent le fait, à ses yeux essentiel, de l'existence du système socialiste mondial et aillent même « *jusqu'à nier l'existence du socialisme* ». « *C'est aller*, affirme-t-il, *à contresens des nécessités de la lutte pour un changement réel dans notre pays.* »

M. Marchais explique ensuite que « *de larges possibilités d'union* » se font jour sur le plan international, puis il souligne que le « *mouvement de libération nationale* », qui a déjà fait crouler les empires coloniaux, entame à présent la lutte pour l'indépendance économique. Il note que le P.C.F. s'est toujours montré solidaire de ces luttes, comme il a toujours œuvré au renforcement de l'unité du mouvement communiste international. Evoquant à ce propos le cas de la Chine, il précise : « *Si nous n'entretenons pas de relations de coopération active avec le parti communiste chinois, ce n'est pas de notre fait. La politique actuelle de ce parti est marquée par le soutien ouvert aux gouvernements les plus réactionnaires et au bloc atlantique, ainsi que par l'antisoviétisme. Elle est profondément contraire aux intérêts de la lutte anti-impérialiste.* »

Après avoir appelé à une action commune « *de toutes les forces du socialisme, de la démocratie, de l'indépendance et de la paix* » contre l'impérialisme, le secrétaire général dénonce la diplomatie française, qui « *insère de plus en plus notre pays dans le bloc ouest-européen et atlantique* » et qui se montre prête « *à l'abandon des impératifs nationaux* ».

Il note : « *Cette politique de soumission aux intérêts monopolistes est une politique d'abandon qui s'inscrit en ligne directe dans la tradition antinationale de la vieille droite française.*

» *Incapable de promouvoir une politique extérieure tirant parti des atouts importants dont dispose notre pays, en raison de son histoire, de son poids spécifique, de sa position, il ne reste à M. Giscard d'Estaing, pour justifier cette petite politique, qu'à rabaisser la France. C'est à quoi il s'évertue aujourd'hui.* »

Nous luttons pour le socialisme

Dans le deuxième chapitre de son rapport, M. Georges Marchais développe la stratégie de sa formation. Il constate :

« *La discussion préparatoire au congrès a largement abordé cette question. Des camarades se sont demandé si nous ne renoncions pas à notre lutte pour le socialisme tandis que d'autres ont affirmé qu'il convenait de cesser aujourd'hui notre propagande dans ce domaine. Les uns et les autres sont dans l'erreur.* (...)

« *C'est pour le socialisme que nous luttons. Il ne peut, il ne saurait y avoir aucune ambiguïté à cet égard. D'autant que chacun le constate, les idées du socialisme ne cessent d'avancer dans notre pays comme dans le monde entier. Notre tâche est de gagner aux idées et à la lutte pour le socialisme la majorité de notre peuple.* (...)

» *Dans un pays comme le nôtre, à notre époque, c'est le capitalisme monopoliste qui est la forme dominante du capitalisme. Ce qui le caractérise en outre, c'est la liaison intime des monopoles et de l'Etat, celui-ci étant pour l'essentiel au service de ceux-là. Par conséquent, entamer la toute-puissance des monopoles, arracher l'Etat à leur emprise, telle est la tâche à l'ordre du jour, l'étape indispensable de notre lutte pour gagner les masses populaires à l'idée et à la pratique d'une transformation socialiste ultérieure de la société.* »

Après ce rappel de la stratégie du parti, étayé de quelques citations du « manifeste de Champigny » adopté à la fin de 1968, le secrétaire général explique que le P.C.F. « *a toujours eu le souci de prendre soigneusement en compte les réalités* ». Il ajoute :

« *La volonté de rapprocher l'heure du socialisme pour la France inspire donc toute l'action de notre parti. Nous n'y avons nullement renoncé en adoptant un programme commun prévoyant des réformes démocratiques profondes.* (...)

« *Cela signifie-t-il, comme l'affirme nos adversaires, que le succès du programme commun, sa mise en œuvre entraînerait notre pays, qu'il le veuille ou non, dans une sorte d'* « *engrenage* » *inexorable ? Non, il n'y a pas d'automatisme dans la perspective que nous offrons. Et cela pour une raison fondamentale que j'ai déjà évoquée : le passage à la construction du socialisme ne peut intervenir que sur la base d'un rapport des forces sociales et politiques favorable au peuple, il ne peut être que le résultat de sa lutte, de sa volonté majoritaire librement exprimée. C'est donc, le moment venu, le peuple de notre pays, instruit par l'expérience et par notre propre activité, qui décidera. Nous l'avons dit, nous respecterons son verdict.* »

Constatant que depuis 1968 cette stratégie « *entre dans la vie* », M. Georges Marchais souligne qu'il n'est pas question d'en changer mais de l'appliquer. D'où son insistance à expliquer :

« *Programme antimonopoliste, programme de démocratisation de la vie économique, sociale et politique, le programme commun est limité en ce sens qu'il ne s'agit pas d'un programme d'instauration du socialisme. Lorsque nous affirmons cela, il ne s'agit nullement pour nous de* « *rassurer* ». *Nous sommes simplement soucieux de ne pas entretenir de confusion : assimiler programme commun et socialisme, ce serait rapetisser, affadir l'idée du socialisme et son contenu révolutionnaire.* »

Le secrétaire général insiste également sur l'ampleur des réformes contenues dans le programme commun et plus particulièrement sur les nationalisations, « *base indispensable d'une mise en œuvre cohérente* » du programme.

Pour permettre sa réalisation, encore convient-il que se réalise l'« union du peuple de France ». M. Georges Marchais entreprend d'expliquer le sens de ce mot d'ordre qui, reconnaît-il, « *a donné lieu, dans la préparation du Congrès, à une large discussion* », même s'il a « *rencontré l'approbation unanime du parti* ». Il constate que, « *comme l'a montré la tribune de discussion, il a parfois été l'objet d'interprétations contradictoires, les unes relevant d'une tendance à l'opportunisme, les autres d'une inclinaison à l'étroitesse.* »

Le secrétaire général note que toute l'histoire du parti est marquée par sa lutte constante pour réaliser « *l'unité des travailleurs* », car « *l'union constitue le seul moyen d'assurer le succès de la lutte de la classe ouvrière et des forces populaires* ». Il s'agit à présent d'élargir le rassemblement déjà réalisé pour qu'il « *devienne largement majoritaire* ».

M. Marchais ajoute : « *Il est évident qu'il ne s'agit pas, pour nous, de vouloir l'union pour l'union, de vouloir une union sans contenu ou sans principes.*

» *L'union, pour nous, c'est l'union pour décupler la capacité de combat des travailleurs, pour élargir, mobiliser et consolider la lutte des forces ouvrières, démocratiques et nationales contre le régime du grand capital. Nous voulons l'union pour battre le pouvoir des monopoles, pour instaurer une démocratie avancée, pour marcher par la suite au socialisme.* (...) *Toute autre conception de l'union ne relève pas du souci de servir la classe ouvrière et le peuple, mais ne peut aboutir qu'à mettre la classe ouvrière à la remorque de la bourgeoisie ou d'un parti de la bourgeoisie. Elle relève en fin de compte de l'opportunisme le plus plat, voire du maquignonnage électoraliste.* (...) *électoraliste.* »

M. Georges Marchais explique cependant que l'« union du peuple de France » passe par une triple revendication :

« — *L'élévation de la qualité de l'union de la gauche ;*

» — *La conquête de nouvelles couches sociales à l'idée et aux objectifs du changement démocratique ;*

» — *Le rassemblement de tous les hommes et de toutes les femmes intéressés à ce changement, dans la diversité des courants de pensée et des familles politiques auxquels ils appartiennent.* »

Développant le premier de ces points, M. Marchais évoque les rapports du P.C.F. avec ses partenaires de l'union de la gauche. Il déclare : « *Nous voulons que notre peuple ne connaisse pas après une courte période de succès les désillusions qu'il a connues dans le passé.* (...)

» *Et c'est à partir de ce souci que nous sommes amenés à nous poser quelques questions concernant l'attitude du parti socialiste.*

» *La première de ces questions porte naturellement sur l'objet même de notre union, sur l'objectif de notre lutte commune aujourd'hui.* (...) *Au lendemain des récentes assises organisées par le parti socialiste, nous sommes fondés à dire qu'une équivoque existe sur le point de savoir si le parti socialiste considère toujours que l'objectif commun des partis de gauche demeure le changement démocratique profond défini par le programme commun.* (...)

» *Si l'on se reporte par exemple à la déclaration finale adoptée par les assises organisées par le parti socialiste, on constate qu'elle ne contient absolument aucune référence au programme commun, tandis que, dans le même temps, elle présente le socialisme comme la seule* « *alternative* » *et comme la seule* « *voie nouvelle* ». *Par ailleurs, commentant ces assises, Michel Rocard a déclaré de son côté que celles-ci conduisaient naturellement à* « *modifier la* » *nature et le contenu technique* » *de l'alliance* ». *Ces faits, et d'autres analogues, conduisent naturellement à se demander si le parti socialiste n'envisagerait pas de substituer au programme commun son* « *projet de société socialiste* », *un projet dont la cohérence n'est pas évidente et dans lequel les travailleurs ne retrouveraient pas les mesures concrètes importantes qu'ils souhaitent pour améliorer leur vie actuelle.*

» *Si le parti socialiste considère soudain que la tâche à l'ordre du jour est d'engager sans plus attendre le combat décisif pour l'instauration du socialisme en France, il faut qu'il le dise.*

» *Mais, dans ce cas, nous ne voyons pas comment on peut concilier cette affirmation faite à Paris avec le silence observé dans leurs circonscriptions par les candidats de la gauche non communiste sur le programme commun, dont les objectifs sont pourtant moins ambitieux. Nous ne voyons pas comment on peut concilier cette hardiesse proclamée avec la lenteur à accepter une action réelle, immédiate, unie, pour le succès du programme commun.* (...) »

« *La clarté des objectifs doit s'accompagner de la clarté des alliances. C'est là une seconde question.* » Développant cette question, M. Marchais reprend les critiques déjà formulées contre le fait que socialistes et radicaux de gauche ont voté pour M. Alain Poher soit comme président de l'Association des maires de France, soit comme président du Sénat. Il s'étonne en outre de voir subsister des municipalités « *où se maintient une alliance entre la gauche non communiste et la droite, camouflée ou non sous l'étiquette du centrisme* ».

« *La troisième question*, poursuit l'orateur, *a trait au contenu des rapports entre nos partis. La grande bourgeoisie n'a pas, en effet, renoncé et ne renoncera jamais à ses efforts pour tenter de mettre en cause l'union de la gauche. Elle y renonce d'autant moins aujourd'hui que, confrontée à la crise de son système, elle n'écarte pas pour sortir de l'impasse actuelle le recours à un gouvernement de gauche qui accepterait de gérer* « *loyalement* » *ses intérêts, à la manière de M. Helmut Schmidt. C'est ce que confirment les spéculations persistantes sur la possibilité de voir Giscard d'Estaing appeler François Mitterrand à la direction du gouvernement, alors que, à l'évidence, il est absurde de croire qu'un gouvernement d'union de la gauche pourrait appliquer le programme commun avec un président de la République et une majorité parlementaire réactionnaires.*

» *Il est vrai que les hommes du grand capital n'ont pas l'espoir l'obtenir un résultat immédiat. Mais, sans nul doute, ils escomptent créer des conditions plus favorables à leurs plans dans l'avenir en limitant, et si possible en affaiblissant, le poids relatif du parti communiste sur l'échiquier politique.* » D'où, rappelle M. Marchais, la condamnation par le bureau politique du P.C.F. du mot d'ordre de « *rééquilibrage de la gauche* », qualifié de « *pernicieux* ».

L'émulation souhaitée entre partenaires de l'union de la gauche, poursuit-il, « *ne peut consister, pour l'un des partenaires, à se donner pour objectif de se renforcer au détriment de l'autre pour imposer ensuite sa volonté* ».

Il ajoute : « *Nous sommes fondés à nous demander si tel n'est pas, au-delà même du mot d'ordre de rééquilibrage de la gauche, l'objectif du parti socialiste quand nous lisons dans la déclaration finale des assises :* « *L'heure peut* » *être proche où le socialisme* » *français aura à jouer un rôle* » *déterminant dans la responsa-* » *bilité du pouvoir* », *ce qui revient à dire que le parti socialiste s'attribuerait le pouvoir de décision. Une telle orientation ne peut conduire ni les uns ni les autres à la victoire. Car, pas plus que nous ne voulons dominer, nous ne saurions accepter d'être réduits à un rôle de force d'appoint.* (...)

» *Certaines des questions que je viens d'évoquer se posent également en ce qui concerne les radicaux de gauche, qui savent l'intérêt que nous attachons à leur présence dans l'alliance.*

» *Nous posons ces problèmes sans autre agressivité, sans acrimonie, sans esprit de polémique partisane, avec la seule volonté de faire progresser l'union, dans le respect de l'originalité de chacune de nos formations.* »

Le rôle central de la classe ouvrière

Le secrétaire général insiste ensuite sur le rôle de la classe ouvrière dans l'alliance en expliquant qu'elle doit être « *au centre de ce grand rassemblement, apparaissant comme la force motrice, le fer de lance de la lutte pour le changement* ».

« *De plus en plus concentrée dans d'immenses entreprises*, poursuit-il, *elle possède une solide tradition de lutte. Elle a acquis une riche expérience et s'est donné un parti communiste fort qui confère à son action une efficacité sans égale.* »

Quant aux autres couches sociales en direction desquelles le P.C.F. a lancé des appels répétés à l'union, M. Georges Marchais explique :

« *Certains* « *ultra-révolutionnaires* » *se disent* « *choqués* » *de nous voir nous occuper avec sérieux des problèmes du paysan, de l'artisan, du boutiquier, du petit ou du moyen entrepreneur. Ils voudraient faire croire que nous voulons simplement opérer le* « *rassemblement des mécontents* ». *En vérité, ils ne cherchent qu'à réduire les possibilités d'alliance de la classe ouvrière, donc de son succès. Nous ferons en sorte qu'ils en soient pour leurs frais.* »

Il est toutefois amené à préciser que le P.C.F. ne prétend pas que les intérêts de ces petits entrepreneurs et des travailleurs soient « *rigoureusement identiques* » ou qu'une conciliation idéologique puisse intervenir entre chrétiens et marxistes, mais qu'au-delà de ces différences tous ont des revendications communes.

En ce qui concerne « *les patriotes gaullistes* », il souligne : « *Une camarade a écrit dans la tribune de discussion qu'il s'agit de s'unir avec l'U.D.R. Elle a mal posé le problème.* (...) *Aujourd'hui, des hommes et des femmes qui sont restés attachés au gaullisme parce qu'ils voyaient en de Gaulle le symbole de l'indépendance et de la grandeur françaises* (...) *ne se reconnaissent plus dans ces dirigeants et députés U.D.R. qui se rallient avec armes et bagages à la coalition Giscard d'Estaing-Chirac-Lecanuet, à sa politique de combinaisons à la petite semaine et de braderie des intérêts nationaux.*

» *Ils sont aussi fondés à s'interroger sur la signification de l'opération lancée par Michel Jobert. Celui-ci se refuse pour l'instant à prendre une position politique claire. Mais, dans une déclaration récente, M. Olivier Guichard vient d'affirmer qu'il serait utile de* « *reconstituer un centrisme d'opposition* » *qui pourrait, comme l'a fait Lecanuet, voler au moment opportun au secours de la majorité réactionnaire. M. Guichard a-t-il annoncé tout haut ce que M. Jobert envisage tout bas ?* »

M. Georges Marchais conclut son rapport par un exposé des tâches qui attendent le parti communiste, dont il réclame le renforcement en ce qui concerne tant l'influence que l'organisation. Il note : « *Il peut jouer et il joue ce rôle d'avant-garde de la classe ouvrière et du peuple parce qu'il est le parti de la classe la plus intéressée à la transformation de la société : la classe ouvrière ; parce qu'il fonde son action sur une théorie révolutionnaire qu'il enrichit sans cesse des conclusions nouvelles tirées de la vie ; parce qu'il dispose de règles et de méthodes d'organisation qui assurent son unité dans l'action sur la base d'une élaboration profondément démocratique de toutes les décisions.* »

Insistant sur les divers aspects du rôle d'avant-garde que doit remplir le P.C.F., le secrétaire général souligne :

« *En vérité, si l'on considère qu'en toutes circonstances le parti communiste doit peser d'un poids suffisant pour exercer au bénéfice des travailleurs et du peuple son influence sur la politique du pays, il est évident que ce poids doit grandir. Quelle excellente chose ce serait pour tous les travailleurs, pour l'avenir démocratique de la France, si, en liaison même avec l'élargissement du mouvement populaire, avec les progrès de l'union, le parti communiste français atteignait ou dépassait les 25 % de voix aux élections législatives.*

» *Oui, camarades, de la tribune de ce congrès extraordinaire, nous le proclamons avec force : un parti communiste plus influent, c'est la sécurité pour l'avenir des travailleurs !* »

Au passage M. Marchais précise que le P.C.F. a enregistré quatre-vingt mille adhésions cette année, « *résultat jamais atteint depuis 1947* ». Il comptera en décembre environ quatre cent cinquante mille membres répartis dans près de vingt et un mille cellules. Il estime que ce renforcement doit se poursuivre même si tous ceux qui adhèrent « *n'ont pas tous forcément une claire vision de notre stratégie et des objectifs finaux du parti* ». « *Mais cela ne peut constituer un obstacle insurmontable à leur adhésion, pas plus d'ailleurs que ce ne fut le cas pour ceux qui ont adhéré avant eux*, remarque-t-il. *Dans toute son histoire, notre parti n'a jamais demandé aux Français et aux Françaises qui souhaitaient devenir communistes s'ils avaient lu et assimilé Marx, Engels et Lénine. Ce serait absurde de le faire aujourd'hui !* »

L'action dans les entreprises

Le rapporteur réclame une réactivation des cellules et « *en premier lieu dans les entreprises* », qui sont devenues « *non seulement le lieu privilégié de la lutte économique mais de la bataille politique elle-même.* » « *Il faut en avoir conscience : c'est d'abord et avant tout à l'entreprise que se gagnera la bataille pour donner à notre parti la place qui lui revient dans la vie nationale* », affirme-t-il.

C'est pourquoi le secrétaire général s'adresse alors aux syndicalistes et leur lance un appel à rejoindre les rangs du parti communiste. Il note au passage : « *En adhérant à notre parti, ils y trouveront une vie démocratique intense, non hypothéquée par les conflits de personnes et de tendances.* »

Cet appel destiné en particulier aux membres de la C.G.T. et de la Fédération de l'éducation nationale concerne également, précise M. Marchais, les militants de la C.F.D.T.

« *Nous leur disons qu'ils peuvent être des nôtres sans préjudice aucun pour leur option syndicale*, souligne-t-il. *Lors d'une rencontre récente, le camarade Edmond Maire nous avait demandé notre position sur ce point. Voilà notre réponse. Nous voudrions à notre tour demander aux dirigeants de la C.F.D.T. si les membres de notre parti adhérents à leur organisation syndicale sont assurés de pouvoir y militer librement et y accéder à des responsabilités sans discrimination.* »

Toujours en vue de renforcer l'activité du parti, M. Marchais annonce deux initiatives dans le domaine de la formation des militants :

— l'organisation, à l'intention des nouveaux adhérents, de stages d'un ou deux jours sur le rôle du parti et sa politique ;

— la tenue immédiate, avec la participation des membres du comité central, de cent stages d'étude pour les secrétaires de cellules d'entreprises.

LE XXIe CONGRÈS DU P.C.F.

UN APPEL DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL A LA C.F.D.T.

(Suite de la première page.)

Outre ce « recentrage » des perspectives du parti et le rappel de l'analyse que les communistes font de la crise du « capitalisme monopoliste d'Etat », le secrétaire général a innové en développant pour la première fois ses appréciations des assises nationales du socialisme des 12 et 13 octobre. Il s'est abstenu, à cette occasion, de reprendre à son compte les accusations de M. Roland Leroy, qui, le 13 octobre à Limoges, avait estimé que l'attitude des socialistes rejoignait *« les plans du grand capital »*. Les représentants du P.S. (MM. Bérégovoy, Estier et Sarre, membres du secrétariat) et ceux des radicaux de gauche (MM. Bracque, Genesseaux et Loncle, membres du secrétariat), qui siégeaient parmi les invités en compagnie notamment de membres du P.S.U. et de la C.F.D.T., avaient d'ailleurs prévenu qu'ils seraient contraints de quitter la salle si de telles attaques étaient renouvelées.

Questions au P.S.

En écoutant le rapport de M. Marchais, ils ont pu se rassurer. Le ton n'était pas à la polémique, et les reproches que le P.C.F. formule à ses partenaires de l'union de la gauche ont pris la forme de trois questions au parti socialiste. Est-il partisan d'un passage immédiat au socialisme et abandonne-t-il en conséquence l'étape des réformes illustrée par le programme commun ? Va-t-il renoncer à ses alliances à droite dans les municipalités ? Est-il décidé à refuser toute gestion « loyale » du capitalisme telle qu'elle est pratiquée par ses homologues sociaux-démocrates en Allemagne fédérale et a-t-il vraiment renoncé à toute tentation de *« collaboration de classe »* ?

Ce ne sont pas les reculs électoraux du P.C.F. lors des récentes élections législatives partielles qui ont servi de fondement aux griefs de M. Marchais. Ne voulant pas avoir l'air d'adopter une position défensive, il a préféré contre-attaquer en faisant porter l'essentiel de ses reproches sur les délibérations des assises du socialisme et sur la déclaration finale qui y a été adoptée (*le Monde* du 15 octobre).

Le grief essentiel du P.C.F. tient au fait que cette déclaration ne parle pas du programme commun, ce qui permet aux communistes de se demander si le P.S. abandonne cet accord signé en 1972 pour cinq ans. Elle contient, en revanche, une phrase qui affirme que *« l'heure peut être proche où le socialisme français aura à jouer un rôle déterminant dans la responsabilité du pouvoir »*, ce qui confirme les dirigeants du P.C.F. dans leur idée que le but poursuivi par M. Mitterrand est de réduire leur rôle à celui d'une *« force d'appoint »*. Il ne semble pas que la déclaration du premier secrétaire du P.S. précisant à Fort-de-France (*le Monde* du 25 octobre) que jamais il *« n'essaierait d'imposer la loi des socialistes »* ait suffi à rassurer sur ce point le P.C.F.

D'autant que, sans être aussi précises, d'autres accusations plus ou moins feutrées sont également motivées par les assises du socialisme. Ainsi, quand M. Marchais s'étonne de voir des hommes de gauche nier l'existence d'un monde socialiste, celui des démocraties populaires, on ne peut manquer de penser au *« projet de société »* qui a servi de base à la convocation des assises. Ce texte précise, en effet, que les expériences en cours *« ne constituent pas aujourd'hui une référence acceptable pour la construction du socialisme »*, et qu'*« il n'y a plus de solution que dans l'audace d'une expérience nouvelle »*. En désaccord complet avec cette analyse, les communistes jugent indispensable au succès de la gauche occidentale l'existence de l'ensemble politique de l'Europe de l'Est. La réciproque est d'ailleurs vraie, si du moins l'on en croit le message que le P.C. d'Union soviétique a adressé au vingt et unième congrès, et dans lequel il souligne le rôle du P.C.F. pour accroître l'efficacité du mouvement communiste international.

Émulation

Autre conséquence des assises du socialisme, l'appel lancé par M. Georges Marchais en direction des syndicalistes C.F.D.T. et la question adressée à M. Edmond Maire pour savoir si les communistes ne sont victimes au sein de sa centrale d'aucune discrimination. S'il est vrai que le P.C.F. a traditionnellement, et parce qu'il se définit comme étant « le parti de la classe ouvrière », toujours accordé une grande attention à son implantation dans les entreprises, les liens qui se créent entre le P.S. et la C.F.D.T. n'ont fait que le confirmer dans l'idée que son renforcement sur ce terrain était devenu urgent.

Si l'union de la gauche n'est pas remise en cause, il est plus que jamais question d'une « émulation » qui prendra souvent la forme d'une rivalité. Déjà M. Georges Marchais a fixé à son parti le même objectif électoral que celui que M. Mitterrand propose au P.S. : 25 % des suffrages. Si les deux principaux partis de gauche remplissent leur contrat, il ne restera plus aux radicaux de gauche qu'à assurer les quelques points supplémentaires que M. Marchais juge indispensables au succès d'un éventuel gouvernement et que M. Mitterrand croit désormais possible d'obtenir à court terme.

THIERRY PFISTER.

● *A l'Assemblée nationale, une délégation d'anciens harkis* est venue exposer au groupe d'étude des problèmes des rapatriés les raisons de la grève de la faim que plusieurs Français musulmans poursuivent, depuis le 15 septembre, dans la crypte de l'église de la Madeleine, à Paris. Le groupe d'étude, qui a demandé une entrevue à M. Jacques Chirac, propose quatre solutions : levée de toutes les forclusions pendant un an ; prise en compte du temps de captivité ; amélioration des conditions de logement et de vie, notamment par la suppression systématique des camps de forestage et des centres de la SONACOTRA ; assurance qu'une commission spéciale traitera de l'ensemble des problèmes des musulmans français.

● *L'Union nationale des combattants d'Afrique du Nord* exprime, dans un communiqué, sa satisfaction à la suite du vote du Sénat reconnaissant définitivement la qualité de combattant aux anciens d'Afrique du Nord.

La discussion budgétaire à l'Assemblée nationale

Le gouvernement accepte de porter à 14 % la majoration des rentes viagères

Les députés ont adopté, jeudi 24 octobre, peu avant minuit, la première partie de la loi de finances pour 1975. Compte tenu des amendements adoptés par l'Assemblée (relèvement du seuil d'exonération applicable aux célibataires âgés de plus de soixante-cinq ans, report d'un mois de la majoration de droit sur les alcools et revalorisation des rentes viagères), l'excédent des recettes par rapport aux dépenses est ramené de 320 à 257 millions de francs. Outre une réforme limitée du quotient familial, on retiendra l'annonce par M. Fourcade de « mesures plus vastes » afin de protéger davantage l'épargne. — P. F.

M. Fourcade répond d'abord aux orateurs qui se sont exprimés dans la discussion générale. Le ministre de l'économie et des finances déclare : *« Un ralentissement de moitié de la hausse des prix des produits manufacturés l'an prochain est une hypothèse raisonnable. La taxe conjoncturelle y contribuera. L'augmentation des tarifs des services publics aura un effet neutre sur les prix. Grâce à une politique de crédit plus sélective, les objectifs en matière de commerce extérieur doivent également être atteints. Le processus de retour à l'équilibre, engagé en juin, commence à porter ses fruits. Il faut persévérer, tout en assurant le maintien de l'emploi et la protection de l'épargne. Sur ce dernier point, toute une série de mesures interviendront en 1975. Le gouvernement envisage des mesures plus vastes que le relèvement du taux d'intérêt des livrets A, telles que le relèvement général des taux pour tous les instruments de collecte de l'épargne, la mise en place d'un système d'obligations à taux variable, la relance du marché financier.*

M. Fourcade poursuit : *« La départementalisation de l'aide aux entreprises, les mesures en faveur de l'agriculture et des entreprises du bâtiment sont sélectives et généralisées, afin d'aider les régions qui en ont le plus besoin. L'agriculture, qui a de vastes débouchés (par exemple le sucre) doit contribuer à l'équilibre de la balance des échanges. Dès que la situation le permettra, le gouvernement entend faire bénéficier les entreprises moyennes de mesures de désencadrement du crédit et de taux d'intérêt moins élevés. Les taux à long terme resteront, eux, relativement élevés tant que l'inflation demeurera importante. La T.V.A. ne sera plus perçue sur les subventions versées par les communes aux associations sportives sans but lucratif. Le Parlement discutera en 1975 de la taxe professionnelle à l'occasion d'un grand débat sur la fiscalité locale. Il faut mettre un terme à la guerre de religion entre l'Etat et les élus locaux. »*

Et le ministre précise : *« Les trésoriers-payeurs généraux ont reçu des instructions pour régulariser les douzièmes provisoires sur la base des produits votés dans le budget pour 1974. Les crédits pour les charbonnages seront majorés de 150 millions.*

En conclusion, M. Fourcade invite la majorité *« à manifester son unité en votant un budget qui traduit une politique financière alliant la rigueur, la fermeté, la mesure et le sens de l'homme »*.

La discussion générale est close. Les députés passent à l'examen des articles du projet de loi.

A plusieurs députés qui évoquent un projet d'impôt sur le capital, le ministre rappelle qu'il existe déjà des formes spécifiques de taxation sur le capital. Il annonce que le gouvernement présentera dans quelques mois un projet concernant la taxation des plus-values en capital.

● **IMPOT SUR LE REVENU.**

Les députés adoptent le barème de l'impôt sur le revenu (*le Monde* des 20 et 21 septembre). Les limites d'exonération sont notamment fixées à 11 400 F au lieu de 10 000 F actuellement, dans le cas des salariés et retraités (à 12 500 F pour les célibataires de plus de soixante-cinq ans) ; à 10 000 F au lieu de 8 000 dans le cas des non-salariés.

● **QUOTIENT FAMILIAL.**

M. Fourcade déclare que *« le principe du quotient familial, institué pour protéger la famille, est toujours aussi justifié que lorsqu'il a été créé »*. Il demeure donc applicable aux enfants âgés de moins de dix-huit ans et aux enfants infirmes. Pour les enfants majeurs, le gouvernement accepte l'amendement présenté par la commission et voté par l'Assemblée, qui précise :

Toute personne majeure âgée de moins de vingt et un ans ou de moins de vingt-cinq ans lorsqu'elle poursuit ses études, ou quel que soit son âge lorsqu'elle effectue son service militaire ou est atteinte d'une infirmité, peut opter dans le délai de déclaration entre :

1) L'imposition de ses revenus dans les conditions de droit commun ;

2) Le rattachement au foyer fiscal dont elle faisait partie avant sa majorité si le chef de famille l'accepte et inclut dans son revenu imposable les revenus perçus pendant l'année entière par cette personne ; *« l'avantage résultant de la demi-part supplémentaire du chef de famille est limité à 6 000 francs »*.

● **DROITS SUR LES ALCOOLS.**

Les députés examinent un amendement visant à maintenir les droits actuels pour les eaux-de-vie et les vins de liqueur à appellation d'origine contrôlée (cognac, armagnac, calvados), droits que le gouvernement propose d'accroître de 16 %. M. HARDY (U.D.R., Charente) appelle l'attention sur les dangers que provoquerait cette nouvelle hausse. M. FOURCADE souligne que cette majoration est nécessaire à la compensation financière entre les régimes de sécurité sociale. Finalement, l'amendement est repoussé par l'Assemblée. En revanche, un amendement reportant d'un mois (du 1er janvier au 1er février 1975) l'application de cette majoration est adopté.

Les députés examinent ensuite un amendement défendu par M. GRUSSENMEYER (U.D.R., Bas-Rhin), visant à exonérer de la nouvelle augmentation les bouilleurs de cru distillant moins de 20 litres d'alcool pur par an. M. Fourcade s'oppose fermement à cet amendement qui *« conforterait et consoliderait le privilège des bouilleurs de cru »*.

M. MICHEL DEBRE (U.D.R., la Réunion) estime que cette franchise a contribué à l'augmentation de la consommation de l'alcool. L'amendement est repoussé par 384 voix contre 65 sur 449 suffrages exprimés.

● **AIDE A LA PRESSE.**

Les députés adoptent un amendement précisant que le gouvernement réunira avant le 1er avril 1975, une « table ronde » afin d'établir un nouveau système d'aide à la presse. Les dispositions de l'article 39 *bis* du code des impôts sont reconduites.

En séance de nuit, les députés, sous la présidence de M. Larue, poursuivent la discussion des articles. M. Fourcade précise que le régime fiscal des jetons de présence sera réexaminé par la commission de réforme de l'entreprise.

● **LE CALCUL DU V.R.T.S.**

Les députés examinent un amendement socialiste visant à établir *« un contrôle parlementaire strict »* sur l'évaluation des sommes revenant aux collectivités locales au titre du V.R.T.S. (versement représentatif de la part locale de la taxe sur les salaires). M. Fourcade s'oppose à cet amendement. Il propose, en revanche, d'institutionnaliser le versement anticipé du reliquat du V.R.T.S. en cours d'année. Ainsi, dès le milieu de 1975, les collectivités locales pourront disposer du reliquat perçu au titre de 1974 et ce, sans qu'il soit besoin d'un collectif budgétaire.

Au scrutin public, les députés repoussent l'amendement socialiste par 291 voix contre 18[illegible] sur 473 suffrages exprimés. L'amendement du gouvernement est adopté à l'unanimité.

● **MAJORATION DES RENTES VIAGERES.**

Pour répondre aux préoccupations exprimées à plusieurs reprises au cours du débat général, le gouvernement propose avec le soutien de la commission des finances de porter de 10 à 14 % les majorations des rentes viagères. Il est suivi par l'Assemblée.

● **EQUILIBRE GENERAL DU BUDGET.**

Les députés repoussent un amendement socialiste, prévoyant le remboursement des avances consenties par le régime général de la Sécurité sociale aux autres régimes. M. Fourcade rappelle le vote de l'Assemblée sur la compensation entre régimes de Sécurité sociale et lui demande de le confirmer. Ce qu'elle fait en repoussant l'amendement.

En réponse à M. Papon, rapporteur général, M. Fourcade s'engage à informer *« dans les limites imposées par la prudence »*, les commissions des finances du Parlement avant de contracter un emprunt.

Les députés adoptent à main levée la première partie du projet de loi de finances pour 1975.

La séance est levée à 23 h. 45.

POLITIQUE

AU SÉNAT

Renforcement de la législation sur les chèques : le pouvoir et la responsabilité des banques sont accrus

Le Sénat a adopté, jeudi 24 octobre, avant l'Assemblée nationale, le projet de loi tendant à renforcer la répression des infractions en matière de chèques.

« *En 1970*, a indiqué M. PIERRE MARCILHACY (non inscrit), rapporteur de la commission des lois, *le nombre de chèques sans provision recensés s'élevait à sept cent quatre-vingt mille. En 1973, il atteignait un million cinq cent quinze mille, cela après l'entrée en vigueur de la loi de 1972. Certes, le nombre des chèques émis a lui-même augmenté, mais dans une moindre mesure. Le fléau n'a fait que s'aggraver. Il embarrasse beaucoup le commerce, et particulièrement le petit commerce.* »

La loi de 1972 a donc échoué, note le rapporteur. Celle qui est proposée risque, elle-même, d'être insuffisante. Elle représente néanmoins un progrès : la responsabilité du banquier est accentuée, et la définition nouvelle du délit offre un meilleur fondement à la répression. M. Marcilhacy, qui se prononce pour le vote de ce texte, eût toutefois préféré que fût transférée au banquier, au *tiré*, une partie de la charge.

M. JEAN LECANUET, garde des sceaux, souligne à son tour *l'importance de la progression des* chèques sans provision : 40 % par an ! En 1974, on attend deux millions cinq cent mille chèques sans provision. « *Délinquance de masse*, indique-t-il, *contre laquelle une répression ponctuelle ne suffit plus, car les poursuites ne peuvent dépasser, en pratique, 10 % des infractions.* » Le banquier ouvre des comptes et distribue des chéquiers trop facilement, estime le ministre. Il faut donc se préoccuper d'abord de la délivrance des chéquiers.

M. NAMY (P.C.) approuve le renforcement de la législation, mais accuse l'État d'être la cause indirecte de bien des chèques sans provision. « *Les enseignants, les pensionnés, qui sont trop souvent payés avec retard, sont des victimes et non des coupables quand leur compte est inférieur au débit.* » « *L'actuelle grève des P.T.T.*, dit-il, *donne à cet aspect de la question un nouveau caractère d'actualité.* »

M. DAILLY (gauche dém.) se prononce contre la formule qui avait les préférences de M. Marcilhacy : garantie du chèque par le banquier jusqu'à concurrence d'une certaine somme.

Les dispositions votées

Le projet est ensuite voté après avoir été amendé sur proposition du rapporteur. L'interdiction d'émettre des chèques pourra être prononcée par les banques, alors que jusqu'à présent elle ne pouvait être provoquée que par les tribunaux :

« *Tout banquier tiré qui aura refusé le paiement d'un chèque pour défaut de provision et tout banquier informé de cet incident par la Banque de France devront s'abstenir pendant un certain délai de délivrer des formules de chèques au tireur ; le banquier tiré devra, en outre, enjoindre au titulaire du compte de restituer à tous les banquiers dont il est le client les formules en sa possession et de ne plus émettre de chèques pendant une durée d'une année.* »

Deux modifications essentielles ont été apportées par le Sénat :

● Le délai accordé au tireur pour régulariser sa situation en cas de faute, avant une saisie immobilière, sera de vingt jours et non de dix jours.

● Les banquiers devront honorer le paiement des chèques sans provision émis au moyen de formules qu'ils n'auraient pas dû délivrer en vertu des nouvelles dispositions prévues par la loi.

Le contrôle des vins de Bordeaux

Les sénateurs ont ensuite adopté une proposition de loi de MM. MONICHON, RAYMOND BRUN (pays.), BOYER-ANDRIVET et PINTAT (ind.), visant à conférer des pouvoirs nouveaux et étendus au Conseil interprofessionnel du vin de Bordeaux. « *Ce texte*, souligne le rapporteur, M. RAYMOND BRUN, *tend à élargir les missions du conseil et à améliorer la contrôle du vin. Il généralise ce contrôle et institue des sanctions grâce à l'homologation, par le préfet de région, des décisions prises au niveau interprofessionnel.* »

M. CHRISTIAN BONNET, ministre de l'agriculture, sans être hostile à l'égard du texte proposé, exprime ses réserves au sujet de plusieurs dispositions. Il souhaite, notamment, que la compétence de l'Institut national des appellations d'origine (I.N.A.O.) soit préservée. « *Le préfet de région*, estime-t-il d'autre part, *ne saurait avoir une mission d'arbitre au sein de l'interprofession.* » L'ensemble de la proposition de loi est alors voté avec des modifications qui tiennent compte des réserves du ministre. — A. G.

Optant pour son siège de sénateur

M. POUDONSON RENONCE A SES FONCTIONS DE SECRÉTAIRE D'ÉTAT

La présidence de la République a publié jeudi 24 octobre le communiqué suivant :

« *M. Roger Poudonson, secrétaire d'État auprès du premier ministre, chargé de la fonction publique, qui a été élu sénateur du Pas-de-Calais le 22 septembre 1974, a décidé de conserver son mandat de sénateur.*

» *En conséquence, conformément à l'article premier de l'ordonnance du 17 novembre 1958, il a remis sa démission de membre du gouvernement au président de la République qui l'a acceptée.* »

M. Giscard d'Estaing a adressé à M. Poudonson une lettre dans laquelle il écrit notamment :

« *Je tiens à vous dire combien j'ai apprécié la qualité de votre participation au gouvernement. Vous avez su apporter aux problèmes difficiles de la fonction publique des vues claires et amples en même temps que vous mainteniez et développiez une concertation active avec les organisations syndicales.*

« *J'aurais été heureux de vous voir poursuivre des fonctions dont vous vous acquittiez parfaitement, mais je comprends les motifs qui dictent votre choix.* »

[M. Poudonson avait été nommé le 8 juin dernier secrétaire d'État auprès du premier ministre, chargé de la fonction publique. Ancien secrétaire général de la fédération M.R.P. du Pas-de-Calais, conseiller général du canton d'Arras-Nord, élu sénateur (M.R.P.) en 1965 et réélu en 1974, M. Poudonson est membre du bureau exécutif du Centre démocrate. Il présidait depuis 1971 le groupe de l'Union centriste des démocrates de progrès au Sénat.]

M. COUDÉ DU FORESTO : réduire les revenus et les profits.

M. Yvon Coudé du Foresto (Union centriste) a présenté à la commission des finances du Sénat une note d'information sur la situation économique et financière. Le rapporteur général du budget y déclare notamment : « *Rapportée au nombre total des ménages, l'augmentation du prix du pétrole représente un prélèvement sur le pouvoir d'achat d'environ 2 000 francs par famille, soit, en termes globaux, un peu plus de 2 % de la production industrielle brute. Comme la croissance de celle-ci doit pour 1974 être légèrement inférieure à 5 %, le niveau réel du revenu des Français n'aurait pu être supérieur que de 1 % à 2 % par rapport à celui de l'année précédente, c'est-à-dire que, compte tenu de la progression enregistrée en 1973 et du niveau atteint dès le début de 1974, ce revenu n'aurait pas dû progresser en cours d'année ; or, excepté dans le secteur public et dans l'agriculture, la croissance des revenus réels s'est poursuivie jusqu'à atteindre 6 % environ par an.* »

» *Pour rétablir la santé économique de notre pays*, conclut M. Coudé du Foresto, *il importe de ne pas se tromper de diagnostic : la surinflation dont il souffre a essentiellement pour cause des facteurs endogènes. Il faut les dénoncer clairement : ce sont, dans la conjoncture actuelle, des augmentations nominales de rémunérations et des profits trop importants.* »

● *M. André Boulloche, député socialiste du Doubs*, a, au cours de la réunion de la commission des finances de l'Assemblée nationale, le jeudi 24 octobre, regretté que M. Icart, président de cette commission, et M. Papon, rapporteur général du budget, se soient rendus en compagnie des présidents des groupes de la majorité à une réunion avec le ministre des finances, au cours de laquelle certaines modifications aux dispositions de la loi de finances ont été envisagées (*le Monde* du 25 octobre). M. Icart a précisé que c'était « *en qualité de porte-parole chargés d'exposer le point de vue de l'ensemble de la commission* » que M. Papon et lui-même avaient participé à cette entrevue. M. André-Georges Voisin, député apparenté U.D.R. d'Indre-et-Loire, a déploré que « *les parlementaires n'aient été informés que par la presse des résultats de cette réunion* », et M. Dominique Frelaut, député communiste des Hauts-de-Seine, ne s'est pas déclaré satisfait par la réponse de M. Icart.

LE P.S.U. : il existe une troisième force à gauche.

Au cours d'une réunion avec la presse qui s'est déroulée jeudi 24 octobre à Paris, la direction politique provisoire du P.S.U. a déclaré qu'elle restait « *fidèle aux choix faits par le parti* » et que « *la scission était inévitable, parce que le dernier conseil national a refusé une intégration ouverte ou camouflée du P.S.U. dans le P.S., qui rêve d'un parti travailliste à la française* ». Selon M. Mousel cependant, « *la portée de cette scission sera numériquement très limitée. L'état intérieur du parti est assez bon et on enregistre actuellement un important mouvement d'adhésions* ».

Le P.S.U. a défini deux grands axes d'action : d'une part, la capacité de répondre aux problèmes immédiats qui résultent de la crise économique et qui supposent une politique offensive et un accord avec les organisations syndicales et politiques existantes pour développer des actions de masse ; d'autre part, le rassemblement des militants qui se réfèrent à la stratégie du contrôle ouvrier.

A cet égard, M. Mousel a estimé que « *le thème du rééquilibrage de la gauche est mal posé, car il accrédite l'idée qu'il existe seulement deux forces à gauche, alors qu'une troisième force, constituée par une couche militante qui se situe dans une perspective révolutionnaire et autogestionnaire, a joué un grand rôle dans les récentes luttes sociales en France* ». Il a en outre annoncé une transformation des structures internes du parti, « *car un parti révolutionnaire dans ses objectifs doit l'être aussi en son sein* ».

LA VIE ÉCONOMIQUE

CONJONCTURE

LES PROJETS DE M. FOURCADE

L'épargne stable bénéficiera d'une rémunération supplémentaire

Répondant, jeudi après-midi 24 octobre, aux *députés*, lors du débat budgétaire à l'Assemblée nationale, M. Jean-Pierre Fourcade a donné quelques précisions sur ses projets visant à mieux rémunérer l'épargne (voir d'autre part le compte rendu du débat page 11).

Les projets du ministre portent sur trois points :

1) Les taux servis par tous les organes collecteurs d'épargne seront relevés dans les proportions voisines du 1 % supplémentaire accordé aux dépôts sur livrets de caisse d'épargne. Il en va ainsi notamment pour les plans d'épargne-logement, les bons du Trésor, les bons du Crédit agricole, les bons de caisse, etc.

Mais les relèvements envisagés seront modulés pour tenir compte de l'immobilisation plus ou moins longue du dépôt. Ainsi, par exemple, les détenteurs du Crédit agricole seront favorisés puisque ces bons sont émis à trois ou cinq ans.

2) La fraction d'épargne stable bénéficiera au bout d'un certain temps d'une rémunération supplémentaire. Ainsi, par exemple, pour 100 F déposés sur un livret de caisse d'épargne le taux d'intérêt sera désormais de 7,5 % au bout de la première année. Si au bout de la seconde année 80 % de cette somme sont restés en dépôt, cette partie stable bénéficiera d'une rémunération supplémentaire qui pourrait atteindre 1 % par exemple, puis augmenter encore par la suite.

3) Obligations à taux variables. — Désireux de relancer les émissions d'obligations, qui ont vivement fléchi d'une année sur l'autre (14,4 milliards de francs recueillis pour les neuf premiers mois de 1974 contre 25,5 milliards de francs en 1973), les pouvoirs publics étudient une série de mesures. Les taux d'intérêt à court terme sont actuellement orientés à la baisse par les autorités monétaires, mais leur niveau (13 %) reste supérieur à celui des taux à long terme (12 %), ce qui décourage les placements sur longue durée. On étudie pour l'avenir des formules d'émission à taux variables, utilisées sur les marchés financiers étrangers, et encore très peu nombreuses (deux ou trois). Parmi celles-ci, citons l'emprunt de 25 millions d'eurodollars lancé tout récemment par la Société des autoroutes Rhône-Alpes, avec un taux indexé sur celui des crédits interbancaires à six mois du marché international de Londres (LIBOR).

L'ALLEMAGNE FÉDÉRALE RAMÈNE SON TAUX D'ESCOMPTE DE 7 % A 6,5 %

Francfort (Agefi). — La Banque fédérale d'Allemagne a décidé, le 24 octobre, d'abaisser d'un demi-point le taux d'escompte et le taux des avances sur titres — dit « lombard », — les ont ramené respectivement de 7 % à 6,5 % et de 9 % à 8,5 %. Le taux d'escompte avait été porté de 6 % à 7 % le 1er juin 1973 et le lombard ramené de 10 % à 9 % le 3 juillet 1973.

Par ailleurs, il a été décidé de relever les contingents de réescompte des établissements de crédit de 2,5 milliards de deutschemarks (1 deutschemark = 1,8 franc). La Banque fédérale souligne que les décisions prises tiennent compte des modifications conjoncturelles intervenues en R.F.A. et visant à éviter une nouvelle hausse des taux d'intérêt sur le marché des capitaux.

Jusqu'à la fin de 1975, son objectif est de maintenir la hausse des prix dans la limite de 5 % contre les 6,5 % prévus par les instituts de recherche.

L'ALGÉRIE POURRAIT PRENDRE BIENTOT UNE INITIATIVE DANS LE DOMAINE DES PRIX PÉTROLIERS

Alger (*A.F.P.*). — Le président Boumediène a annoncé, jeudi 24 octobre, que son pays pourrait prendre prochainement une initiative concernant les prix de l'énergie. Selon lui, les difficultés rencontrées par certains pays ne sont pas dues aux nouveaux prix du pétrole, qui « *n'ont pas dépassé le coût du charbon, que l'on qualifie de matière moins noble* ». « *Elles s'expliquent*, a poursuivi le chef de l'État, *par le gaspillage, la non-exploitation des richesses nationales et par une politique qui consiste à ne pas compter d'abord sur soi* ».

« *Ces questions*, a indiqué le président, qui parlait devant les représentants de la presse algérienne, *nécessitent une discussion sérieuse et responsable. Il n'est pas exclu que l'Algérie prenne une initiative dans ce sens afin de cerner le problème et de lever toute équivoque.* »

M. Boumediène a invité ensuite le tiers-monde à s'en tenir à sa « *stratégie actuelle* ». « *Le champ du conflit*, a-t-il ajouté, *est beaucoup plus étendu et profond que la question du pétrole. Il s'agit de détruire les structures injustes de l'économie mondiale qui régissent le monde d'aujourd'hui.* »

Selon certains observateurs, ces déclarations pourraient constituer le prélude à un « sommet » pétrolier qui pourrait se tenir dans la capitale algérienne d'ici à la fin de l'année. On relève en effet que le président Boumediène a dépêché ces derniers temps de nombreux émissaires dans les pays producteurs de pétrole. Des envoyés spéciaux, porteurs de « *messages personnels* » pour les chefs d'État, se sont ainsi rendus en Arabie Saoudite, en Iran, en Irak, au Nigéria, au Gabon, en Libye, au Koweït, au Qatar, au Venezuela, en Equateur, en Indonésie et dans les Emirats arabes unis.

● EN GRANDE-BRETAGNE, le chômage a diminué, pour la première fois depuis mars 1974. Il représentait à la mi-octobre 2,8 % de la main-d'œuvre active (643 442 personnes) contre 2,9 % un mois auparavant. — (*Agefi.*)

● AUX ETATS-UNIS, le chômage atteindra 7 % de la population active au milieu de 1975 au lieu de 5,8 % actuellement, estima M. Paul McCracken, ancien conseiller économique de M. Nixon que continue à consulter le président Ford. M. McCracken estime que les Etats-Unis sont déjà entrés dans une récession, ce que nie le président Ford. — (*A.F.P.*)

MALGRÉ LA HAUSSE DES PRIX PÉTROLIERS

Le commerce extérieur du Japon sera équilibré en 1974

Malgré la crise du pétrole, le commerce extérieur du Japon sera excédentaire de près de 4 milliards de dollars pour l'année fiscale 1974, qui se termine en avril prochain, prévoit l'agence de planification économique.

Les exportations dépasseront de plus de 10 milliards de dollars les prévisions du gouvernement, avec un total d'environ 58 milliards pour l'année. En volume, on estime que la progression sera d'environ 30 % par rapport à 1973. Aussi espère-t-on à Tokyo que le Japon pourra couvrir la note fortement accrue de ses importations de pétrole.

Selon notre correspondant Robert Guillain, des signes font toutefois craindre un ralentissement possible des exportations. Les grandes maisons de commerce annoncent un nombre croissant d'annulations de commandes. La vente à l'étranger de produits-clés, comme les navires, est en forte baisse. Enfin, un récent Livre blanc du commerce extérieur souligne une diminution de la compétitivité des exportations japonaises sous l'effet de la hausse des prix intérieurs.

Des problèmes différents de ceux de la France...

La balance commerciale du Japon a été excédentaire, en septembre, de 680 millions de dollars, indique une dépêche de l'A.F.P. en provenance de Tokyo.

Le renchérissement des prix du pétrole avait déséquilibré cette balance durant le premier semestre de cette année. Janvier et juin exceptés, chaque mois s'était soldé par un écart entre la valeur des importations et celle des exportations. Globalement, pour les six premiers mois de 1974, le déséquilibre commercial avait atteint 1,3 milliard de dollars.

Ce déficit a disparu dès la fin du premier semestre : + 185 millions de dollars en juin, + 120 millions en juillet, + 530 millions en août. Le résultat de septembre confirme la prolongation de cette tendance, même si l'excédent commercial de 680 millions de dollars est exprimé en chiffres bruts, alors que ceux cités précédemment sont tous corrigés des variations saisonnières. *Grosso modo*, sur les neuf premiers mois de 1974, la balance commerciale du Japon est équilibrée.

Les problèmes économiques que doit résoudre ce pays sont — malgré la hausse massive des prix de l'énergie — différents de ceux posés à des pays industrialisés comme la France et l'Italie, qui dépendent pourtant beaucoup, eux aussi, de l'étranger pour leur approvisionnement énergétique. Le Japon, grâce à des structures industrielles et commerciales, exceptionnellement puissantes et organisées, a pu accroître suffisamment ses ventes afin de payer la note pétrolière. L'industrie japonaise paraît d'autant plus capable de poursuivre sur cette voie que la demande intérieure est actuellement déprimée et qu'une partie importante des capacités de production est inemployée. L'expérience prouve que, dans ces conditions, les chefs d'entreprise nippons redoublent d'efforts pour conquérir les marchés étrangers et qu'ils y parviennent.

Les difficultés du Japon sont plutôt d'ordre intérieur : récession économique, montée du chômage dans un pays qui a longtemps été épargné par ce phénomène, inflation galopante, poussée des salaires. — Al. V.

Au Sénat

M. JACQUES BARROT : les commandes des P.M.E. du bâtiment sont plus importantes qu'en 1973.

En réponse à une question de M. Kauffmann, sénateur du Bas-Rhin (Union centriste), concernant « *la grave crise que l'on peut craindre dans l'industrie du bâtiment et des travaux publics* », M. Jacques Barrot, secrétaire d'État auprès du ministre de l'équipement, a souligné que le secteur du bâtiment était en effet l'un des plus sensibles à la conjoncture actuelle. « *L'inflation*, a-t-il ajouté, *a pour conséquence une rapide dévaluation des créances. Toutefois, les circulaires du 11 juillet et du 12 août 1974 ont ramené les délais de paiement à quarante-cinq jours au lieu de quatre-vingt-dix pour les travaux publics et pour les constructions de H.L.M. D'autre part*, a poursuivi le secrétaire d'État, *l'attribution d'indemnités aux titulaires de marchés publics a été décidée. Enfin, les barèmes tiennent désormais davantage compte des hausses de matières premières.* »

« *La situation des petites et moyennes entreprises*, a ajouté M. Barrot, *est suivie de près pour limiter les conséquences de l'encadrement du crédit sur leur trésorerie.* » Le secrétaire d'État a toutefois estimé que « *les mésaventures survenues à certains ont pris un relief souvent exagéré. En fait*, a-t-il conclu, *les carnets de commandes sont plus garnis qu'en 1973, sauf peut-être pour les chantiers de maisons individuelles dans certaines régions.* »

LE TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

	Dollars		Deutschemarks		Francs suisses	
48 heures	8 1/2	9 1/2	8 1/2	9 1/2	15	19
1 mois	9 5/8	10 1/8	8 3/4	9 1/4	8 3/4	9 1/4
3 mois	10	10 1/2	9 1/8	9 5/8	8 1/8	9 7/8
6 mois	10 1/2	10 5/8	9 1/8	9 5/8	9 1/4	9 3/4

LA VIE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

CONFLITS ET REVENDICATIONS

LA GRÈVE DES P.T.T.

L'ÉTENDARD DE LA RÉVOLTE

Les postiers ont souvent été le fer *de lance de l'action syndicale* dans la fonction publique. La démonstration en est encore faite cet automne, même s'il semble bien que les conditions d'une offensive généralisée des fonctionnaires ne soient pas réalisées pour l'instant.

La grève des enseignants, qui s'achève, avait pour origine l'insuffisance des effectifs. C'est aussi le cas pour les postiers, qui réclament la création de plusieurs milliers de postes : six mille, selon Force ouvrière, trente mille « programmés » en un certain temps selon la C.G.T. et la C.F.D.T., alors que le budget 1975 n'en prévoit que quatre mille. Autres points *communs* : la titularisation des auxiliaires (on en compte quatre-vingt-dix mille sur un effectif total de trois cent quatre-vingt mille agents), la revalorisation de certaines primes et le problème toujours renaissant des reclassements catégoriels et les conditions de travail.

Mais, seules, la C.G.T. et la C.F.D.T. demandent impérieusement l'augmentation des traitements. En effet, F.O. s'en tient à l'accord signé *cet été en compagnie* de la C.F.T.C., de la FEN et de la C.G.C., qui comporte une clause de garantie de progression moyenne du pouvoir d'achat de 1,66 %. Il a déjà apporté une augmentation des rémunérations de base de 10,5 % depuis le 1[er] janvier. Une majoration de 2 % sera appliquée le 1[er] novembre (l'abattement de la dernière zone, soit 1,25 % sera supprimé à cette date) en attendant le réajustement final portant sur la totalité de l'exercice. Cependant F.O. réclame aussi un versement immédiat de 300 F, à valoir sur la revalorisation de la « prime de résultat ».

Ayant rejeté, il y a quatre mois, les offres du gouvernement, les cégétistes et les cédétistes veulent que s'ouvrent sans délai des discussions sur la révision catégorielle, en mettant deux chiffres en avant : pas de traitement inférieur à 1 700 F par mois et versement d'un acompte de 200 F mensuel uniforme, à valoir.

Actuellement, un postier débutant reçoit à Paris 1 450 F par mois (dans la zone de province la plus faible, 1 375 F) et, au bout de trois ans, 1 552 F et, dix ans après, 1 700 F *environ*. Les *primes* de *risque* et de chaussures représentent environ 66 F par mois. Le travail de nuit, un jour sur deux, est majoré à raison de 2,15 F l'heure, *apportant* environ 255 F de plus par mois. La prime de résultat d'exploitation ne dépassera sans doute pas cette année 1 100 F. Quant aux auxiliaires, ils sont encore moins bien traités.

Pourquoi les postiers lèvent-ils l'étendard de la *révolte*, alors que la grille des traitements est la même dans toute la fonction publique ?

A indice égal, le mécontentement n'est sans doute pas moindre dans d'autres administrations. Mais les raisons supplémentaires abondent chez les postiers. Leur travail est aussi dur que dans les secteurs industriels les plus compétitifs, le volume du trafic postal ayant monté en flèche ces dernières années. Pourtant 70 % des agents, selon les syndicats, gagnent moins de 2 000 F par mois. Depuis dix ans, la plupart des *emplois créés* sont d'un *faible* niveau. Les auxiliaires ne fournissent souvent qu'une main-d'œuvre d'appoint sans formation professionnelle et instable (les « *touristes* », comme on les appelle dans les centres de tri). Si les « demoiselles du téléphone » travaillent trente-cinq ou trente-six heures, dans de nombreux services, la semaine est encore de quarante-deux heures.

La modernisation, l'automatisation de certains services (C.C.P., télécommunications, etc.) *entraînent des mutations* pénibles sinon inacceptables, elles bloquent les avancements et amenuisent les perspectives de carrière. *Les conditions de vie et de* travail sont dégradées, pour beaucoup, à tel point que la C.G.T. et la C.F.D.T. accusent le gouvernement de démanteler le service public, en particulier dans les télécommunications.

Le mouvement est-il politisé ? Sans doute y a-t-il quelques foyers de fermentation gauchiste dans une profession qui a toujours été traversée par des courants politiques. Les jeunes recrues sont plus réceptives aux mots d'ordre *maximalistes*. F.O. n'est pas la dernière à avoir constaté la spontanéité de certains mouvements que les syndicats se devaient d'encadrer.

Cependant il serait tout à fait excessif de croire que les grévistes ont l'ambition d'ébranler le régime, *« qui n'est pas encore déliquescent »*, disent les cédétistes. Mais les maladresses et le « *manque de sang-froid* » du ministre ont certainement contribué à durcir le conflit.

JOANINE ROY.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE KRUPP DÉFEND LA COGESTION PARITAIRE ÉLARGIE

Un grand patron « expert » en *matière syndicale*, le directeur général de Krupp, fleuron de l'industrie ouest-allemande, volant au secours des revendications des travailleurs en matière de cogestion : c'est le spectacle peu commun auquel ont assisté la semaine dernière, stupéfaits, ministres, députés, patrons et journalistes, au cours du débat sur le projet de loi gouvernemental étendant la cogestion paritaire, déjà appliquée depuis 1951 dans la sidérurgie, à toutes les *entreprises de plus* de deux mille salariés (environ six cent cinquante).

M. Ernst-Wolf Mommsen, soixante-quatre ans, ami intime et conseiller économique du chancelier social-démocrate Helmut Schmidt, un des plus brillants managers de la R.F.A., s'est en effet livré à un vigoureux plaidoyer en faveur de la cogestion. Pour les patrons, il s'agit d'« une véritable trahison ». De son côté, le président de la puissante confédération des syndicats (D.G.B.), M. Heinz-Oskar Vetter, a indiqué, avec un air réjoui qui contrastait avec l'air *consterné de ses habituels* contradicteurs, qu'il n'avait rien à ajouter aux déclarations d'un expert qui, a-t-il souligné, ne pouvait être contesté par l'autre partie. — (A.F.P.)

M. D'ORNANO ANNONCE QUE LA MINE DE FAULQUEMONT RESTERA EN L'ÉTAT

M. Michel d'Ornano, ministre de l'industrie et de la recherche, a reçu jeudi 24 octobre une délégation du canton de Faulquemont (Moselle) conduite par M. Bastian, maire de cette localité, et M. Borger, maire de Crehanges. Cette délégation était venue demander au ministre le maintien en activité du puits de Faulquemont, fermé officiellement depuis le 27 septembre dernier et actuellement occupé par les mineurs.

M. d'Ornano, indique-t-on au ministère, a souligné que cette mine n'était pas rentable et qu'elle ne justifiait pas les investissements qui seraient nécessaires à son exploitation. Toutefois, précise-t-on de même source, le ministre a déclaré que, « *dans le souci de préserver l'avenir* », l'outil serait laissé en l'état.

UN SERVICE DE DÉPANNAGE POUR LES ENTREPRISES

Comme en 1968, la Chambre de commerce et d'industrie de Paris met en place un service postal de remplacement réservé aux entreprises afin de compenser les effets de la grève des postes.

A partir de ce vendredi 25 octobre le courrier présentant un caractère d'urgence, émanant des entreprises industrielles ou commerciales, peut être déposé de 8 heures à 18 heures (le samedi de 8 heures à 12 heures) sous pli fermé affranchi et de moins de 100 grammes, aux adresses suivantes :

■ POUR PARIS : 108, boulevard Malesherbes, 75008-Paris.

■ POUR LES HAUTS-DE-SEINE : tour Franklin, onzième étage, quartier Boieldieu, à La Défense.

■ POUR LA SEINE-SAINT-DENIS : 150, avenue Jean-Jaurès, Bobigny-93.

■ POUR LE VAL-DE-MARNE : délégation C.C.I.P., cité administrative, route de Choisy, Créteil-94.

Le courrier « arrivée » peut être retiré à ces mêmes adresses.

Manifestations C.G.T., C.F.D.T. sur l'emploi

MM. SÉGUY ET MAIRE AU C.N.P.F.

Venant de la région parisienne mais aussi de province, de nombreuses délégations des syndicats C.G.T. et C.F.D.T. avec, à leur tête, les dirigeants des deux confédérations — MM. Georges Séguy et Edmond Maire, devaient se regrouper, ce vendredi après-midi 25 octobre, place d'Iéna, à Paris. A 15 h. 30 une vingtaine de syndicalistes représentant la C.G.T., la C.F.D.T. et la FEN devaient se rendre à l'hôtel Matignon pour exposer les revendications des fonctionnaires ; vers 16 heures, MM. Séguy et Maire devaient être reçus au C.N.P.F. par M. Neidinger, secrétaire général de la commission sociale du patronat. Les deux syndicalistes devaient notamment insister sur la nécessité de prévoir des reclassements avant tout licenciement, l'un des points litigieux des négociations qui doivent se poursuivre le 28 octobre.

Peu de débrayages étaient prévus dans les entreprises ce vendredi. Selon les deux centrales ouvrières, des arrêts de travail et des manifestations devraient avoir lieu le 29 octobre (journée d'action en Bretagne, Bourgogne, Franche-Comté, Limousin, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire...), le 30 octobre (journée d'action dans le Nord, en Picardie, Aquitaine, Provence-Côte d'Azur, Rhône-Alpes) et le 5 novembre dans la région parisienne.

FAITS ET CHIFFRES

Affaires

● M. JEAN-CLAUDE BUNOUST-ROQUÈRE quitte le groupe Sommer-Allibert, dont il était vice-président. Il a remis sa démission « *à la suite de divergences de conception sur la politique économique et sociale de la société* » entre M. Bernard Deconinck, président-directeur général du groupe, et lui-même, « *dans un but d'apaisement et pour le bien de la société* ».

Héritier spirituel de François Sommer, qui fut un pionnier de la participation, M. Bunoust-Roquère se consacrera désormais à l'association patronale Entreprise et Progrès, qu'il préside depuis septembre dernier.

● LA SOCIETE STRIBICK à Andrézieux-Bouthéon (Loire), qui a déposé son bilan (*le Monde* du 25 octobre), a été admise à bénéficier du règlement judiciaire et à poursuivre son activité pendant trois mois. — (*Corresp.*)

● DEUX COMPAGNIES BRITANNIQUES D'ASSURANCES SUR LA VIE, la London *Indemnity and General*, *filiale* du groupe financier Jessel, et la Welfare Insurance, du groupe Edward Bates, vont être prises en charge par d'autres compagnies pour éviter un dépôt de bilan en raison de graves difficultés dues à la chute de la valeur de leurs actifs en valeurs mobilières et immobilières.

Agriculture

● RECTIFICATIF. — Dans certaines éditions datées 25 octobre, nous avons écrit par erreur que M. Sayed Marei, nouveau président de l'assemblée du peuple d'Egypte, était secrétaire général de la F.A.O. Il est en réalité secrétaire général de la conférence mondiale pour l'alimentation.

Coopération

● UN NOUVEL ACCORD FRANCO-SOVIETIQUE de coopération *économique*, valable pour la période 1975-1979, a été paraphé le 24 octobre à Moscou. Cet accord, qui fait référence à l'accord décennal entre les deux pays signé en juillet et tient compte du fait qu'à partir du 1[er] janvier 1975 les pays membres de la C.E.E. ne pourront plus conclure de traités commerciaux, sera sans doute signé lors de la visite à Paris, début décembre, de M. Brejnev. — (*Corresp.*)

Énergie

● M. RENE MONTJOIE, qui était jusqu'en octobre dernier commissaire général du Plan d'équipement et de la productivité, dont il était chargé depuis 1967, vient d'être élu vice-président d'Electricité de France par le conseil d'administration, réuni le 25 octobre.

M. Montjoie était administrateur d'E.D.F. depuis 1964.

● LE CONSEIL DES MINISTRES TUNISIEN a approuvé, jeudi 24 octobre, un projet de *construction d'une raffinerie* de pétrole à Gabès, dans le sud du pays. Sa mise en service est prévue pour 1978. Elle sera réalisée par l'Etat et aura une *capacité* de 3 *millions* de tonnes, qui pourra être portée ultérieurement à 6 millions de tonnes. — (*Reuter.*)

● *MOSCOU SERA APPROVISIONNEE EN GAZ NATUREL* de la région de Tioumen, en Sibérie-Occidentale, à partir du 7 novembre prochain, par un nouveau gazoduc de 3 000 kilomètres, construit en neuf mois et d'une capacité annuelle de 14,5 milliards de mètres cubes, annonce le quotidien *Moscou-Soir*. Les réserves de gaz naturel de la région de Tioumen s'élèvent, selon les statistiques officielles, à 1 000 milliards de mètres cubes. — (*A.F.P.*)

AFFAIRES

UN MOIS APRÈS LA LIQUIDATION DE BIENS

Le dossier Titan-Coder est au point mort

Marseille. — **Plus d'un mois après la mise en liquidation de biens de Titan-Coder, immédiatement suivie d'une occupation des usines de la société par les salariés à Marseille, à Maubeuge et à Villefranche-sur-Saône, aucune solution de reprise d'activité, fût-elle séparée, pour chacun des établissements, ne s'est encore dessinée.**

La confirmation de cet échec aurait les pires conséquences : pas seulement pour deux mille sept cents salariés, à un moment où le chômage atteint son niveau le plus élevé depuis des années, mais aussi pour les deux mille créanciers de Titan-Coder, des petites entreprises de sous-traitance pour la plupart.

Les syndicats se refusent toujours à accepter les licenciements prononcés et s'opposent aux opérations matérielles de liquidation. La direction, de son côté, vient d'écrire au ministre du travail, M. Michel Durafour. Elle lui demande si les salariés de la société pourraient éventuellement bénéficier de l'accord récemment conclu sur la garantie des ressources aux travailleurs licenciés pour causes économiques.

De notre correspondant régional

L'un des syndics de liquidation de Titan-Coder, M[e] Pavec, le confirmait lundi : « *Des contacts, certains joints à des déplacements, ont eu lieu ; des études ont été effectuées, mais aucune proposition concrète ne nous a été faite jusqu'ici. Il n'y a actuellement rien de constructif, rien de positif.* » M[e] Pavec et son collègue M[e] Labrely avaient précédemment publié un communiqué dans lequel ils déclaraient notamment : « *Le démembrement paraît maintenant inéluctable. Tous les efforts doivent tendre à juxtaposer des solutions partielles pour maintenir le plus grand nombre d'emplois possibles.* » La principale raison expliquant l'inanité de ces efforts, en dépit même du réalisme affiché, tient à la mauvaise conjoncture économique et plus particulièrement à la stagnation persistante du marché de la semi-remorque. Fruehauf, qui s'était intéressé discrètement à une reprise progressive des activités de l'usine de *Marseille*, n'aurait pas, semble-t-il, obtenu encore les commandes de matériels pour le Proche-Orient, dont la perspective l'incitait à se doter d'une base industrielle sur la façade méditerranéenne. Quant à Trailor, le leader de la profession en France, ses dirigeants ont été amenés à réduire les horaires de production, afin d'éviter des licenciements.

Bien que l'absence de résultats des contacts établis nuise au dossier, des négociations continuent de cheminer sous la tutelle du ministre de l'industrie. Elles concernent d'abord l'usine de Maubeuge, dont l'activité containers avait intéressé la société Trailor, que Renault aurait accepté d'avoir comme partenaire. La Régie, qui, par sa filiale de Vénissieux, la SNAV, produit de six mille à sept mille containers par an, est toujours disposée à discuter de sa participation. Quatre cents salariés sur les huit cent quarante de l'établissement pourraient conserver un emploi. Le groupe d'industriels marseillais animé par M. Maurice Genoyer ferait d'autre part prochainement des propositions de rachat de l'usine de Marseille.

Les syndicats ne s'opposent plus au démantèlement

Les syndicats de Titan-Coder, quant à eux, se déclarent prêts à ouvrir des discussions à tout moment, sans autre préalable que la garantie de l'emploi pour l'ensemble des salariés de l'entreprise. « *Ce n'est pas Renault ou rien* », précise un porte-parole de l'intersyndicale de Marseille, qui n'exclut pas l'examen de solutions séparées, impliquant donc un démantèlement de l'entreprise, qui était repoussé il y a peu de temps encore. La bonne volonté des syndicats s'accompagne toutefois d'un sentiment d'indignation provoqué par l'absence de tout dialogue, sinon de toute réponse, jusqu'ici aux propositions circonstanciées que la C.G.T. et la C.G.C. ont formulées chacune de leur côté.

La direction de Titan-Coder, pour sa part, s'est pratiquement substituée aux syndicats. Dans une lettre adressée, le lundi 21 octobre, au ministre du travail, M. Michel Durafour, elle demande « *des précisions sur les conditions d'application de l'accord qui vient d'être signé entre les organisations patronales et syndicales en vue de garantir une année de ressources aux salariés licenciés pour cause économique* ». « *Nous craignons que notre personnel ne puisse pas en bénéficier*, écrit notamment le P.-D.G. de Titan-Coder, M. Pierre Bon, *en raison de la date probable d'application de ce texte, le 1[er] janvier prochain. Or les licenciements de nos salariés sont intervenus dans les premiers jours d'octobre, et, par conséquent, la grande majorité des préavis prendront fin au début du mois de décembre.* »

Cette question posée par les dirigeants de Titan-Coder n'est pas, au demeurant, sans intéresser d'autres salariés victimes de licenciements récents, tels ceux des tanneries d'Annonay et des établissements Astre, à Béziers.

GUY PORTE.

CITROËN POURRAIT FERMER ENTRE NOËL ET LE JOUR DE L'AN

La société Citroën envisage de fermer l'ensemble de ses usines françaises entre Noël et le Jour de l'an, c'est-à-dire pendant quatre jours ouvrables. La proposition, qui a *été faite* dans ce sens par le syndicat majoritaire dans l'entreprise (C.F.T.) est actuellement à l'étude dans les comités d'établissement de la société. La décision sera connue au début de la semaine prochaine.

Ce congé serait récupéré plus tard dans l'année. Il concernerait tant le secteur administratif que le secteur productif de la société.

● *LA SOCIETE AMERICAINE GENERAL MOTORS* a annoncé jeudi 24 octobre à Detroit qu'elle allait être dans l'obligation de licencier six *mille* au *moins* de ses employés, en prévision d'une baisse de production pour l'année prochaine. General *Motors, qui aura sorti environ* dix millions de véhicules en 1974, devrait en produire neuf millions et demi en 1975. — (*A.F.P.*)

Près de Saint-Étienne

LA SOCIÉTÉ SOCOBER DÉPOSE SON BILAN

(*De notre correspondant.*)

Saint-Etienne. — La société Socober, à La Talaudière (Loire), vient de déposer son bilan. Elle fabriquait des chemises de moteurs, des soupapes et des culasses et s'était installée en 1969 sur un terrain libéré par les houillères.

Comme elle offrait des emplois aux mineurs, elle avait bénéficié de l'aide de la Sofirem, société financière chargée de favoriser l'industrialisation des régions minières. Et, un an plus tard, la société Floquet-Monopole, de Poissy, prenait, avec une participation majoritaire, le relais du groupe Bernard. De nouveaux débouchés (Daf, Volkswagen, Volvo) s'offraient à la Socober.

Deux ans après, la hausse des prix de revient rendit impossible la conservation de ces marchés et en octobre dernier Floquet-Monopole décidait d'abandonner Socober. L'impossibilité de trouver un acquéreur a rendu inévitable le dépôt de bilan.

Socober avait réalisé en 1973 un chiffre d'affaires de 16 millions de francs. Elle emploie trois cent quarante-huit salariés, dont cent vingt mineurs reconvertis.

Une usine de chaussures de Romans relancée il y a un an, ferme ses portes

Les dépôts de bilan se multiplient dans les entreprises de travaux publics et dans la sous-traitance. Des usines ferment. Dernière en date, celle de la Société nouvelle romanaise, dans la Drôme, dont la création durant l'« été chaud » de Lip, grâce aux efforts de M. José Bidegain, avait été présentée comme exemplaire.

La Société nouvelle romanaise, créée en août 1973 à l'initiative de M. Bidegain, délégué général de la Fédération de la chaussure, afin de réemployer les salariés de l'ancienne usine Arnoux-Salamander, cessera ses activités à la fin du mois de novembre. Le président de la firme, M. Kirschman, a averti le comité d'entreprise qu'il licencierait à cette date les quatre-vingts ouvriers de l'usine. L'activité commerciale de la S.N.R. sera poursuivie, ainsi que celle d'une société parallèle, créée au printemps 1974 afin d'assurer la diffusion, sous la marque « Louis Péraud », de chaussures produites par la S.N.R. et d'articles importés.

M. Kirschman explique sa décision par de graves difficultés de trésorerie que n'a pu résoudre le dépôt d'un dossier auprès de la commission départementale de « sauvetage ».

L'encadrement du crédit a en effet gravement entravé la gestion de la firme. De création trop récente pour obtenir de l'escompte auprès des banques, la S.N.R. n'a pas davantage pu bénéficier de l'assurance-crédit, qui, dans l'industrie de la chaussure, garantit le paiement à terme des fournisseurs. L'absence de réseau commercial et une productivité « *particulièrement faible* », due, selon son président, à la « *mauvaise volonté évidente de certains salariés* », ont encore aggravé la situation.

Les salariés de l'usine, surpris par cette décision aussi brutale qu'inattendue, incriminent pour leur part la gestion de M. Kirschman. Les syndicats étudient les formes d'actions capables de conduire les pouvoirs publics à refuser à la S.N.R. les licenciements projetés. Dans ce cas, M. Kirschman pourrait être amené à déposer son bilan.

Autre manifestation des difficultés des entreprises : le dépôt de bilan de SOCODER (sous-traitant de l'automobile) qui, près de Saint-Etienne, emploie environ trois cent cinquante salariés. Enfin, Citroën envisage, sur proposition de la C.F.T., de fermer ses usines entre Noël et le Jour de l'an (*voir ci-contre*).

La situation n'est pas meilleure à l'étranger. Aux Etats-Unis, General Motors annonce le licenciement de six mille salariés.

LES INDUSTRIES DE LA MACHINE-OUTIL ET DE L'AUTOMOBILE POURRONT FIXER LIBREMENT LEURS PRIX

L'industrie automobile et celle de la machine-outil vont retrouver la liberté des prix. Un arrêté *du ministère de l'économie et des* finances rendra officielle cette décision, qui sera publiée probablement au *Bulletin officiel du service des prix* (BOSP) du *samedi 26 octobre*. *Cette mesure* s'explique notamment par l'importance de la production exportée à l'étranger par ces deux industries.

Le même BOSP annoncera différentes hausses de prix autorisées par les pouvoirs publics : lait concentré et lait en poudre (+ 4,5 %), articles de pêche (+ 4 à + 8 %), literie (+ 2 à + 4 %), bonneterie (+ 4 à + 8 %), corseterie (+ 2,5 à + 4 %). Les pâtes alimentaires (+ 6 à + 8 %) augmenteront également à cause de la hausse des prix du blé. Hausse enfin des huiles alimentaires à base de soja et de colza.

En revanche, le BOSP du même jour rendra obligatoire la baisse d'un certain nombre de produits : papier à imprimer, carton, pâtes à papier, papier sanitaire, caisses en carton. Ces baisses vont de 2,5 à 10 %.

M. CHARLES DELATTE ÉLU PRÉSIDENT DE LA CAISSE NATIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE

Le conseil d'administration de la Caisse nationale de crédit agricole (C.N.C.A.) a élu, ce vendredi 25 octobre, son nouveau président, M. Charles Delatte, actuellement président de la Fédération nationale du Crédit agricole (F.N.C.R.A.). Il succède à ce poste à M. Paul Driant, ancien sénateur de la Moselle, qui a été nommé président d'honneur.

[M. Charles Delatte, qui est né en 1922, est exploitant agricole dans les environs de Dijon. Il occupe depuis 1956 la présidence de la caisse de crédit agricole de la Côte-d'Or, et est vice-président de la Confédération nationale de la mutualité de la coopération et du crédit agricoles (C.N.M.C.C.A.). M. Delatte est, en outre, président du Comité économique et social de la région Bourgogne et il a été récemment porté à la tête de la section des finances du conseil économique et social.]

● LA DELEGATION SPECIALE DU CONSEIL NATIONAL DU PATRONAT FRANÇAIS (C.N.P.F.), qui effectuait un voyage d'étude et d'information en Algérie depuis lundi 21 octobre, sur invitation du gouvernement algérien, a quitté Alger jeudi soir.

ENQUÊTE

Les « tiers mondes »

III. — Ils ne mouraient pas tous...

par PHILIPPE SIMONNOT

La notion même de développement est remise en cause et le « modèle industriel » lui-même avait connu un certain nombre d'avatars avant la crise du pétrole (« le Monde » des 23 et 24 octobre). Qu'en est-il aujourd'hui ?

Les docteurs en développement ont souvent ressemblé à ces âmes généreuses et compatissantes, contemporaines de la révolution industrielle : avec un peu de charité, penchées sur la condition ouvrière, elles espéraient réduire les inégalités, résoudre la « question sociale ». Mais elles ne se rendaient *pas compte que* le standard de vie des bourgeois de l'époque comprenait entre autres choses l'utilisation d'une nombreuse domesticité et que, par conséquent, la généralisation de ce standard était impossible. Autrement dit, le « développement » des pays européens ne pouvait se faire de manière *linéaire, mais par une modification* radicale, non seulement de la « condition *ouvrière* », mais aussi de la « condition bourgeoise » — sans que pour autant les inégalités aient été supprimées, il s'en faut de beaucoup. Mais comment les dames patronnesses de l'autre siècle auraient-elles pu agir pour cette transformation, puisque leur action aurait abouti à la suppression de leur pouvoir spécifique sur d'autres êtres humains et par conséquent à l'ébran*lement de leur statut social* ?

Transposé à l'échelle du monde contemporain, le raisonnement devient : tout le monde ne peut pas indéfiniment domestiquer tout le monde ; le développement implique la transformation de la condition de vie des nations prolétaires, mais aussi des nations bourgeoises. Ce n'est pas seulement une question de limite des ressources naturelles. Et il faut aller bien au-delà du truisme : *chaque Chinois ou chaque* Indien ne peut avoir sa voiture individuelle (comment d'ailleurs a-t-on pu concevoir une telle absurdité ?)

Qui a vraiment conscience de la nécessité de ces transformations ? Le Club de Rome, sans doute. Mais quelle perception en a eue le grand public ? Que les *riches étaient trop riches* ? Non ! Plutôt que les pauvres étaient trop nombreux. Pour les nations bourgeoises du vingtième siècle comme pour les bourgeois contemporains de Malthus les pauvres sont toujours trop nombreux. C'est peut-être même le « péché » qu'on leur pardonne le moins.

La rançon du plein emploi

En termes économiques, on dira que le *sous-développement* est le produit d'un certain style de croissance et de puissance des pays riches. Les nations occidentales sont tellement aveuglées par leur « bien-être » qu'elles n'ont pas vu que le plein emploi auquel elles sont parvenues baignait, si l'on peut dire, dans un océan de chômage *massif irréductible*.

Prenons l'exemple de l'Europe. Si l'on considère son économie *en soi*, on ne peut en effet que reconnaître que le système est parvenu à supprimer pratiquement le chômage. Mais l'Europe fait partie d'une ensemble beaucoup plus large qui comprend au moins le pourtour de la Méditerranée. Et cette région prise globalement présente les mêmes tares que l'économie américaine : la main-d'œuvre de « couleur » est sous-employée et sous-payée ; quand la croissance économique vient à se ralentir, c'est d'abord cette main-d'œuvre que le chômage atteint. Exactement comme aux Etats-Unis. Et peut-être de manière plus cruelle encore : ces Grecs, ces Turcs, ces Portugais, ces *Arabes, bref,* ces *hommes* du tiers-monde qu'on oublie trop souvent dans les bilans qu'on fait sur les pays pauvres et qui ont subi un exode pénible, on les renvoie chez eux. Une étude du Japon dans l'ensemble du Sud-Est asiatique aboutirait sans doute à faire ressortir des phénomènes analogues.

Cependant, la rançon du plein emploi dans une économie de profit (l'emploi dans les pays socialistes pose d'autres problèmes), *c'est l'inflation*, qui peut le nier aujourd'hui ? Le système a perdu la belle logique de ses origines. Le produit ne se justifie plus seulement par les utilités qu'en principe il procure, mais aussi et parfois même principalement par les emplois qu'il fournit. En contrepartie de ces « quasi-inutilités », il faut bien créer de la monnaie, toujours plus de monnaie, dans une perpétuelle fuite en avant.

En exportant le modèle « industrialiste », le système n'a pas satisfait les besoins fondamentaux des classes et des pays les plus démunis. En exportant l'inflation par le biais de ses exportations de marchandises, de biens d'équipement, de services, mais aussi « des services qu'il rend » — comme le fait remarquer à chaque fois qu'il le peut et à juste titre M. Abdesselam, ministre algérien de l'industrie. — il aggrave encore les inégalités produites par le modèle et la reproduction du modèle.

Les deux faces de l'inflation

Dans un monde inflationniste, il vaut mieux être débiteur que créancier. Les pays *du* tiers-monde étant couverts de dettes, *on* pourrait croire *a priori* que l'inflation leur est favorable. Mais, d'un autre côté, l'aide des pays riches augmente moins vite que le niveau général des prix. Alors même qu'elle est loin d'atteindre les objectifs solennellement fixés par les Nations unies, et même elle *s'en éloigne*, l'aide des riches aux pauvres diminue en termes réels.

Quelle est la balance de ces deux effets contraires de l'inflation ? Les pays du tiers-monde les moins pauvres sont à la fois ceux qui peuvent emprunter le plus et ceux qui reçoivent le moins d'aide. Inversement, les pays les plus pauvres ne survivent que grâce à la générosité *des pays riches, alors même que* du fait de leur très faible capacité financière ils n'ont pas accès au marché des capitaux. L'inflation profite aux premiers : elle nuit aux seconds. On retrouve là un phénomène qu'on a pu observer à l'intérieur des nations. Au-delà d'un certain seuil de pauvreté on parvient à se défendre contre l'érosion monétaire ; pas en-deçà.

Encore faut-il noter un effet de laminage général. Quelles seront les nations du tiers-monde qui seront capables d'emprunter directement des sommes importantes sur le marché international, si l'on met à part bien sûr les pays pétroliers ? On peut citer le Mexique et le Brésil, qui se taillaient déjà la part du lion... Et ensuite ? Comment feront les pays qui se trouvent au milieu, tels la Turquie, les Philippines, la Thaïlande, la Corée du Sud, et pour lesquels la balance des deux effets cités ci-dessus est équilibrée ?

Enfin on retrouve à l'intérieur des nations du tiers-monde les *effets* d'iniquité de l'inflation. L'aide si parcimonieusement distribuée finissait, après bien des aléas et des détours, par parvenir aux plus pauvres parmi les pauvres, leur permettant à peine de garder la *tête* hors de l'eau. Voici cette aide régulièrement rognée par l'inflation.

C'est sur cette scène *déjà* tragique que sont montés de nouveaux acteurs, chaussés soudainement de trop hauts cothurnes : les pays pétroliers. A la hausse des prix engendrée par le *système* industriel ils ont fini par réagir en quadruplant leurs revenus.

Les sociétés industrielles se lamentent. L'effort soudain et massif de conversion qui leur est demandé leur paraît au-dessus de leurs forces. Et il est certain que les ajustements nécessaires seront difficiles et douloureux, d'autant que ces pays sont habitués au plein emploi, voire au suremploi.

Mais que dire des pays moins fortunés ? On n'a pas assez remarqué qu'eux aussi ont bâti *leurs efforts sur* une *copie* plus ou moins conforme du modèle « industrialiste », lequel reposait, comme on l'a dit, sur une certaine valeur donnée au temps, mais aussi sur une certaine valeur donnée à l'énergie. La même conversion est donc imposée aux pays pauvres, et elle sera encore plus pénible pour plusieurs raisons.

D'abord ces pays, justement parce qu'ils sont beaucoup moins riches, étaient relativement moins gaspilleurs. Les mêmes économies d'énergie qui, en Occident ou au Japon, sont obtenues en réduisant le *gâchis de chauffage, de lumière,* d'énergie motrice, aboutiront dans le tiers-monde à la confiscation d'éléments essentiels au minimum vital. Ensuite le temps de réaction à l'événement, déjà considérable chez les plus riches, sera encore plus long chez les nations prolétaires, dont l'une des caractéristiques bien connues est la faible aptitude à administrer et à entreprendre.

Enfin, les pays pauvres ne re*cueilleront* que *quelques miettes* du fameux recyclage des pétrodollars. Il y a là une cause supplémentaire d'inégalité. Certains pays — on retrouve toujours les mêmes noms : Brésil, la Corée du Sud — ont pu se tailler des marchés avec leurs produits manufacturés (le marché des produits *agricoles est* trop *incertain* pour qu'on puisse bâtir des plans sur les recettes qu'il procure). Ces pays ont accumulé suffisamment de réserves pour pouvoir s'endetter encore davantage et ils peuvent espérer compenser une partie de leur *déficit* pétrolier par un effort accru d'exportation. *Encore que la croissance des pays* industrialisés, dont la prospérité des nouveaux exportateurs dépend, risque de se ralentir. Ces derniers seraient alors pris au piège : après des années d'efforts, sur les conseils des plus hautes autorités et des experts les plus renommés pour conquérir des marchés, et juste au moment de récolter ce qui était semé à grand-peine, ils verraient ces marchés se rétrécir, voire se refermer, dans un *« chacun pour soi »* généralisé.

Et les autres ? Pour nombre d'entre eux, c'est tout simplement la faillite. L'immense Inde est de nouveau aux portes de la famine... Cependant, le tiers-monde écoute en silence parler les représentants des nouvelles puissances que constituent les pays pétroliers. La révolution pétrolière, dont les dirigeants des pays pauvres n'ont peut-être pas mesuré toutes les conséquences pour eux-mêmes, est présentée comme une victoire du tiers-monde. Mais peut-elle être limitée par les autres producteurs de matières premières, qui d'ailleurs ne sont pas tous des pays pauvres ? C'est fort incertain. Surtout le tiers-monde a peur de s'attirer les foudres de ces nouveaux impérialistes. Quand on a vu comment ont réagi l'Europe et le Japon à l'embargo arabe, on le comprend... On est enfin forcé de remarquer que les pays pétroliers ont suffisamment d'argent pour acheter les voix qui leur manquent dans les couloirs des instances internationales...

Prochain article :

LES NOUVEAUX RICHES

LES DISPARITÉS DU SOUS-DÉVELOPPEMENT

On peut établir un bilan économique à partir d'un échantillon de trente-quatre pays dit en voie de développement, qui représente 80 % de la population du tiers-monde (Chine non comprise), avec toutes les réserves que mérite ce genre d'exercice. Trois catégories apparaissent :

1) Les sous-prolétaires (de 80 à 200 dollars de PNB par tête).

	PNB par tête en 1971	Taux de croissance annuel du PNB par tête 1965-1971
Ethiopie	80	1,2
Indonésie	80	3,4
Zaïre	90	3,6
Sri Lanka	100	1,3
Inde	110	2,4
Tanzanie	110	3,3
Soudan	120	0,9
Pakistan	130	3,0
Ouganda	130	1,6
Nigeria	140	2,7
Kenya	160	4,3

Dans ce groupe, deux pays pétroliers, l'Indonésie et le Nigeria, vont voir évidemment leur situation radicalement modifiée. Les autres, au contraire, selon les calculs de M. McNamara, président de la Banque mondiale, verront leur revenu moyen diminuer d'ici à 1980 si rien n'est fait pour les aider. En d'autres termes, ils vont connaître une paupérisation absolue.

2) LES PAUVRES (de 200 à 500 dollars)

	P.N.B. par tête	Taux de croissance
Thaïlande	210	4,7
Egypte	220	0,2
Philippines	240	2,7
Ghana	250	— 2,1
Maroc	260	2,5
Corée du Sud	290	10,0
Tunisie	320	3,6
Côte d'Ivoire	330	4,4
Turquie	340	4,0
Algérie	360	4,8
Colombie	370	2,3
Irak	370	1,4
Zambie	380	1,0
Malaysia	400	3,3
Taïwan	430	7,3
Iran	450	7,7
Brésil	460	5,1
Pérou	480	0,5

Dans ce groupe, trois pays pétroliers : l'Algérie, l'Irak et l'Iran, sont promis à un brillant avenir industriel. D'autres connaissent des taux de croissance très rapides (Corée du Sud, Taïwan, Brésil, dont le rythme était encore plus rapide ces dernières années, Thaïlande). Toutefois, sur dix-huit pays de ce groupe, huit ont des taux de croissance inférieurs à 3 %, comme si le processus chez eux avait tendance à s'enrayer. De plus, quand on sait la fragilité des calculs de P.N.B. dans les pays pauvres, et les très fortes inégalités de revenus qui les caractérisent, on soupçonne que cette faible croissance est génératrice d'une amélioration du bien-être encore plus médiocre.

3) En haut de l'échelle (au-dessus de 700 dollars).

	PNB par tête	Taux de croissance
Mexique	700	2,0
Yougoslavie	730	5,8
Chili	780	2,4
Venezuela	1 000	1,4
Argentine	1 230	2,6

En haut de l'échelle on trouve — nettement séparés des autres puisque l'échantillon ne comporte pas de pays entre 500 et 700 dollars de revenu par tête — cinq pays : le Venezuela, promis à une croissance rapide grâce au pétrole ; l'Argentine, le pays relativement le plus riche, exemple typique de croissance bloquée ; le Chili, en régression — depuis que ces statistiques ont été établies — pour les raisons que l'on sait ; la Yougoslavie qui connaît, depuis plusieurs années, des difficultés de paiement considérables ; le Mexique, obligé de redoubler ses efforts pour compenser les effets d'un des galops démographiques les plus rapides du monde.



Le Monde

SERVICE DES ABONNEMENTS

5, rue des Italiens

75427 PARIS - CEDEX 09 - C.C.P. 4 207-23

ABONNEMENTS

3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE - D.O.M. - T.O.M. - ex-COMMUNAUTE (sauf Algérie)			
69 F	123 F	177 F	230 F
TOUS PAYS ETRANGERS PAR VOIE NORMALE			
144 F	273 F	402 F	530 F
ETRANGER PAR MESSAGERIES — I. — Belgique - Luxembourg - Pays-Bas - Suisse (moins rapide que par voie normale)			
94 F	173 F	252 F	330 F
II. — Tunisie			
104 F	193 F	282 F	370 F

Par voie aérienne, tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ.

Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en caractères d'imprimerie.

ÉDUCATION

L'AFFAIRE LOURAU

Le secrétaire d'État envisage de retirer au département de sociologie de Poitiers l'habilitation à délivrer des diplômes

De notre correspondant

Poitiers. — M. J.-P. Soisson, secrétaire d'État aux universités, a décidé de saisir la commission permanente du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER), à propos des examens organisés dans des conditions non réglementaires par le département de sociologie de l'université de Poitiers, que dirigeait M. René Lourau. Celui-ci a été suspendu de ses fonctions en juin dernier pour les mêmes raisons. Il avait été « blanchi » par la section disciplinaire du conseil de cette université, mais le recteur de l'académie, représentant l'administration, avait fait appel *a minima*. M. Lourau doit comparaître en appel, au début du mois de décembre, devant la section disciplinaire du Conseil supérieur de l'éducation nationale.

Une nouvelle session d'examens a été organisée par le département de sociologie de l'université, en septembre et en octobre, avec l'accord du conseil de l'université. Mais elle a donné des résultats à peu près analogues à la première. Environ la moitié des étudiants inscrits s'y sont présentés ; tous ceux qui n'ont pas remis copie blanche ont été reçus (1). Pourtant, certains candidats se sont contentés de quelques lignes de texte sans rapport avec le sujet ; d'autres ont agrémenté leur copie de quelques dessins ; un autre a même conté au correcteur les aventures de Snoopy, le célèbre chien de la bande dessinée américaine *Peanuts*...

« Une insulte à la conscience universitaire »

Le président de l'université, M. Benoît Jeanneau, est sorti de sa réserve, le 22 octobre, pour dénoncer, dans une déclaration, « *l'extrême gravité des abus* » du département de sociologie. « *Convaincu que l'université périra si elle ne mérite pas la confiance qui lui est accordée dans la délivrance des diplômes*, a-t-il notamment déclaré, *j'estime en effet de mon devoir de dénoncer comme une insulte à la conscience universitaire le comportement de certains enseignants de sociologie qui, pour tourner en dérision l'institution à laquelle cependant ils appartiennent, n'ont pas hésité à mettre systématiquement la moyenne à des compositions dont l'insignifiance scientifique n'a d'égale que l'extravagance ou la grossièreté.* »

« *Il est vrai*, a ajouté M. Jeanneau, *que, devant cette parodie d'examen, j'aurais pu refuser de publier les résultats et demander une seconde correction. Mais en avais-je le droit ? Et fallait-il, pour sauver contre son gré le département sociologie, déroger au principe de la souveraineté des jurys sur lequel repose, dans tous les ordres d'enseignement, l'indépendance des examinateurs ? A la réflexion, et après avoir recueilli des avis hautement qualifiés, je ne me suis pas cru autorisé à le faire, et plutôt que de porter atteinte à cette règle tutélaire, j'ai préféré laisser le jury de sociologie assumer jusque dans cet abus de confiance la pleine responsabilité de ses actes.* »

Le secrétaire d'État a suivi le président de l'université de Poitiers. Estimant qu'il s'agit d'une « *mascarade* », M. Soisson demande donc au CNESER de se prononcer sur le retrait de l'habilitation à délivrer des diplômes universitaires pour le département de sociologie.

Alors que ce projet du secrétaire d'État aux universités n'était pas encore connue, cinq cents personnes environ, étudiants et enseignants pour la plupart, ont participé, jeudi soir 24 octobre, à Poitiers, à un débat sur l'évaluation des connaissances et la fonction de l'examen, organisée par l'École émancipée. Cette réunion avait pour objectif de poser les problèmes de fond soulevés par l'affaire des examens en sociologie. « *Les partisans de la répression s'acharnent à occulter ces problèmes de fond qu'instituteurs et professeurs affrontent chaque jour ; le prétendu contrôle des connaissances fonctionne comme un pur prétexte aux sélections* », ont affirmé dans un communiqué les représentants de l'École émancipée. En outre, un colloque est organisé, ce vendredi 25 octobre et samedi 26, à l'université de Vincennes, par le comité d'action pédagogique, qui soutient M. René Lourau. Les débats porteront sur les problèmes des examens, de l'évaluation et des habilitations.

D'autre part, la section de la Vienne de la Fédération de l'éducation nationale, après avoir été reçue par M. Benoît Jeanneau, a publié une déclaration, où elle affirme notamment « *son attachement à la valeur nationale des diplômes* » et au « *maintien du département de sociologie à Poitiers* ». Mais, par ailleurs, la FEN « *condamne certains éléments irresponsables qui, sous couvert de liberté pédagogique, se sont livrés à une parodie du contrôle des connaissances* ».

(1) Dans dix unités de valeur, il y a eu 100 % de reçus ; dans les quatre autres, 98 à 99 %.

SCIENCES

A Paris

DES CHERCHEURS MANIFESTENT CONTRE LA MENACE DE LICENCIEMENT DE PERSONNELS HORS STATUT

Des revendications concernant essentiellement les personnels hors statut ont provoqué, le jeudi 24 octobre, à Paris, une manifestation des chercheurs et techniciens de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM) et du Centre national de la recherche scientifique (C.N.R.S.) à l'appel de la C.G.T., de la C.F.D.T., de la FEN et de la C.G.C.

Reçus à la Délégation générale de la recherche scientifique et technique (D.G.R.S.T.), les syndicats ont constaté « que, dans la conjoncture actuelle, cent à cinq cents membres des personnels de recherche hors statut, dont les contrats viennent à expiration, sont menacés de licenciement tant au C.N.R.S. qu'à l'INSERM ». Ces personnels travaillent sur des contrats de durée limitée ; ils n'ont aucune garantie d'emploi à la fin du contrat et leurs salaires, parfois, n'ont pas été revalorisés depuis un ou deux ans.

Les syndicats ont réclamé, outre un recensement exact de ces personnels, l'engagement ou la poursuite en leur faveur du processus d'intégration qui permet aux vacataires et aux contractuels d'obtenir un poste fixe, la reconnaissance de leurs droits, notamment en matière de salaire et de licenciement, et enfin l'ouverture immédiate de négociations globales sur le problème des hors statut comme sur la situation des chercheurs statutaires. Un rendez-vous a été pris pour le 4 novembre avec M. Curien, le délégué général à la recherche scientifique et technique, et, ultérieurement, avec le secrétaire d'État aux universités.

Environ mille deux cents personnes ont participé à la manifestation, qui a eu lieu rue de Grenelle, sans incident.

MÉDECINE

AU CONGRÈS DE FLORENCE

Substances chimiques, cancer et pressions économiques

De notre envoyée spéciale

Florence. — « On n'attache pas assez d'importance aux facteurs du milieu dans l'apparition des cancers et aux moyens de prévention dont on peut disposer avant de libérer de nouvelles substances chimiques dans l'industrie et donc dans l'environnement de l'homme. » C'est ce qu'a déclaré, lors du congrès international sur le cancer réuni à Florence, le docteur Tomatis (Lyon), à l'issue d'une conférence sur le rôle de l'environnement. Il semble que dans près de 80 % des cas un facteur d'environnement préside à l'apparition d'un cancer, même s'il n'est pas seul en cause.

Trente mille nouvelles substances chimiques environ sont utilisées chaque année dans l'industrie. Il est impossible, face à une telle marée de produits, de recourir systématiquement aux tests précis à long terme, puisqu'ils exigent, en moyenne, des expériences sur plus de cinq cents animaux pendant deux à trois ans.

C'est pourquoi les congressistes réunis à Florence ont suivi durant deux jours avec le plus grand intérêt une conférence sur la carcinogenèse chimique, au cours de laquelle ont été présentés et discutés les tests rapides qui permettent à tous les laboratoires bien équipés de connaître en deux à quatre jours, lors d'une première sélection, la cancérogénicité éventuelle de nouveaux produits. Ces tests permettent de mesurer le taux de mutation provoqué sur des cellules par la nouvelle substance étudiée, de comparer le métabolisme et le devenir de la substance entre des cultures de tissus animaux et des cultures de tissus humains qui ne se comportent pas toujours de la même façon, et aussi d'observer le processus de la « réparation » des acides nucléiques lorsque ceux-ci ont été abîmés par cette substance.

Ces tests, dont certains sont connus depuis plusieurs années, devraient aboutir à l'élimination de certains produits chimiques avant leur apparition dans l'industrie et sur le marché, et en tout cas de calculer précisément les avantages au regard des inconvénients. Ils permettent parfois de réhabiliter certaines substances, comme l'a montré le professeur Doll (Oxford, Grande-Bretagne) à propos de l'isoniazide : les tests ont montré que si cette dernière était cancérogène chez l'animal, il n'en allait pas de même pour l'homme, chez lequel elle est utilisée en thérapeutique avec succès. « Il aurait été regrettable, a déclaré le professeur Doll, *de la condamner au simple vu de l'expérimentation animale* ». En revanche, selon les professeurs Tomatis et Truhaut (Paris), les essais bien différents entrepris sur les chlorures de vinyle auraient dû empêcher que l'on attende l'apparition de cancers mortels chez les ouvriers employés au décroûtage des cuves où on les fabrique, pour prendre des mesures aujourd'hui coûteuses et quasi impossibles.

Déjà, au congrès du cancer de Houston (États-Unis), en 1970, les chlorures de vinyle avaient été présentés non plus comme des substances *inertes*, mais comme des cancérogènes dangereux. Le pouvoir cancérogène des produits chimiques touche au premier chef les ouvriers d'industrie exposés quotidiennement huit à dix heures durant. De nombreux organismes se préoccupent en priorité de ces cancers professionnels qui n'apparaissent qu'après dix ou vingt années d'exposition régulière. Mais ces substances font aussi partie intégrante, à doses plus faibles, de l'environnement de tous les hommes.

Selon le docteur Tomatis, dix-sept substances, dont neuf au moins ont une production mondiale supérieure à 1 000 tonnes, sont reconnues cancérogènes, et parfois depuis plusieurs années, sans que des mesures préventives rigoureuses soient envisagées. « *La législation concernant la cancérogénicité*, dit-il, *est mondialement très déficiente* » et les intérêts économiques des produits concernés énormes. Cependant, on peut s'étonner avec juste raison que certains produits comme le « bichlorométhyléther » (B.C.M.E.), un précurseur de nombreuses résines très employées dans l'industrie, aient fait la preuve de leur toxicité en 1968, preuve confirmée par d'autres travaux en 1969, et n'aient fait l'objet d'un début de restriction d'emploi qu'en 1973, et encore dans quelques pays seulement.

Si l'un des problèmes, en ce domaine, est, en effet, de prévoir la nocivité d'un produit, l'autre est d'en tenir compte malgré les pressions économiques. Car les carcinogènes chimiques ne rendent pas cancéreux en un jour. Les micro-doses auxquelles sont soumis soit les travailleurs, soit les habitants de certaines contrées, ont des effets cumulatifs dont la nocivité, si on attend son apparition, se révèle beaucoup trop tard, parfois dix, quinze, vingt ou trente ans après le début de l'exposition. Plusieurs congressistes ont discuté, le 24 octobre, de « doses plafond » à ne jamais dépasser, de doses « admissibles ou tolérables », c'est-à-dire qui ne réduisent pas trop l'espérance de vie, bannissant de leur vocabulaire le terme de « seuil de sécurité », car pour eux il n'existe jamais de sécurité en pareil domaine.

MARTINE ALLAIN-REGNAULT.



JUSTICE

AU TRIBUNAL DE LILLE

La légalité du contrôle patronal exercé sur les congés de maladie

De notre envoyé spécial

Lille. — « Refusons le contrôle des médecins patronaux, de la ***police médicale. » Pour avoir donné ce mot d'ordre à leurs adhérents,*** **les unions régionales des syndicats C.F.D.T. et C.F.T.C. du Nord *étaient assignées, jeudi 24 octobre, devant le tribunal de grande* instance de Lille par la direction d'une entreprise métallurgique, Stein-Industrie. *Il ne s'agit pas d'un conflit local. Ce procès touche* en fait à des aspects essentiels du droit du travail et de la santé, *et le tribunal ne peut ignorer l'importance de sa décision pour un* grand nombre d'entreprises.**

Pour la première fois peut-être **— hormis des cas où des préavis de grève ne sont pas respectés — des consignes syndicales sont ainsi attaquées en justice par un employeur. *Pour la première fois,* aussi, la création d'un contrôle patronal de l'absentéisme en cas d'arrêt de travail pour maladie est mise en cause devant une telle juridiction.**

Rentabilité ou santé publique

« Suite à contrôle médical du (...), votre congé maladie n'est plus justifié à compter de ce jour : prière reprendre le travail. » Depuis un an, de nombreux ouvriers ont reçu de semblables télégrammes, rédigés sur ce ton comminatoire. Après la mensualisation des salariés horaires, en 1970, et pour lutter contre un accroissement de l'absentéisme, qu'ils jugent excessif, certains directeurs d'usines sidérurgiques, dans le Nord et l'Est de la France, ont décidé, il y a environ un an, de confier à des sociétés privées, recrutant des médecins sous contrat ou à la vacation, le soin de vérifier les prescriptions d'arrêt de travail faites par le médecin traitant.

Selon les accords de mensualisation conclus entre syndicats et patronat, et insérés dans la convention collective, l'employé en congé de maladie continue de percevoir la totalité de son salaire, c'est-à-dire que l'employeur lui verse la différence entre les indemnités journalières allouées par la Sécurité sociale et le montant de ce salaire (1).

En septembre 1973, comme d'autres établissements, Stein-Industrie a institué le contrôle médical « parallèle », constatant, selon son avocat, *« une augmentation de 50 % de l'absentéisme dû à la mensualisation ».* L'intervention du « contrôleur » a souvent eu pour effet de diminuer sensiblement la durée du congé prescrit par le médecin traitant. Un syndicaliste, citant à ce propos quelques exemples illustrant les *« intentions répressives »* du patronat et la *« légèreté »* des *« policiers médicaux »,* affirme qu'un ouvrier s'est vu récemment sommé de regagner son poste le lendemain même d'une grave opération.

Les syndicats ont vivement réagi à *cette mesure* en *invitant* les ouvriers, dans des tracts ou communiqués, à refuser ces contre-visites. La direction devait sanctionner ces refus en suspendant le versement du salaire. Pour incriminer les mots d'ordre des organisations syndicales et justifier ses décisions, la direction se réfère à l'article 13 de la convention collective, qui indique que les salariés bénéficieront de l'intégralité de leurs rémunérations sous réserve que la maladie soit constatée par certificat médical *« et contre-visite s'il y a lieu ».*

Tout le procès porte sur l'interprétation de ces quelques mots. Pour les syndicats, la *contre-visite* prévue ne pouvait être que celle du contrôle de la Sécurité sociale, puisque cette disposition des accords de 1970 n'était que la reprise mot pour mot de celle qui figurait dans les accords antérieurs prévoyant les mêmes avantages pour les autres catégories professionnelles : cadres et employés, par exemple.

Sur ce point, les ouvriers peuvent évidemment s'étonner que l'on veuille les assujettir à des contrôles *qui n'existent* pas pour les autres catégories professionnelles. Aussi les responsables syndicaux ont-ils déjà dénoncé dans cette affaire l'application d'une « médecine de classe ». Reprenant des statistiques établies par la médecine du travail, ils ont relevé que l'absentéisme dans certaines entreprises est en relation directe avec les mauvaises conditions de travail.

Les avocats de Stein-Industrie ont, pour leur part, fait remarquer que les sommes versées par l'employeur durant le congé de maladie ne constituaient pas un salaire mais une indemnité, la notion de salaire ne pouvant être que la contrepartie d'une prestation de travail. A leur avis, s'il est admis que les employeurs peuvent faire appel à des compagnies d'assurance et que ces compagnies peuvent *exiger* un contrôle médical, comme en tout autre cas d'assurance, il faut aussi reconnaître que, dans le cadre des accords de mensualisation, l'employeur joue le rôle d'assureur. Les défenseurs de la partie adverse ont récusé cette *« interprétation surprenante »* de tous les textes en vigueur en ce domaine. Ils ont affirmé que seule la Sécurité sociale pouvait se prévaloir du rôle d'assureur et qu'en conséquence l'employeur ne pouvait décider unilatéralement de suspendre le versement du « salaire » (2).

De son côté, Mᵉ Guy Playoust, pour Stein-Industrie, a estimé que le certificat médical délivré par le médecin traitant n'est qu'un élément d'appréciation et n'est pas opposable à l'employeur. Il a même précisé qu'il s'agissait d'une simple « allégation ». Cette qualification a été contestée vivement par les défenseurs des syndicats, qui ont rappelé que de nombreux médecins avaient justement protesté contre la création des contrôles médicaux patronaux et comparé à des *« chasseurs de primes »* leurs confrères qui acceptent ce travail (*le Monde* du 20 avril).

Sans nier les abus et l'insuffisance du contrôle de la Sécurité sociale, les défenseurs des syndicats ont formellement contesté les taux *« impressionnants »* d'augmentation de l'absentéisme avancés par le patronat. Les statistiques de la Caisse nationale d'assurance-maladie (C.N.A.M.) révèlent que — notamment dans l'agglomération de Roubaix, où est située l'usine Stein-Industrie — le nombre des journées de travail perdues n'a guère augmenté depuis 1970... quand il n'a pas baissé.

LA CEINTURE ET LA CONSTITUTION

Lyon. — Tenir pour anticonstitutionnelle l'obligation du port de la ceinture de *sécurité, il fallait* y penser. Un automobiliste lyonnais, M. Chavagnac, y a pensé. Plus précisément, il voit en elle une mesure qui bafoue la devise républicaine, *Liberté, Egalité, Fraternité !*

« *C'est,* dit-il, *une atteinte à la liberté individuelle, car en ne bouclant pas ma ceinture, je ne gêne personne d'autre que moi-même, ce qui est mon affaire. C'est contraire au principe d'égalité, car j'ai vu beaucoup de gendarmes dont les véhicules étaient munis de ceintures, qui ne s'en servaient pas et ne faisaient pas pour autant l'objet de procès-verbaux de la part de leurs collègues. C'est enfin contraire à la fraternité, car sous prétexte qu'on a attaché sa ceinture on se croit protégé et l'on appuie davantage sur l'accélérateur, ce qui fait que l'on devient dangereux pour les autres.* »

C'est ce raisonnement, spécieux ou non, que M. Chavagnac a déjà tenu aux agents de l'autorité, avec lesquels il a eu des démêlés. Ceux-ci en ayant été surpris mais non convaincus, M. Chavagnac a écrit au président de la République, au ministre de l'intérieur et au ministre de la justice, pour les faire juges de la valeur de son argumentation. Il parle *maintenant,* depuis que le Congrès a élargi les possibilités de saisine du Conseil constitutionnel, d'aller jusqu'à cette instance de la République. *Il* lui reste à convaincre soixante parlementaires de la nécessité d'une telle entreprise. — J.-M. Th.

D'ailleurs, selon la C.N.A.M., le nombre des « fraudeurs » au niveau national ne dépasse pas 5 %. Mᵉˢ *Dumortier* et *Lemaistre,* pour la C.F.T.C. et la C.F.D.T., ont conclu qu'il était, de toute manière, normal que les absences aient augmenté après la mensua*lisation* puisqu'il s'agissait de son objet même : *« Accroître la sécurité du salarié et lui donner la possibilité de se soigner convenablement. »*

Selon les syndicats, admettre l'interprétation de Stein-Industrie créerait un dangereux précédent. Ce serait, pour l'employeur un encouragement à se saisir du *« mauvais prétexte »* de l'absentéisme dans le seul souci de rentabilité et de profit, au détriment de la santé publique.

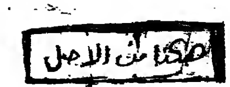
Jugement le 21 novembre.

FRANCIS CORNU.

(1) Auparavant, l'employé ne percevait que la moitié de son salaire, dans les limites d'un plafond fixé par la Sécurité sociale.

(2) Par trois fois, depuis le début de l'année, les conseils de prud'hommes ont *condamné des* employeurs à verser les indemnités réglementaires qu'ils avaient supprimées à des travailleurs, après les rapports des médecins contrôleurs.

● ERRATUM. — Le nom de Mᵉ *Jouffa* a été mal orthographié, dans l'information publiée par *le Monde* daté 24 octobre, au sujet du procès des militants canaques, dont il va assurer la *défense* devant la cour d'appel de Nouméa avec Mᵉ de Félice, comme lui du barreau de Paris.



USTICE

légalité du contrôle ... force sur les congés de ...

Rentabilité ou santé publi...

Le Monde DU TOURISME ET DES LOISIRS

La sortie de Diego Valor

SILENCE SUR L'ARÈNE

CE jeu cruel porte avec lui sa part de tendresse. On se prend, avec le temps, d'une sorte d'amitié pour l'un ou l'autre de ces tueurs professionnels, qui vont, de dimanche en dimanche et de Cadix à Bilbao, larder de coups d'épée des taureaux abusés. Parce qu'il donne l'exemple d'une certaine qualité de courage, ou d'une forme plaisante de hardiesse. Ainsi ce torero qui s'en va aujourd'hui.

On l'appelle « Diego Valor » pour son courage. Diego Puerta, de Séville, ne se contente pas de porter le nom du père de Chimène. Depuis un peu plus de quinze ans, il promène d'une arène à l'autre sa petite silhouette potelée, toute vibrante de défi pour les grosses bêtes qu'il affronte, sa frimousse juvénile, un peu fripée, d'une pâleur d'aube dangereuse qu'irradie souvent le sourire des « vueltas » de triomphe. Un hardi petit homme, en qui s'unissent, à un degré rare, la grâce sévillane et une vaillance qui fait de cet Andalou un Castillan d'honneur.

Il n'a pas, disait-on, cette profondeur qui fait les toreros d'époque, cette gravité du geste qui le hausse au plan rituel, cette longue respiration du corps qui enveloppe et embarque l'adversaire dans le périlleux voyage du corps à corps dominateur. Son style à lui, marqué par sa petite taille, ses bras courts, ses rondeurs de soubrette, est résumé par un mot : l'alegria, qui est à l'allégresse ce que la joie est à la gaieté et la vaillance au courage. Il met dans le drame — et qui en a mieux éprouvé la vérité que lui, dont le corps porte les traces de quarante blessures ? — quelque chose qui se situe entre le pimpant et le hardi. Bref, on a aimé la forme que prenaient ses triomphes.

C'est à Arles que Diego a fait ses adieux aux publics français, qui ont fait beaucoup pour sa gloire, goûtant une ardeur et une sincérité qui frappent mieux des publics simples que la compétence avare et la science un peu désincarnée du meilleur de ses contemporains, Paco Camino. Nous étions accourus nombreux pour saluer une fois de plus le petit combattant au rire pâle et aux gestes vibrants. En le voyant fouler une dernière fois le sable gris des vieilles arènes arlésiennes chapeautées par la tour Sarrazine, on avait le cœur serré.

Triste après-midi. Lugubres adieux. Diego le Brave passe ces deux heures comme un fonctionnaire pressé d'en finir avec une tâche aride. Sortit d'abord du toril un gros taureau « jabonero », aux longs poils blanchâtres, pas plus vicieux qu'un autre mais dont une faiblesse de l'arrière-train freinait la charge. Torero allègre, Puerta aime les taureaux qui « viennent », affichent un élan batailleur. Parce que celui-là n'était pas de cette espèce, mais de celle qui enchante plutôt les toreros solennels du type du Viti, il l'expédie avant même d'avoir tenté de le faire passer par sa main gauche. Pavillon bas.

La demi-véronique

Tout le monde vit bien qu'il voulait se racheter devant le quatrième taureau, de Camacho, dont la bravoure était certaine et qui allait au picador comme un Jésus. Parce qu'il laissa s'accomplir l'assassinat de l'animal par une brute cavalière qui n'est jamais que son employé et dont il est en tout point responsable, Diego se retrouva devant un infirme. Il n'avait pas fait trois passes — magnifiques — que le taureau était à plat ventre dans le sable. Pour la honte du torero dont la vaillance est passée en proverbe. Il ne donna cet après-midi-là qu'une preuve de courage, notre Puerta : en choisissant à la fin de la corrida de ne pas se glisser inaperçu le long du « callejon », mais de traverser fermement l'arène, de part en part, sous les sifflets.

Nous qui l'avons vu en 1971, à Pampelune, imposer sa volonté et son métier, à un grand La Corte aux cornes et aux pattes de fer, avec une témérité sereine, nous qui gardons à la mémoire les « olé » du public de Séville pour cette façon qu'il avait d'exécuter la demi-véronique comme une vocalise de Rosine au deuxième acte du Barbier, nous n'avons pas sifflé. Mais, dans une arène, c'est le silence qui est le plus lourd.

Il a choisi de se « couper la coleta », de renoncer publiquement à son art, il y a quelques jours, chez lui, à Séville, au cours d'un mano a mano avec son vieux rival Camino.

JEAN LACOUTURE.

Les sports d'hiver en automne

NUAGES AU-DESSUS DES PISTES

LE 18 septembre, les habitants de l'Alpe-d'Huez — ceux du moins, relativement nombreux, qui ne désertent pas la station entre l'été et l'hiver — durent se rendre à l'évidence en ouvrant leurs volets : « elle » était là... Même si quelque chose de gris, de mouillé dans le ciel, depuis un jour ou deux, avait pu laisser deviner aux plus perspicaces qu'il allait se mettre à neiger, personne n'y avait cru vraiment. Parce que, de mémoire d'homme, « la neige à l'Alpe à la mi-septembre, on n'avait jamais vu ça ! »

Le lendemain et tous les jours suivants, elle continua pourtant de tomber, toujours plus dru. Si dru même qu'on se mit bien vite à jouer, du côté de l'office de tourisme, au petit jeu des « si », à tirer des plans sur la comète. Et tant et si bien que le 12 octobre, contre toute attente, l'Alpe-d'Huez mettait timidement quelques-uns de ses remonte-pentes en marche. Cette timidité (en forme d'audace) devait se voir récompensée séance tenante par la vente de onze cents forfaits à la journée. Avec presque deux mois d'avance sur le calendrier traditionnel, les premiers skieurs de l'hiver — des Grenoblois venus en voisins pour la plupart — étaient au grand rendez-vous du blanc, et ravis de l'aubaine.

« C'était un pari, dit aujourd'hui — rassuré — Francis Pasquier-Doumer, le jeune directeur de l'office. Nous avions bien pesé le pour et le contre, fait l'inventaire de nos moyens en hommes, puisqu'il ne saurait évidemment être question d'ouvrir la moindre piste sans que tous les services de sécurité soient en place... Et puis tout a bien marché, avec six pistes ouvertes sur les quarante-neuf que nous comptons, et quatre remontées sur trente-huit. »

De grogne en rogne...

Ce moment d'allégresse passé, il va falloir songer un peu aux menaces qui pèsent lourd dans la balance des prévisions, les restrictions en matière d'énergie pouvant restreindre singulièrement les enthousiasmes et les chiffres au bas des bilans.

Pour évoquer d'éventuelles mesures, M. Pasquier-Doumer n'ira pas par quatre chemins : « Demander à une station de réduire le rythme de ses remontées équivaut à lui demander de fermer boutique, purement et simplement ! Nos clients demanderont — à juste titre — des réductions sur les prix des forfaits, les pistes se trouveront engorgées, et, de grogne en rogne, la saison sera catastrophique... Quant aux restrictions de carburant, nous ne pourrons décemment pas même y penser, nous qui sommes déjà obligés d'assurer même pendant les nuits d'été un chauffage d'entretien ! Imaginez nos clients grelottant dans leurs chambres d'hôtel après une journée gâchée par les embouteillages... »

La seule contrainte acceptable, à l'extrême rigueur, serait peut-être une interdiction de circuler en voiture durant les week-ends : « Nous y perdrions, bien sûr, nos skieurs « à la journée » — qui, entre nous, ne sont pas ceux qui nous importent, financièrement parlant, le plus — mais cela ne devrait rien changer quant aux séjours, sinon un léger décalage dans les dates d'arrivées et de départs. »

Toutes ces ombres noircissent quand même un peu le tableau et ce juste au moment où la station pouvait se féliciter d'avoir enfin pignon sur rue — la rue Marbeuf, en l'occurrence — dans la capitale. Cette maison de l'Alpe-d'Huez, nouvelle ambassade des neiges à Paris, va cependant s'efforcer (au lieu de se contenter de distribuer des brochures et des bons conseils) de vendre directement un « package » complet, pour parler la langue des professionnels du tourisme.

On peut d'ores et déjà y faire l'acquisition d'un billet de train ou d'avion, assorti de toute la panoplie du parfait skieur, de la location d'un appartement (ou d'une chambre d'hôtel) aux tickets de remontées, en passant par la licence de la Fédération, la location du matériel au grand complet, la réservation d'un moniteur ou encore d'une inscription à l'école de ski.

Cadres supérieurs, âge moyen trente-cinq ans

On pourrait cependant être en droit de se demander pourquoi une station qui peut se flatter d'avoir enregistré, lors de la dernière saison d'hiver, un coefficient de remplissage tournant constamment autour des 90 % (pour un potentiel lits de 15 000 unités, dont seulement 2 350 en hôtellerie traditionnelle) semble attacher tant d'importance à la « relance » que son antenne parisienne devrait logiquement susciter ?

Parce qu'elle détient dans ses cartons un projet d'extension. « Une ZAC, pour être précis, indique M. Pasquier-Doumer, qui devrait totaliser en fin de parcours 10 000 lits nouveaux, tous en appartements, et que l'on construirait par tranches successives d'environ 2 000 lits dès la saison prochaine. » Les terrains nécessaires sont déjà retenus, à un jet de pierre de la station — saturée au point qu'il est désormais impossible d'y bâtir sans rogner sur les pistes, sinon en jetant à bas un immeuble vétuste et en élevant du neuf sur ses vestiges...

De quoi augmenter une clientèle déjà « confortable », où les skieurs étrangers (dans l'ordre d'importance : Allemands, Belges, Hollandais, Italiens, Anglais et même Espagnols) représentent près de 40 % de la totalité, les 60 % restants se partageant entre des Parisiens (30 à 35 %), des Grenoblois et des habitants de la région Rhône-Alpes (30 à 35 %). Avec une caractéristique commune : tous se rangent dans la catégorie des « cadres supérieurs » et des professions libérales, avec un âge moyen évoluant sensiblement autour des trente-cinq ans.

En attendant, la neige continue de tomber, sans relâche. Et les voisins de l'Alpe ont suivi son expérience avec une attention qui s'est accrue de chute en chute. Expérience qui a vite semblé concluante aux Deux-Alpes où, dès le dernier week-end, on a lâché les skieurs sur la belle poudreuse encore vierge de six pistes. Un peu plus loin, Val-d'Isère, gagné à son tour par le virus de la précocité — et fort d'une couche de 80 centimètres à la station, qui dépasse le mètre au sommet des pistes — ouvrira les 26 et 27 octobre, proposant aux skieurs du dimanche le téléphérique du Fornet, les téléskis du vallon de l'Iseran et le télésiège du glacier des Pissaillas.

Mais chez S.N.O., cependant, on s'en tient à la réserve, en dépit d'une abondance inespérée de matière première. La neige est là aussi, comme ailleurs. Pourtant, rien n'a été encore décidé. « Parce qu'une ouverture prématurée, explique M. Bérard, « patron » du groupement des dix stations nouvelles (1), ne s'improvise pas. Pas question de « tourner » sans que tous les effectifs soient au complet. Or, les saisonniers ne sont pas tous, et loin de là, présents à l'appel, et les installations n'ont pas encore toutes subi les contrôles indispensables ». Pour l'heure, pas question de brusquer les calendriers. Pourtant, « si tout continue de la sorte, on pourrait peut-être envisager d'avancer l'ouverture, et de la fixer au début de la dernière semaine de novembre au lieu du 1er décembre, date habituelle ».

Prudence ici, audaces là, neige partout... La saison d'hiver 74-75 est ouverte. Mais il est encore bien tôt pour augurer de son avenir, qui reste lié à un trop grand nombre de points d'interrogation.

J.-M. DURAND-SOUFFLAND.

(1) Avoriaz, Flaine, Les Arcs, Isola 2000, Le Corbier, Les Ménuires, La Plagne, Tignes, Superdévoluy et Val-Thorens.

LA NEIGE AU BOUT DU FIL

OU se renseigner, comment choisir, où effectuer éventuellement ses réservations hôtelières ? Les adresses que nous donnons ici sont celles des « ambassades » parisiennes de la neige. On trouvera auprès de ces différents organismes toutes précisions utiles quant à la situation des stations, leurs caractéristiques, leurs équipements, les prix et forfaits qu'elles pratiqueront cet hiver.

LES PROVINCES :

Maison des Alpes du Sud : 51, rue de Miromesnil ; tél. 265-29-19.
Maison d'Auvergne : 53, avenue Franklin-Roosevelt ; tél. 225-17-57.
Maison de la Corse : 20, rue de la Paix ; tél. 073-00-57.
Maison de Grenoble et du Dauphiné : 85, rue du Cherche-Midi ; tél. 222-23-82.
Maison des Hautes-Alpes : 4, avenue de l'Opéra ; tél. 073-74-49.
Maison des Pyrénées : 24, rue du 4-Septembre ; tél. 742-21-34.
Maison de Savoie : 16, boulevard Haussmann ; tél. 770-76-84.

LES STATIONS :

Maison des Arcs : 103, rue de la Pompe ; tél. 553-57-88.
Maison de L'Alpe-d'Huez : 6, rue Marbeuf ; tél. 359-11-13.
Maison du Corbier : 30, avenue de Friedland ; tél. 744-75-19.
Maison de Flaine : 7, rue de Villersexel ; tél. 548-30-40.
Maison d'Isola 2000 : 21, rue de la Paix ; tél. 073-60-20.
Maison de Métabief : 14, rue de Castiglione ; tél. 742-23-10.
Maison de la Mongie-Tourmalet : 14, avenue Franklin-Roosevelt ; tél. 256-55-11.
Maison d'Orcières-Merlette et Les Orres : 4, avenue de l'Opéra ; tél. 073-49-85.
Maison de La Plagne : 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Neuilly-92522 ; tél. 637-54-30, et au Point-Show, 66, Champs-Elysées ; tél. 256-64-64.
Maison de Superdévoluy : parking du Rond-Point des Champs-Elysées ; tél. 359-84-12.
Maison de Tignes : 45, rue de la Tour ; tél. 504-17-17.
Maison des Trois-Vallées (Courchevel-Méribel-Les Menuires) : aux magasins du Printemps (bâtiment Havre), deuxième étage ; tél. 280-28-29.
Maison de Val-d'Isère : drugstore Opéra, 6, boulevard des Capucines ; tél. 073-51-85.

ORGANISMES OFFICIELS :

Comité français des stations de sports d'hiver : 49, rue Pigalle ; tél. 874-33-84 ou 93-59.
Fédération française de ski : 34, rue Eugène-Flachat ; tél. 754-18-48.
Union Ski-France : 26, rue Cardinet ; tél. 227-02-37.

LES PAYS D'EUROPE OU L'ON PEUT SKIER :

Office du tourisme autrichien : 12, rue Auber ; tél. 073-83-82.
Office du tourisme italien : 23, rue de la Paix ; tél. 073-30-03.
Office du tourisme norvégien : 10, rue Auber ; tél. 073-24-30.
Office du tourisme suédois : 125, Champs-Elysées ; tél. 720-20-90.
Office du tourisme suisse : 11 bis, rue Scribe ; tél. 073-63-30.

Cette année dans les villes d'art...

« UN ministre qui a du courage et qui comprend nos problèmes. » M. Jacques de Sacy, président de l'Association nationale pour la protection des villes d'art, a rendu ainsi hommage à M. Michel Guy, secrétaire d'Etat à la culture, lors du congrès réuni la semaine dernière à La Rochelle. « Grâce à lui, 1974 pourrait bien être une année mémorable. »

Les délégués de soixante et onze villes adhérant à l'association se sont félicités de la politique du secrétaire d'Etat. Le contraire eût surpris après la décision de M. Guy de protéger les centres historiques de cent villes (le Monde du 1er octobre). Réconfortés par cet appui ministériel, les délégués ont haussé le ton pour dire ce qui ne va pas toujours très bien du côté des préfectures et des mairies.

Ils demandent ainsi que leurs associations locales soient systématiquement appelées à faire partie des commissions des sites et des commissions départementales ou régionales des opérations immobilières. Ces différentes commissions sont constituées par l'administration, qui opère parfois, selon M. de Sacy, « des choix assez curieux ». De même il est « dangereux », à leurs yeux, que le préfet, après avis de la commission, puisse décider seul sans avoir à en référer à une instance supérieure.

L'inefficacité des sanctions pénales qui punissent les infractions à la législation sur les monuments historiques et les sites classés a été, d'autre part, soulignée. L'association réclame des amendes plus lourdes et même des peines d'emprisonnement...

Quant aux élus locaux, « qui ne peuvent avoir toutes les compétences », certains ont été sérieusement mis en cause. « Les maires ne sont pas les propriétaires des richesses d'art, mais les usufruitiers », a dit M. de Sacy. « Ils ne sont que des gérants occasionnels », a renchéri M. Jacques de La Brosse. « Il n'y aura jamais de respect de la loi tant que les maires ne pourront pas être commodément déférés au pénal », estime ce dernier.

Quelques graves erreurs, une stratégie de l'urbanisme entourée souvent d'une trop grande discrétion, des difficultés de caractère politique, ne permettent cependant pas d'accabler dans leur ensemble ces élus à qui il est arrivé d'œuvrer intelligemment, non seulement pour la sauvegarde et la restauration, mais aussi pour ce que Me Michel Crépeau, maire (radical de gauche) de La Rochelle, a appelé la réhabilitation du centre historique des villes.

« Ce n'est pas simple, a fait remarquer le maire de La Rochelle, d'expliquer aux propriétaires et aux commerçants les mesures de contrainte qui, lorsqu'elles sont trop rigoureuses, ne sont pas comprises. »

La notion de protection des richesses artistiques a gagné du terrain, estiment généralement les congressistes, mais il est indispensable de rester vigilants dans tous les domaines, de mieux informer et d'intéresser aussi les jeunes qui doivent devenir, comme l'a dit M. Jean-Paul Palewski, « les cadres de la défense artistique ». Sur le plan pratique, les délégués ont fait utilement le point des subventions et des aides accordées aux propriétaires d'immeubles concernés par les différentes opérations menées dans les secteurs sauvegardés pour connaître les moyens insuffisants, mais non négligeables, qui sont mis à leur disposition. C'est ainsi qu'en 1973 140 millions de francs n'ont pas été distribués par l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, qui aide les locataires de logements anciens à les moderniser.

M. Gérard Montassier, directeur du cabinet du secrétaire d'Etat à la culture, a eu l'occasion de rappeler aux délégués réunis à La Rochelle les grands objectifs du plan ministériel : « Arrêter la dégradation, stimuler les rénovations, sensibiliser l'opinion publique et faire vivre les sites anciens. »

MICHEL GUILLET.

tourisme

Un hôtel lyonnais à l'américaine

DORMEZ, L'ORDINATEUR FERA LE RESTE

Holiday Inns, la plus importante chaîne hôtelière du monde, vient d'ouvrir un établissement à Lille-Marcq-en-Barœul dans le Nord. Sa septième installation en France après Avignon, Lille-Lesquin, Tignes-Val-d'Isère, Toulouse, Lyon-Dardilly et Monaco. Un neuvième hôtel doit ouvrir ses portes à Strasbourg au début du mois de février 1975. Quatre sont en construction : Belfort, Paris-Orly, Paris-Porte de Versailles et la Guadeloupe. D'autres, enfin, sont en projet : Paris-Roissy, Jouy-en-Josas (Yvelines), Nice, Marseille-Marignane, Rouen, Le Touquet et Saint-Étienne.

Il y a six ans seulement que cette chaîne américaine, qui contrôle à ce jour 1 681 hôtels — au total 264 492 chambres — s'est placée en Europe. Le premier Holiday Inn fut ouvert en 1968 en Hollande.

Environ 80 % de ces hôtels sont « franchisés » : le propriétaire des murs gère l'établissement comme il l'entend ; pour avoir le droit de porter le nom de la chaîne et bénéficier de son assistance, notamment du système « Holidex » de réservation électronique des chambres, il verse une redevance de 5,6 % sur le chiffre d'affaires des chambres et s'engage à respecter scrupuleusement les normes d'aménagement et de services établies par Holiday Inns. L'hôtel de Lyon-Dardilly (211 chambres), ouvert en mars dernier, participe à ce système à l'américaine.

Les bords du Rhône semblent être à un jet de pierre des rives du Mississippi. Lyon paraît être à deux pas de Memphis. Ce n'est pas pur hasard si les responsables de Holiday Inns jouent ainsi la confusion, tentent à leur manière de gommer les frontières. *« Nous voulons, par le tourisme, intensifier la compréhension mutuelle entre les peuples du monde »*, écrivent-ils dans une profession de foi, déposée dans chaque chambre. Ils souhaitent, un jour, *« découvrir de nouveaux moyens d'action qui transcendent toute considération commerciale »*...

Derrière ce moralisme de bon aloi se cachent, pour le moment, des hommes d'affaires avisés. Rien n'échappe à leur vigilance. Ni le propriétaire de l'Holiday Inn de Dardilly — les Textiles Saint-Maclou — ni le directeur de cet hôtel (l'*inkeeper*) — un ancien officier de marine — ne jugent trop pesante cette tutelle. *« A nous qui n'en avions aucune idée, ils ont appris le métier, à force de stages outre-Atlantique, d'inspections sur place, de conseils en tous genres »*, reconnaissent-ils.

Lorsque Holiday Inns imagina de planter son drapeau à Lyon, on lui proposa deux sites, l'un à proximité du futur aéroport de Satolas, l'autre en bordure de la Saône. Un troisième terrain, au nord de la ville, le long de l'autoroute du Soleil, eut finalement la préférence. Il convenait parfaitement à une chaîne qui tient à placer ses maillons aux alentours des grandes agglomérations et aux abords des axes routiers.

La maison-mère se fit envoyer, avant le premier coup de pioche les plans de masse et de situation. *« Holiday Inns ne nous a imposé aucune contrainte en matière de construction et d'architecture »*, note le propriétaire de l'hôtel de Dardilly. *Seuls, les services de l'urbanisme nous ont interdit de dépasser quatre étages »* Cela dit — on n'échappe pas si facilement au système, — en cherchant à bâtir à l'économie, les promoteurs de cet établissement ont copié le modèle Holiday Inn standard

A la veille de l'ouverture, la maison-mère dépêcha des inspecteurs pour contrôler si tout était en règle. Holiday Inns impose, en effet, des normes minima de confort. Chaque établissement doit avoir cinquante pour cent de chambres à deux lits : vingt et un mètres carrés pour la chambre, 1,40 m × 2,05 m pour le lit. *« Dans ces conditions, il est impossible de rentabiliser un deux étoiles ; il est nécessaire de viser les trois et quatre étoiles. En revanche, cette largeur de vue est un bon atout commercial : la clientèle apprécie que nous ne lésinions pas sur les mètres carrés »*, précise le propriétaire de l'hôtel de Dardilly.

Bible ouverte...

Pour Holiday Inns, tous les détails ont leur importance ; aucun n'est à négliger. Dans chaque chambre : une commode, deux fauteuils, une chaise, huit portemanteaux et quatre cendriers. Pas de peinture sur les murs. Il est conseillé d'utiliser un revêtement de vinyle, plus facile d'entretien. Pour éviter le repassage, les draps doivent être moitié polyester moitié coton. Dans la salle de bains, il convient de mettre à la disposition du client trois savonnettes, une boîte de kleenex et un ouvre-bouteilles. Un bon *inkeeper* doit s'assurer que la femme de ménage tourne, chaque jour, les pages de la bible ouverte sur un guéridon. Il faut éviter qu'à un soir d'intervalle, un voyageur quelque peu distrait ne médite deux fois le même psaume. *« Si tu n'as pas de quoi payer, pourquoi voudrais-tu qu'on enlevât ton lit de dessous toi ? »* (« Proverbes », XXII, 27.)

Liberté est laissée au patron de chaque établissement d'améliorer les normes. Ainsi, à Dardilly, a-t-on installé à côté de la piscine obligatoire — 6 m × 12 m — un sauna, et dans les chambres, à côté du téléviseur, de rigueur, une radio. *Les responsables de Holiday Inns consentent, parfois, à restreindre leurs exigences, à négocier des accommodements. Le taux de motorisation en Europe, par exemple, n'est pas si élevé qu'il faille maintenir coûte que coûte la règle d'une place de parking par chambre. *« Nous avons jugé qu'il était prématuré de placer des téléviseurs en couleurs dans les chambres, comme cela se fait maintenant aux États-Unis. Nous en restons, pour le moment, au noir »*, note le propriétaire de l'hôtel.

« Check-list »

L'Holiday Inn de Dardilly emploie quatre-vingt-douze personnes. Outre-Atlantique, les femmes de ménage doivent faire quinze chambres par jour en raison d'une par demi-heure. *« Ici, nous adoptons un rythme de travail légèrement moins soutenu. Treize chambres en huit heures trente. »*

Chaque femme de ménage a en tête un « check-list » établi par la maison-mère. Pas un faux pas. Son cheminement est rigoureusement organisé : d'abord ouvrir la fenêtre, ensuite arrêter la climatisation, puis vérifier le linge...

L'économie de personnel par rapport à un « trois étoiles » classique se ressent au niveau de la restauration. *« Nous n'avons pas la prétention, surtout dans la région lyonnaise, d'attirer les gastronomes. Nous préférons préparer des plats simples et veiller particulièrement à la qualité de la viande »*, dit le directeur de Dardilly. L'installation, à chaque étage, de distributeurs de boissons chaudes et froides et de cireuses à chaussures, la mise à disposition de caddies pour transporter les bagages, permettent d'alléger le nombre des employés. Ceux-ci sont tenus de porter un uniforme dont la coupe et la couleur sont laissées à l'appréciation de l'*inkeeper*.

Trois à quatre fois l'an, un émissaire de Memphis vient à l'improviste vérifier le bon ordre des choses. Il observe la marche générale de l'hôtel et porte une appréciation chiffrée sur le confort des chambres et la qualité de la nourriture. Depuis son ouverture, l'établissement de Dardilly a déjà été « visité » deux fois. Au dernier passage de l'inspecteur, il a obtenu 905 points sur 1 000 pour les chambres et 915 points pour la restauration.

Des résultats satisfaisants, malgré quelques « bavures » inévitables. Parce que les portes des chambres n'avaient pas d'œilleton : 20 points en moins ; parce que les lampes de chevet avaient une ampoule de 60 watts au lieu de 100 watts : 5 points en moins. Pour des traces d'eau calcaire relevées sur les verres : 20 points de pénalités ; pour des pommes de terre étalées à même le sol dans la réserve : 10 points de pénalités. Le directeur du restaurant refuse obstinément de traverser l'Atlantique pour aller s'initier à la cuisine américaine : il en coûte 20 points à l'hôtel.

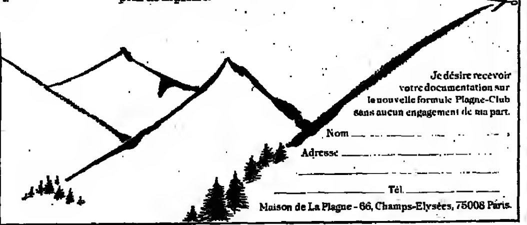
S'il advenait que, au hasard d'un contrôle, la note tombe au-dessous de 850 points et que, dans les quinze jours suivants, il n'ait été porté remède à aucune anomalie, Holiday Inn — cela arrive parfois — retire alors son parrainage. Les hôteliers les mieux notés sont annuellement conviés à Memphis, où leur sont remis des diplômes de bons et loyaux services. Les tout premiers du classement reçoivent même un petit paquet d'actions de la société. Pour resserrer davantage encore les maillons de la chaîne.

Dardilly bat, depuis sept mois, pavillon Holiday Inns : colombe blanche sur fond bleu. *« La compréhension mondiale par le tourisme... une voie vers la paix. »* Vers les affaires aussi.

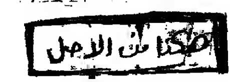
JACQUES DE BARRIN.

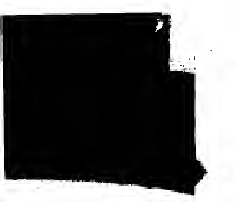


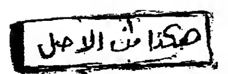












tourisme

Les croisières sans le « France »

VERS DE NOUVEAUX SILLAGES

SYMBOLE même de la croisière et du luxe s'y attachant, le « dernier grand des mers » vient brutalement d'être arraché à l'affection de ses « aficionados ». Le « France » en route vers le cimetière à bateaux ? Nul ne sait encore ce qu'il adviendra du fameux navire sur lequel un moment reposa l'image de marque que le pays voulait exposer au-delà des océans.

Les croisières pour autant ne disparaîtront pas ; les résultats de la saison 1974 sont là au demeurant pour rassurer les spécialistes. Produit par nature cher, les vacances sur mer réussiront-elles cependant, pour la saison qui commence, à séduire des clients auxquels il conviendra de présenter des tarifs très sensiblement différents de ceux de l'année passée ?

Un peu plus, ou un peu moins, de soixante-quinze mille personnes, en France, achètent des croisières. C'est peu. Le directeur de Transports et voyages, Luc Pépin, expose ici les raisons pour lesquelles on peut, malgré un marché difficile, espérer faire évoluer les habitudes et changer les mentalités. La mort du « France » comme un remède... — J.-P. Q.

« Le « France » disparaît. N'y avait-il que le « France » ?

— Le « France » a correspondu à une clientèle très particulière. On a l'impression que même si on avait annoncé que le paquebot faisait des « ronds dans l'eau », son aura était telle qu'il aurait trouvé des participants pour le « voyage ». Je ne sais pas si on peut appeler les croisières du « France », des croisières traditionnelles. D'une façon générale, lorsqu'on parle de croisières et de chiffres on ne pense, et presque exclusivement, qu'aux chiffres qui sont donnés par le Comité des armateurs français et au nombre de croisiéristes qui voyagent sous pavillon français. Ce n'est qu'une fraction — une partie importante peut-être — de la clientèle, et très souvent la plus fortunée.

» Nous avons tendance à être obnubilés par l'image prestigieuse des croisières à la française. Or, il ne faut pas oublier qu'aujourd'hui nous avons un certain nombre d'armements qui ont des navires moins prestigieux, mais de toute façon, beaucoup plus fonctionnels parce que beaucoup plus modernes, beaucoup mieux conçus pour la croisière et qui, sur le plan du confort — je mets la gastronomie à part, — présentent des installations tout aussi confortables que le « France ».

» Actuellement, il y a sur le marché des armateurs, que ce soit la Royal Viking Line ou un nouvel armement grec, Karras, qui vont présenter des produits parfaitement compétitifs avec le genre de croisières que proposait la Transat.

— Quels sont les nouveaux tarifs pour 1975 ?

— Les coûts des équipages vont en augmentant, certains armements restent encore très bon marché, mais au fur et à mesure que le niveau de vie augmente, les exigences des syndicats augmentent également.

» Pour ce qui concerne le fuel, il ne faut pas oublier que, jusqu'à il y a un an ou deux, le carburant entrait pour une très petite partie dans le prix de revient. Pour un navire qui était déjà pratiquement amorti, comme de nombreux navires grecs, on arrivait à entretenir des rentabilités assez bonnes avec des prix relativement cassés dans la mesure où on les payait à un trop juste tarif. Aujourd'hui, les éléments sont différents. Les premiers chiffres d'augmentation que l'on peut mettre en avant, pour la saison 1975, sont à peu près les suivants : augmentation moyenne de 12 à 15 %. Pour Paquet, par exemple, de 13 à 18 % pour les cabines supérieures; de 23 % pour les cabines du milieu (« le ventre »); de 35 à 38 % pour les cabines inférieures.

» Le grand problème posé pour 1975 est de savoir quelle sera exactement l'augmentation du prix du carburant, et ici personne ne peut répondre avec précision.

— Et les résultats de 1974 ?

— On peut dire que le potentiel s'est maintenu à peu près identique à celui de l'année dernière. La croisière et le maritime en général ont été moins touchés que le reste du marché, qui a vu une diminution de la clientèle d'environ 15 %. On peut dire que la clientèle croisière est souvent une clientèle d'habitués, peut-être pas de fanatiques, mais de traditionnels croisiéristes, et qu'elle a, peut-être, été fidèle à son mode de vacances habituel.

» Pour le client qui veut vivre ses vacances d'une manière un peu préservée, la croisière reste encore un mode de loisirs tout à fait à part et qui, dans bien des cas, conserve un caractère de qualité. Il est à penser que ce mode de détente sera de plus en plus recherché.

— Combien de clients français ?

— C'est la bouteille à l'encre. Personne ne sait rien, tout le monde lance des chiffres sans qu'on ait les moyens de les vérifier de façon précise. Les jours où les gens de la croisière sont optimistes, ils parlent de 80 000, les jours où ils sont pessimistes, ils parlent de 50 000. Moi, je situerais le potentiel des croisiéristes français entre 60 000 et 80 000 au maximum (30 % sous pavillon français).

— Quel avenir pour les croisières ?

— L'armement français faisait dans la qualité. Qui dit qualité dit prix. On a donc mis une image de marque à la croisière volontairement ou involontairement aristocratique. Ainsi, quand un client en puissance aux revenus modestes voyait dans un catalogue — prenons l'exemple d'une croisière musicale — un appartement au prix de 22 000 francs pour une durée de 14 jours, il était définitivement perdu pour les croisières. Fort heureusement, il n'y a pas que les Français à savoir naviguer. Nos efforts doivent tendre désormais, sinon à démocratiser les croisières — il ne faut pas rêver, — du moins à les faire entrer dans des créneaux de prix possibles et raisonnables. Il y a des compagnies qui sont prêtes et disposées à jouer le jeu. »



Pour la saison 1974, les Français ont eu le choix entre les six navires de croisières sous pavillon français (*) et soixante-dix-huit navires battant pavillon étranger, dont la répartition est la suivante :

PAVILLONS	UNITES	PAVILLONS	UNITES
Italiens	24	Scandinaves	5
Grecs	23	Etats-Unis	3
Britanniques	11	Autres pavillons européens	6
Russes	8		

(*) « France », (jusqu'en juin 1974) ; « Renaissance », « Mermoz », « Massalia » (Compagnie Paquet) ; « Ile-de-Beauté », « Roussillon » (Compagnie générale transméditerranéenne).

A la recherche des Phéniciens

De Cannes, d'où on lèvera l'ancre le 10 mai, cap sur la Sardaigne, par le chemin des écoliers — celui, aussi, des navigateurs phéniciens, — c'est-à-dire Ajaccio, Naples, Capri, Catane, puis Katakolon, la Crète, Malte, Tunis et Cagliari.

Le *Tarass Chevtchenko*, une unité « tout confort » de la marine soviétique, a été affrété pour la saison par une organisation française de croisières. De nombreuses excursions facultatives sont inscrites au programme (en Corse, à Naples et Pompéi, à Capri ou en Catane). Retour au port le 20 mai.

★ **Transtours, 49, avenue de l'Opéra ; tél. : 742-47-39. A partir de 1 530 francs par personne. (A bord du même navire, la croisière Méditerranée-Mer Noire, du 19 avril au 10 mai, de Cannes à Odessa, Leningrad, Moscou, Yalta, Istanbul, etc.)**

SAC A BORD

Fête le Jour de l'an au large de Beyrouth

Partir de Gênes le 27 décembre, toucher Naples le lendemain, Alexandrie le 30, Beyrouth au Jour de l'an, puis Athènes, avant de retrouver Gênes le 6 — jour des Rois — voilà une aimable façon d'enterrer l'année qui s'achève et de fêter l'autre...

L'*Eugenio C*, doté d'antiroulis, est un paquebot particulièrement confortable ; selon la tradition italienne des grandes croisières, la vie à bord est agréable, et nombre d'excursions à terre attendent les passagers.

★ **Costa Line-Costa France : 3, rue Scribe, 75009 Paris ; tél : 742-52-83. (A partir de 2 120 francs par personne.)**

Prendre un ris au long des côtes turques

Le *Philine II*, un voilier de 18 mètres, qui peut accueillir sept passagers (deux cabines doubles, une cabine triple), court les mers turques et la mer Egée tout au long de la belle saison. Le commandant du bord a définitivement renoncé à sa situation de cadre supérieur de banque pour se consacrer tout à la croisière. Et ses passagers ont généralement vite fait de devenir ses amis, voire ses marins — s'ils désirent toutefois mettre la main à la pâte...

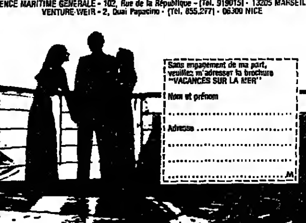
★ **Voile-Voyage, 8, rue des Goncourt, 75011 Paris ; tél. : 357-96-55. (Deux semaines, de Paris à Paris, transport avion et pension complète à bord compris : à partir de 3 450 francs par personne.)**

Passager d'un cargo bananier

Pour rompre avec le paquebot traditionnel, ses salons, ses soirées, ses orchestres et ses smokings (et avec la précision de ses horaires, presque digne des chemins de fer), pourquoi ne pas embarquer à bord d'un bananier qui fait route vers le Moyen-Orient, l'Inde, le Japon, le Canada ou les Caraïbes ?

Sept à huit cents kilomètres par jour, et la vie calme d'un cargo mixte, des escales colorées, une cabine aussi confortable que celle d'un grand steamer de croisières... il faut compter de 100 à 120 F par personne et par jour. Et s'inscrire de bonne heure, ces bateaux ne peuvent généralement accueillir à leur bord que de trois à douze passagers à la fois.

★ **Compagnie Hapag Lloyd, 8, rue Auber, 75441 Paris Cédex 09, tél. : 742-31-49.**









échecs

LE BLOCUS

(Finale du tournoi des candidats, neuvième partie, octobre 1974, Moscou.)

Blancs : V. KORTSCHNOI
Noirs : A. KARPOV

Début anglais.

1. ç4	Cf6		22. Tg1 (r)	h5	
2. Cç3	é5		23. Tb2	Té7	
3. Cf3	Cç6 (a)		24. Dç1	Df5	
4. g3 (b)	Fb4 (c)		25. Dé3	f6 (s)	
5. Fg2 (d)	0-0		26. Tç2	Rf7	
6. 0-0	é4 (e)		27. Tç3	Ta-é8	
7. Cé1 (f)	F×ç3		28. Tf1	Rg8	
8. d×ç3	h6! (g)		29. Dç1	Dg5 ! (t)	
9. Cç2	b6 (h)		30. D×g5	f×g5	
10. Cé3	Fb7		31. Té3	Rh7	
11. Cd5 (i)	Cé5		32. Tb1	Rg6	
12. b3 (j)	Té8		33. Rg1	Ca6 !	
13. a4 (k)	d6 (l)		34. Rh2 (u)	Cb4	
14. Ta2	Cé-d7		35. Tç1	g4	
15. h3 (m)	a5 (n)		36. b4	Ff5 !	
16. Fé3	C×d5 !		37. Rg1	Rh7	
17. ç×d5	Df6		38. Rf1	Fg6	
18. ç4	Dg6 (o)		39. Ré1	Ff7	
19. Db1	Fç8 (p)		40. Fh1 (v)	Rg8	
20. Fd4	Cç5 (q)		41. Fg2	Rh7	
21. Rh2	Fd7		42. Fh1	Nulle. (w)	

NOTES

a) La structure de pions rappelle celle de la « défense sicilienne », les couleurs étant inversées. A noter que les Blancs ont gagné un temps, ce qui leur laisse plusieurs possibilités, soit 4. d4, é×d4 ; 5. C×d4, Fb4 ; 6. Fg5, soit 4. é3, d5 ; 5. ç×d5, C×d5 ; 6. Fb5, C×ç3 ; 7. b×ç3, soit 4. é4, Fb4 ; 5. d3, d6 ; 6. g3, soit encore 4. g3. Les Noirs pouvaient adopter le système des trois C par 3..., g6 (4. d4, é×d4 ; 5. C×d4 ou 5. Cd5).

b) Logiquement, les Blancs tentent de renforcer la pression sur la diagonale h1-a8.

c) Après 4..., g6 ; 5. Fg2, Fg7 ; 6. d4 les Blancs entrent dans une bonne variante de la « défense est-indienne » et si 4..., d6 ; 5. d4, Fg4 ; 6. d5!, Cb8 ; 7. Fg2 (Nimzovitch-Tarrasch, Baden-Baden, 1925). Parmi les réponses jouables des Noirs, citons 4..., d5 ; 5. ç×d5, C×d5 ou 4..., Fç5 ; 5. C×é5!, F×f2+, 6. R×f2, C×é5 ; 7. d4, ç5 ou encore 4..., Fé7 ; 5. Fg2, d6 ; 6. 0-0, Cd4!. Le coup du texte jouit d'une grande vogue depuis trois ans.

d) Sur 5. Cd5 les Noirs répliquent par 5..., é4! (et non 5..., C×d5 ; 6. ç×d5, é4 ; 7. d×ç6, é×f3 ; 8. Db3!).

e) Contrairement à ce que pense Boleslavsky, 6..., Té8 (avec la suite 7. Cd5, Ff8 ; 8. d3, h6 ; 9. h3, d6 ; 10. é4, Cd4 ; 11. C×f6+, D×f6 ; 12. C×d4, é×d4 ; 13. f4!) est probablement inférieur à cette avance du pion é4, qu'il considère comme « prématurée ». 6..., F×ç3 est faible à cause de 7. d×ç3, d6 ; 8. d3, Fd7 ; 9. é4! (Smekjal-Hecht, Olympiade de Siegen).

f) 7. Cg5 a longtemps été jugé très fort. Dans la partie Uhlmann-Smyslov (Hastings 1971-1972), la suite 7. Cg5, F×ç3 ; 8. b×ç3, Té8 ; 9. f3, é×f3 ; 10. C×f3, d5 ; 11. ç×d5, C×d5 ; 12. é4! tourna à l'avantage des Blancs (si 12..., T×é4 ; 13. Cg5!). Cb6 (ou 12..., Cf6 ; 13. é5!, C×é5 ; 14. C×é5, T×é5 ; 15. d4, Té8 ; 16. Fg5!) 13. d4, Fg4 ; 14. h3, Fh5 ; 15. é5, Cd5 ; 16. Fd2, Dd7 ; 17. g4, Fg6 ; 18. Cg5, Ca5 ; 19. h4!, h6 ; 20. h5, h×g5 ; 21. h×g6, f×g6 ; 22. Df3, ç6 ; 23. F×g5, Cç4 ; 24. Dh3, Dé6 ; 25. Tf2, Tf8 ; 26. Ff3, C×ç3 ; 27. Ta-f1, T×f3 ; 28. D×f3, Cb5 ; 29. Rg2, Cd4 ; 30. Df8+ (les Noirs pouvaient mieux répondre par 11..., D×d5!).

g) Il est nécessaire d'éviter le clouage 9. Fg5, qui donnerait aux Blancs le contrôle total de la case d5.

h) Complémentaire du coup précédent, le développement du F-D en fianchetto s'oppose à la pression ennemie sur la case d5 et sur la diagonale a8-h1.

i) Menace 12. C×f6+, D×f6 ; 13. D×d7.

j) 12. Dd4 ne donne pas grand-chose : 12..., Té8 ; 13. C×f6+ (si 13. F×é4, ç6), D×f6 ; 14. ç5, Dç6!.

k) Empêche éventuellement la contre-attaque b7-b5 et permet le passage de la T-D via a2.

l) 13..., a5 paraît naturel, mais les Noirs ne craignent apparemment pas la variante 14. a5, b×a5! ; 15. C×f6+ (si 15. T×a5, C×d5 ; 16. ç×d5, ç6), D×f6 ; 16. T×a5, Cç6 ; 17. Ta2, D×ç3 ; 18. Fb2, Dg4 ; 19. Dç2, Cé5 ; 20. Tf-a1.

m) Ou 15. a5, b×a5 ; 16. Cé3, Té5.

n) Avec l'idée d'installer le C-D sur ç5 et de tenir fermement la position.

o) La stratégie des Noirs est parfaite : l'aile -D étant immobilisée, les Noirs soutiennent de toutes leurs forces cette épine dans le jeu ennemi que constitue le pion é4 et, grâce à la position active de leur D, interdisent toute libération du style f3 (à cause de D×g3).

p) La diagonale a8-h1 étant fermée, le F-D cherche un rôle plus actif.

q) Sans craindre 21. F×ç5, b×ç5 qui laisserait le pion b3 faible.

r) Faisant mine de vouloir jouer g3-g4.

s) Karpov, qui mène le match par deux points, ne prend pas le risque de s'engager dans une attaque sur l'aile -R via g7-g5.

t) Force l'échange des D avant que les Blancs ne puissent renforcer l'attaque du pion é4 par Té3 et Dç2. Si 30. T×é3?, C×b3!.

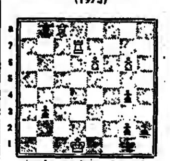
u) Si 34. Rf1, Cb4 ; 35. Tç3, Ca2 ; 36. Tç2, Cb4.

v) Refusant d'entrer dans la suite 40. Rd2, T×f2 ; 41. F×é4, F×é4 ; 42. T×é4.

w) Le blocus est total dans ce parfait équilibre des forces.

● La quinzième partie de la rencontre, après un ajournement dans une position favorable à Karpov, s'est conclue par la nullité.

ÉTUDE
N° 578
BONDARENKO ET ROMANIV
(1973)



BLANCS (6) : Rd1, Td7, Fç8, Pb2, é6, g6.
NOIRS (6) : Rg1, Fb8, Pb3, g2, g4, h2.

Les Blancs jouent et gagnent.

SOLUTION DE L'ÉTUDE N° 577

Bondarenko et Pervutchine. « Chakmaty », 1973.

(Blancs : Rh1, Td6, Fg2, Pb2, d2 et b4. Noirs : Rh8, Pa2, a5, h5.)

Le gain des Blancs n'est pas évident, compte tenu de la promotion du pion noir a2.

1. Td8+, Rg7 ; 2. Tg8+!, Rh6! (si 2..., R×g8 ; 3. Fd5+ et 4. F×a2 et si 2..., Rf6 ; 3. Tf8+ et 4. Tf1) ; 3. Fé4, a1=D+ ; 4. Tg1, Da2 ; 5. b3! (et non 5. b4?, a4! ; 6. b5, a3 ; 7. b6, Db2 ; 8. b7, a2 ; 9. Tg6+, Rh7 ; 10. Tb6+, Rg7 ; 11. T×b2, a1=D+). Db2 ; 6. d3 (si 6. b4?, a4! ; 7. d3, Db3! ; 8. b5, a3 ; 9. b6, a2), Da3 ; 7. d4!, a4 ; 8. Ff5, a×b3 ; 9. Tg6+, Rh7 ; 10. Ta6+ et les Blancs gagnent.

7. b4 est insuffisant : 7..., a4! ; 8. b5, Db3 ; 9. b6, a3 ; 10. b7, a2 ; 11. Tg6+, Rh7 ; 12. Tb6+, Rg7 ; 13. T×b3, a1=D+ ; 14. Rg2, Da2+ ; 15. Rf3, D×b3 et si 7. Tg5?, Dç1+! ; 8. Rh2, Dç2+ ; 9. Rh3, Dç8+ ; 10. Rg3, Dç7+! ; 11. Rf3, Df7+ ; 12. Ré2, a4! ; 13. b×a4, Da2+ ; 14. Rf3, Df2+ ; 15. R×f2, pat.

CLAUDE LEMOINE.

philatélie

N° 1 352

GABON : Centenaire de l'UPU.

Deux timbres « avion » rappellent le centenaire de la création de l'Union postale universelle.



150 francs, turquoise et bleu azur ;

RÉPUBLIQUE GABONAISE
300

300 francs, fuchsia et orangé persan.

Réalisation en taille-douce par l'Atelier du timbre de France, d'après les dessins et gravures d'Haniquet.

BUREAUX TEMPORAIRES

◎ 13110 Port-de-Bouc (salle des Fêtes), les 26 et 27 octobre. — XVIIIe Congrès philatélique Marseille-Provence.

◎ 94200 Ivry-sur-Seine (salle des Fêtes), les 26 et 27 octobre. — XIIe Exposition philatélique.

◎ 67 000 Strasbourg (2, quai Kléber), le 31 octobre. — Quinzaine de l'Epargne.

◎ 78240 Chambourcy (salle du gymnase municipal, parc du Mocoir), les 26 et 27 octobre. — 2e Exposition philatélique de la Maison des jeunes de Chambourcy.

◎ 27120 Pacy-sur-Eure (salle du Général-Leclerc), les 26 et 27 octobre. — Deuxième Salon des collectionneurs.

● A PORT-DE-BOUC, *salle Gagarine, les 26 et 27 novembre, se déroule, à l'occasion du XVIIIe Congrès du groupement Marseille-Provence, une exposition. — Rens. : M. Bouisson, av. P.-Vaillant-Couturier, 13110 Port-de-Bouc.*

● A IVRY-SUR-SEINE, du 26 au 28 octobre, *dans la salle des fêtes de la mairie, aura lieu la douzième exposition organisée par l'Association philatélique locale. — Rens. : M. J. Sauter, 24, rue Saint-Just, 94200 Ivry-sur-Seine.*

● A PACY-SUR-EURE, du 26 octobre au 3 novembre, *sera organisée la deuxième exposition locale « Arts et Collections ». — Rens. : Amicale des collectionneurs, B. P. 41, 27120 Pacy-sur-Eure.*

● A MAUREPAS, *au centre culturel des Bessières, avenue du Cotentin, le 27 octobre, une exposition est organisée par l'Association philatélique locale et l'Amicale philatélique de Trappes.*

● A GARGENVILLE, *dans la salle des fêtes se déroule, le 27 octobre une exposition réservée aux jeunes (de moins de vingt-six ans) dont le sujet est « les Thématiques en général ». — Rens. : M. J. Lemaire, 3, rue des Fauvettes, 78130 Les Mureaux.*

ADALBERT VITALYOS.

cinéma et photographie

UNE MODE MENACÉE PAR LA CRISE

La rapide expansion de l'industrie de la photo et du cinéma a en partie pour cause le climat de facilité qu'ont connu la plupart des pays développés, à la suite de la forte progression du niveau de vie enregistrée depuis 1970.

Reflet de nos comportements inflationnistes l'engouement pour l'image ne résisterait pas à trois ou quatre années de difficultés économiques. Si photographier et filmer a été jusqu'à présent pour beaucoup une façon de consommer — et non pas de créer, — alors la Photokina de Cologne 1974 a peut-être été la dernière du genre (1).

Ce qui semble maintenant remis en question, c'est la notion même de progrès. Pas le progrès scientifique et technique qui poursuivra son chemin, *mais ses formes dérivées* et souvent vulgaires qu'imposent les modes et la publicité et qu'on appelle « *nouveaux modèles, derniers perfectionnements, formules révolutionnaires...* » De même qu'on ne fabriquera plus dans deux ou trois ans les mêmes automobiles qu'actuellement, mais des modèles plus économiques et d'une durée de vie plus longue, de même les fabricants de matériels photo-cinéma risquent fort d'être obligés de changer de politique.

Que faudra-t-il conserver des innovations de ces dernières années ?

D'abord la *qualité des pellicules en couleurs*. La façon dont Kodak domine ce marché a bien des inconvénients, et nous y reviendrons. Mais rendons au géant de Rochester ce qui lui est dû : l'excellence de ses fabrications, la qualité et la *stabilité remarquables* de la plupart de ses couleurs. Elles ont forcé ses suivants (Agfa, Fuji, 3 M...) à redoubler d'efforts pour ne pas se laisser distancer. Et les consommateurs en ont profité. C'est un vrai progrès que de filmer en couleurs, et si les pénuries de toutes sortes qui nous menacent aboutissaient à restreindre cette possibilité, le recul serait très important.

La *facilité de chargement des appareils* est aussi — quoique dans une moindre mesure — un progrès, surtout en cinéma. Dans son souci *mercantile de permettre — même* aux moins doués — de consommer de la pellicule, Kodak pousse trop loin la simplification, car cette politique *l'entraîne vers des choix préjudiciables* à la qualité des images (conception erronée de ses chargeurs super-8 par exemple) (2). Mais il *est vrai aussi que le chargement* automatique ou semi-automatique, grâce à la rapidité de l'opération, rend beaucoup moins utiles les caméras affublées d'énormes magasins contenant cent vingt mètres de film ou même davantage. Mieux vaut se promener les poches bourrées de rouleaux de pellicules vierges que de traîner un matériel lourd et impossible à dissimuler.

La *visée reflex* est un autre vrai *progrès*. Dans la mesure où l'image qui se forme dans le viseur est, à quelques millimètres près, exactement l'image qui impressionnera la pellicule, *les cadrages deviennent* à la fois très précis et très faciles, même « à bout portant », avec un téléobjectif. Ceux qui ont essuyé les *inconvénients* du « *parallaxe* » en cinéma ou en photo savent bien que sans système de visée reflex on n'était jamais tout à fait certain de *ne pas avoir coupé une jambe, un* bras ou la tête du sujet. Une erreur de correction était si vite arrivée.

Le *réglage automatique de la lumière* a de sérieux avantages et quelques inconvénients. Mais là aussi, tout compte fait, le bilan est positif parce que l'opérateur peut davantage se consacrer à la prise de vues, que quand il devait sans cesse solliciter sa cellule à main. Cependant, le réglage semi-automatique a l'avantage d'être *plus fiable* : c'est un point qu'il ne faut plus négliger.

Dernière amélioration : le *son synchrone en direct*. Seules les caméras utilisant des films super-8 ou single-8 sont actuellement dotées de ce perfectionnement, qu'on aurait d'ailleurs tort d'accueillir comme un progrès décisif. *La* sonorisation *a posteriori* continuera de présenter bien des avantages. De même la prise de vues en son synchrone direct impose de filmer différemment : séquences plus longues pour ne pas couper une phrase ou pour ne pas tronquer une conversation. Ces réserves étant faites, il sera plus qu'utile — surtout en super-8 où le montage sonore est une affaire extrêmement délicate — d'intercaler sans aucune peine dans un film des séquences (dialogues et monologues) de sons parfaitement synchrones.

Des conquêtes douteuses

D'autres innovations sont beaucoup plus discutables et pourraient être abandonnées parce que superflues par rapport à leur coût (nous envisageons toujours la situation dans une économie de relative pénurie) ou devraient être remplacées parce que de qualité insuffisante sous leur forme actuelle.

Au nombre des abandons possibles, nous rangerons d'abord *certaines pellicules couleur médiocre* — l'Ektachrome 160 ASA par exemple, qui permet de filmer en lumière très faible (dans la rue le soir, dans les magasins, chez soi) avec les caméras super-8 à très grande ouverture. Cette innovation — car c'en est une que de pouvoir se passer d'un projecteur — est en l'état actuel des choses un gadget amusant, rien de plus. Et la stabilité des couleurs n'est sûrement pas aussi grande qu'avec les pellicules couleur ordinaires type Kodachrome 25 ASA. Que seront devenues les couleurs des *films* 160 ASA dans quinze ou vingt ans ?

Dans le domaine des abandons possibles et non regrettables, figurent un certain nombre d'appareils finalement assez inutiles. Les citer nommément seraient forcément un peu injuste parce qu'ils sont tous plus ou moins porteurs de frais d'étude, de fabrication, de publicité, de commercialisation. Mais les modèles se sont abusivement multipliés ces dernières années, sans que les consommateurs en aient vraiment bénéficié. Curieuse concurrence, en effet que celle qui voit les fabricants commettre à peu près tous les mêmes erreurs, adopter à peu près tous *les mêmes* solutions. On se bat sur l'accessoire, rarement sur l'essentiel. Quel est le fabricant qui, par exemple, aura le courage de *faire* jouer la concurrence sur la perfection de la mise au point ? Les microprismes, les stigmomètres et même certains télémètres actuellement utilisés pour le réglage de la distance, ne sont pas précis, moins il est vrai parce que les systèmes sont mauvais que parce que leur réalisation est médiocre.

Des usines électroniques miniatures

Mais n'est-ce pas tromper le consommateur que de lui vendre des téléobjectifs extrêmement puissants sans lui donner le moyen de régler la distance avec précision. En fait, les fabricants vendent actuellement *très cher* la possibilité de faire des images floues. On ironise à peine...

Il serait donc bien préférable de supprimer des dispositifs peu utiles (zoom électrique et autres systèmes électroniques, téléobjectifs très puissants) pour faire porter les efforts sur la qualité de la mise au point.

De même, si la solidité des grandes marques d'appareils photo paraît suffisante (bonne résistance aux chocs et aux chutes notamment), celle des autres appareils et des caméras super-8 est insuffisante. Les fabricants ont ajouté tellement de perfectionnements sous un volume restreint qu'ils sont arrivés à réaliser de petites usines électroniques miniatures presque entièrement automatisées, mais d'une médiocre fiabilité. Cette critique est moins vraie pour le cinéma 16 millimètres, mais ce format lui-même ne résiste pas à l'attrait des gadgets et de l'électronique. Il est par exemple regrettable et probablement imprudent que les fabricants produisent de moins en moins de modèles à moteurs mécaniques remontables à la main. Sans doute le moteur électronique est-il indispensable pour le son synchrone, mais on regrettera peut-être bientôt les bonnes vieilles Bell-Howell, Paillard, Pathé, dont la robustesse était à toute épreuve. Quoi qu'on en dise de la fiabilité des circuits électroniques, plus un appareil s'automatise et s'électronise et plus il devient fragile, coûteux, d'entretien délicat. Est-ce sur cette voie — et sur celle-là seulement — qu'il faut continuer ?

On pourrait multiplier les exemples de l'absurdité du système actuel qui voit les fabricants s'ingénier à produire des pellicules et des objectifs de haute qualité mais qui commercialisent des chargeurs de pellicules et des systèmes de mise au point si peu satisfaisants qu'on reperd ici ce qu'on a gagné là ; qui ne se soucient guère, enfin, du fait que les projecteurs de photos et de films (3) sont presque tous affublés d'objectifs dont la qualité est d'une médiocrité affligeante (surtout en cinéma super-8). Comme si le résultat final, le seul qui importe, n'était pas étroitement dépendant de chacun des maillons de la chaîne qui va de la pellicule au projecteur. Sur ce point, la concurrence a amplement prouvé ses insuffisances. Dans la mesure où beaucoup d'amateurs risquent d'abandonner la photo et le *cinéma par souci d'économie*, cette industrie a tout intérêt à faire maintenant porter ses efforts sur les vrais problèmes qui se posent encore et qu'elle *ne s'est pas assez souciée* de résoudre. Car les amateurs qui feront des sacrifices pour continuer de photographier ou de filmer *accepteront de plus en plus difficilement* qu'on leur offre un matériel insuffisant sous bien des aspects.

ALAIN VERNHOLES.

(1) Voir *le Monde* du 8 octobre 1974.

(2) Kodak a imposé aux fabricants de caméras super-8 un chargeur qui applique imparfaitement la pellicule contre la fenêtre de prises de vues. La formule Fuji (single-8) est techniquement supérieure car basée sur des caméras dotées de presseur.

(3) Certains projecteurs de cinéma à chargement automatique ont le gros inconvénient de rayer la pellicule.

jeunes

Des contes aux réalités quotidiennes

Pour les petits

MILTON, de R. Kraus. Illustrations de J.-A. Aruego. Ecole des Loisirs. 20 F.

Milton fait une expérience unique : se réveiller (rêve ou réalité ?) dans un monde déserté par tous. Au désarroi succèdent l'excitation et le désir de remettre ce monde en marche. Les auteurs font preuve d'une grande tendresse, teintée d'humour, dans la transcription de ces angoisses enfantines.

A partir de sept ans

JE NE ME PLAIS PAS PARTOUT..., de L. Paleckova. Illustrations de J. Palecek. Hatier. 21 F.

Une allégorie sur le bonheur, adaptée d'un conte tchèque. Les illustrations naïves ont des couleurs éclatantes. Le conformisme de l'ouvrage ne doit cependant pas être négligé : « L'argent ne fait pas le bonheur... »

A partir de onze ans

LE PETIT POUCET, illustrations de Claude Lapointe, adaptation de F. Ruy-Vidal. « Grasset-Jeunesse ». Grasset. 28 F.

Adaptation du célèbre conte, enrichi de réflexions politiques, économiques, historiques, philosophiques ou religieuses qui le renouvellent. La lecture en est passionnante. Les illustrations et leur *mise en pages insolite* accentuent le côté contestataire de l'ouvrage.

LE SECRET DE L'ILE MAUDITE, *de Ellis Dillon.* « Bibliothèque de l'Amitié ». Hatier. 11 F.

Une île ignorée à cause de sa grande pauvreté et de la dureté de son climat. Les « cerveaux » fuient. Les habitants de l'île ne peuvent retenir un médecin, même quand il est des leurs... C'est une des *causes du drame. Démonstration* convaincante que le respect d'un code moral est largement dépendant des conditions économiques. (Traduit de l'anglais.)

A partir de treize ans

LE CŒUR SOUS LA CENDRE, de P. Pelot. « Chemins de l'Amitié ». Hatier. 12 F.

Cette chronique de la vieillesse est prétexte à une *réflexion idéologique*. L'accent est mis sur l'exploitation, à tous les niveaux, des travailleurs, qui accélère les processus de mort. Réflexion amère mais dynamique.

EDWIGE TALIBON-LAPOMME.

bridge

N° 573

LE SABORDAGE DE SHEN

Ce sacrifice d'un roi sans avoir la dame est classique quand la rentrée à faire sauter est au mort. « Mais, comme l'écrit Truscott, le coup est beaucoup plus difficile quand la communication à détruire est dans la main cachée. »

L'auteur de ce « coup de Merrimac » est le regretté Victor Shen qui a fait équipe avec l'astrophysicien C. S. Shen au cours du Tournoi de Deauville il y a quelques années. La donne a été distribuée dans une partie libre à New-York.

Nord : ♠ D V 10 2 ; ♥ A 4 ; ♦ D V ; ♣ A V 7 5 2
Ouest : ♠ 8 5 3 ; ♥ 9 8 6 2 ; ♦ 9 7 2 ; ♣ D 8 3
Est : ♠ R 9 7 4 ; ♥ R D 10 3 ; ♦ R 10 ; ♣ R 9 4
Sud : ♠ A 6 ; ♥ V 7 5 ; ♦ A 8 6 5 4 3 ; ♣ 10 6

Ann. : S. don. Pers. vuln.

Sud	Ouest	Nord	Est
passe	passe	1 ♣	contre
2 SA	passe	3 SA	passe...

Ouest entama le 2 de cœur pour le 4 du mort. Est prit avec la dame et continua avec le 3 de cœur pour l'as du mort (Sud fournissant le 5 et le 7). Le déclarant joua alors la dame de carreau couverte par le roi qui resta maître (Sud mettant le 6 et Ouest le 2). *Comment V. Shen, en Est, a-t-il ensuite joué* pour faire chuter TROIS SANS ATOUT ?

Réponse :

Pourquoi le déclarant a-t-il laissé passer le roi de carreau alors qu'il a forcément l'as, Ouest ne pouvant guère avoir qu'un ou deux points dans son jeu : le valet de cœur ou la dame de trèfle ? Il ne doit pas avoir le 9 de carreau et, s'il utilise tout de suite son as, il n'aura plus assez de reprises pour affranchir les carreaux et s'en servir.

Bref, Shen a tiré le roi de cœur, puis le 10 de cœur et a fait la seule contre-attaque qui pouvait empêcher Sud d'utiliser ses carreaux et de gagner. Laquelle ?

Shen a joué *le roi de pique* et, grâce à ce « coup de Merrimac », les carreaux du déclarant ont été bloqués comme les vaisseaux de la flotte espagnole à Santiago de Cuba quand le « Merrimac » s'est sabordé à l'entrée de la baie, en 1898.

LA BATAILLE DES RECTIFS ?

Cet astucieux problème est plus difficile qu'il n'en a l'air. Il a été composé il y a plusieurs années par l'Américain Nils Traane. Méfiez-vous des défenses imprévisibles.

Nord : ♠ — ; ♥ 5 4 3 2 ; ♦ A D 8 5 4 3 2 ; ♣ V 10
Ouest : ♠ 10 9 ; ♥ V 9 8 7 ; ♦ R V 9 7 ; ♣ D 4 2
Est : ♠ A V 8 7 6 5 4 3 ; ♥ R 10 ; ♦ — ; ♣ 7 6 5
Sud : ♠ R D 2 ; ♥ A D 6 ; ♦ 10 6 ; ♣ A R 9 8 3

Ouest entame le 10 de pique et Sud fait QUATRE SANS ATOUT contre toute défense.

Note sur les enchères :

Pour arriver à « 4 SA », les enchères pourraient se dérouler ainsi :

Sud	Nord
1 ♣	1 ♦
2 SA	4 ♦
4 SA	passe

Sur « 4 SA », Nord, qui ne veut pas aller au chelem, estime qu'il est plus prudent de passer et de laisser jouer ce contrat.

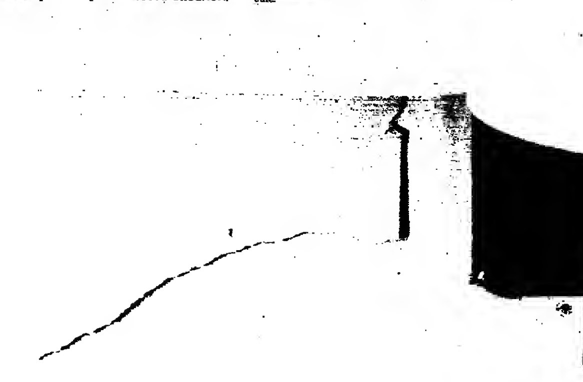
Courrier des lecteurs

Etouffement pour un contre (n° 557). — Félicitations à Martial Renouard qui a découvert une petite amélioration à la solution de Reese.

Quant à L..., il estime que, avec D V 8 à 2 à pique et A R 8 à cœur, Ouest, pour battre le contrat de 4 piques, n'aurait pas dû entamer le roi de cœur, mais pique ! C'est exact quand... on voit les quatre jeux au lieu d'un !

Les médailles de Lattes (n° 558). — Mme Andriamasy, MM. Despouy, Lorins, Bismuth... ont été surpris que, dans ce magnifique problème, Sud soit le déclarant, alors que la longue à l'atout est au mort et que, dans les *enchères* proposées en note, Nord avait annoncé le premier les cœurs. Mais il était indiqué : « Les enchères *auraient pu* se dérouler ainsi... ». D'autre part, il arrive souvent, s'il s'agit d'un système artificiel, que le déclarant ne détienne pas la couleur d'atout. Il *n'y avait donc rien d'anormal* à ce que l'entame vienne d'Ouest.

PHILIPPE BRUGNON.



plaisirs de la table

LES NOUVEAUX MYSTÈRES DE PARIS

UN quinquagénaire plein de superbe, très important de sa personne, comme disent à peu près les Anglo-Saxons. Un de ces hommes qui élèvent la voix pour commander leur chivas régal ou du champagne millésimé et allument leur cigare avec le dernier Cartier en or. Ce quidam poivre et sel bien lustré, qui, croyant que la truffe est bonne parce qu'elle est chère et que le caviar blanc du Chah est le nec plus ultra (alors qu'il provient simplement de bêtes anémiées), croit aussi qu'il fait la mode alors qu'il la suit, naïvement, en bon esclave du snobisme. Et il m'a dit : « Connaissez-vous le Béluga ? C'est merveilleux, n'est-ce pas ? »

Je suis donc allé au Béluga (66, rue François-I[er]. Téléphone 359-79-05. Fermé le dimanche).

Je ne parlerai pas du décor, mais de ce que j'ai mangé et vu manger.

Sous le nom prétentieux, ô combien ! (et faux, puisqu'il ne s'agit point de cette partie de l'animal) de « hure des deux saumons » (25 F une terrine de saumon frais et saumon fumé, paradoxalement sans aucun goût donné par ce dernier. Et ce n'est pas la sauce d'accompagnement qui en ajoutait ! D'une fadeur extrême également mon poulet poché au céleri et la brochette de fruits de mer. Une tourte de légumes (15 F). Tourte, tourtière, tarte..., pâtisseries d'un temps où l'on avait de l'appétit en trop ; est-ce bien utile de nos jours ? En tout cas, ce méli-mélo légumier s'appuyait sur une purée d'épinards alors que les légumes ici devraient éviter la mollesse, être craquants. Passons sur le bœuf Strogoff, un Strogonoff en raccourci (30 F), mais le steak de canard barbotait dans une mare de sauce qui eût dû être signalée, car steak évoque communément grillade. Quant aux tartes au citron (10 F), trois personnes sur trois les laissèrent dans l'assiette.

Pour environ 120 francs par convive !

J'ai retrouvé là mon homme, au milieu des siens, fort content de lui. La cause est entendue. On va au Béluga, mais on ira désormais sans moi...

Il n'empêche, il y a là un mystère.

Qu'est-ce qui fait courir ainsi Paris ? Ou plutôt certains Parisiens ?

***

A 100 mètres de là, je suis retourné, le lendemain, à la délicieuse Via Veneto (13, rue Quentin-Bauchart. Tél. 359-06-84. Fermé le dimanche).

Quel cadre, quel endroit charmant ! Ici, on ne vient pas se faire voir et avoir, et les dîneurs sont gens de bonne compagnie, de bel appétit et d'aimable humeur.

Et l'on mange bien ! Si la terrine de saumon n'est pas une hure, je veux dire ne comporte point de saumon fumé, elle a du goût et, surtout, elle est accompagnée d'une tartare qui est une merveille. Ne souriez point ! C'est dans les détails qu'on juge de la conscience d'un cuisinier et la sauce tartare, à ce degré de réussite, devient une grande sauce (26 F). Les brochettes de scampis peuvent également s'auréoler de cette sauce ou d'une rouille éclatante sans arrogance. Goûteuses, elles m'ont séduit (27 F), mais je rêvais des « paste asciutte », qui sont ici chez elles (entre 12 F et 16 F, leur gamme se déroule : spaghetti, tagliarini, tagliatelle, fettucine...). Sans oublier pour les grands jours les lasagne au parme et au saumon fumé (tiens, le voilà !) ou les pâtes fraîches aux morilles et aux truffes blanches.

Les truffes blanches du Piémont... Il ne faut pas beaucoup pousser les Italiens pour leur faire dire qu'elles sont meilleures que les nôtres. En fait, elles sont différentes. Et peut-être plus anciennes selon Pline. Ah ! ce n'est pas elles que je mangerais à la croque au sel comme dans deux mois chez Roger Lamazère ! Mais l'escalope aux truffes blanches et beignets de courgettes (41 F) de la Via Veneto est merveilleuse, tout simplement, de sincérité et de pureté. Et, au rayon des grillades, le simple onglet à l'échalote aux pâtes fraîches ou aux beignets (24 F) réhabilite les plats sans sauce.

Hélène Simon est fière de sa tarte au citron (11 F). Elle a raison et personne n'a l'idée d'en laisser dans l'assiette.

Belle cave de bordeaux, mais un valpolicella, outre qu'il fut le vin des amants de Vérone, suffit à mon bonheur, bien frais et goulayant.

Un petit air de tarentelle dans la rue Quentin-Bauchart... C'est le vent qui souffle de la Via Veneto.

LA REYNIÈRE.

La bouteille du mois

Il y a quelques mois ce fut une folie ; chez nombre de bons restaurants je me voyais conseiller un nouveau vin de Provence, le Château Vignelaure.

A la dégustation, ce vin m'apparut extrêmement déplaisant (pour mon goût).

Je lus ensuite des articles dithyrambiques sur le propriétaire, venu du Bordelais pour « démontrer que c'est une ineptie de prétendre que les bons vins sont l'apanage exclusif d'un petit nombre de zones prestigieuses ». Soit. Mais je crois non moins certain que, depuis des millénaires, chaque sol a trouvé par empirisme le cépage qui lui convenait. Et qu'amener sur les coteaux d'Aix ceux du Bordelais n'aboutit qu'à ce vin dont, heureusement, les mêmes restaurateurs semblent se désenthousiasmer.

Ceci pour vous ramener au Bordelais.

On attend — avec quelle impatience ! — la condamnation des fraudeurs. On n'attend plus la baisse (arrivée aussi rapidement que la hausse inadmissible avait, ces années dernières, lentement poussé ces vins à la hauteur d'une quasi-escroquerie). Et l'on trouve enfin des petits bordeaux qui, pour n'avoir pas obtenu l'adhésion « dirigée » des restaurateurs en vogue, sont intéressants.

Je n'en citerai qu'un, cette fois. Découvert la semaine dernière chez l'ami Paul Forgerit (« Les Copains », 44, rue de Verneuil, tél. 548-49-91). Ce Château Rougemont 1973, appellation bordeaux contrôlée, mise du château, vient de chez André Turtaut, propriétaire à Toulenne (Gironde). Je ne sais combien celui-ci le vend aux particuliers, mais certainement à un prix abordable. Et il se révèle un authentique et charmant petit vin de table. Il fit merveille sur un hareng à la moutarde suivi d'une côte de porc à l'embeurrée de chou.

Je suis ravi de l'avoir rencontré.

L. B.

chronique sportive

La croisière de l'amitié

PARTANT de Deauville le 1[er] juillet 1975, douze bateaux — onze voiliers et un chalutier — entreprendront un tour du monde marqué par de nombreuses escales parmi lesquelles figurent Hambourg, Leningrad, Stockholm, New-York, Rio-de-Janeiro, Panama, Sydney, Tokyo, Singapour, Le Cap, Dakar, Casablanca, Barcelone.

A la différence de bien d'autres circumnavigateurs (et en particulier de ceux qui, quelques mois plus tard, tenteront de battre les records établis par les grands voiliers du dix-neuvième siècle sur le parcours Londres-Sydney et retour), ceux-ci ne chercheront pas à aller le plus vite possible : leur voyage durera cinq ans. Ils nourrissent une autre ambition : *celle de faire mieux connaître la France partout où ils iront,* c'est-à-dire dans quatre-vingt-neuf pays.

Cette initiative originale est due à un industriel lyonnais, M. Michel Seez. Passionné de voile, et naviguant avec son fils, il cherchait le moyen de faire voyager un grand nombre de jeunes en leur permettant d'accomplir une tâche utile qui, on va le voir, couvrirait les frais de l'entreprise. La croisière de l'amitié est née d'un rêve et d'un plan très concret. L'aventure est rendue possible.

Les voiliers, qui seront rassemblés à Paris, sur la Seine, au mois de juin prochain, sont déjà choisis mais non les équipages. Parmi les bateaux participant au voyage figurent un *Euros* et un *Meltem* de chez Amel, un *Mikado* des C.N.S.O. (*Construction nautique du Sud-Ouest*), un *Sortilège* de Dufour, un *Amphitrite* de Wanquiez, un *Chassiron* de Richard. Ce sont des modèles connus, construits en France, mesurant environ 12 mètres de long, et pouvant prendre huit ou dix personnes à leur bord.

Quant aux équipages, ils seront renouvelés chaque année. Quatre-vingt-dix jeunes gens et jeunes filles effectueront ainsi un cinquième du tour du monde. Les douze chefs de bord et les douze seconds doivent être des navigateurs confirmés, ayant fait leurs preuves au cours de croisières hauturières. Ils seront sélectionnés par un comité constitué sur l'initiative du secrétaire général de la Fédération française de yachting à voile, qui figure dans le comité de patronage.

Les autres équipiers seront choisis en fonction de critères tout différents. Douze seront recrutés parmi les élèves de grandes écoles de commerce qui se destinent à une activité se rapportant à l'exportation, douze seront choisis parmi ceux qui se destinent aux carrières de l'hôtellerie, douze seront pris parmi ceux qui s'orientent vers les relations *publiques, la publicité, l'animation.* On trouvera encore, parmi les élus, un médecin, des plongeurs sous-marins, des opérateurs de cinéma, des spécialistes (mécanicien, électricien, etc.) et six instrumentistes composant le groupe musical de la croisière.

Fait à souligner, chaque bateau et son équipage représenteront une grande région française autour de Paris, Lyon, Marseille, Toulouse, Bordeaux, Tours, Nantes, Dijon, Rouen, Lille, Nancy, Strasbourg. La Croisière de l'amitié peut ainsi compter sur des *patronages régionaux en même temps* que sur ceux du secrétariat d'État au tourisme, du C.N.P.F. et de grandes entreprises qui prêtent leur concours à ce vaste projet.

A chaque escale seront organisées des études (avec l'aide des attachés commerciaux du Centre français du commerce extérieur, des chambres de commerce françaises à l'étranger), des soirées consacrées à l'industrie, au tourisme, à la chanson française, des jeux, des expositions, des kermesses et même des projections audio-visuelles sur des écrans *disposés dans les mâtures...*

Ce tour du monde, ambitieux et peu commun, ne peut réussir que grâce à une préparation méthodique et enthousiaste, une organisation minutieuse et dynamique. Il a besoin de l'adhésion de firmes et d'équipiers, *unis pour entreprendre* une aventure qui ne peut être une entreprise aventurée.

YVES ANDRÉ.

★ Association pour la croisière de l'amitié, 21 bis, rue François-Molé, 69100 Villeurbanne.

LES DIFFICULTÉS DES CLUBS D'ENTREPRISE

SI les grandes centrales syndicales ont toujours préconisé le développement du sport à l'entreprise, force est de reconnaître qu'elles n'étaient pratiquement jamais intervenues au niveau de la politique d'ensemble du sport. En fait, c'est depuis 1972 que la C.G.T. s'est engagée sur ce terrain, analysant la situation du sport en France et entamant la lutte pour le développement d'une pratique de masse à l'entreprise.

A l'heure où l'une des revendications de la centrale ouvrière concerne « le temps de vivre », il paraît normal que s'accentuent les revendications pour l'accès aux activités physiques et sportives considérées non seulement « *comme garantes de la santé et de l'équilibre physique des individus, mais aussi comme un des éléments de la culture générale et de l'éducation* ».

Pour mener à bien son action, la C.G.T. s'appuie sur les clubs d'entreprise, estimant que c'est là que s'expriment les besoins et que se rencontrent les difficultés réelles. L'exposé fait devant la presse, le mardi 22 octobre, par les responsables syndicaux de la S.K.F. démontre, en effet, l'ampleur du problème.

Le temps fait défaut

Cette entreprise, l'une des plus importantes de roulements à billes, emploie quelque cinq mille salariés dans les cinq usines implantées en France. Le budget de son comité central d'établissement est de 550 000 francs par an. Celui du sport, qui lui est distinct, s'élève à 114 000 francs. Le club compte six cent vingt-quatre adhérents répartis en une douzaine de disciplines. Il est animé par un permanent payé sur le budget du comité central d'établissement.

Maintenant, si l'on examine la situation de l'une de ces entreprises établie à Ivry (Val-de-Marne), on se rend vite compte que cela ne suffit pas à satisfaire les besoins exprimés. Deux obstacles majeurs retiennent les salariés : le temps et les installations.

Le temps fait défaut pour la pratique sportive, et celui qui est consacré au travail (huit heures par jour) absorbe la presque totalité des forces. Encore faut-il en conserver pour rentrer chez soi, ce qui n'est pas une mince affaire quand on habite à 40 kilomètres de son usine. L'emploi, l'habitat, le transport, voilà déjà trois facteurs qui interfèrent sur la pratique du sport. A Ivry, où les salariés ne disposent que de 55 minutes, ou même de 36 minutes (s'ils font partie des équipes de deux-huit), pour manger, la plupart de ceux qui se consacrent à la gymnastique volontaire prennent sur leur repas.

Trente-deux clubs pour trois stades

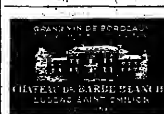
Quant aux installations, elles sont fonction des possibilités que peut offrir une ville. A Ivry, pour le football par exemple, trente-deux clubs d'entreprise se partagent trois stades. C'est dire qu'ils ne peuvent y jouer chacun qu'un samedi sur deux en réduisant le nombre de leurs équipes, donc en refusant des adhésions. Le même phénomène vaut pour le handball, le tennis, etc. Et il y a peu d'espoir de voir la situation se débloquer, compte tenu du fait que la mainmise des sociétés immobilières sur les sols ne laisse plus de place pour les terrains de loisirs. L'urbanisme apparaît bien comme un autre facteur de la pratique du sport.

On comprend donc qu'une centrale syndicale ait à se préoccuper d'un secteur qui conditionne le mode de vie des salariés dans son ensemble. Et que, partant de cette analyse, elle en vienne à remettre en question la situation du sport en France.

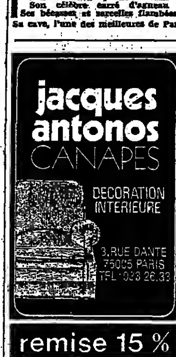
La C.G.T. se sent désormais concernée par ce problème et réclame le droit d'être consultée sur l'ensemble des projets qui tendraient à modifier l'organisation de la pratique sportive. A cet égard, a fait remarquer M. Allamy, secrétaire de la Confédération, il ne serait pas juste de prendre d'autorité sur les ressources des comités d'entreprise pour financer l'animation sportive. « *Sur l'ensemble de la France,* a-t-il indiqué, *les comités d'entreprise consacrent 4 % de leurs budgets aux activités physiques et sportives. On commencera à discuter quand l'État fera de même, lui dont le budget de la jeunesse et des sports représente 0,70 % du budget national.* »

FRANÇOIS SIMON.











EUROPE

Grande-Bretagne

La visite « technique » de la Royal Navy au Cap soulève une tempête au sein du Labour

De notre correspondant

Londres. — Deux salves d'honneur tirées par la marine royale britannique en entrant dans le port du Cap provoquent une grave querelle au sein du cabinet de M. Wilson et soulèvent une tempête dans le parti travailliste.

Depuis que le Labour est revenu au pouvoir, la coopération navale avec l'Afrique du Sud, dans le cadre des accords de 1955 concernant la base de Simonstown, pose un problème très délicat. Plusieurs ministres n'ont guère caché leur opposition à la visite présente de la Royal Navy en Afrique du Sud qui doit pourtant, en principe, se limiter strictement à une coopération technique avec la marine sud-africaine. Préoccupé par l'extension de la présence navale russe dans l'océan Indien, le ministre de la défense, M. Mason, estime cependant que les liens avec la marine du Cap doivent être maintenus.

Les milieux politiques de Londres ont cependant éprouvé un choc en constatant que la presse d'Afrique du Sud présentait cet exercice combiné comme une « visite d'amitié », soulignant avec éclat la bonne volonté de la Grande-Bretagne à l'égard de leur pays...

De fait, lorsque la flottille de onze navires, sous le commandement du vice-amiral Leach, est arrivée au Cap, elle a tiré une salve de vingt et un coups de canon en l'honneur du président sud-africain, M. Fouché, et une autre en hommage de la marine de son pays.

A bord du croiseur *Blake*, le vice-amiral britannique a offert un cocktail aux personnalités du Cap. Le maire de la ville, M. Bloomberg, a ensuite organisé un déjeuner pour les commandants des onze unités. Les équipages ont participé à cette fraternisation en disputant avec leurs collègues sud-africains des matches de cricket et de hockey... Le fait que des groupes d'enfants de couleur aient été conviés à prendre le thé à bord des navires anglais n'a pas suffi, apparemment, à désarmer les travaillistes.

« Qui commande la marine ? »

M. Callaghan, en tout cas, n'a pas craint de révéler publiquement son dépit. Le secrétaire du Foreign Office, qui était simple matelot pendant la guerre, a demandé à son collègue de la défense, M. Mason, un rapport sur le comportement de la Royal Navy en Afrique du Sud. Dans l'entourage du ministre, on laisse entendre qu'il s'agit de savoir une fois pour toutes « *qui commande la marine : le gouvernement ou les amiraux ?* ».

Face à cette tempête politique, le ministre de la défense a jusqu'ici gardé le silence.

La gauche travailliste s'apprête à mettre en accusation, sinon le gouvernement tout entier, du moins certains de ses ministres, parmi lesquels le modéré M. Mason figure en bonne place. Les mécontents préparent même une résolution qu'ils voudraient voir discutée à la Chambre des communes dès la semaine prochaine.

JEAN WETZ.

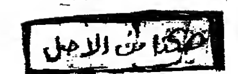
L'anniversaire des accords de Paris

M. CALLAGHAN ESTIME QUE LE TRAITÉ DE L'U.E.O. RESTE AUSSI VALABLE QU'IL Y A VINGT ANS.

A l'occasion du 20e anniversaire de la signature à Paris des protocoles modifiant le traité de Bruxelles et créant l'Union de l'Europe occidentale (U.E.O.), M. James Callaghan, secrétaire d'Etat britannique aux affaires étrangères et au Commonwealth, a adressé, mercredi 23 octobre, un message au conseil de l'U.E.O. qui tenait une réunion ordinaire au siège de l'organisation, à Londres. Dans ce message, M. Callaghan déclare notamment :

« *Le traité de Bruxelles révisé reste aussi valable aujourd'hui que lorsqu'il a été signé il y a 20 ans. Il unit nos sept pays pour cinquante ans en une alliance dans laquelle nous acceptons l'obligation la plus contraignante qu'un pays puisse souscrire à l'égard d'un autre : l'engagement de défense mutuelle. (...) Puisse l'Union de l'Europe occidentale prospérer dans l'avenir comme elle l'a fait dans le passé.* »

[L'U.E.O., créée en 1954, associe l'Allemagne de l'Ouest et l'Italie aux cinq pays du traité de défense conclu à Bruxelles en 1947 (France, Grande-Bretagne et les trois pays du Benelux).]





PROCHE-ORIENT

A RABAT

Le problème palestinien dominera les travaux du huitième « sommet » arabe

La huitième conférence arabe « au sommet » s'ouvrira à Rabat le samedi 26 octobre dans l'après-midi. Les vingt pays membres de la Ligue arabe y participeront en principe, mais on ignorait encore vendredi la liste des chefs d'Etat qui seront présents. Une délégation de l'Organisation de libération de la Palestine doit assister aux débats.

Les principaux points de l'ordre du jour ont déjà été discutés par les ministres des affaires étrangères au cours d'une réunion préliminaire dans la capitale chérifienne à partir du 22 octobre.

Les deux principales têtes de chapitre des délibérations seront, selon M. Mahmoud Riad, secrétaire général de la Ligue arabe : l'examen des « moyens propres à libérer les territoires arabes et à rétablir le peuple palestinien dans ses droits légitimes » et « le développement économique des pays arabes », lié étroitement au problème du pétrole. M. Riad a encore mentionné le dialogue arabo-européen et arabo-africain.

Les perspectives de règlement au Proche-Orient, un an après la guerre d'octobre, n'ont jamais paru aussi incertaines. Aussi, ce huitième « sommet » arabe — le premier depuis celui d'Alger en novembre 1973 — apparaît-il d'ores et déjà comme l'un des plus importants. M. Kissinger en est apparemment convaincu, qui a tenu à entreprendre auparavant un nouveau voyage en Proche-Orient, et qui se prépare à y retourner. Lors de son passage à Rabat, il aurait demandé au roi du Maroc d'user de son influence pour empêcher l'adoption de résolutions « extrémistes ».

L'ordre du jour, préparé par les ministres arabes des affaires étrangères, est particulièrement chargé. Certains problèmes internationaux, notamment les relations entre les pays arabes et l'Afrique, et entre ces pays et l'Europe occidentale, seront naturellement examinés.

Cependant, deux grands dossiers seront au centre des débats : le conflit israélo-arabe et le pétrole. Comme Hassan II l'a dit le 18 octobre, ces deux dossiers sont étroitement liés, car *« les problèmes du monde arabe, après la guerre d'octobre, ne sont plus d'ordre régional ou ethnique, mais sont devenus déterminants pour toute la politique mondiale, surtout sur le plan économique et énergétique »*.

Qui représente les Palestiniens ?

A cet égard, le chemin parcouru depuis le dernier « sommet » arabe est considérable. La question posée il y a un an à Alger de la représentation du peuple palestinien peut-être considérée comme résolue. L'O.L.P. a maintenant reçu la consécration de l'U.R.S.S., du président Sadate et de l'ONU, sans oublier la rencontre, le 21 octobre, à Beyrouth, de MM. Sauvagnargues et Arafat.

Certes, des difficultés subsistent du côté des organisations palestiniennes qui constituent ce que l'on appelle « le front du refus ». Le F.P.L.P. de M. Habache, le F.P.L.P.-Commandement général, le Front de libération arabe (de tendance pro-irakienne) et le Front de la lutte populaire — réunis à Bagdad le 12 octobre, alors que M. Kissinger poursuivait sa tournée — ont de nouveau pris position contre toute solution politique. Les représentants du F.P.L.P. ont même, à la fin de septembre, quitté le comité exécutif de l'O.L.P. Ces quatre organisations, qui s'en tiennent à des positions « dures », sont appuyées par la Libye et, d'une manière plus voilée, par l'Irak. Cependant le président irakien, M. Bakr, assisterait au « sommet » de Rabat, alors que celui d'Alger, en 1973, avait été boycotté par ces deux pays.

De son côté, le roi Hussein a toutes les raisons de ne pas reconnaître l'O.L.P. comme représentant de tous les Palestiniens. Aussi a-t-il annoncé, en septembre, sa décision de cesser *« toute action politique fondée sur les résolutions 242 et 338 des Nations unies, c'est-à-dire toute action visant à une reprise de la conférence de Genève »*.

Le souverain jordanien finira-t-il par se résigner, sous la pression de ses pairs, à laisser l'O.L.P. représenter le peuple de Palestine, non seulement aux Nations unies, mais aussi à Genève ? La réponse commande pratiquement le destin de la conférence de la paix inaugurée le 21 décembre dernier. La plupart des chefs d'Etat réunis à Rabat devraient en effet poser une condition *sine qua non* à la reprise de la conférence : la participation, sur un pied d'égalité, d'une délégation palestinienne.

La reprise de la conférence implique d'autre part, aux yeux de la plupart des dirigeants arabes, qu'on renonce à la méthode esquissée par M. Kissinger, et consistant à instaurer l'état de non-belligérance par étapes successives. Selon cette tactique, on commencerait par une négociation entre l'Egypte et Israël sur un nouveau retrait dans le Sinaï en échange d'une déclaration de non-belligérance de la part de l'Egypte. Un accord du même genre suivrait avec la Jordanie, si du moins Israël accepte un retrait substantiel en Cisjordanie. Cette méthode du coup par coup paraît avoir la préférence du secrétaire d'Etat américain, qui a discuté avec les dirigeants israéliens lors de son dernier passage à Jérusalem les termes d'un nouveau accord israélo-égyptien et d'un éventuel arrangement avec la Jordanie.

Plusieurs pays arabes, non seulement la Libye et l'Irak, mais aussi l'Algérie et la Syrie, s'opposeront sans doute vigoureusement à cette tactique.

Sur le fond, il s'agit de savoir si l'on posera les premiers jalons d'un nouveau partage de la Palestine qui, à la différence de celui de 1947, serait accepté par l'O.L.P. et, à sa suite, par la majorité des Palestiniens. Le 1er juin 1974, le Conseil national des organisations palestiniennes, réuni au Caire, a adopté un programme en dix points qui, sans abandonner le but ultime de la création en Palestine d'un Etat unifié « démocratique et laïque », prévoit la création *« d'un pouvoir national sur toute parcelle de territoire arabe occupé qui aurait été libéré »*. Les organisations palestiniennes acceptaient ainsi, pour la première fois, d'envisager la coexistence d'une telle autorité nationale palestinienne avec l'Etat d'Israël. Cette décision, bien que qualifiée aussitôt de manœuvre tactique par les dirigeants israéliens, n'en engageait pas moins les organisations palestiniennes dans la voie d'une renaissance de fait de l'Etat d'Israël. Sera-t-elle ratifiée par une majorité des Etats arabes représentés à Rabat, ou bien ceux-ci se contenteront-ils de répéter le principe, déjà maintes fois proclamé, de la reconnaissance des droits du peuple palestinien, quitte à laisser les intéressés définir le cadre dans lequel ces droits pourraient trouver leur application ?

> **LES SEPT CONFÉRENCES PRÉCÉDENTES**
>
> **Les précédentes conférences arabes au « sommet », au nombre de sept, se sont tenues : au Caire (du 13 au 17 janvier 1964) ; à Alexandrie (du 5 au 11 septembre 1964) ; à Casablanca (du 13 au 18 septembre 1965) ; à Khartoum (du 29 août au 2 septembre 1967) ; à Rabat (du 21 au 23 décembre 1969) ; au Caire (du 22 au 28 septembre 1970) ; à Alger (du 26 au 28 novembre 1973).**

Energie : l'arme de l'embargo

Qu'il soit étudié en séance publique, ce qui est probable, ou à huis clos, le dossier de l'énergie peut se résumer à deux questions : les Etats arabes doivent-ils contribuer à alléger la crise financière provoquée en Occident par la hausse des prix ? Sont-ils en mesure de brandir à nouveau, comme l'année dernière, l'*« arme de l'embargo »* si les tentatives de règlement du conflit du Proche-Orient échouent ?

M. Boumediène, qui participera aux assises de Rabat, a annoncé le 20 octobre, dans une interview à *Al Ahram*, qu'il envisageait de convoquer une conférence « au sommet », « non conventionnelle », précisait-il, qui serait spécialement consacrée aux problèmes de l'énergie. On peut douter en effet que les souverains et chefs d'Etat réunis à Rabat aient la possibilité — et le temps — de s'accorder sur une politique commune à propos d'une question qui les divise profondément. Lors de son passage à Ryad, au début du mois, M. Kissinger aurait reçu du roi Fayçal la promesse que celui-ci s'emploierait à obtenir l'accord de ses collègues sur un abaissement du prix du pétrole, à condition que le secrétaire d'Etat américain obtienne d'Israël la promesse de retrait des territoires arabes occupés (*le Monde* du 15 octobre). Si le souverain saoudite consulte ses pairs sur ce « marché », ceux-ci auront beau jeu de réserver leur réponse, puisque, en tout état de cause, Israël n'a pas, jusqu'ici, fait preuve de la moindre intention de se retirer dans ses frontières de 1967.

ROLAND DELCOUR.

EUROPE

Grande-Bretagne

La visite «technique» de la Royal Navy au Cap soulève une tempête au sein du Labour

De notre correspondant

Londres. — Deux salves d'honneur tirées par la marine royale britannique en entrant dans le port du Cap provoquent une grave querelle au sein du cabinet de M. Wilson et soulèvent une tempête dans le parti travailliste.

Depuis que le Labour est revenu au pouvoir, la coopération navale avec l'Afrique du Sud, dans le cadre des accords de 1955 concernant la base de Simonstown, pose un problème très délicat. Plusieurs ministres n'ont guère caché leur opposition à la visite présente de la Royal Navy en Afrique du Sud qui doit pourtant, en principe, se limiter strictement à une coopération technique avec la marine sud-africaine. Préoccupé par l'extension de la présence navale russe dans l'océan Indien, le ministre de la défense, M. Mason, estime cependant que les liens avec la marine du Cap doivent être maintenus.

Les milieux politiques de Londres ont cependant éprouvé un choc en constatant que la presse d'Afrique du Sud présentait cet exercice combiné comme une « visite d'amitié », soulignant avec éclat la bonne volonté de la Grande-Bretagne à l'égard de leur pays.

De fait, lorsque la flottille de onze navires, sous le commandement du vice-amiral Leach, est arrivée au Cap, elle a tiré une salve de vingt et un coups de canon en l'honneur du président sud-africain, M. Fouché, et une autre en hommage de la marine de son pays.

A bord du croiseur *Blake*, le vice-amiral britannique a offert un cocktail aux personnalités du Cap. Le maire de la ville, M. Bloomberg, a ensuite organisé un déjeuner pour les commandants des onze unités. Les équipages ont participé à cette fraternisation en disputant avec leurs collègues sud-africains des matches de cricket et de hockey... Le fait que des groupes d'enfants de couleur aient été conviés à prendre le thé à bord des navires anglais n'a pas suffi, apparemment, à désarmer les travaillistes.

« Qui commande la marine ? »

M. Callaghan, en tout cas, n'a pas craint de révéler publiquement son déplaisir. Le secrétaire du Foreign office, qui était simple matelot pendant la guerre, a demandé à son collègue de la défense, M. Mason, un rapport sur le comportement de la Royal Navy en Afrique du Sud. Dans l'entourage du ministre, on laisse entendre qu'il s'agit de savoir une fois pour toutes « *qui commande la marine ; le gouvernement ou les amiraux ?* ».

Face à cette tempête politique, le ministre de la défense a jusqu'ici gardé le silence.

La gauche travailliste s'apprête à mettre en accusation, sinon le gouvernement tout entier, du moins certains de ses ministres, parmi lesquels le modéré M. Mason figure en bonne place. Les mécontents préparent même une résolution qu'ils voudraient voir discutée à la Chambre des communes dès la semaine prochaine.

JEAN WETZ.

L'anniversaire des accords de Paris

M. CALLAGHAN ESTIME QUE LE TRAITÉ DE L'U.E.O. RESTE AUSSI VALABLE QU'IL Y A VINGT ANS.

A l'occasion du 20e anniversaire de la signature à Paris des protocoles modifiant le traité de Bruxelles et créant l'Union de l'Europe occidentale (U.E.O.), M. James Callaghan, secrétaire d'Etat britannique aux affaires étrangères et au Commonwealth, a adressé, mercredi 23 octobre, un message au conseil de l'U.E.O. qui tenait une réunion ordinaire au siège de l'organisation, à Londres. Dans ce message, M. Callaghan déclare notamment :

« *Le traité de Bruxelles révisé reste aussi valable aujourd'hui que lorsqu'il a été signé il y a 20 ans. Il unit nos sept pays pour cinquante ans en une alliance dans laquelle nous acceptons l'obligation la plus contraignante qu'un pays puisse souscrire à l'égard d'un autre : l'engagement de défense mutuelle. (...) Puisse l'Union de l'Europe occidentale prospérer dans l'avenir comme elle l'a fait dans le passé.* »

[L'U.E.O., créée en 1954, associe l'Allemagne de l'Ouest et l'Italie aux cinq pays du traité de défense conclu à Bruxelles en 1947 (France, Grande-Bretagne et les trois pays du Benelux).]

EUROPE

Italie

M. Andreotti annonce une réforme des services secrets

De notre correspondant

Rome. — Le général Vito Miceli, qui dirigea le service de contre-espionnage italien (SID) d'octobre 1970 à juillet 1974, a été inculpé jeudi 24 octobre de conspiration contre l'Etat, en rapport avec l'enquête sur l'organisation d'extrême droite Rose des Vents. Il est également accusé d'avoir fourni de fausses informations à la magistrature et au ministre de la défense, M. Andreotti. Celui-ci a rendu compte pour la première fois des tentatives présumées de coup d'Etat à la commission de la défense de la Chambre des députés. Le ministre n'a pas appris grand-chose aux parlementaires qu'ils ne savaient déjà. C'est surtout l'annonce d'une réforme des services secrets — et notamment du SID — qui a retenu leur attention et celle des journalistes, qui avaient été autorisés, de manière inhabituelle, à suivre la séance, grâce à un circuit fermé de télévision.

La crise ministérielle traîne en longueur, avec des « journées décisives » qui se suivent et ne se ressemblent pas. Pessimiste, le 23 octobre, après avoir renoncé à sa mission, le président du conseil désigné, M. Fanfani, s'est montré au contraire dans la meilleure forme le lendemain.

La rupture entre les quatre partis de la majorité n'a donc pas eu lieu. Le dénouement de la crise ministérielle non plus. On bute toujours sur la question des syndicats. Tout le monde exclut la possibilité de gouverner contre les organisations des travailleurs, mais des divergences se manifestent sur la manière de gouverner avec elles.

Les syndicats récusent, en principe, l'idée d'un « pacte social », mais c'est surtout une querelle de vocabulaire, car ce pacte existe déjà dans les faits, en Italie comme dans d'autres pays européens. Les trois grandes centrales C.G.I.L., C.I.S.L. et U.I.L. sont du reste venues au secours de M. Fanfani, en publiant un communiqué commun, modéré dans le ton, qui s'oppose formellement à une dissolution de la Chambre. Par les oppositions qu'elles provoqueraient, des élections anticipées menaceraient en effet d'interrompre le processus d'une unité syndicale encore fragile. Car si les syndicats occupent en Italie une place grandissante — et cette crise ministérielle est en train de le prouver — ils n'en sont pas moins encore liés aux partis politiques. Chacune des grandes centrales « correspond » en quelque sorte à une ou plusieurs formations : la C.G.I.L. aux communistes et aux socialistes ; la C.I.S.L. à la démocratie chrétienne ; l'U.I.L. aux sociaux-démocrates, aux socialistes et aux républicains. Les tensions au sein de ce dernier syndicat sont du reste très vives depuis le début de la crise. Quoi qu'il en soit, la conclusion d'un « pacte social » implique une définition de la politique économique gouvernementale acceptable par les différents éléments de la coalition.

ROBERT SOLÉ.

Union soviétique

Mme FOURTSEVA EST MORTE

Mme Catherine Fourtseva, ministre soviétique de la culture, est morte subitement le jeudi 24 octobre, à la suite d'une crise cardiaque.

Mme Fourtseva fut pendant quelques années la seule femme admise au sommet de la hiérarchie soviétique. Née en 1910, ingénieur chimiste de formation, elle travailla dans « l'appareil » aussitôt après avoir obtenu son diplôme. En 1950, elle fut nommée second secrétaire du parti pour la ville de Moscou. A ce titre, elle allait vite devenir une des collaboratrices les plus proches de Nikita Khrouchtchev. Elle lui succéda même en 1954 à la tête de l'organisation du P.C. de la capitale.

Dès 1952, elle avait été élue membre suppléant au comité central. Elle poursuivit sa progression, au XX[e] congrès (1956), puisqu'elle fut nommée à la fois membre suppléant du présidium (bureau politique) et secrétaire du comité central. Il ne lui restait plus qu'à être titularisée au présidium, ce qui fut fait en 1957, lorsque les membres du « groupe antiparti » furent limogés. Dans ce conflit, Mme Fourtseva avait pris parti tout naturellement pour Khrouchtchev.

La faveur du « numéro un » ne l'empêcha pas de subir en 1960 une première rétrogradation. En mai de cette année-là, elle dut abandonner ses fonctions de secrétaire du comité central et devint ministre de la culture. A cette époque, les dirigeants les plus khrouchtchéviens étaient en perte de vitesse.

La nomination au ministère de la culture d'une femme qui avait du charme et un certain sens de l'humour fut bien accueillie. Cependant, le nouveau ministre défendait sans excès de langage mais fermement la ligne officielle, et l'écrivain Cholokhov s'écriait : « *Nous avons longtemps rêvé d'un ministre de la culture du genre de la camarade Fourtseva. Enfin, nous l'avons.* » Néanmoins, en 1961, elle ne fut pas réélue au présidium et, en 1962, elle ne fut pas admise à présenter sa candidature au Soviet suprême.

Déjà, on prévoyait sa mise à la retraite. Or, bien que n'étant plus député, elle conserva son poste gouvernemental. Elle survécut aussi à la chute de Khrouchtchev et se tira, ces derniers mois, d'une affaire très embarrassante. Il lui fut reproché, en effet, d'avoir utilisé à des fins personnelles des biens qui appartenaient à l'Etat : une fois encore elle fut priée de ne pas se présenter au Soviet suprême. Pourtant, elle était restée ministre de la culture.

Mme Fourtseva avait épousé M. Firioubine, vice-ministre des affaires étrangères.

DES NÉGOCIATIONS SECRÈTES AURAIENT EU LIEU ENTRE LES DEUX ÉTATS ALLEMANDS

Bonn (*A.F.P.*). — M. Karl Otto Poehl, secrétaire d'Etat aux finances, a été chargé de faire, la semaine dernière, une mission spéciale en République démocratique allemande, indique-t-on à Bonn de source proche de la coalition gouvernementale. La mission, précise-t-on, a été menée avec une telle discrétion que le représentant permanent de la R.F.A. à Berlin-Est, M. Guenter Gaus, n'en aurait été informé que ces jours-ci.

M. Poehl a discuté avec ses interlocuteurs est-allemands de l'un des problèmes-clés de la poursuite du dialogue R.F.A.-R.D.A. pratiquement interrompu depuis juillet dernier. L'abaissement du taux de change obligatoire à verser par Allemands de l'Ouest et Berlinois de l'Ouest pour passer en R.D.A.

Ces négociations secrètes sont à rapprocher de la déclaration faite, le lundi 21 octobre, à Karl Marx Stadt par M. Honecker. Celui-ci avait en effet affirmé que « *la normalisation des relations de la R.D.A. avec la R.F.A. est plus avancée que certains ne le croient* ».

DIPLOMATIE

LES ENTRETIENS SOVIÉTO-AMÉRICAINS DE MOSCOU

M. Kissinger espère des progrès « dans les prochains mois »

De notre correspondant

Moscou. — MM. Kissinger, Brejnev et Gromyko, assistés de leurs collaborateurs respectifs, ont eu, jeudi, plus de six heures de discussions au Kremlin. Ces entretiens ont été « constructifs », s'accorde-t-on à reconnaître des deux côtés.

Parmi les sujets étudiés jeudi, figuraient notamment les relations bilatérales, le Proche-Orient, la conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, ainsi que les relations commerciales entre les deux pays. Bien qu'officiellement on se refuse à toute précision supplémentaire, il est probable que MM. Kissinger et Brejnev ont évoqué l'organisation d'un « mini-sommet » américano-soviétique à la fin du mois de novembre. Selon des informations de source américaine, ce « sommet » pourrait avoir lieu le 23 novembre, à Vladivostok.

Les entretiens de jeudi ont été coupés par un déjeuner officiel offert par M. Gromyko. Au cours des toasts prononcés à cette occasion, le ministre soviétique et le secrétaire d'Etat américain ont renouvelé leur détermination à rendre la détente « *permanente et irréversible* ». « *Je suis sûr*, a dit M. Gromyko en s'adressant à M. Kissinger, *que vous avez pu conclure* [de notre discussion] *que la direction soviétique tout entière et Léonid Brejnev personnellement se prononcent résolument pour la continuation de la ligne politique qui régit les rapports entre nos deux pays (...). Notre tâche principale maintenant, c'est de poursuivre cette ligne et de développer et d'encourager nos relations. Le gouvernement soviétique est toujours fermement favorable à cette politique.* » Toutefois, a-t-il précisé, « *il y a encore trop de questions d'une très grande importance à discuter pour prévoir le résultat de nos rencontres* ».

Se décernant un certificat de bonne conduite, M. Kissinger a dit notamment : « *Lorsque je suis arrivé à Washington, l'Union soviétique y était considérée comme un adversaire permanent. Aujourd'hui, on peut déjà dire que les risques de guerre entre nos deux pays ont été ramenés à des proportions négligeables et que les tensions qui étaient si caractéristiques des périodes précédentes ont été amplement réduites. Notre objectif maintenant, c'est de donner à cet état de nos relations une base permanente et irréversible.* »

M. Kissinger s'est ensuite déclaré d'accord avec M. Gromyko pour dire que cette nouvelle rencontre de Moscou serait connue « *un très bon commencement. Je suis aussi d'accord avec lui pour estimer qu'avec de grands efforts de la part de chacun, nous pourrons effectuer des progrès considérables au cours des prochains mois* ».

Cette dernière déclaration de M. Kissinger a particulièrement retenu l'attention. En parlant de progrès devant être réalisés « au cours des prochains mois », M. Kissinger paraît les exclure pour les jours qui viennent.

JACQUES AMALRIC.

LES NÉGOCIATIONS DE VIENNE

Moscou accepterait que les réductions de troupes intéressent d'abord l'Europe centrale

De notre correspondant

Vienne. — Les négociations sur la réduction des forces en Europe, qui paraissent être au point mort depuis leur reprise il y a un mois après les vacances d'été, pourraient se débloquer dans les prochaines semaines, grâce à un geste effectué, a-t-on appris, du côté oriental. Les représentants du pacte de Varsovie auraient en effet soumis, ces jours-ci, de nouvelles propositions à leurs collègues occidentaux sur la question essentielle de savoir par quelles troupes doit commencer la diminution des forces.

Jusqu'à maintenant, l'Union soviétique et ses alliés soutenaient que la réduction devait toucher d'emblée l'ensemble des troupes (américaines, russes, armées nationales) de la région concernée dans le centre de l'Europe. Les Occidentaux suggéraient, au contraire, que Moscou et Washington fassent le premier pas, les troupes nationales suivant dans un deuxième temps.

Dans un souci de compromis, les Russes se seraient ralliés, indique-t-on de source est-européenne, au point de vue occidental. Ils souhaiteraient toutefois que la réduction des troupes nationales intervienne dans un délai rapproché, n'excédant pas un an, après celle des armées américaines et soviétiques en Europe centrale.

Bien des points cependant restent encore inconnus. Quel sera l'ordre de grandeur de la réduction proposée ? Un plafond commun est-il envisagé comme le demandent les Occidentaux ? La réduction vise-t-elle seulement les troupes américaines et soviétiques stationnées dans les deux Etats allemands ou s'étend-elle à d'autres pays ? Inclut-elle, comme le souhaitaient les Soviétiques, les forces nucléaires et aériennes ? C'est sans doute à préciser ces aspects et d'autres encore que devraient s'employer les délégations dans les semaines qui viennent.

Il faut en tout cas remarquer que ce dégel des négociations intervient au moment où M. Kissinger se trouve à Moscou et à quelques jours de la visite à Bonn de M. Schlesinger. On prête comme l'on sait au secrétaire américain à la défense l'intention de discuter avec les dirigeants ouest-allemands d'un renforcement qualitatif de l'armée américaine d'outre-Rhin ainsi que de la Bundeswehr. Sans nul doute, cette initiative contrebalancera auprès de l'opinion allemande l'effet négatif que pourrait avoir une prochaine réduction quantitative des forces américaines en Europe.

MANUEL LUCBERT.

M. TRUDEAU A BRUXELLES

M. Ortoli est favorable à un « resserrement des liens » entre le Canada et la C.E.E.

De notre correspondant

Bruxelles. — M. Trudeau, premier ministre canadien, après avoir rendu visite au siège de l'OTAN, a eu un long entretien, jeudi après-midi, avec M. Ortoli, président de la Commission européenne, et Sir Christopher Soames, vice-président, chargé des relations extérieures.

M. Trudeau a confirmé l'intention de son gouvernement d'« *établir des liens contractuels* » avec la Communauté. Autrement dit, le Canada désire conclure un accord qui fournirait une base formelle au développement de ses relations avec une Europe unie. La Commission a repris à son compte la position adoptée le 15 octobre par les ministres des affaires étrangères : la Communauté, ont expliqué MM. Ortoli et Soames, est favorable « *à un resserrement des liens d'une manière qui reste à négocier* ». Cela étant dit, comment aller de l'avant ? Il a été décidé d'engager, au niveau des fonctionnaires, des conversations exploratoires, dont l'objectif serait de réfléchir sur le cadre juridique le plus approprié pour organiser la coopération et identifier la nature des engagements qui pourraient être pris par chacune des deux parties. Une fois ce « *processus d'exploration* » conduit à terme, la Commission présenterait un rapport assorti de nouvelles propositions au conseil des ministres des Neuf.

L'entretien avec MM. Ortoli et Soames a été suivi d'une rencontre élargie à d'autres membres de la Commission, à laquelle participait notamment M. Simonet, vice-président chargé des affaires énergétiques. Peut-on envisager, en matière d'énergie, une collaboration entre la Communauté et le Canada, sans porter préjudice aux relations bilatérales déjà établies par certains Etats-membres ? Sans l'exclure, M. Trudeau aurait fait comprendre à ses interlocuteurs qu'il conviendrait, avant d'en débattre davantage, que les pays membres de la Communauté décident eux-mêmes sous quelle forme — bilatérale ou communautaire — ils souhaitent développer leur coopération énergétique avec le Canada.

M. Ortoli a accepté une invitation à se rendre au Canada en 1975. La délégation canadienne, de son côté, a accueilli favorablement une proposition d'ouvrir une représentation de la Commission à Ottawa.

PHILIPPE LEMAITRE.

Première visite en France d'un chef de la communauté noire d'Afrique du Sud

Pratiquement inconnu des Français, mais considéré, dans certains milieux libéraux britanniques notamment, comme l'équivalent sud-africain de ce que fut, pour les Américains, le révérend Martin Luther King jusqu'à sa mort tragique, le chef Gatsha Mangosuthu Buthelezi vient de séjourner une semaine en France.

Une réputation d'homme courageux avait précédé à Paris ce quadragénaire dont l'allure est celle d'un étudiant anglo-saxon studieux. Etroit collier et courte barbe noire, fine moustache ourlant des lèvres larges, le premier ministre du Kwazulu, foyer national des tribus zoulous (1), *s'exprime en homme responsable, avec calme et autorité.*

Descendant du prestigieux roi zoulou Cetewayo, dont il incarna le personnage à l'écran dans un médiocre film d'aventures intitulé Zulu, *le chef Buthelezi mène une action difficile dans son pays. Tout en multipliant les mises en garde au gouvernement de Pretoria, auquel il ne cache pas les menaces de* « révolution sanglante » *qui pèsent en permanence sur l'Afrique du Sud, il consent à jouer le jeu politique, dont restent entièrement maîtres M. Vorster et ses amis.*

Un « manque de courage »

« Il n'y a pas un seul Noir qui, en Afrique du Sud, accepte le système d'apartheid, mais nous n'avons pas le choix pour l'instant... », *nous a-t-il dit. Pragmatique, résolument convaincu que la politique est l'art du possible, ce leader noir considère de toute évidence qu'il est plus efficace de combattre le système de développement séparé avec ses propres armes.*

« Le Kwazulu est composé de vingt-neuf fragments de territoires, *nous a-t-il indiqué*, et le gouvernement sud-africain n'est pas disposé à accorder aux Noirs *plus de* terres que ne l'a prévu *la* Land Act de 1936... Il n'est pas question de demander *l'indépendance* pour un tel Etat, parce que celui-ci ne peut pas être administré... »

Sceptique à l'égard des promesses faites par M. Vorster, qui a répété à plusieurs reprises que les foyers nationaux bantous étaient en droit d'exiger leur totale indépendance, le chef Buthelezi considère que même le Transkei, qui constitue une unité territoriale d'un seul tenant, n'est pas viable économiquement. Il estime que, s'il le voulait sincèrement, M. Vorster pourrait être beaucoup plus libéral que ne le furent ses prédécesseurs, mais qu'il « manque de courage ».

« Je souhaite une fédération de tous les territoires blancs et noirs qui composent la République Sud-Africaine », *nous a-t-il déclaré. Puis, sans prétendre se poser en porte-parole de l'ensemble de la communauté noire sud-africaine, il a ajouté que les problèmes zoulous étaient ceux de tous les Noirs d'Afrique du Sud, donnant l'impression de concevoir l'évolution de ses frères de race en termes nationaux et non pas simplement tribaux.*

A propos de son voyage en France, le chef Buthelezi a ajouté : « Le gouvernement français, soucieux d'intensifier les échanges culturels avec l'Afrique du Sud, est généreux avec les Sud-Africains blancs, mais cette générosité doit s'étendre aux Noirs... » *Il constate d'ailleurs avec une certaine amertume que* « les Noirs n'interviennent pas dans les relations franco-sud-africaines », *précisant :* « Ma visite ici est la première de ce genre et ouvre précisément une plus large voie au dialogue... »

S'il s'est intéressé aux possibilités françaises d'investissement au Kwazulu, c'est surtout, semble-t-il, la coopération culturelle que le leader zoulou a placée au premier plan de ses préoccupations. Il souhaite notamment que le ministre français des affaires étrangères vienne en aide aux trois universités noires sud-africaines de Fort-Hare — d'où il est sorti diplômé d'histoire en 1951 — de Turfloop et du Zoulouland.

Cet ancien interprète du département des affaires bantoues du gouvernement sud-africain, devenu en 1957 chef de sa tribu, et promu premier ministre en juin 1970, croit, en effet, que la promotion politique *passe d'abord par le développement des connaissances. Après avoir combattu pour que l'anglais soit enseigné dans les écoles du Kwazulu afin de lutter contre l'isolement tribal dans lequel les dirigeants de Pretoria semblaient vouloir confiner son peuple, le descendant de la plus illustre des familles régnantes du Zoulouland exige, dans la mesure de ses moyens, un plus large accès de ses frères de race à l'enseignement supérieur. Mais son action ne se limite pas à ce seul objectif. La vigueur avec laquelle il soutint les travailleurs de la province du Natal, en grève en mars 1973 à Richard's-Bay, les revendications dont il ne cesse personnellement de harceler le gouvernement sud-africain, soulignent que M. Vorster et ses amis auraient tort de sous-estimer l'esprit d'indépendance et la combativité de M. Gatsha Mangosuthu Buthelezi, qui s'affirme comme l'un des leaders de la communauté noire sud-africaine.*

PHILIPPE DECRAENE.

(1) Le Zoulouland, ou Kwazulu, est un des neuf foyers nationaux bantous d'Afrique du Sud (Bantoustans). Il ne regroupe sur son territoire que 40 % des quatre millions de Zoulous dispersés à travers la République.

AMÉRIQUES

Argentine

Mme PERON VISITERA PROCHAINEMENT LE CHILI

Santiago-du-Chili (*A.F.P.*). — Après une brève entrevue avec le général Pinochet, M. Adolfo Savino, ministre argentin de la défense, a annoncé que Mme Maria Estela Peron, présidente de la République Argentine, se rendra « prochainement » au Chili en visite officielle.

D'autre part, la junte chilienne a décidé de verser 68 millions de dollars d'indemnités à la société nord-américaine Braden Copper, propriétaire de la mine de cuivre d'El Teniente, nationalisée sous le gouvernement de l'unité populaire. Cet accord porte à plus de 180 millions de dollars le montant total des indemnités que le gouvernement chilien a accepté de verser aux compagnies minières nord-américaines. De son côté, le gouvernement américain a annoncé que les Etats-Unis accorderont au Chili un prêt de 20 millions de dollars, à « intérêt minime » et remboursable en dix-neuf ans, destiné à l'achat de blé.

A TRAVERS LE MONDE

Belgique

- A L'ISSUE d'un débat de trois jours sur la situation économique et financière, le gouvernement de M. Tindemans a obtenu, jeudi 24 octobre, une majorité de 104 voix contre 66 et 8 abstentions. — (*A.F.P.*)

Egypte

- POUR PROTESTER, semble-t-il, contre l'insuffisance des transports en commun, deux mille personnes ont mis le feu le mercredi 23 octobre à un poste de surveillance de la régie des autobus, dans la rue de Port-Saïd, non loin du centre du Caire. Cet incident, qui illustre l'énervement d'une population confrontée à des problèmes économiques quotidiens de plus en plus lancinants, et à l'inadaptation de services publics débordés par la poussée démographique, fait suite à plusieurs autres manifestations de l'insatisfaction populaire (*le Monde* du 9 octobre). — (*Corresp.*)

Grande-Bretagne

- UN CORRESPONDANT ANONYME a affirmé, jeudi soir 24 octobre, dans un appel téléphonique à l'agence Press Association, qu'une nouvelle organisation d'extrême gauche, le « Drapeau rouge 1974 », était responsable de la plupart des récents attentats à la bombe commis en Grande-Bretagne, en particulier l'explosion qui a fait cinq morts dans un pub de Guildford, au sud de Londres, au début du mois.

Liban

- M. RACHID SOLH, député indépendant, a été désigné jeudi 24 octobre par M. Soleiman Frangié, président de la République, pour former le nouveau gouvernement. M. Rachid Solh est un cousin éloigné de M. Takieddine Solh, précédent premier ministre, démissionnaire depuis le 30 septembre dernier. Pressenti pour former le nouveau cabinet, M. Saeb Salam avait renoncé lundi à sa tentative. — (*A.F.P., Reuter.*)

Nations unies

- LA COMMISSION SOCIALE de l'Assemblée des Nations unies a demandé au gouvernement du général Pinochet — dans le projet de résolution qu'elle a adopté mardi 22 octobre par 83 voix contre 9 dont celles des Etats-Unis et de la Chine) — de libérer tous les prisonniers politiques et de rétablir les droits de l'homme au Chili. — (*A.F.P.*)

- DEVANT LE CONSEIL DE SECURITE, qui poursuit son débat sur l'avenir de l'Afrique du Sud à l'ONU, à la requête de l'Assemblée générale, le représentant sud-africain a souligné que la politique d'« apartheid » « *fait partie de l'évolution historique de notre pays. Elle a été mise en application pour éviter des frictions et favoriser les intérêts de tous* ».

Il a toutefois ajouté que l'« apartheid » « *disparaît et disparaîtra du sport en Afrique du Sud* ». De son côté, le représentant de l'Ouganda a réclamé une action militaire de l'ONU contre l'Afrique du Sud.

ARTS ET SPECTACLES

Musique

Pierre Boulez : « Pourquoi l'IRCAM ? »

Concluant les premières manifestations publiques de l'Institut de recherche et de coordination acoustique-musique (Petit Beaubourg) au Théâtre d'Orsay, Pierre Boulez a répondu, mercredi, en présence d'une foule nombreuse, à la question : « Pourquoi l'IRCAM ? » ; on dirait plutôt : « *Pourquoi Boulez a-t-il voulu l'IRCAM ?* »

Cette volonté farouche d'une pensée, plus nette et cohérente que jamais, s'est affirmée dans une étonnante profession de foi qu'on dira cartésienne. Ses premiers mots : « *Notre époque se caractérise par une individualité exaspérée des créateurs, mais aussi par un sens aigu de la collectivité.* » Ses derniers mots : « *A l'IRCAM, chacun développera sa personnalité et son irrationnel, mais à l'intérieur de la rationalité collective* », avec en corollaire cette flèche en direction de Stockhausen : « *Je ne pense pas que les solutions de fuite, même si elles sont fécondes individuellement, soient bonnes pour la collectivité.* » Il n'y manque même pas, au centre du discours, l'expression cartésienne du doute méthodique : « *L'IRCAM doit commencer avec le doute essentiel de tout ce qui existe actuellement. Il faut repartir à zéro.* »

On doit donc interpréter cette fondation comme une étape, peut-être définitive, de la carrière de Boulez (qui aura cinquante ans l'an prochain). Ce fut d'abord l'école post-webernienne, dont il fut l'un des chefs : « *Elle a misé sur l'utopie d'un style collectif et elle a triomphé momentanément, mais s'est écroulée faute d'une base de langage suffisamment large ; la transformation du matériau sonore a battu la théorie en brèche et l'anarchie a proliféré.* »

Ensuite le chef d'orchestre : « *Il était facile d'expérimenter à travers des groupes restreints, parce qu'il n'y avait pas d'opposition, donc pas de dialectique entre ce qui était proposé et ce qui était reçu. Tout a changé quand on s'est heurté au monde professionnel traditionnel.* » Boulez a refusé le ghetto, s'est imposé à la tête des grands orchestres de Londres et de New-York, sans parvenir à imposer tout le courant de la musique contemporaine : « *On commence seulement à voir se dissoudre les réticences à l'égard de l'école de Vienne du début du siècle.* » L'action à longue échéance ne lui suffit plus : « *Faut-il obéir à la loi du cloître, en attendant que l'histoire ait fait son œuvre souvent posthume ?* »

* * *

Inutile de dire que Boulez a opté pour « *mettre la subversion à l'intérieur du système* », comme il le disait naguère (*le Monde* du 10 janvier). Ou, plus exactement, il veut aller plus loin avec l'IRCAM et répondre au défi que l'époque moderne pose à la musique : « *Aujourd'hui*, selon le diagnostic formulé mercredi par Jean-Claude Risset, *la musique se pose des problèmes qu'elle ne peut plus résoudre sans les moyens scientifiques et conceptuels de son époque.* »

Il s'agit donc d'essayer de forger la musique de l'avenir. Et, pour cela, être libre des organismes existants, « *qui ont d'autres obligations, pour pouvoir influencer la vie musicale en plantant dans un autre terrain une autre semence, pour qu'il y ait autre chose qui commence* ». Ne pas être l'organe périphérique d'une université ou d'une radio, victime désignée des premières compressions budgétaires, mais un organisme préposé à la recherche, « *créé pour l'expression du monde actuel* ».

Ses objectifs : créer une lutherie nouvelle, au lieu « *de truquer avec les instruments, de jouer par des moyens irrationnels contre la volonté du constructeur qui les a inventés en fonction d'un choix esthétique vieux de deux ou trois siècles* » ; explorer le « *total sonore* » ouvert par la technologie qui, avec l'ordinateur notamment, permet de synthétiser n'importe quel son connu ou non, et déterminer dans cet « *univers amorphe* » une « *vocation esthétique* », car plus on va vers des sons différenciés, plus ces sons ont de peine à s'intégrer à un projet de composition.

Enfin, il faut avancer le plus loin possible dans le mariage entre la musique et la pensée scientifique, théorique et pratique. Non pas pour « *faire tomber l'irrationnel de la force créatrice sous la poigne de la science conçue comme le rationnel par excellence* », mais pour féconder l'imaginaire : « *Si vous n'avez pas une connaissance intérieure de l'électronique, votre imagination sera incomplète et vous ne pourrez demander au scientifique que des échantillons anecdotiques.* » De même les scientifiques appelés à travailler à l'IRCAM devront « *ordonner leur imagination dans un sens musical pour concevoir ce dont les musiciens et les compositeurs ont besoin aussi bien au niveau technologique que conceptuel* ».

Que sortira-t-il de ce grandiose dessein, en admettant que l'État respecte la règle du jeu fixée par Boulez, d'une liberté absolue de recherche sans obligation de « *production, c'est-à-dire de consommation* » en vue d'une musique future aux résultats aléatoires ? Boulez répond : « *Le dix-huitième siècle a été marqué par des découvertes théoriques importantes, en particulier par la fixation de l'échelle tempérée, qui a déterminé une floraison de la musique. On ne relit plus les traités, mais on écoute les musiques qui en sont nées. C'est le destin que je souhaite à l'IRCAM.* »

Alors, en route pour la musique du vingt et unième siècle ?

JACQUES LONCHAMPT.

★ Une séance du « Forum de musique contemporaine » sur « le grand et le petit Beaubourg », préparée par les revues *Art Press* et *Musique en jeu*, aura lieu le 13 décembre, à 18 h. 30, au Centre culturel allemand, 17, avenue d'Iéna (la séance du 5 novembre est annulée).

* * *

● *A la suite de son interview*, parue dans *le Monde des arts et des spectacles* du 17 octobre, le compositeur Jean-Claude Risset précise que l'adjectif « rentable », appliqué aux ordinateurs (dans la phrase : « Et ils promettent d'être beaucoup plus rentables qu'un orchestre symphonique ») procède d'une mauvaise interprétation de sa pensée. « Les ordinateurs sont en effet moins coûteux que les grands orchestres, ajoute-t-il, mais ils ne peuvent en aucun cas rendre les mêmes services. Il n'est donc pas possible de les comparer. »

■ Bill Haley, malade, renonce à sa tournée en Europe. Les spectacles prévus à Paris, Marseille et Lyon sont donc annulés. Les places seront remboursées aux bureaux de location, pour Paris aux trois FNAC et à Lido-Musique.

Formes

L'ancien et le nouveau

Bienvenue à Tuma. Le revoici chez Karl Flinker (1), qui, l'an dernier, avait révélé dans un accrochage de groupe quelques-unes de ses œuvres — son nom donc, l'existence d'un peintre encore jeune qui depuis près de douze ans impose sa façon de voir çà et là en Europe.

Cette fois Peter Tuma revient en force avec une bonne trentaine de peintures, de gouaches, de dessins tout récents. Du premier coup l'œil se fige, comme *prend* une mare sous la gifle du gel. Où un art apparemment aussi simple, scrupuleusement représentatif, nettoyé de toute sophistication, de tout poil superflu, trouve-t-il un tel pouvoir d'envoûtement ? Cherchez-le, ce pouvoir, au-delà de la satisfaction dispensée par le faire d'un artiste qui sait manier le crayon et le pinceau. Ses « paysages » — pourquoi appelle-t-il paysages des tas de galets, des morceaux de toitures, des charpentes étayées par des échafaudages tubulaires soudain bleus, jaunes, rouges, par des masses tantôt de couleurs opulentes, tantôt d'austères grisailles ? — se découpent souvent en angles vifs sur le vide absolu du papier ou de la toile vierges. On se demande où est l'homme là-dedans, l'homme-personnage, dont la race s'est sans doute éteinte. Il subsiste par les vestiges de son activité en pleine décrépitude, à moins que la dégradation s'amorce par quelque accroc, des plaques rivetées attaquées par la rouille...

On est tenté de découvrir la réponse à tout cela dans une toile qui pourtant semble ici inattendue : *Chemise chilienne* (hommage à Gnoli), déchirée, aspergée d'un sang (?) qui a viré au bleu, où l'absence de l'homme cette fois est terriblement présente.

* * *

Parce que je ne m'attarde qu'à ce qui me plaît, jeune ou vieux, je conseillerai aux amoureux de la gravure les lithographies (et les gouaches aussi) de Robert Lotiron (1886-1966). Il était impératif qu'un hommage (2) fût rendu à un artiste exagérément modeste qui fut autrefois lié aux grands courants de son époque, que ses estampes délicates en noir et blanc, tels *le Train de péniches* ou *Champ de blé*, et surtout ses lithos en couleurs (Lotiron s'y mit en 1943) fussent enfin visibles. Par exemple cette admirable *Nature morte au pichet*, *la Lanterne verte*, contrastant avec des pourpres, *la Charpenterie de Dieppe*, *la Charette*, *Attelages au pont Louis-Philippe*, *le Pollet*, *le Déchargement de bois*, etc. Les volumes, nettement équilibrés par un artiste qui a écouté la leçon cubiste, dès 1911, l'harmonie des couleurs contrastées, aboutissent à un notable dépassement de l'anecdote. Figuratif certes — ce n'est pas un déshonneur, — Lotiron respecte si loyalement le paysage, agreste ou surtout urbain, que l'image n'est plus le modèle, devient comme tout ce qui est valable en art, une construction de l'esprit et un délice pour l'œil. Les spécialistes y goûteront par surcroît les réussites d'un graveur qui, notamment par grattages de la pierre, biffures à l'acide, renouvela les vieilles techniques.

Pendant que se poursuit à la galerie Jacob l'exposition des huiles de Sergio de Castro, s'achève dans le Nord celle de ses gouaches. Jusqu'au 3 novembre une série, *les Ateliers*, est visible à Valenciennes avec ses accords, sa Valenciennes (3), avec ses accords sourds, sa magie.

Il fallait les saluer au passage avant de revenir à Paris, où l'archi- œuvres qu'elle émane), les tapisseries, de silence », d'Andrée Vilar(4). Tapisse- la « rêverie embrasée dans une tour de silence », d'Andrée Vilarchy. Tapisseries qu'annoncent déjà les gravures dominées par l'ombre pure de Matisse. Toute une gamme de coloris, des plus ardents aux plus sourds, habille des formes souples, harmonieuses, qui confèrent leur permanence aux grands mythes méditerranéens : Prométhée, vaste composition sombre comme le destin, avec un sigle noir, un demi-dieu bleu sur ciel de feu ; Léda la nuit, Léda et le cygne, en teintes beige ; Icare et Dédale, Icare et son ombre, Narcisse et son double... l'orange sanguine solaire flotte sur les courbes plus purpurines de la femme-sable. Mais que dire de *Nocturne*, dont les mêmes valeurs sont transposées en négatif, la lune blanche ayant pris le relais ? Il n'est peut-être pas in-signifiant de noter que le musée Paul-Valéry, à Sète, a acquis *la Plage rouge*. Les lieux où souffle l'esprit sont des carrefours de rencontres où le hasard a une faible part.

Quant aux sculptures — en bois — d'Alexandre Noll, dont la disparition, il y a quatre ans, nous avait douloureusement surpris ; en dépit de son *âge qui n'avait en rien ralenti son élan* créateur, elles font bonne figure entre les merveilles tissées d'Andrée Vilar. Dialogue fortuit peut-être de lignes apaisées.

JEAN-MARIE DUNOYER

(1) Galerie Karl Flinker, 25, rue de Tournon.
du Four.
(2) Galerie Safot Le Garrec, 24, rue
(3) Chez Monique Delcourt, Valenciennes.
(4) La Demeure, 6, place Saint-Sulpice.

Théâtre

« Les Émigrés », de Mrozek

Dans une cave, un logement sordide, sans fenêtres, éclairé par une ampoule qui brûle les yeux, où tous les bruits de l'immeuble parviennent amplifiés à travers la tuyauterie, vivent deux travailleurs immigrés : un paysan illettré passé au Lumpenprolétariat et un intellectuel. Dès que s'allument les projecteurs, on sait à qui on a à faire : étendu, Laurent Terzieff lit ; Gérard Darrieu retire ses chaussures et montre des chaussettes trouées. Il n'y a pas de surprise, les personnages ont le physique de leur emploi. Et non seulement le physique, mais le vocabulaire. Et non seulement le vocabulaire, mais le comportement. Ce sont deux types bien définis, taillés dans la masse, sans la moindre ambiguïté. Gérard Darrieu se tue la santé en travaux dangereux, en heures supplémentaires, se prive de tout pour retourner chez lui et construire une maison. Laurent Terzieff cultive le rêve « étudiants-ouvriers même combat » et l'autocritique masochiste.

Le huis clos transforme les conflits de classe en rapports sadiques. Chacun se sert de ses armes — d'un côté : la culture, la spéculation intellectuelle ; de l'autre : le bon sens direct, la force irrationnelle — pour se démolir alternativement. Ils sont enchaînés l'un à l'autre, ils ont besoin l'un de l'autre. Pourquoi ? La question est assez rapidement résolue. Gérard Darrieu se fait plus ou moins entretenir par Laurent Terzieff qui le traite en cobaye : « Je suis un privilégié, donc un salaud, dit-il à peu près. Si tu ne prends pas conscience de ta mentalité de bœuf, de ta condition d'esclave, je reste un salaud. » Leur fraternité ne sert qu'à alimenter leur névrose.

Mais, ensuite, la pièce continue. Parce que Mrozek paraît fasciné par le nihilisme de l'absurde : il ne pousse pas les personnages dans leurs contradictions, mais à l'extrême limite de leurs réactions stéréotypées ; il les place avec une joie mauvaise dans des situations très mélodramatiques. Et lorsque le spectacle s'achève sur l'un qui ronfle et l'autre qui sanglote, il semble bien que tous les clichés sur l'impuissance de l'intellectuel et sur celle du prolétaire aliéné — l'impuissance, la seule égalité permise aux hommes ont été exposés et plutôt deux fois qu'une.

Laurent Terzieff et Gérard Darrieu jouent le côté « authentique » des personnages et le font avec brio. Roger Blin a construit une mise en scène naturaliste, minutieuse, bien rythmée. Ils ont manifestement compté sur l'accumulation des vérités premières pour souligner l'humour corrosif de l'auteur sur le monde et sur lui-même. Mais ils ont fait trop confiance à la pièce, on en sort la tête plutôt lourde et l'esprit assez vide.

COLETTE GODARD.

★ Petit Théâtre d'Orsay, 20 h. 30.

● ERRATUM. — Le Théâtre de la Nouvelle-Comédie, où Daniel Emilfork présente et joue *la Folie de Dieu*, d'Elie Wiesel, est le nom de l'ancien Théâtre de la Potinière (et non Daunou, comme il a été écrit par erreur dans *le Monde* du 25 octobre).

Cinéma

« LA GIFLE »

Entre ce film, le second de Claude Pinoteau (le premier était *le Silencieux*), et celui de Claude Sautet, *Vincent, François, Paul et les autres*, existe un certain air de famille. La présence au générique de Jean-Loup Dabadie, adaptateur-dialoguiste de l'un et l'autre ouvrage, n'est certainement pas étrangère à cette parenté.

Dabadie a du goût pour les intrigues bien agencées, les caractères ciselés, les répliques qui font mouche. On trouve tout cela dans le film de Claude Pinoteau. On y trouve également des personnages qui appartiennent au même milieu social que ceux de Sautet (« cols blancs » et moyenne bourgeoisie). *Professeur de géographie*, séparé de sa femme et venant de rompre avec sa maîtresse, sur le point, en outre, de perdre sa situation, Jean, le quinquagénaire de *la Gifle*, pourrait être le copain de Vincent, de François et de Paul. Lui aussi est aux prises avec les embêtements de l'existence, lui aussi balance entre la fureur et la tendresse, lui aussi a parfois du mal à supporter son âge.

Là s'arrête la comparaison. *Vincent, François, Paul et les autres* était un film nostalgique sur l'échec et l'amitié. *La Gifle* est une comédie souriante dont le sujet est l'amour paternel. Jean a une fille, Isabelle, dix-huit ans, qui lui en fait voir de toutes les couleurs. Elle n'est pourtant *pas méchante*, la *petite* Isabelle. Simplement elle a envie de vivre, d'habiter avec le garçon qu'elle aime (qu'elle croit aimer), de plaquer ses études, bref d'être heureuse. Jean estime que son devoir est de freiner ces lubies. Un soir de querelle, une gifle magistrale provoque la rupture entre le père et la fille. Rupture naturellement provisoire, mais qui, sur le moment, entraîne Isabelle, ses amoureux et ses parents dans une course-poursuite digne du meilleur vaudeville.

Claude Pinoteau ne prétend pas parler en sociologue du conflit des générations. Ni Reich ni Marcuse. On devine pourtant à certains traits qu'il connaît personnellement la question. Dans ce film mousseux et virevoltant, il y a de très jolis moments de gravité. Entre deux cabrioles et deux coups de gueule, Pinoteau dresse un juste bilan de ce qui sépare et de ce qui unit la fougueuse, la fugueuse Isabelle et son irascible papa. Printemps, automne : ils sont sur deux *longueurs d'onde différentes*. Mais même lorsque leur affrontement tourne au vinaigre, le vieux fond commun de complicité et d'affection reste intact.

La Gifle, on s'en doute, est un film d'acteurs. D'un côté les adultes : Lino Ventura, plus prof de catch que prof de géo, désarmé devant son Isabelle, souvent émouvant ; Annie Girardot, mère pétillante et compréhensive ; Nicole Courcel, sensible et digne dans une scène de séparation. De l'autre côté, la jeune classe : Francis Perrin, bouffon irrésistible ; Jacques Spiesser, romantique à souhait ; enfin et surtout, Isabelle Adjani, râleuse ébouriffée, charmeuse ébouriffante, dont la spontanéité et la fantaisie nous ravissent... Une distribution exemplaire pour une délicieuse comédie.

JEAN DE BARONCELLI.

★ Berlitz, Cluny-Palace, Bosquet, Ambassade, Montparnasse-Pathé, Gaumont-Sud, Wepler.

Ventes

LA PEINTURE MODERNE TOUCHÉE PAR LA CRISE A NEW-YORK

La peinture moderne, longtemps considérée comme valeur refuge et comme placement sûr, a pris, mercredi soir, chez Sotheby-Park Bernet, à New-York, le même tournant que les valeurs de Wall Street.

Une nature morte de Braque, intitulée *Guitare, fruit et pot*, estimée sur catalogue à un prix variant de 400 000 à 500 000 dollars, atteignit difficilement 270 000 dollars. Le vendeur a préféré la retirer des enchères. L'an dernier déjà, un portrait de Modigliani avait été retiré des enchères à 310 000 dollars (son propriétaire en attendait au moins 400 000 dollars).

« *Pour la première fois depuis trente ans la tendance est à la baisse chez les grands peintres* », déclarait mercredi un des dirigeants de Park Bernet. Mais il semble que les prix restent stables, et même légèrement en hausse pour les œuvres de peintres de second rang. La vente de dessins, pastels et aquarelles de divers grands maîtres, comme Picasso, Chagall et Klee n'a rapporté, mercredi après-midi, que 850 000 dollars, alors que Park Bernet en espérait au moins 1 million de dollars. La direction de la salle de ventes n'en était pas moins satisfaite de constater que 75 % des œuvres offertes avaient trouvé preneur.

Au nombre des « perdants » du mercredi 23 octobre, on remarquait notamment une œuvre de Léger, estimée entre 30 000 et 40 000 dollars. Elle n'a fait que 22 000 dollars. Un dessin de Miro, évalué à quelque 20 000 dollars, a été vendu 10 000 dollars.

A Paris

ATTENTATS CONTRE DEUX SALLES QUI PROJETTENT « HISTOIRES D'A »

Deux salles de cinéma parisiennes, où est projeté le film « *Histoires d'A* », ont été attaquées, entre 23 heures et 23 h. 30, dans la soirée du 24 octobre, par une quinzaine d'inconnus masqués. Dans la première salle, le cinéma Saint-Lazare-Pasquier (8e arrondissement), les agresseurs ont brisé les vitrines extérieures et tenté, en vain, de provoquer un incendie ; dans la seconde, le Ciné-Halles (2e arrondissement), les inconnus ont également brisé les vitrines et essayé, sans y parvenir, de mettre le feu dans le hall.

Dans les deux cas, la projection du film a pu continuer. Ces deux agressions — qui ont été revendiquées par le GAJ (Groupe d'action jeunesse) mouvement d'extrême droite — ont provoqué la protestation de plusieurs organisations.

● *La course du pari tiercé* (prix de l'Elevage) disputée le 24 octobre à Evry, a été remportée par Gone with the wind, suivi de Porto Parina et de Tunica. La combinaison gagnante est 11-18-9.

Culture

A la séance publique de l'Institut de France

Des origines de la vie à celles de la bande dessinée

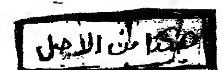
Comme chaque année, les cinq académies de l'Institut se sont retrouvées ce vendredi sous la Coupole. Ouvrant l'éventail des disciplines propres à chaque compagnie, M. Jean-Jacques Trillat, président de l'Académie des sciences et aussi président de séance, a présenté une vaste synthèse des derniers travaux — hypothèses appuyées sur des expériences — relatifs à l'origine des structures du cosmos : *De l'inerte à la vie*. Un cosmos, gigantesque laboratoire où s'accomplissent d'innombrables réactions [illegible] jusqu'au jour, voici plus de [illegible] milliards d'années, où [illegible] la troisième cellule vivante.

Du monde réel, M. André Pezard, des inscriptions et belles-lettres, a passé au monde allégorique de Dante : *Un arbre biblique dans le « Purgatoire »*. Quel arbre ? Un térébinthe sans doute, répond l'orateur au terme d'une savante exégèse, sous les ramures duquel le poète revoit Béatrice.

La musique adoucit-elle les mœurs ? demande alors M. Tony Aubin, des beaux-arts. Certes. L'homme chante en travaillant, en priant. Et la musique a même un pouvoir thérapeutique utilisé par les médecins américains. Mais M. Aubin préfère renverser le mouvement mélodique : pour lui, si les mœurs n'adoucissent pas toujours la musique, ils ont une profonde influence sur l'expression musicale, dans la musique pop' comme dans la musique soviétique.

L'homme peut être identifié au travail... mais M. Jean-Robert Debray, des sciences morales et politiques, a soin de distinguer, dans son exposé sur *le Travail et la Durée de la vie*, la notion de métier de la notion de travail. Une nouvelle conception de l'emploi de son temps lui semble préférable aux solutions plus ou moins confuses préconisées çà et là. L'activité est une nécessité vitale. La prolongation de la vie, et le ralentissement, physiologique et psychologique, du vieillissement posent des problèmes qui, pour être résolus, doivent tenir compte de cette nécessité.

Les bandes dessinées, d'ailleurs, n'ont-elles pas conquis un public de tous les âges ? M. René Clair, de l'Académie française, était bien placé pour parler de ce « cinéma inanimé » qui a pris place parmi les moyens de communication de masse au même titre que la radio, le cinéma ou la télévision. Les techniques des *comics*, dit-il, sont devenus instruments de création. Et leurs personnages vivent dans un éternel présent. Il était temps que l'Académie confère à la bande dessinée ses lettres de noblesse...



هكذا من الأصل

SPECTACLES

cinémas

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La cinémathèque

Chaillot, 15 h. : le Grand Jeu, de J. Feyder ; 18 h. 30 : Pension Mimosas, de J. Feyder ; 20 h. 30 : la Kermesse héroïque, de J. Feyder ; 22 h. 30 : la Victoria, de P. Lilientahl ; 0 h. 30 : Rock around the clock, de Sears.

Rue d'Ulm, 19 h. 30 : Ventres glacés, de S. Dudow et B. Brecht ; 21 h. : le Testament du Dr Mabuse, de F. Lang.

Les exclusivités

A BIGGER SPLASH (A., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (033-39-19), Mac-Mahon, 17e (380-24-81).

AMARCORD (It., v.f.) : P.L.M.-Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; v.o. : Studio Galande, 5e (033-72-71).

ANNA ET LES LOUPS (Esp., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-40), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Studio Raspail, 14e (326-38-98).

L'ARNAQUE (A., v.o.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19), la Clef, 5e (337-90-90) ; v.f. : Omnia, 2e (231-39-36), Bretagne, 6e (222-57-97).

CELINE ET JULIE VONT EN BATEAU (Fr.) : Dragon, 6e (548-54-74), Hautefeuille, 6e (633-79-38).

CONRACK (A., v.o.) : Action-Christine, 6e (325-85-78).

LA COUSINE ANGELIQUE (Esp., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18).

LES CONTES IMMORAUX (Fr.) (**) : Vendôme, 2e (073-97-52), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19), Hollywood-Boulevards, 9e (770-10-41), Mistral, 14e (734-20-70).

DE LA CHAIR POUR FRANKENSTEIN (It., v.f.) (**) (en relief) : Gaumont-Théâtre, 2e (231-33-16), Quartier-Latin, 5e (326-84-65), Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).

LES DERNIERES FIANÇAILLES (Can., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).

EMMANUELLE (Fr.) (**) : Marivaux, 2e (742-83-90), Studio Cujas, 5e (033-89-22), Arlequin, 6e (548-62-25), Triomphe, 8e (225-45-76), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25), Paramount-Orléans, 14e (580-03-75), Lux-Bastille, 12e (343-79-17), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Plaza, 8e (073-74-55).

ERICA MINOR (Suis.) : Studio Logos, 5e (033-26-42).

LE FANTOME DE LA LIBERTE (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Concorde, 8e (359-92-84), Ermitage, 8e (225-15-99), Caméo, 9e (770-20-89), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Murat, 16e (288-99-75).

FROGS (A.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).

L'EXORCISTE (A., v.o.) (**) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Normandie, 8e (359-41-18), Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19) ; (v.f.) : Bretagne, 6e (222-57-97), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Max-Linder, 9e (770-40-04), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Caravelle-Pathé, 18e (387-50-70).

GATSBY LE MAGNIFIQUE (A., v.o.) : Biarritz, 8e (359-42-33), U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08), Saint-Michel, 5e (326-79-17), Bonaparte, 6e (326-12-12) ; (v.f.) : Madeleine-Gaumont, 8e (073-56-03), Biarritz, 8e (359-42-33), Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90), Telstar, 13e (331-06-19), Mistral, 14e (734-20-70), Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02), Cambronne, 15e (734-42-96), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

GENERAL IDI AMIN DADA (Fr.) : St-André-des-Arts, 6e (326-48-18), Murat, 16e (288-99-75).

LES GUICHETS DU LOUVRE (Fr.) : Templiers, 3e (272-94-56) ; Royal-Passy, 16e (527-41-16).

HISTOIRE D'A (Fr.) (**) : Ciné-Halles, 2e (236-71-72), St-Germain-Village, 5e (633-87-59), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), St-Lazare-Pasquier, 8e (387-56-16).

ILLUMINATION (Pol., v.o.) : Racine, 6e (633-43-71).

KASHIMA PARADISE (Fr.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47).

KID BLUE (A., v.o.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).

LANCELOT DU LAC (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40), Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36), Impérial, 2e (742-72-52), Marignan, 8e (359-92-82), Cambronne, 15e (734-42-96).

LA PROPRIETE C'EST PLUS LE VOL (It., v.o.) (*) : Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72), Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Marais, 4e (278-47-86) ; v.f. : Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13).

LARRY LE DINGUE, MARRY LA GARCE (A., v.f.) : UGC-Odéon, 6e (325-71-08).

LE MARCHAND DES QUATRE-SAISONS (All., v.o.) : Panthéon, 5e (033-15-04).

MEMOIRES DU SOUS-DEVELOPPEMENT (Cub., v.o.) : la Pagode, 7e (551-12-15).

LES MILLE ET UNE NUITS (It., v.o.) (**) : Studio Médicis, 5e (633-25-97), U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).

LE MILIEU DU MONDE (Suis.) : Quintette 4 et 5, 5e (033-35-40), 14-Juillet, 11e (700-51-13).

LA MOUTARDE ME MONTE AU NEZ (Fr.) : Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59), A.B.C., 2e (236-54-55), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Marignan, 8e (359-92-82), Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48), Fauvette, 13e (331-56-86), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Cambronne, 15e (734-42-96), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

NE VOUS RETOURNEZ PAS (A., v.o.) (**) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-47-19).

NOUS VOULONS LES COLONELS (It., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90), Cinoche de Saint-Germain, 6e (633-10-82).

LA RIVALE (Fr.) : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Maillot, 17e (758-24-24), Grand-Pavois Bébord, 15e (531-44-58).

RUBY (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).

LE SECRET (Fr.) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Concorde, 8e (359-92-84), Mercury, 8e (225-75-90), Lumière, 9e (770-84-64), Maxéville, 9e (770-72-87), Fauvette, 13e (331-60-74), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Mayfair, 16e (525-27-06), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

LES SEINS DE GLACE (Fr.) : George-V, 8e (225-41-46), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Moulin-Rouge, 18e (606-63-26), Ermitage, 8e (359-15-71).

S.P.Y.S. (A., v.o.) : Elysées-Cinéma, 8e (225-37-90), Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12) ; v.f. : Miramar, 14e (326-41-02), Magic-Convention, 15e (828-20-32), Clichy-Palace, 17e (387-77-29).

LA TERRE PROMISE (Chi., v.o.) : Studio St-Séverin, 5e (033-50-91), 14-Juillet, 11e (700-51-13).

VERDICT (Fr.) : Gaumont-Champs-Elysées-II (s.f.), 8e (225-67-29), St-Lazare-Pasquier, 8e (387-56-16), Athéna, 12e (343-07-48), Montréal-Club, 18e (607-16-81).

VINCENT, FRANÇOIS, PAUL ET LES AUTRES (Fr.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38), Gaumont-Colisée, 8e (359-29-46), Français, 9e (770-33-88), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Fauvette, 13e (331-56-86), Gaumont-Convention, 15e (828-42-27), Victor-Hugo, 16e (727-49-75), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

Les films nouveaux

REFROIDI A 99 %, film américain de John Frankenheimer, avec Richard Harris. — v.o. : Bilboquet, 6e (222-87-23), Ermitage, 8e (359-15-71), Bienvenue-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; v.f. : Liberté-Club, 12e (343-01-59), Murat, 16e (288-99-75), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41), Rex, 2e (236-83-93), Paramount-Maillot, 17e (747-24-24).

LES BICOTS NEGRES VOS VOISINS, de Med Hondo. — v.o. : Studio de La Harpe, 5e (033-34-83).

ON N'EST PAS SERIEUX QUAND ON A DIX-SEPT ANS, film français d'Adam Pianka. — Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14), Hautefeuille, 6e (633-79-38), Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-56-16), Jean-Renoir, 9e (874-40-75).

LE TROISIEME CRI, film suisse d'Igaal Niddam, avec Jacques Denis. — Luxembourg, 6e (633-97-77), Studio République, 11e (805-51-97).

L'EXECUTEUR NOIR, film américain de Gordon Douglas. — v.f. : Hollywood-Boulevards, 9e (770-10-41).

QU'EST-CE QUE JE SUIS VENU FOUTRE DANS CETTE REVOLUTION, film italien de Sergio Corbucci, avec Vittorio Gassman. — v.o. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27), Publicis-Matignon, 8e (359-31-97) ; v.f. : Maxéville, 9e (770-72-87), Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).

BORSALINO AND CO, film français de Jacques Deray, avec Alain Delon. — Danton, 6e (326-08-18), Le Paris, 8e (359-53-99), Madeleine-Gaumont, 8e (073-56-03), Helder, 9e (770-11-24), Richelieu-Gaumont, 2e (233-56-70), La Rotonde, 6e (633-08-22), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Magic-Convention, 15e (828-20-32), Napoléon, 17e (380-41-46), Images, 18e (522-47-94), Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).

LA GIFLE, film français de Claude Pinoteau, avec Lino Ventura, Annie Girardot, Isabelle Adjani. — Berlitz, 2e (742-60-33), Cluny-Palace, 5e (033-07-76), Gaumont-Bosquet, 7e (551-44-11), Ambassade-Gaumont, 8e (359-19-08), Montparnasse-Pathé, 14e (326-65-13), Gaumont-Sud, 14e (331-51-16), Wepler-Pathé, 18e (387-50-70).

ONCE, film américain de Morton Heilig ; Studio de l'Etoile (17e) (ETO 19-93).

LES MURS ONT DES OREILLES, film français de Jean Girault, avec Louis Velle. — Boul'Mich, 5e (551-44-11), Galaxie, 13e (331-76-86), Maine-Rive-Gauche, 14e (567-06-96), Capri, 2e (508-11-69), Paramount-Odéon, 6e (325-59-83), George-V, 8e (225-41-46), Paramount-Opéra, 9e (073-34-37), Paramount-Gobelins, 13e (707-12-28), Paramount-Montparnasse, 14e (326-22-17), Paramount-Orléans, 14e (580-03-75), Publicis-Sofitel, 15e (842-04-68), Passy, 16e (288-62-34), Paramount-Maillot, 17e (747-24-24), Moulin-Rouge, 18e (606-63-26).

L'immobilier

exclusivités

appartements vente

Paris

LE CASTEL-D'AUTEUIL
37, BD D'AUTEUIL
(Face au Bois de Boulogne)
Petit immeub. de tr. gde classe, au calme, jardins privatifs : 4 P., 108 m² hab. + 30 m² balc.; 5 P., 122 m² hab. + 32 m² balc. C.M.S. - Téléphone : 705-37-65.

Mº NATION Imm. p. de t. rav. 3 p., c., s. de ba. wc, chff. 73 m², parf. état, tapis esc. Prix 190.000 F. - 343-62-14.

Pr. P Montsouris - ODE. 42-70 Jardinet privé Rav. F. Maison triplex 50 m2.

14e - Pr. AV. MAINE Prop. vd 3 p. 50 m2, cuis., dche, tél., cave, Calme. Tél. 566-67-64.

DENFERT. Prop. vd duplex ind. av. jard. C. F. — KLE. 93-15.

DUPLEX. 13e. stand. Particul. vd 85 m2 + 46 m2 terrasse. Tél. : 707-27-45.

MARAIS. F. à P. Imm. classé. 2 p. 51 m2, tt cft, s. jardin, tél. Calme, Standing. Tél. 278-26-99.

GEORGES-MANDEL SANDEAU Bel appart. 1er étage. 240 m2, partie récept. claire, chambre sombre, restauration à envisag., profession libérale autorisée. Prix exceptionnellement bas. CIABA - 720-63-63

Pr. Pte VANVES. Part. vd appt neuf, jam. habité, 5 P., 106 m², 2 bains, garage 2 voit. Prix 329.000 F. - Tél. 660-63-51.

16e A rénover 80 m², 2 F., c., tél., s. bains. T. 578-90-11.

Pl. St-A.-des-Arts. - ODE. 42-70 Vue quai et arbres Appt 4 P. lux. ren. Im. caract.

5e 6 PIECES TT CONFORT 585.000 F. - 285-46-46.

FAIDHERBE-CHALIGNY Imm. réc. 3 pièces, balc., ét. élevé, tt cft, box s/sol. 265.000 F, crédit poss. Apr. 14 h, sdi-ldi : 32, r. Chanzy

PORTE DOREE Imm. récent Gd 2 pièces, 60 m², tt conft, balc. 218.000 F. Crédit poss. Après 14 h, sdi-ldi : 55, boul. Soult (escalier nº 6).

PANTHEON RARE. Imm. p. de taille, TRES GD 2 P., lux. amén., 2e ét., balc. URGT. - 325-77-33 ou 828-71-83.

Région parisienne

FONTENAY-LE-FLEURY Résid. Parc Montaigne, 2/3 p. 64 m2. Sud vis-à-vis. Cave. Park. Tél. Prix : 128.000 F. - Tél. 460-14-51.

SURESNES. 5 p. 115 m2. Conft. Immeuble 2 ans. Px 370.000 F. 506-48-98

VINCENNES Bois. 4 pces, gde allure. Ds imm. de classe. 450.000 F. 285-46-46.

Le Vésinet Part. vd appt 83 m² résid. p. de t. 4 p. tt cft. gar. 10' RER. T 966-21-45.

appartem. achat

Sté rech. à acheter appartement près NATION. - TEL. : 343-62-14

constructions neuves

JOUY-EN-JOSAS
(Cottages de Montebello)
Exception. ds parc boisé, 9 ha, Maisons gd standing, 5/6 Pces, cuis. équipée, s. de b., douche, double garage, chff. électr., à partir 360.000 F. Visites, s/place, tous les jours, 10 h. à 18 h. 30, sauf mardi, mercredi - chemin du Cordon - 78350 JOUY-EN-JOSAS / LES METZ (946-21-16).

PAVILLONS-sous-BOIS
24, avenue Victor-Hugo
CONSTRUCTION d'un IMMEUBLE GD STANDING
69 Appts sur 16 étages
Livraison septembre 75
Isolation thermique et phonique selon nouvelles normes
Cette réalisation a obtenu
LE LABEL « CONFORT ELECTRIQUE »
Du STUDIO au 3 PIECES cuis. équip., s. de bs aménagée
Reste à souscrire en ferme et définitif 20 APPARTEMENTS
Pr renseign. Sté MLAMID et Cie 6, boul. de Chanzy 93190 LIVRY-GARGAN 927-57-27 ou 927-10-37

hôtels-partic.

HALLES - SAINT-EUSTACHE Pet. hôtel particulier, décoration sublime, inintéressant pr famille conventionnelle. Prix intéress. - CIABA, 720-66-66.

BOULOGNE RESIDENTIEL 10 pièces, 350 m², tr. beau jardin. Exclus. 637-14-40

propriétés

St-GERM.-IN-en-LAYE. Pr. RER Résident. Tr belle mais. anc. 4 p., tt cft. Parc 2.500 m2. Prix 1 150.000 à débattre. - 954-68-80.

BRUNOY (centre) Grande propriété à rénover S. parc 4.400 m2, faç. 140 m. 11 pièces + dépend. - Arbres magnifiques. Tél. : 357-99-99.

MONTFORT-L'AMAURY. Prop. vd ppté, séjour 50 m² + 4 p., cuis., bains. Terr. 8.900 m². Sam-dim-ldi : « LA JONCHÉE » Chemin rural nº 14 (10 à 18 h).

VESINET RESIDENTIEL Verdure DEMEURE « Ile-de-France » 1964 Réception 70 m², 4 chbres, bains, salle de jeux, garage 3 voitures. Beau jardin 1.250 m². AGENCE de la TERRASSE Le Vésinet - 976-05-90

bureaux bureaux

CHATOU

BUREAUX TERMINÉS A LOUER
200 à 2.500 m2
260 F LE m2 H.T.
H. LE CLAIR - ÉLY. 69-36

locations meublées

Offre

16e V.-HUGO, Chbre, 6e sans asc. Douche. Chauff. 350. KLE. 04-17.

CHAMP-MARS, 7e étage, Asc. CHARMT 3 p., bs, cuis. 1.500 P. Coq. 2 p., bs, cuis. 900. 704-88-18.

locations non meublées

Offre

PtC CHAMPERRET - STUDIO tt cft, tél. 900 F c.c. AMP. 18-18.

NEUILLY, pr. Mº, CHARMANT 2 PIECES, 65 M2, TEL. Imm. stand. 1.400 F. - 704-88-18.

pavillons

EUE-L. à P. Confort. Jardin. Prix : 420.000 F. — 506-48-98.

SURESNES. 4/5 P. CONFORT. JARDIN. 270.000 F. — 506-48-98.

terrains terrains

EXCEPTIONNEL
TERRAINS A BATIR
à
La Celle-St-Cloud Vaucresson
S.F.T.B. 929 91 50

Près MONTFORT-L'AMAURY
Terrain à bâtir, clos 6.100 m2
Prix total : 250.000 F
Mme MEYER-SABATIE
9, rue Saint-Florentin, Paris
260-15-51

locaux commerciaux

PARIS-Xe, à vdre occupés locaux commerciaux 380 m2 environ. Revenu 30.000. — Tél : 272-18-94.

fermettes

Près BRAY-sur-SEINE
1 h Paris. Village touristique. Fermette retour d'équerre, part. état, de plain-pied 3 F., dépend. 48 m². Grenier am. Cave. Jardin 900 m². Px 90.000 F, crédit 80 %.
CHARON 142, rue Grande, Fontainebleau Tél. 422-27-78 ou TUR. 26-76

Près COSNE-sur-LOIRE
Fermette impeccab., sortie pays, pêche, chasse. 3 gdes pièces, garage. Dépend. Possib. 3 pièces. Eau, El. Jardin clos 1.000 m². Prix 85.000 F, crédit 80 %.
CHARON LES BEZARDS Tél. 38 à Boismorand (45) ou TUR. 26-76.

constructions neuves

XVIIe
LE CENTAURE
143, rue de Saussure
LUXUEUX Petit immeuble habitable FEVRIER 1975
PRIX FERME, 4.700 le m2
3 pièces 70 m² + 19 m² balc. Sal. bs, cuis. décorées équip., cave. PARKING en sous-sol, crédit 80 % sur 20 ANS.
S/PL. tous les jours, 15-19 h., sf dim. et lundi ou téléphoner INF. IMMOBILIERE 266-56-50.

PARIS (12e)
Entre gare de Lyon et faubourg Saint-Antoine, « Les Demeures d'Aligre », ensemble résidentiel de grand standing livrable printemps 75 - PRIX FERMES ET NON REVISABLES - Déjà vendu à 60 %. Quelques superbes 2, 3, 4 pièces encore disponibles. Appartem. tout équipés. Bureau de vente sur place ts les jrs (sf mardi), de 13 à 19 h. Sam. et dim., 9 à 18 h. Tél. 345-78-84. Réalisation CICA, 45, r. de Courcelles, PARIS (8e). — Tél. : 227-04-30.

VANVES (92)
A 2 pas de Porte Brancion
A 500 m. du futur métro
A à min. de Montparnasse.
LA RESIDENCE
41, rue Jean-Bleuzen
Pt. imm. nf. 7 ét. 16 appts, cuis., s. bns équipée, chauf. électrique intégré individuel.
Vente directe par promoteur 2 p. 74 m2, studio 48 m2. Livr. imméd.
Sur place ts jrs, sam. et dim. 13 h.-19 h., sauf mardi. Tél. : 736-33-21.

LIVRAISON
IMMEDIATE
SEVRES
27, rue Croix-Bosset
2 petits immeubles PIERRE DE TAILLE
Grands 4 et 5 pièces, loggias. Appt témoin tous les jours (sauf mardi et mercr.), de 14 à 19h.30
SERCO 14, rue Magellan 720-80-00

ASNIERES (Centre)
A 3 min. de la gare, de la poste et de la mairie, résidence LE TILBURY (1re tranche) PX FERMES ET NON REVIS. Livrable automne 1975. Imm. de grande classe, très grand jardin priv. Déjà vendu à 60 %. Disp. : duplex, stud., 2, 3 et 4 p. Cuis. et s. de b. tt équip. Finit. soign. Bur. de vte sur pl., 65, av. de la Marne, ts les jours (sf mardi), 13-19 h. Sam. et dim. 11-19 h. Tél. 790-26-94. Pour investisseurs locat. assurée. Réalisation CICA, 45, rue de Courcelles, Paris-8e. Tél. : 227-04-30.

MEUDON (Résidentiel)
A 5 min. de la gare, à 3 min. du centre, environnement boisé, la résidence « le Montfleury ». Style Mansard. Magnif. expos. Finit. très soignée. Encore quelq. 2, 3 et 4 pces. Livr. printemps 1975. PX FERMES ET NON REVIS. Bur. de vente sur pl. angle rue Marcel-Allégot, rue du 11-Novembre. 92190 Meudon. Ts les jours (sf mardi), 13-19 h. Sam. et dim., 11-19 h. Tél. : 626-11-47. Réalisation CICA, 45, r. de Courcelles, Paris-8e. Tél. : 227-04-30.

LIVRAISON EN COURS
XXe 139, rue des Pyrénées
2 à 5 pces, chbres individuelles. Prix fermes. Appt témoin tous les jours, de 10 heures à 19 heures.
REALISATION SERCO SETAG - 636-04-41.

EXCEPTIONNEL
PARIS 17e, près Pl. Pereire Imm. neuf, gd appart. 160 m2, dern. étage, terrasse plein sud. Vente directe par constructeur. RIC. 50-10 et 50-93.

bureaux

Châtelet - Sébastopol
A louer étages de 160 m²
Bureaux neufs. Sit. exception.
Hampton and Sons
225-58-35

NOUVEL ORLEANS
97-99, av. Général-Leclerc (14e) 135 m² bureaux av. tél. A vendre ou à louer. S'adr. sur place au bureau de vente, ou tél. 588-67-11 ou 589-55-74.

A LOUER INSTALLES
ALMA-MARCEAU
TRES GRAND STANDING
1) 1 bureau président.
4 bureaux direction.
2 bureaux collaborateurs.
5 bureaux secrétariat dont 4 climatisés.
2) 4 bureaux standing. Entièrement meublés et décorés. Immédiatement opérationnels. Telex, téléphone à lignes, interphones. Réception et standard français-anglais. Salle de réunion climatisée 15-20 personnes. Parkings. Tous services assurés. Tél. : E.C.E., 225-64-87.

fonds de commerce

NICE : CENTRE AUDIO-VIS. d'études des langues vivantes à céder ; 2 salles de 12 cabines équipées électroniquement et luxueus., cause double emploi. Ecrire Navas Nice nº 0724.

appartements vente

Paris

PARIS (7e)
6, rue M.-de-la-Sizeranne anciennement rue Masseran à proxim. de la pl. de Breteuil dans immeuble de standing DU STUDIO au 4 PIECES
S. pl. mercr., vendr., 14-18 h., samedi 10-18 heures.
S.O.G.E.I. - 331-65-61 +

15e EMILE-ZOLA, Imm. récent. Part. vd 2/3 p. 65 m2, 7e étage, asc. tél. moq. lumin., tr. calme. Vue dég. tour Eiffel. 260.000 tot. Tél. : 551-82-31 - 306-33-82 soir.

18e. STUDIO 30 m2. Imm. grd standing, moderne, avec box. Agence s'abstenir. Tél. 250-27-88.

ODEON. Beau studio 30 m2. tout confort. - Bon placement. Px intéress. - Sam. 13/16 hres. 3, rue Ancienne-Comédie.

Pr. Bois VINCENNES. Superbe 2 P 54 m², impecc., terras. 42 m². Expos. Ouest, sans v.-à-v., calme, ds imm. 1965. 3.100 F/m². URGT - 346-68-86.

BASTILLE DUPLEX et STUDIOS S/JARDINS, CLAIR, SOLEIL. Décoration de caractère. BUREAU DE VENTE s/place. 45, RUE DE CHARENTON, de 16 h. à 18 h. - 343-46-69.

MONTMARTRE
dans très bel immeuble PIERRE DE TAILLE
Pleine vend, entièrem. ref. neuf APPT 50 m², 3 pièces, cuis., salle de bains, w.-c., chauff. cal individuel au gaz.
139.000 F calme, soleil. IDEAL PLACT
Me voir sam. 26, dim. 27, ldi 28, 15-17 h., 2 bis RUE COYSEVOX.

Mº DUPLEIX à rénover 2 pces, entr. cuis., débarras., 1er ét. 35 m², Px 98.000 F., facil., 15-18 h., sam., 11, bd de Grenelle - 579-24-39.

53, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS Vue imprenable sur Seine, 93 m² à moderniser. S/pl. sam. 26, 14 h. à 16 h. 30. Exclusivité FRANK ARTHUR.

ST-PAUL Tr. bel imm. P.d.T. ravalé. Plein soleil. 12, RUE MALHER 3 P. tt cft. Tél. Balcon (poss. box. chb. serv.) Prof. lib. Vr samedi, 14-18 h. LAM. 01-58.

AFFAIRE TR. EXCEPTION.
EMILE-ZOLA
— Tr. bel immeubl. P. de T.
— 6e ét., ascens., plein soleil.
3 P. Entr., cuis., salle de bs, wc, chauff. imm., totalement refait neuf.
Prix total 275.000 F Crédit possible.
DANS MEME IMMEUBLE
7e étage asc. + TERRASSE
2 TRES BELLES PIECES entrée, cuis., s. de bains, wc. Totalement refait neuf.
Prix total 245.000 F Crédit possible.
S/pl. de 14 à 17 h., vdi, sdi, 36, rue du Commerce. 734-23-29.

AFFAIRE EXCEPTIONNELLE
PORTE MAILLOT
Ds bel imm. P. de T. ravalé ASC., CLAIR et ENSOLEILLE
5 PIECES (Double living + 2 chambres), entrée, cuis., s. de bs, wc, mes. BELLE SUPERF. REF. NEUF. PROFESS. LIBER. AUTORIS. + chambre de service.
PRIX 475.500 F
S/pl., samedi, lundi, 14-18 h., 186 BIS, BOULEV. PEREIRE, ou BAL. 22-82.

17e MALESHERBES
Très bel immeuble bourgeois 3e ETG. S/VERDURE, SOLEIL.
GD 3 P. Poss. transformer au 4 P.
TOUT CONFORT
PRIX : 340.000 F
S/pl. sdi, ldi, 13 h. 30-17 h. 30, 11 BIS, RUE VIETE ou BAL. 22-83.

7e AVENUE BOSQUET
DERN. ETAGE. VUE S/SEINE DUPLEX 250 m², balcon, TERRASSE, 2.200.000 F. EXCLUSIVITE NEVEU ET CIR. JAS. 51-84.

13e Mº PORTE ITALIE 3 P. Séjour 22 m² + 2 ch., tt cft, 67 m², 26e étg. Prix 264.000 F - 535-47-74.

Pte ST-CLOUD Imm. récent, grand standg 15, av. FERDINAND-BUISSON. Vue panoram., 2 balcons, tt cft, double living + 2 chb., gar., 425.000. Vr sdi, 14-18 h. LAM. 01-58.

12e BASTILLE
(400 mètres)
dans très bel immeuble genre Marais et Ile-Saint-Louis, magnifique spécimen fin 17e siècle, style époque précieusement préservé.
GIRPA - PROPRIETAIRE, vend 37 STUDIOS, 2 PIECES ET DUPLEX, entièrement installés, tout confort, grand standing, ascens., v.-o., interphone, jardin patio planté avec fontaine, splendides poutres apparentes d'époque, fenêtres à petits carreaux.
INVESTISSEMENT DE 1er ORDRE ET D'AVENIR ou habitation de connaisseur. Location et gestion assurées. Prix intéressants. 325-25-25 et 56-78.

ROME, plein soleil. Imm. tout conft, asc. Tr. lux 3 p. 55 m², cuis. amén. 22, rue Boursault, vend., sam., lundi, 13-17 h.

PORTE ITALIE (près). Tr. bel appt stand., 3 pces, cuis., balc., tt conft, garage fermé, vue. Prix 200.000, crédit possib. 589-24-34.

PORTE DES LILAS
dans immeuble entièrem. rénové PLACEMENT EXCEPTIONNEL sur 21 STUDIOS tout confort. IL EN RESTE 2 A VENDRE sacrifiés à des prix sans concurrence. Le propr. vendr., sam., 13-18 h., 61, r. de Romainville Paris-19e.

DUROC, Imm. nf, ét. él. except. Living + 2 chambres, tout confort, au duplex. — WAG. 31-46.

JOUFFROY-CARDINET IMM. RECENT en duplex + TERRASSE, 6 p., tt cft, 150 m² + 2 boxes. 480.000. WAG. 31-46.

9e. PROPR. VEND studios et duplex tt cft. Sur pl. sam. de 14 à 18 h., 4, r. Duperré. 277-62-23.

ILE SAINT-LOUIS
Dans immeuble XVIIe siècle ravalé, magnifique TRIPLEX, grand luxe, soleil, 85 m², PETITE TERRASSE.
Tél. : 326-47-02 - 325-40-66.

5e, RUE CARDINAL-LEMOINE. Propr. vd direct, ds imm. p. de tail. beaux studios et 2 p. tt cft, moq., ascens., cuis. équip., v.-o. S/pl. sam., dim. ou tél. 325-00-71.

EXCELLENT PLACEMENT Imm. réc. Tr. bx stud. tt conft. 100.000 F. S.R.I., 67, avenue de Suffren, PARIS (7e). — 783-33-82.

85.000 F
Part. cède vue urgence 2 pces cuis., s. bns, w.-c. ent. équipé. Sur pl. sam., 14-18 h., 41 bis, r. Condorcet. PARIS (9e). 873-16-14.

PARIS (6e)
71, RUE DE SEVRES
STUDIOS ET 2 PIECES 2 et 3 p. EN DUPLEX à partir de 100.000 F
Immeuble luxueusement rénové
Sur place de 11 h. à 18 h. Les vendr., sam. et lundi.

AVENUE TRUDAINE
Studios, 2 et 2 Pièces, gd cft. Imm. stdg. Vis., 3, rue Gérando, 10 h. 30 à 12 h. et de 14 à 18 h.

37, AV. DES TERNES
3/4 F., entr., C., bs. wc, chf. c., gd balc. 270.000. Sam., 14-19 h.

EXCEPTIONNEL
PRES PLACE DES VOSGES
Immeuble XVIIe siècle de trois étages, entièr. rest., 3 appts de gde classe dont 2 duplex, sél. 56 m², cheminées et poutres d'époque, chbres, sal. de bains. PLACEMENT 1er ORDRE
Prix justifié. - Voir sur place, samedi 26, de 14 à 17 heures, 1, rue de Birague, PARIS-IVe. Téléphone : 273-24-87.

Région parisienne

PARLY 2 - TYPE 2 Partic. vend 4 pièces. 260.000 F. Tél. : 954-30-81

VERSAILLES Près gare R.D. Imm. mod., appart. 101 m2 - 5 pièces + loggia + débarras + box. 285-30-00, h. bur. poste 226.

LES HAUTS DE SAINT-CLOUD Imm. ULTRA-MODERNE. Exc. stdg. Vue splend. s. Seine, Bois, Paris, 4 pces, 104 m2. Grands balcons. 2 bains. Nbrx gadgets. Air cond. Garage. Excell. état. S. place sam. 26 de 14 à 17 h., 4, allée Florent-Schmidt SAINT-CLOUD (près gare). FRANK ARTHUR — 924-87-69.

MEUDON centre. Cause départ, 5 P. C. Bns. Chff. centr. Tél. 80 m2, 4e ét. 2 terrasses. Jardin (60 m2) Est-Ouest. Vue except. 2 gares à 3'. — 626-16-98/22-78.

ST-CLOUD Duplex 7-8 pièces 170 m² + terrasse 60 m². calme, soleil Renseignements ANJ. 18-83. LARGIER

NEUILLY SOL. 39-16. Hôt. part. 1925, entre jardin et cour. Dans square privé, total. calme. Récept. + 4 ch. + serv. Gar. Vis. sam., de 15 à 18 h., 7, square de Chézy (donne 80, rue de Chézy).

BOIS VINCENNES Splend. 4 p, ent., cuis., w.-c., s. bs, ét. élev./asc., balc., vue panor., park. px 278.000. 346-63-85.

Province

DEAUVILLE
Dans un quartier résidentiel en bordure de mer, 1 à 4 pièces + duplex. Habitables 4e trimestre 1975.
AGENCE HOINVILLE
14-BLONVILLE-SUR-MER
TEL. : (31) 87-90-13.

locaux commerciaux

Champigny (94), à vdre local 18m² centre cclal, usage cclal ou bureau, facilit. — 283-03-91.

locations meublées

Offre

16e. 14, rue Raffet, studio tout confort, 800 F net. S/pl. sam. 26, 11 heures à 13 heures.

R. de la Paix. Appt ens. meub. remis à nf, 2 p., tél., 2.300 F par m., ch. c. Tél. 522-50-73.

locations non meublées

Offre

PTE MAILLOT. Nfs. Terras. Du 2 p. au 5/6 pièces duplex de 1.200 F à 3.900 F. - Sur place 15, R. du DEBARCADERE (17e) les jrs 13 à 18 h., même dim.

VERSAILLES. 4-5 p. 110 m². Sud, 2' gare. — Tél. : 950-95-08.

ILE ST-LOUIS, Charmant 2 P., caract., cheminée, c. éq., bains. TEL. 1.850 F NET. - 735-63-85.

NEUILLY Très grand standing 2/3 P. + terr. 100 m², 3.330 h.c. ; 3/4 F., 2 jard., 2 bs. 5.250 h.c. ; 3 P. 2.750 h.c. Stud., jd. priv., 1.418 h.c. Park. Incl. 954-15-97 et 954-30-49.

NEUILLY
49, BD D'INKERMANN
Immeuble neuf situat. except.
LUX. APPT 2 à 4 PCES
Renseignements et visite : sur place tous les jours
FONCIERE des CHPS-ELYSEES GESTION
Tél. : 359-92-41.

CHATOU R.E.R.
Imm. neuf, gd stand., luxueux 3 pces, 78 m2 + balc., pelouses, cave, téléph., 1.200 F + charg. S.A. N. LE CLAIR, 65, av. Foch à CHATOU. Tél. : 976-30-02.

Demande

PART. A PART. Ch. F2 ou F3, région ouest Sartrouville, max. ch. c. 600 F. Ecr. à 6.592, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens. 75427 Paris-9e.

Rech. STUDIO ou 2 F., cft, avec téléph., rive droite. 924-47-22.

F. à P. Ch. 2 pièces, conft. Tél. après 20 heures : 805-08-25.

J.F. ch. d'urgence studio, cft et tél. Quartier indiff. Max. 700 F ch comprises. Tél. M. Bouillier, le matin, au 345-20-23.

appartements occupés

ERIF. 278-48-41 propose placem. premier ordre, grand choix appartem. occupés, 2 et 3 p. dans très beaux imm. MARAIS - GOBELINS - 15e MONTPARNASSE - 16e - 5e.

immeubles

DEAUVILLE
PRES GARE, BELLE VUE SUR PORT, vend très BEL HOTEL PARTICULIER restauré comprenant : 10 STUDIOS et CHAMBRES CONFORT (entrée, kitchenette équipée, bains, w.-c.), vendus au bloc ou à l'unité, très gros rapport par longue location saisonnière et week-end. Visite sur place les 26 et 27 octobre 1974, 14, quai de la Touques, ou GERPA. — 325-25-25

VERSAILLES
Grand immeuble XVIIIe, libre, 1.800 m² habitables env. sur terrain de 1.940 m², travaux à prévoir. Prix intéressant. Tél. propriétaire : 952-41-47.

villas

Val-d'Oise. 20 km. Roissy, hors nuisances, routes dégag., 250 m², gd cft. s/1.060 m², SNCF 800 m. Crédit possible. Tél. : 990-67-58.

ST-MAUR. Part. vd villa, intér. rés., 80 m. Marne et R.E.R. : 11 F., s. de b., cuis., 2 wc, cave, gren., chf. cal, tél., terr. 900 m², gde fac. s/2 rues, arb. magnif., gar., dép., 580.000. Tél. semaine ap.-midi 548-30-47, pr vis. W.-E.

MAISONS-LAFFITTE
1° Mais. de caractère à rénov., sur 3.400 m² terrain, gd séjour, 6 chambres : 530.000 francs.
MAISONS-LAFFITTE
2° Villa mod., sur 560 m² terr., gde récept., 5 chbres : 560.000 F. LEMIALE, Téléphone : 962-00-56.

800 M. RER BOISSY-ST-LEGER Maison 6 Pces, grand standing, séjour avec mezzanine, cuisine équipée, confort électrique, jardin 600 m² : 387.000 F. VIP, 69, rue Lecourbe. — Paris-15e. Téléphone : 567-84-56.

à km. CANNES, dans splendide domaine, au calme absolu, soleil, constructions, villas luxes. Pour tous renseignements écrire à : Domaine « DU LOVE-LAND », Service Vente. - 06-MOUGINS.

domaines

A VENDRE

BEAUCE
Ferme céréalière 278 HA libre 1978 ou après entente

ESSONNE
Domaine céréalier 125 HA derrière propriétaire exploitant
Exclusivité AGRI FRANCE 8, r. d'Athènes 75009 PARIS
AF

propriétés

Agglo. Montpellier : VILLA, gd stdg, dans parc planté, compr. hall, cuis. équipée, sél., salon, 60 m², cheminée style, 4 chbres, 2 S. de B., dépend., tt cft. Prix 500.000 P. Tél. : (37) 21-17-12.

Forêt Orléans, 105 km Paris, chalet typiq. 4-5 pces, cuis., pare, 1 000m². Prix 125.000, avec 10.000F. — Tél. 278-02-49.

pavillons

A 5 minutes A-6, sortie EVRY (25 km. de Paris), belle maison 6-7 Pièces. Crédit moins de 9 %. Toute équipée : moquette, papiers peints, avec garage. Téléphoner à Mme LIMOGES au : 265-13-86, pour rendez-vous.

TAVERNY, beau PAVILLON, tt électr., 80 m², garage et combles sur terrain 600 m². Prix ferme : 305.000 F, crédit personnalisé. Loiseau : 464-04-42, 901-02-46.

BRETIGNY, 300 m. gare, beau PAVILL., tout électriq., 80 m², garage et combles sur terrain de 580 m². Prix ferme 315.000 F. Crédit personnalisé. LOISEAU, Téléphone : 901-02-46, 464-04-42.

L'HAY-LES-ROSES Bel. villa 1962, liv. dble, bureau, bel. cuis., 5 ch., bs + s. d'eau, mazout, joli parc 840 m². Prix : 475.000 F, crédit 80 %. 660-44-46.

BOURG-LA-REINE Propr. vd pav. 5 P., tt cft, tél., gar., jard. 350-25-46, même dim.

A 15 minutes première sortie A-1, à DAMMARTIN-en-GOELE, près d'ERMENONVILLE, belle maison 6-7 Pces, tte équipée : moquette, papiers peints, avec garage. Crédit moins de 9 %. Téléphoner à Mme DUHAMEL : 436-30-30, pour rendez-vous.

ENGHIEN Pav. 4 pces, cuis., bains, chauff. central, jdin, 198.000, av. 40.000 cpt. Sur place sam. 26, lundi 28, de 15 hres à 19 hres, 3, allée des Platanes (donne 68, avenue Ceinture).

L'HAY-LES-ROSES Vue imprenable, solide, Pav. 2 p. + 2 amén. Jdin 375 m², Px 180.000 F. 564-49-74.

ST-MAUR-LA-VARENNE
2 MIN. R.E.R., liv. dble, gde cuis. + 4 F., S. de B., jardin. Avec chbre de serv., cab. toil., chauff. centr., neuf. Prix total : 330.000 francs, avec 70.000. Téléphone : 885-56-92.

BAGNEUX PL. centre sup. pav. récent, tr. h. situé 6/7 pièces, gd conft, ss/sol, gar., jardin. 398.000, av. 80.000. BLO. 98-81.

forêts

UN PLACEMENT : 135 km. FORET. 24.000m², eau + électricité, sortie de bourg. Calme. 73.000, av. 35.000 cpt. Solde 12, 50 %. Agence Beeland. 27190 Conches (Eure), 16-32-34-21-14.

terrains terrains

SOCIÉTÉ SUISSE
recherche
pour la création d'un complexe hôtelier et touristique entre Cannes et Nice
TERRAIN A BATIR
avec permis de construire
pour un minimum de
300 STUDIOS
Ecrire à :
KONTROLL FINANZ AG
1, route de Florissant. — CH-1206 GENEVE.

ETANGS A VENDRE sur terrains boisés. Possibilité construire. Tél. 58. Cerdon-du-Loiret (par Gien).

SENLIS (60)
Vends terrain 1.222 m², 30 m. faç., prix viabilisé : 107.000 F. Téléphone : 453-65-38.

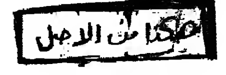
EXCEPTIONNEL
Près Courtenay (Loiret)
Terrains à bât., boisés, viabil. :
— 2.377 m² : 24.000 F.
— 2.598 m² : 26.000 F.
Crédit personnalisé. Propriétaire foncier.
AGENCE CENTRALE (45) COURTENAY.
Téléphone : 15 (38) 95-42-74.

SPECIAL PECHEUR
Propriétaire vd bx parcs boisés à bâtir au bord de l'eau. Toute viabilité branchée. Prix de 19.000 F à 26.000 F, crédit maximum possible. S'adr. M. Compiègne Michel, 4, rue de l'Hôtel-de-Ville, 89 CHEROY. 18 (86) 66-53-58.

viagers

Rech. viager import. ou nue-ppté. Lib. ou occup. Etude LODEL 35, bd Voltaire — 700-00-99.

Vendez aux meilleures conditions FORCIAL, 32 ans de références. 19, bd. Malesherbes, 266-32-35.



	La ligne	La ligne T.C.
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	6,89
OFFRES D'EMPLOI	30,00	35,02
REPRESENTAT. : Demandes	15,00	17,21
Offres	30,00	35,02
Offres d'Emploi "Placards Encadrés" minimum 15 lignes de hauteur	36,00	42,03

ANNONCES CLASSEES

	La ligne	La ligne T.C.
IMMOBILIER		
Achat – Vente – Location	24,00	28,02
AUTOS – BATEAUX	22,00	25,68
PROPOSITIONS COMMERC.		
CAPITAUX	60,00	70,05
OCCASIONS	22,00	25,68

offres d'emploi

Groupement des apave recherche pour son service central

Spécialiste technologie nucléaire
de haute qualification

- Ce poste peut être occupé par UNE PERSONNALITÉ, INGÉNIEUR OU DE FORMATION UNIVERSITAIRE ayant des références importantes.
- Salaire en rapport avec expérience et compétence.
- Résidence Région Parisienne avec déplacements, généralement de courte durée, en France et à l'étranger.

Adresser candidature avec C.V. sous pli personnel au Directeur Général du
Groupement des **apave** 60, rue La Boétie, 75008 PARIS.

IMPORTANTE SOCIETE IMMOBILIERE recherche
UN RESPONSABLE DE VENTES
BUREAUX
pour un programme de grand standing
Le candidat devra justifier :
- d'une expérience similaire réussie ;
- de son efficience en prospection et négociations aux niveaux les plus élevés ;
- de solides connaissances juridiques et financières.

Il lui est offert :
- des conditions de travail agréables ;
- un salaire de base important ;
- un intéressement aux ventes ;
- des possibilités de carrières au sein de la Société.

Ecrire avec C.V. détaillé et photo sous réf. 972 à :
GROUPE 7 ANIMATION
20, rue Saint-Didier, 75116 PARIS.
Une discrétion absolue est garantie.
Il sera répondu à toutes les candidatures.

Société des
Parfums Christian Dior
PARFUMS COSMETIQUES
recherche
1 CHEF de PRODUITS
Diplômé HEC, IEP, ESSEC ou licence Sciences Eco.
4 ans d'expérience minimum chez annonceurs ou cabinets conseils.
Expérience avec un Service INFORMATIQUE vivement appréciée.
DANS LE CADRE DE LA GESTION DES PRODUITS, il devra :
— collecter, centraliser et interpréter les informations sur les produits,
— établir et mettre en oeuvre les recommandations d'un plan marketing.
Excellentes connaissances en Anglais et en Allemand exigées.
Appointement suivant expérience.
Résidence : PARIS puis ORLEANS à partir de Juillet 1975.
Adresser C.V., prétentions et photo au Chef du Personnel — Parfums CHRISTIAN DIOR — 258, av. N. Bonaparte 92504 Rueil-Malmaison
C&C

LA SOCIETE L'OREAL
recrute pour ses laboratoires de recherche
UN DOCTEUR 3e CYCLE
(ou INGENIEUR physique-chimie) ou équivalent
SPECIALISE EN BIOPHYSIQUE
Ecrire avec C.V. à l'attention de :
Mme DECAMP - SOCIETE L'OREAL, B.P. 22
93601 AULNAY-SOUS-BOIS.

---

olivetti FRANCE
propose à de
jeunes diplômés HEC, ESCP, ESSEC
de s'intégrer à son équipe de DIRECTION DU PERSONNEL ET DES RELATIONS HUMAINES
et participer à la mise en oeuvre de sa politique dans les domaines :
- recrutement
- développement et organisation des ressources humaines
- formation
- relations sociales
- rémunérations

Langue italienne ou anglaise souhaitable
Ecrire avec C.V. à OLIVETTI FRANCE Direction du Personnel et des Relations Humaines - 93, rue du Faubourg St-Honoré 75383 Paris CEdex 08 (réf. C1)

---

emplois régionaux

IMPORTANT GROUPE MÉTALLURGIQUE recherche pour son
USINE de l'EST
SPECIALISEE DANS LA FABRICATION DE PIECES ACIER INOXYDABLE ET EXTRUSION PLASTIQUE
UN DIRECTEUR
Formation ingénieur, ayant de préférence expérience dans les domaines métallurgie et plastique.
— Langue allemande souhaitée —
Adresser C.V. et prétentions, n° 78.711, CONTESSE Publicité, 20, av. de l'Opéra, Paris-1er, qui transm.

SOCIETE METALLURGIQUE
cherche
son **Futur Chef de Service Ordinateur**
Connaissance exploitation GE115
Programmation APS, méthode VARNIER souhaitée.
Ecrire NOMEL S.A., Tour Franklin
CEDEX 11. 92081 PARIS LA DEFENSE

Si vous cherchez un emploi de
COMPTABLE
pour faire carrière dans une importante Société Marseillaise.
- Si vous êtes titulaire du Brevet Professionnel de Comptable ou équivalent ;
- Si vous avez quelques années de pratique en matière de comptabilité générale :

Votre candidature nous intéresse
Ecrivez avec C.V. sous le n° 7460, « le Monde » P., 5, rue des Italiens - 75427 PARIS-9e, qui transm.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE
recherche pour son départem. TRAFIC ROUTIER (contrôle et régulation du trafic)
INGÉNIEUR ÉQUIPEMENT OU VILLES
Autres candidatures seront examinées.
Connaiss. élémentaires en électronique indispens.
Anglais souhaité.
Pour visiter services équipements, municipalité et entreprises Région Parisienne et Normandie. Possibilités voyages France et étranger.
Ne pas se présenter. Ecrire avec C.V. et photo à : Sté OTIC FISCHER & PORTER, Agence de Paris, 82, rue Raynouard, 75016 PARIS.

HYPERMARCHE
Ouest de la France
recherche
CHEF DE DEPART. NOUVEAUTES
CHEF DE DEPART. ALIMENTATION
Expérience confirmée en achats distribution libre serv. gestion.
Envoyer C.V. à F.D.P.-Conseil, sous référ. 100.909, 19, rue des Martyrs, PARIS (9e), qui trans. Discrétion assurée.

Société de service Douai-Nord recherche
2 ANALYSTES CONFIRMES
formation supér. souhait., 3 ans expér. minim. dans application de gestion (comptabilité, paies, facturation, statistiques, stock).
— Un poste orienté vers étude et supervision équipe de programmeurs ;
— Un poste orienté vers suivi technique des clients. Adress. C.V. détaillé man. + photo + prét. à F.C.N., 90, av. Ledru-Rollin, Paris-11e, référ. 103.

USINE 300 PERSONNES REG. MAUBEUGE ch. CHEF DE FABRICATION
Ecrire s/n° 5.942, à :
J R P 39, rue de l'Arcade, Paris (8e), qui trans.

IMPT Centre de Calcul à Paris recherche
PROGRAMMEUR SYSTEME
Env. C.V., travaux antérieurs et prétent. Discrétion assurée. Ecr. n° 7.462 « le Monde » Pub., 5, rue des Italiens, 75427 Paris.

Ch. AGENT TECHNIQUE connaissant alarme courant faible. Tél. pr r.-vs : 553-66-87.

Société internationale cherche pour filiale française DIRECTEUR-ADMINISTRAT. et FINANCIER expér. comptable, gest., contrôle budget, prévis. trésor., financ., angl. obligat. Prend. R.-VS : 739-84-77.

Société édition quartier Madeleine recherche CHEF COMPTABLE pour direction d'un service de 3 pers. Expér. du poste indispensable. Tél pr rendez-vous 265-87-66.

Thomson C.S.F.
Division « Faisceaux Hertziens » recherche
pour sa direction commerciale SECTEUR Télécommunications et Spatial
JEUNE H.E.C. ou E.S.S.E.C.
ayant si possible des connaissances scientifiques.
Adress. C.V., photo et prétent. sous réf. C.L. à TH-C.S.F., 53, r. Greffulhe, 92300 Levallois.

IMPORTANTE SOCIETE BIENS EQUIPEMENTS MECANIQU. et ELECTRIQUES BANL. NORD de PARIS recherche
INGENIEUR TECHNICO-COMMERCIAL
FORMATION SUPERIEURE
ayant expérience technico-commerciale dans matériels liés aux activités offshore.
MOBILITE et ANGLAIS INDISPENSABLES.
Prox. gare S.N.C.F. et autobus.
Ecrire avec C.V. détaillé à n° 461, SPERAR, 75, Champs-Elysées, PARIS-8e, qui transm.

EXPERTS FISCAUX EXPERIMENTES
sont recherchés par important cabinet de CONSEILS JURIDIQUES d'implantation nationale pour toutes régions
Formation universitaire et expérience professionnelle approfondie indispensables.
Sens des contacts humains. Goût du travail en équipe. Situation lucrative et d'avenir.
Ecr. n° 78.612 Contesse Publ., 20, av. de l'Opéra, Paris-1er q.tr.

Très Importante Société de rénovation à PARIS recherche :
3 CHEFS DE CHANTIER
— Hautement qualifiés ;
— Tous corps d'Etat.
Envoyer C.V. à S.I.P. Pié (Réf. 702), 11, rue d'Uzès Paris 75002, qui transmettra.

Famille 2 enfants, 20e arrondt cherche nurse avec références, non logée. — Tél. : 370-28-52.

Société construction électromécanique Bagnolet recherche
INGENIEUR TECHNICO-COMMERCIAL
début. ou 2-3 ans d'expérience.
La personne recrutée aura, sous la responsabilité du chef du bureau technico-commercial, la charge de l'administration des activités commerciales : ventes, promotion, gestion commerciale.
Ecr. av. C.V., photo et prétent., n° 4148 B à Bleu, 17, rue Lebel, 94300 Vincennes, qui transmettra.

Importante Société d'Engineering Chimique recherche
INGENIEURS D'AFFAIRES
(X - ECP - Mines - A & M - Génie Chimique)
Agés d'au moins 30 ans et ayant au moins 5 ans d'expérience d'ingenierie, susceptibles d'être mis à la tête des contrats que l'entreprise prend sur les marchés extérieurs.
Postes à pourvoir dans la région parisienne.
Déplacements assez fréquents à prévoir.
Connaissance de l'Anglais nécessaire.
Adresser CV sous référence 21.012 à :
GEDEV SÉLECTION 34 BIS, RUE VIGNON, 75009 PARIS

représent. offre

Vous êtes ou voulez être :
DELEGUE MEDICAL
Vous avez une formation secondaire et êtes titulaire du baccalauréat.
Peut-être même avez-vous une formation supérieure dans le domaine médical, pharmaceutique ou scientifique.
Vous recherchez une situation où les contacts humains seront prépondérants.
Vous souhaitez être apprécié selon vos résultats.
Alors nous vous proposons, dans une équipe de 50 délégués, l'un de ces secteurs :
1) NANCY et 88
2) HT-RHIN, 25 et 70
3) COTE-D'OR et 71
Votre éventuelle expérience professionnelle déterminera le niveau de votre rémunération qui ne devrait pas être inférieure à 25.000 F par an.
Envoyez-nous C.V. et photo à : n° 630.339, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

proposit. com. capitaux

Disp. à Versail. et Lisieux, locaux (com. ou bur.) + terr. pr. Lisieux, étud. tte pro. ccials ou asso. Ecr. Durgueil Ste-Marguerite-des-Loges, 14730 Fervaques.

Prêts personnels et hypothéc. fonds privés et notariés de 14 à 17 %. Poss. directes. Financières Opéra, 5, rue du Helder. Tél. : 523-21-73, poste 282.

Importante Société Immobilière recherche CAPITAUX garantie hypothécaire au 1er rang sur ses immeubles. — Apport minimum 300.000 F. — Intermédiaire s'abstenir. 92, bd du Montparnasse, 75014 Paris. Téléph. GIRPA 325-50-50.

occasions

LIVRES Achat de bibliothèques
H. Laffitte, 13, rue de Buci-6e. 326-68-28. Catalog. sur demande.

MAISON GORVITZ-FAVRE
recherche beaux objets qualité, mobil. de salon, lustres, bronz., vitrines, sièges, porcel., argent. 203, av. de Gaulle Neuilly-sur-Seine SAB. 87-76

emplois féminins

Importante Société Internationale
recherche pour proche Banlieue Ouest
Secrétaire bilingue
Anglais/Français
Directement rattachée au Président la personne retenue devra avoir :
- au moins 40 ans ;
- une parfaite connaissance de l'anglais et en particulier la pratique de la sténo anglaise (sténotypie exclue) ;
- une grande disponibilité au-delà d'un horaire rigide ;
- le souci du service, la fidélité et l'attachement nécessaires au secrétariat personnel d'un responsable de haut niveau ;
- une grande souplesse de caractère.

Niveau de salaire, condition de travail et avantages intéressants.
Ecrire sous référence RANE (à mentionner sur l'enveloppe) à
EMPLOIS et CARRIERES 30 rue Vernet 75008 PARIS

MICHELIN
recherche pour PARIS (7e)
INFIRMIÈRE D.E.
Ecrire : MICHELIN
75341 PARIS CEDEX 07
46, av. de Breteuil
réf. SP 40

emplois féminins

USINE S.T. DUPONT BRIQUET
74210 FAVERGES
recherche
pour sa Direction Technique :
SECRÉTAIRES
Bilingues Anglais
— Dactylo et sténo françaises nécessaires.
— Sténo anglaise appréciée.
— Bonne expérience dans emplois similaires.
— Salaire intéressant.
— Avantages sociaux, restaurant d'entreprise.
— Horaire variable.
— Possibilité logement.

demandes d'emploi

J.H., 29 ans, FRANÇAIS-ANGLAIS-NEERLANDAIS 10 ans expér. commerciale (théorique + pratique) VENTE ts niveaux, ANIMATION, GESTION, 7 ans de Sté intern. prod. déterg., parfum., aliment., etc. passionné par VENTE-MARKETING-PUBLICITE, cherche
ANIMATION ou FORMATION
Ec. HAVAS CONTACT, 156, bd Haussmann, Paris-8e, sous réf. n° 60.274, ou tél. 622-48-98.

Ch. poste format. ds organisme ou entrepr. J. F. 32 ans, expér. enseignem., recrutement, direct. équipes trav., élaboration matériel pédagogique, français y compris langue technique. — Ecrire n° T 61.813, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, PARIS-2e.

J. F. licences anglais et lettres, parl. trl. anglais, ital., 2 a. sc. éco, dact., ch. emploi. 945-62-34.

Dme bne présent., 30 a., secrét. direct., sal. an. 35.000, pl. stable, 2e, ou 9e, ou 10e. Ecr. n° 83.653, REGIE-PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, PARIS (2e), qui trans.

J.F. 35 ans, sténodact., réf., bon. notions anglais, ch. mi-temps après-midi, Paris-Sud. 588-43-53.

Jeune Martiniquais, sér., dégagé O.M., désire trouver emploi bur. Téléph. 899-71-24.

J. Mlle 22 a., 3e année Sc. Po, parlant parf. allemand, un peu anglais, cherche poste MI-TPS. Ecrire Mlle ANSTETT, 27, rue Vauvenargues, PARIS (18e).

Jeune homme 30 ans, expérience JEUNESSE - JOURNALISME TIERS MONDE ch. emploi France ou étranger. Tél. 532-49-69, de 20 à 22 h. ou écr. n° T 61.779, à Régie-Presse, 85 bis, rue Réaumur, Paris-2e.

Cadre comptable 58 ans, bilan prix revient, lois fiscales et sociales, actuellement chef compt., ch. identique ou direct. administ. P.M.E. rég. Paris Sud, Sud-Ouest et Ouest. Province Sud-Ouest et Est. 10, rue de la République, 78470 Saint-Rémy-lès-Chevreuse.

Jeune juriste expérimenté ch. collabor. avec cabinet conseil juridiq., étud. ttes propositions. — Ecrire HAVAS LYON 6.147.

J.F. 24 a., maîtrise angl. et français, certif. audio-visuel et certif. Of Proficiency, ch. emploi mi-temps de préférence. Ecrire Mlle RITTON, 149, allée Colonel-Fabien, 93320 Pavillons-ss-Bois.

Jne femme 26 ans cherche poste COLLABORATRICE COMMERCIALE. — Téléph. 627-94-24.

URGENT
HOMME 25 ANS dégagé O.M.
— B.T.S. ELECTRONIQUE ;
— LICENCE INFORMATIQUE ;
— ANGLAIS COURANT.
cherche emploi correspondant à ses capacités.
Ecr. n° 6.596, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Jne hme 22 ans, dégagé S.N., C.A.P. dessin, Bac F1, B.T.S. F.M., cherche emploi assistant ingénieur. — Ecrire MICHELI, 21, avenue Ronsard, 93220 GAGNY.

SECRÉTAIRE
10 années d'expér., notamment DANS LE DOMAINE MEDICAL
cherche situation à temps partiel
(de 9 heures à 16 heures).
TELEPHONER AU 282-38-58.

ARTS ET METIERS, 28 a.
5 ans informatique gestion analyste, adjoint chef projet, app. stocks, appro., douane, adm. vent. Cobol, PL1, I.A.E. en bonne fin, cherche poste chef projet ou responsabilité achats. — Ecrire A N D E E, Les Tuiles-Douville, 24140 Villamblard. (53) 81-98-28.

J. F. 24 ans, maîtrise philo, lic. lettres classiques, cherche emploi Paris. — Mme BOURLAND, 6, r. Gambetta, 95340 PERSAN. Téléph. 470-03-56.

J.F. 24 a., documentaliste OPL, angl., esp., not. all., ch. sit. stab. Paris. Libre suite. BARBET, 64, rue de Bagnolet, Paris (20e).

JOURNALISTE SPECIALISEE GRAPHOLOGIE cherche emploi dans publication. Ecrire HAVAS GRENOBLE, n° 12.935.

cours et leçons

Jne enseign. sup. donne cours math. ts nivx. Tél. ODE. 08-94.

Harmonie orchestrat. composit. préparat. conservat. supér. par 1er gd prix de Rome. Tél. : 242-15-49, de 11 h. à 16 h.

Cours français, espagnol par enseign. Tél. 203-45-83, ap. 18 h.

Travail de textes poétiques, scènes classiques et modernes. Improvis.-diction, pose de voix. Prép. intensive aux examens admission écoles. Px modérés. Conseils gratuits. Tél. 606-44-30.

LEÇONS DE PIANO par pianiste (concertiste) 40 F/leç., à dom. 50 F. 366-28-87.

Maths Leç. part., rattrap. rap. 278-77-71, midi à 14 h.

autos-vente

Part. vds Renault 17 TL juin 73, 30.000 km, coul. bl. Argus. Vis. ts les jrs 121-123, av. Verdun, 94 Créteil ou téléph. 207-19-14.

Vends Simca 1100 Ti 6.000 km. Prix Argus. Tél. : 033-14-56.

A vdre urgent Fiat 850 salder 67, peu roulé. Prix Argus Téléphone : 754-75-21 ou Ecr. N° 6.597 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Part. vd WV 1300 72 30.000 km. 6.000 F (Argus — 10 %), avec 1.500 F. Téléph. : 738-13-59.

locat.-autos

TOURISME - UTILITAIRE
48, rue Sarrette, 14e — 589-60-85.

boxes-autos

P. vds gd parking 1er s/sol imm. neuf 11e arr. — 700-84-71.

---

les annonces classées du **Monde** sont reçues par téléphone
au **233.44.31**
pour tout renseignement : 233.44.21

L'immobilier

exclusivités

appartements vente

Paris

LE CASTEL-D'AUTEUIL
57, BD D'AUTEUIL
(Face au Bois de Boulogne)
Petit immeub. de fr. gde classe, au calme, jardins privatifs : 4 P., 108 m² hab. + 30 m² balc.; 5 P., 122 m² hab. + 32 m² balc. C.M.S. - Téléphone : 705-37-85.

Mº NATION Imm. p. de t. rav. 3 p., c., s. de bs, wc, chff. 73 m², parf. état, tapis esc. Prix 190.000 F. - 343-62-14.

Pr. P Montsouris - ODE. 42-70 Jardinet privé Rav. P. Maison triplex 50 m2.

14e - Pr. AV. MAINE Prop. vd 3 p. 50 m2, cuis., dche, tél., cave, Calme. Tél. 566-67-64.

DENFERT. Prop. vd duplex ind. av. jard. C. F. — KLE. 93-15.

DUPLEX, 13e, standg. Particul. vd 85 m2 + 46 m2 terrasse. Tél. : 707-27-45.

MARAIS. P. à P. Imm. classé. 2 p. 51 m2, tt cft, s. jardin, tél. Calme. Standing. Tél. 278-26-99.

GEORGES-MANDEL SANDEAU Bel appart. 1er étage. 240 m2, partie récept. claire. chambre sombre, restauration à envisag., profession libérale autorisée. Prix exceptionnellement bas. CIABA - 720-63-63

Pr. Pte VANVES. Part. vd appt neuf, jam. habité, 5 P., 106 m², 2 bains, garage 2 voit. Prix 329.000 F. - Tél. 660-63-51.

16e A rénover 80 m², 3 P., c., tél., s. bains. T. 578-90-11

PL. St-A.-des-Arts. - ODE. 42-70 Vue quai et arbres Appt 4 P. lux. ren. im. caract.

5e 6 PIECES TT CONFORT 585.000 F. - 285-46-46.

FAIDHERBE-CHALIGNY Imm. réc. 3 pièces, balc., ét. élevé, tt cft, box s/sol. 265.000 F, crédit poss. Apr. 14 h, sdi-ldi : 32, r. Chanzy

PORTE DOREE Imm. récent Gd 2 pièces, 80 m², tt conft, balc. 218.000 F. Crédit poss. Après 14 h, sdi-ldi : 55, boul. Soult (escalier nº 61.

PANTHEON RAEE. Imm. p. de taille. TRES GD 2 P., lux. amén., 2e ét., balc. URGT. - 325-77-33 ou 828-71-83.

Région parisienne

FONTENAY-LE-FLEURY Résid. Parc Montaigne, 2/3 p. 64 m2. Sans vis-à-vis. Cave. Park. Tél. Prix : 128.000 F. - Tél. 460-14-53.

SURESNES. 5 p. 115 m2. Conft. Immeuble 3 ans. Px 370.000 F. 506-48-98

VINCENNES Bois. 4 pces, gde allure. Ds imm. de classe. 450.000 F. 285-46-46.

Le Vésinet Part. vd appt 83 m² résid. p. de t. 4 p. tt cft. gar. 10' RER. T 966-21-45.

appartem. achat

Sté rech. à acheter appartement près NATION. - TEL. : 343-63-14

bureaux bureaux

CHATOU



BUREAUX TERMINÉS A LOUER
200 à 2.500 m2
260 F LE m2 H.T.
H. LE CLAIR - ÉLY. 69-36

locations meublées

Offre

16e V.-HUGO, Chbre, 6e sans asc. Douche, Chauff. 350. KLE. 04-17.

CHAMP-MARS, 7e étage. Asc. CHARMT à p., bs, cuis. 1.500 F. Cou. 2 p., bs, cuis. 900. 784-80-18

locations non meublées

Offre

Pte CHAMPERRET - STUDIO tt cft, tél. 900 F c.c. AMP. 18-18.

NEUILLY, pr. Mº, CHARMANT 2 PIECES, 65 M2, TEL. Imm. stand. 1.400 F. - 784-80-18.

terrains terrains

EXCEPTIONNEL
TERRAINS A BATIR
à
La Celle-St-Cloud Vaucresson
S.F.T.B. 929 91 50

Près MONTFORT-L'AMAURY
Terrain à bâtir, clos 6.100 m2
Prix total : 250.000 F
Mme MEYER-SABATIE
9, rue Saint-Florentin, Paris
260-15-51

locaux commerciaux

PARIS-Xe, à vdre occupés locaux commerciaux 380 m2 environ. Revenu 30.000. — Tél : 272-18-94.

constructions neuves

JOUY-EN-JOSAS
(Cottages de Montebello)
Exceptionn. ds parc boisé, 9 ha. Maisons gd standing, 5/6 Pces, cuis. équipée, s. de b., douche, double garage, chff. électr., à partir 360.000 F. Visites, s/place, tous les jours, 10 h. à 18 h. 30, sauf mardi, mercredi - chemin du Cordon - 78350 JOUY-EN-JOSAS / LES METZ (946-21-16).

PAVILLONS-sous-BOIS
24, avenue Victor-Hugo
CONSTRUCTION d'un IMMEUBLE GD STANDING
69 Appts sur 18 étages
Livraison septembre 75
Isolation thermique et phonique selon nouvelles normes
Cette réalisation a obtenu
LE LABEL
« CONFORT ELECTRIQUE »
Du STUDIO au 3 PIECES
cuis., équip., s. de bs aménagée
Reste à souscrire en ferme et définitif
20 APPARTEMENTS
Pr renseign. Sté MLAMIO et Cie
6, boul. de Chanzy
93190 LIVRY-GARGAN
927-57-27 ou 927-10-37

hôtels-partic.

HALLES - SAINT-EUSTACHE Pet. hôtel particulier, décoration sublime, intéressant pr famille conventionnelle. Prix intéress. - CIABA, 720-66-66.

BOULOGNE RESIDENTIEL 10 pièces, 350 m², tr. beau jardin. Exclus. 637-14-40

propriétés

St-GERMAIN-en-LAYE. Pr. RER Résident. Tr belle mais. anc. 4 p. tt cft. Parc 2.500 m2. Prix 1.150.000 à débattre. - 954-68-00.

BRUNOY (centre) Grande propriété à rénover S. parc 4.400 m2, fac. 140 m. 11 pièces+dépend. - Arbres magnifiques. Tél. : 357-99-99.

MONTFORT-L'AMAURY. Prop. vd ppté, séjour 80 m² + 6 p., cuis., bains. Terr. 8.900 m². Sam-dim-ldi : « LA JONCHEE » Chemin rural nº 14 (18 à 18 h).

VESINET RESIDENTIEL Verdure DEMEURE « Ile-de-France » 1964 Réception 70 m², 6 chbres, bains, salle de jeux, garage 3 voitures. Beau jardin 1.250 m². AGENCE de la TERRASSE Le Vésinet - 976-05-90

pavillons

RUEIL. à P. Confort. Jardin. Prix : 420.000 F. — 506-48-98.

SURESNES. 4/5 P. CONFORT. JARDIN. 270.000 F. — 506-48-98.

fermettes

Près BRAY-sur-SEINE
1 h Paris. Village touristique. Fermette retour d'équerre, part. état, de plain-pied 3 P., dépend. 48 m². Grenier am. Cave. Jardin 900 m². Px 90.000 F, crédit 80 %.
CHARON 162, rue Grande, Fontainebleau Tél. 422-27-78 au TUR. 26-76

Près COSNE-sur-LOIRE
Fermette impeccab., sortie pays, sèche, chasse. 2 gdes pièces, garage. Dépend. Possib. 3 pièces. Eau, El. Jardin clos 1.000 m². Prix 85.000 F, crédit 80 %.
CHARON LES BEZARDS Tél. 33 à Boismorand (45) ou TUR. 26-76.

appartements vente

Paris

PARIS (7e)
6, rue M.-de-la-Sizeranne anciennement rue Masseran à proxim. de la pl. de Breteuil dans immeuble de standing DD STUDIO au 4 PIECES S. pl. mercr., vendr., 14 - 18 h., samedi 10 - 18 heures. S.O.G.E.I. - 331-65-61 +

15e EMILE-ZOLA, Imm. récent. Part. vd 2/3 p. 65 m2. 7e étage, asc. tél. moq. lumineux. tr. calme. Vue dég. tour Eiffel. 260.000 tot. Tél. : 551-02-31 - 306-33-52 soir.

18e. STUDIO 30 m2, imm. grd standing, moderne, avec box. Agence s'abstenir. Tél. 250-71-88.

ODEON. Beau studio 30 m2, tout confort. - Bon placement. Px intéress. - Sam. 13/16 hres. 3, rue Ancienne-Comédie.

Pr. Bois VINCENNES. Superbe 2 P 54 m², impecc., terras., 42 m². Expos. Ouest, sans v.-à-v., calme, ds imm. 1965, 3.100 F/m². URGT - 346-00-86.

BASTILLE DUPLEX et STUDIOS S/JARDINS, CLAIR, SOLEIL. Décoration de caractère. BUREAU DE VENTE s/place, 45, RUE DE CHARENTON, de 10 h. à 18 h. - 343-46-69.

MONTMARTRE
dans très bel immeuble PIERRE DE TAILLE
Ptaire vend, entièrem. ref. neuf APPT 50 m², 3 pièces, cuis., salle de bains, w.-c., chauff. cal individuel au gaz. 139.000 F calme, soleil. IDEAL PLACT
Ma voir sam. 26, dim. 27, ldi 28, 15-17 h., 2 bis RUE COYSEVOX.

Mº DUPLEIX, à rénover 2 pces, entr. cuis., débarras, 1er ét. 35 m², Px 98.000 F., facil., 15-18 h., sam., 71, bd de Grenelle - 579-24-39.

53, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS Vue imprenable sur Seine, 93 m² à moderniser. S/pl. sam. 26, 14 h. à 16 h. 30. Exclusivité FRANK ARTHUR.

ST-PAUL Tr. bel imm. P.d.T. ravalé. Plein soleil. 12, RUE MALHER 3 P. tt cft. Tél. Balcon (poss. box, chb. serv.) Prof. lib. Vr samedi, 14-18 h. LAM. 61-58.

AFFAIRE TR. EXCEPTION.
EMILE-ZOLA
— Tr. bel immeubl. P. de T. — 6e ét., ascens., plein soleil. 3 P. Entr., cuis., salle de bs, wc, chauff. imm., totalement refait neuf.
Prix total 275.000 F Crédit possible.
DANS MEME IMMEUBLE
7e étage asc. + TERRASSE
2 TRES BELLES PIECES
entrée, cuis., s. de bains, wc. Totalement refait neuf.
Prix total 245.000 F Crédit possible.
S/pl. de 14 à 17 h., vdi, sdi, 36, rue du Commerce. 734-23-29.

AFFAIRE EXCEPTIONNELLE
PORTE MAILLOT
Ds bel imm. P. de T. ravalé ASC., CLAIR et ENSOLEILLE 5 PIECES (Double living + 3 chambres), entrée, cuis., s. de bs, wc, moq. BELLE SUPERF. REF. NEUF. PROFESS. LIBER. AUTORIS. + chambre de service.
PRIX 475.500 F
S/pl., samedi, lundi, 14-18 h., 188 BIS, BOULEV. PEREIRE, ou BAL. 22-82.

17e MALESHERBES
Très bel immeuble bourgeois 3e ETG. S/VERDURE, SOLEIL. GD 3 P. Poss. transformer au 4 P. TOUT CONFORT
PRIX : 340.000 F
S/pl. sdi, ldi, 13 h. 30-17 h. 30. 11 BIS, RUE VIETE ou BAL. 22-82.

7e AVENUE BOSQUET
DERN. ETAGE. VUE S/SEINE DUPLEX 250 m², balcon, TERRASSE, 2.200.000 F. EXCLUSIVITE NEVEU ET CIE. JAS. 51-84.

13e Mº PORTE ITALIE 3 P. Séjour 22 m² + 2 ch., tt cft, 67 m², 26e étg. Prix 266.000 F - 535-47-74.

Pte ST-CLOUD Imm. récent, grand standg 15, av. FERDINAND-BUISSON. Vue panoram., 2 balcons, tt cft, double living+2 chb., gar., 425.000. Vr sdi, 14-18 h. LAM. 61-58.

59, RUE CARDINAL-LEMOINE. Propr. vd direct. ds imm. p. de tail. beaux studios et 2 p. tt cft. moq., ascens., cuis. équip., v.-o. S/pl. sam.-dim. ou tél. 325-00-71.

EXCELLENT PLACEMENT Imm. réc. Tr. bx stud. tt conft, 100.000 F. S.R.I., 67, avenue de Suffren, PARIS (7e). — 783-33-02.

85.000 F Part. cède vue urgence 3 pces cuis., s. bns, w.-c. ent. équipé. Sur pl. sam., 14-18 h., 41 bis, r. Condorcet, PARIS (9e). 873-16-14.

PARIS (6e)
71, RUE DE SEVRES
STUDIOS ET 2 PIECES
2 et 3 p. EN DUPLEX
à partir de 100.000 F
Immeuble luxueusement rénové
Sur place de 11 h. à 18 h. Les vendr., sam. et lundi.

AVENUE TRUDAINE
Studios, 2 et 3 Pièces, gd cft, imm. stdg. Vis., 3, rue Gerando, 10 h. 30 à 13 h. et de 14 à 18 h.

37, AV. DES TERNES
3/4 P., entr., C., bs, wc, chf. c., gd balc. 270.000. Sam., 14-19 h.

EXCEPTIONNEL
PRES PLACE DES VOSGES
Immeuble XVIIIe siècle de trois étages, entièr. rest., 3 appts de gde classe dont 2 duplex, séj. 56 m², cheminées et poutres d'époque, chbres, sal. de bains.
PLACEMENT 1er ORDRE
Prix justifié. - Voir sur place. samedi 26, de 14 à 17 heures. 1, rue de Sirague, PARIS-IVe. Téléphone : 273-24-87.

Région parisienne

PARLY 2 - TYPE 2 Partic. vend 4 pièces. 260.000 F. Tél. : 954-30-81

VERSAILLES Près gare R.D. Imm. mod., appart. 101 m2 - 5 pièces + loggia + débarras + box. 285-30-00, h. bur. poste 236.

LES HAUTS DE SAINT-CLOUD Imm. ULTRA-MODERNE. Exc. stdg. Vue splend. s. Seine, Bois, Paris. 4 pces, 104 m2. Grands balcons, 2 bains. Nbrx gadgets. Air cond. Garage. Excell. état. S. place sam. 26 de 14 à 17 h., 4, allée Florent-Schmidt SAINT-CLOUD (près gare). FRANK ARTHUR — 924-87-69.

MEUDON centre. Cause départ. 5 P. C. Bns. Chff. centr. Tél. 80 m2. 4e ét. 2 terrasses. Jardin (60 m2) Est-Ouest. Vue excepl. 2 gares à 3'. — 626-14-98/22-78.

ST-CLOUD Duplex 7-8 pièces 170 m² + terrasse 60 m², calme, soleil Renseignements LARGIER ANJ. 18-83.

NEUILLY SOL. 39-18. Hôt. part. 1925, entre jardin et cour. Dans square privé, total. calme. Récept. + 4 ch. + serv. Gar. Vis. sam., de 15 à 18 h., 7, square de Chézy (donne 80, rue de Chézy).

BOIS VINCENNES
Splend. 4 p. ent., cuis., w.-c., s. bs, 6e ét. élev./asc., balc., vue panor., park. px 278.000. 346-63-85.

Province

DEAUVILLE
Dans un quartier résidentiel en bordure de mer, 1 à 4 pièces + duplex. Habitables 4e trimestre 1975.
AGENCE HOINVILLE
14-BLONVILLE-SUR-MER
TEL. : (31) 87-90-13.

locaux commerciaux

Champigny (94), à vdre local 18m² centre ccial, usage ccial ou bureau, facilit. — 283-23-91.

locations meublées

Offre

16e. 14, rue Eiffel, studio tout confort; 800 F net. S/pl. sam. 26, 11 heures à 13 heures.

R. de la Paix. Appt ens. meub. remis à nf, 2 p., tél., 2.300 F par m., ch. c. Tél. 322-50-73.

locations non meublées

Offre

PTE MAILLOT. Nfs. Terras. Du 2 p. au 5/6 pièces duplex, de 1.200 F à 3.900 F. - Sur place 15, R. du DEBARCADERE (17e) les lrs 13 à 18 h., même dim.

VERSAILLES. 4-5 p. 110 m². Sud. 2' gare. — Tél. : 950-95-08.

ILE ST-LOUIS. Charmant 2 P., caract., cheminée, c. éq., bains. TEL. 1.850 F NET. - 735-63-85.

NEUILLY Très grand standing 2/3 P.+terr. 100 m², 3.330 h.c. ; 3/4 P., 2 jard., 2 bs, 5.250 h.c. ; 3 P. 2.750 h.c. Stud., jd. privé, 1.416 h.c. Park. incl. 954-15-97 et 954-30-49.

NEUILLY
49, BD D'INKERMANN
Immeuble neuf situat. except.
LUX. APPT 2 à 4 PCES
Renseignements et visite : sur place tous les jours
FONCIERE des CHPS-ELYSEES GESTION
Tél. : 359-92-41.

CHATOU R.E.R.
Imm. neuf, gd stand., luxueux 3 pces, 78 m2 + balc., pelouses, cave, téléph., 1.200 F + charg. S.A. H. LE CLAIR, 65, av. Foch à CHATOU. Tél. : 976-30-82.

Demande

PART. A PART. Ch. F2 ou F3, région ouest Sartrouville, max. ch. c. 600 F. Ecr. à 6.592, « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Rech. STUDIO ou 2 P., cft, avec téléph., rive droite. 526-47-23.

P. à P. Ch. 2 pièces, conft. Tél. après 20 heures : 805-08-25.

J.F. ch. d'urgence studio, cft et tél. Quartier indiff. Max. 700 F ch comprises. Tél. M. Bouiller, le matin, au 345-20-23.

appartements occupés

ERIP, 278 - 48 - 41 propose placem. premier ordre, grand choix appartem. occupés, 2 et 3 p. dans très beaux imm. MARAIS - GOBELINS - 15e MONTPARNASSE - 16e - 5e.

immeubles

DEAUVILLE PRES GARE, BELLE VUE SUR PORT, vend très BEL HOTEL PARTICULIER restauré comprenant : 18 STUDIOS et CHAMBRES CONFORT (entrée, kitchenette équipée, bains, w.-c.), vendus au bloc ou à l'unité, très gros rapport par longue location saisonnière et week-end. Visite sur place les 26 et 27 octobre 1974, 14, quai de la Touques, ou GIRPA. — 325-25-25

VERSAILLES
Grand Immeuble XVIIIe, libre, 1.800 m² habitables env. sur terrain de 1.940 m², travaux à prévoir. Prix intéressant. Tél. propriétaire : 952-41-47.

villas

Val-d'Oise, 20 km. Roissy, hors nuisances, routes dégag., 250 m², gd cft, s/1.060 m², SNCF 800 m. Crédit possible. Tél. : 990-57-58.

ST-MAUR. Part. vd villa, intéres., 50 m. Marne et R.E.R. : 11 P., s. de b., cuis., 2 wc, cave, gren., chf. cal. tél. terr. 900 m², gde fac. s/2 rues, arb. magnif., gar. dép., 580.000. Tél. semaine ap.-midi 548-38-47, pr vis. W.-E.

MAISONS-LAFFITTE 1º Mais. de caractère à rénov., sur 3.400 m² terrain, gd séjour, 6 chambres : 530.000 francs.
MAISONS-LAFFITTE 2º Villa mod., sur 580 m² terr., gde récept., 5 chbres : 560.000 F. LEMIALE, Téléphone : 962-00-56.

800 M. RER BOISSY-ST-LEGER Maison 6 Pces, grand standing, séjour avec mezzanine, cuisine équipée, confort électrique, jardin 600 m² : 387.000 F. VIP, 69, rue Lecourbe. — Paris-15e. Téléphone : 567-54-56.

à km. CANNES, dans splendide domaine, au calme absolu, soleil, constructions, villas luxe. Pour tous renseignements écrire à : Domaine « DU LOVE-LAND », Service Vente. - 06-MOUGINS.

domaines

A VENDRE

BEAUCE
Ferme céréalière 270 HA libre 1978 ou après entente

ESSONNE
Domaine céréalier 125 HA dernière propriétaire exploitant Exclusivité
AGRI FRANCE
8, r. d'Athènes
75009 PARIS
AF

propriétés

Assio, Montpellier : VILLA, gd stdg, dans parc planté, compr. hall, cuis. équipée, séj., salon, 60 m², cheminée style, 4 chbres, 2 S. de S., dépend., tt cft. Prix 500.000 F. Tél. : (37) 21-17-12.

Forêt Orléans, 105 km Paris, chalet typiq. 4-5 pces, cuis., parc, 1.000m². Prix 125.000, avec 18.000F. — Tél. 278-03-49.

pavill[ons]

A 5 minutes A-6, ... (25 km. de Paris), ... 6-7 Pièces. Crédit m... Toute équipée : m... piers peints, avec ... phoner à Mme LIN... 265 - 13 - 86, pour ...

TAVERNY, beau PA... électr., 80 m², garage ... sur terrain 600 m². Pri... 305.000 F, crédit pe... Loiseau : 464-04-48, ...

BRETIGNY, 300 m. ga... PAVILL., tout électriq... garage et combie sur ter... 580 m². Prix ferme 315... Crédit personnalisé. LO... Téléphone : 901-82-46, 464...

L'HAY-LES-ROSES Bel. villa 1962, liv. dble, ber... bel. cuis., 5 ch., bs + s. d'e... nageur, joli parc 800 m². Prix 475.000 F, crédit 80 %. 660-44-...

BOURG-LA-REINE Propr. vd pav. 5 P., tt cft, ... gar., jard. 380-25-46, même ...

A 15 minutes première ... A-1, à DAMMARTIN-en-GO... près d'ERMENONVILLE ... maison 6-7 Pces, tte équ... moquette, papiers peint... garage. Crédit moins d... Téléphoner à Mme OU... 436-30-30, pour rendez...

ENGHIEN Pav. 4 ... cuis., ... chauff. central, jdin, 19... 40.000 cpt. Sur place ... lundi 28, de 15 hres à ... 3, allée des Platanes ... 68, avenue Celsius

L'HAY-LES-ROSES Vue imprena... solide. Pav. 3 p.+2 am... 375 m², Px 180.000 F. ...

ST-MAUR-LA-VARE[NNE] 3 MIN. R.E.R., liv. dbl... cuis. + 4 P., S. de B., ... Avec chbre de serv., cab... chauff. centr., neuf. Prix ... 330.000 francs, avec 70... Téléphone : 885-56...

SAGNEUX PL. centre ... récent, tr. b. situé 6... gd conft, ss/sol, gar... 398.000, av. 80.000. ...

forêts

UN PLACEMENT : ... FORET. 24.000m², ea... tricité, sortie de bou... 75.000, av. 35.000 ... 12, 50 %, agce Bag... Conches (Eure), 1...

terrains terrains

SOCIÉTÉ SUISSE
recherche
pour la création d'un complexe h... et touristique entre Cannes et ...
TERRAIN A BÂ[TIR]
avec permis de constru[ire] pour un minimum de
300 STUDIOS
Ecrire à :
KONTROLL FINANZ AG
1, route de Florissant. — CH-1206 GEN[ÈVE]

ETANGS à VENDRE sur terrains boisés. Possibilité construire. Tél. 58, Cerdon-du-Loiret (par Gien).

SENLIS (60)
Vends terrain 1.273 m², 50 m. fac., prix viabilisé : 107.000 F. Téléphone : 452-05-30.

EXCEPTIONNEL
Près Courtenay (Loiret)
Terrains à bât., boisés, viabil. :
— 2.377 m² : 34.000 F.
— 2.598 m² : 36.000 F.
Crédit personnalisé.
Propriétaire foncier.
AGENCE CENTRALE
(45) COURTENAY.
Téléphone : 15 (38) 95-42-74.

SPECIAL PE... Propriétaire vd bx p... à bâtir au bord d... Toute viabilité br... Prix de 19.000 F à 2... crédit maximum pos... S'adr. M. Complonia ... 4, rue de l'Hôtel-de-V... 89 CHEROY. 15 (86) 66-...

viagers

Rech. viager import. ou occupé. Lib. ou occup. Etude LODEL 35, bd Voltaire — 700-00-99.

Vendez aux meilleures conditions FONCIAL, 32 ans de références. 19, bd Malesherbes. 266-32-15.

constructions neuves

XVIIe
LE CENTAURE
143, rue de Saussure
LUXUEUX Petit immeuble habitable FEVRIER 1975
PRIX FERME, 4.700 le m2
3 pièces 70 m² + 19 m² balc. Sal. bs, cuis. décorées équip., cave. PARKING en sous-sol. crédit 80 % sur 20 ANS.
S/PL. tous les jours, 15-19 h., et dim. et lundi ou téléphoner INF. IMMOBILIERE 266-56-50.

PARIS (12e)
Entre gare de Lyon et faubourg Saint-Antoine. « Les Demeures d'Aligre », ensemble résidentiel de grand standing livrable printemps 75 - PRIX FERMES ET NON REVISABLES - Déjà vendu à 60 %. Quelques superbes 2, 3, 4 pièces encore disponibles. Appartem. tout équipés. Bureau de vente sur place ts les jrs (sf mardi), de 13 à 19 h. Sam. et dim., 9 à 15 h. Tél.: 345-78-84. Réalisation CICA, 45, r. de Courcelles, PARIS (8e). — Tél. : 227-04-30.

VANVES (92)
A 2 pas de Porte Brancion
A 500 m. du futur métro
A 8 min. de Montparnasse.
LA RESIDENCE
41, rue Jean-Bleuzen
Pt. imm. nf. 7 ét. 16 appts. cuis., s. bns équipée, chauf. électrique intégré individuel.
Vente directe par promoteur 3 p. 74 m2, studio 48 m2. Livr. imméd.
Sur place ts jrs, sam. et dim. 13 h.-19 h., sauf mardi. Tél. : 736-33-21.

LIVRAISON
IMMEDIATE
SEVRES
27, rue Croix-Bosset
3 petits immeubles PIERRE DE TAILLE
Grands 4 et 5 pièces, loggias. Appt témoin tous les jours (sauf mardi et mercr.), de 14 à 19h.30
SERCO 14, rue Magellan 720-80-00

ASNIERES (Centre)
A 3 min. de la gare, de la poste et de la mairie, résidence LE TILBURY (1re tranche) PX FERMES ET NON REVIS. Livrable automne 1975, imm. de grande classe, très grand jardin priv. Déjà vendu à 60 %. Disp. : duplex, stud., 2, 3 et 4 p. Cuis. et s. de b. tt équip. Finit. soign. Bur. de vte sur pl., 65, av. de la Marne, ts les jours (sf mardi), 13 - 19 h. Sam. et dim. 11 - 19 h. Tél. 798-26-94. Pour investisseurs local. assurée. Réalisation CICA, 45, rue de Courcelles, Paris-8e. Tél. : 227-04-30.

MEUDON (Résidentiel)
A 5 min. de la gare, à 3 min. du centre, environnement boisé, la résidence « le Montfleury ». Style Mansard. Magnif. expos. Finit. très soignée. Encore quelq. 2, 3 et 4 pces. Livr. printemps 1975. PX FERMES ET NON REVIS. Bur. de vente sur pl. angle rue Marcel-Allégot, rue du 11-Novembre, 92190 Meudon. Ts les jours (sf mardi), 13 - 19 h. Sam. et dim., 11 - 19 h. Tél. : 626-11-47. Réalisation CICA, 45, r. de Courcelles, Paris-8e. Tél. : 227-04-30.

LIVRAISON EN COURS
XXe 139, rue des Pyrénées
2 à 5 pces, chbres individuelles. Prix fermes.
Appt témoin tous les jours, de 10 heures à 19 heures.
REALISATION SERCO SETAG - 636-04-47.

EXCEPTIONNEL
PARIS 17e, près Pl. Pereire Imm. neuf. gd appart. 160 m2, dern. étage, terrasse plein sud. Vente directe par constructeur. RIC. 50-10 et 50-93.

bureaux

Châtelet - Sébastopol A louer étages de 180 m² Bureaux neufs. Sit. exception. Hampton and Sons 225-50-35

NOUVEL ORLEANS
97-99, av. Général-Leclerc (14e) 135m² bureaux av. tél. A vendre ou à louer. S'adr. sur place au bureau de vente, ou tél. 588-87-11 ou 589-85-74.

A LOUER INSTALLES
ALMA-MARCEAU
TRES GRAND STANDING
1) 1 bureau président.
4 bureaux direction.
2 bureaux collaborateurs.
5 bureaux secrétariat dont 3 climatisés.
2) 4 bureaux standing. Entièrement meublés et décorés. Immédiatement opérationnels. Telex, téléphone à lignes. Interphones.
· Réception et standard français-anglais.
Salle de réunion climatisée 15-20 personnes.
Parkings.
Tous services assurés. Tél. : E.C.B., 225-64-87.

fonds de commerce

NICE : CENTRE AUDIO-VIS. d'études des langues vivantes à céder : 2 salles de 12 cabines équipées électroniquement et luxueus., cause double emploi. Ecrire Havas Nice nº 0724.

12e BASTILLE (400 mètres)
dans très bel immeuble genre Marais et Ile-Saint-Louis, magnifique spécimen fin 17e siècle, style époque précieusement préservé. GIRPA - PROPRIETAIRE, vend 87 STUDIOS, 2 PIECES ET DUPLEX, entièrement installés, tout confort, grand standing, ascens., v.-o., interphone, jardin patio planté avec fontaine, splendides poutres apparentes d'époque, fenêtres à petits carreaux. INVESTISSEMENT DE 1er ORDRE ET D'AVENIR ou habitation de connaisseur. Location et gestion assurées. Prix intéressants. 325-25-25 et 56-78.

ROME, plein soleil. Imm. tout conft, asc. Tr. bx 3 p. 55 m², cuis. amén. 22, rue Boursault, vend., sam., lundi, 13-17 h.

PORTE ITALIE (près). Tr. bel appt stand., 3 pces, cuis., balc., tt conft, garage fermé, vue. Prix 260.000, crédit possib. 589-24-34.

PORTE DES LILAS dans immeuble entièrem. rénové PLACEMENT EXCEPTIONNEL! sur 21 STUDIOS tout confort. IL EN RESTE 3 A VENDRE sacrifiés à des prix sans concurrence. Le propr. vendr., sam., 13-18 h., 61, r. de Romainville Paris-19e.

DUROC, imm. st. ét. él. except. Living + 2 chambres, tout confort, en duplex. — WAG. 21-46.

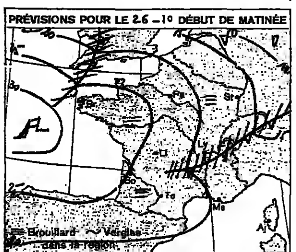
JOUFFROY-CARDINET IMM. RECENT en duplex + TERRASSE, 6 p., tt cft, 150m² + 2 boxes. 600.000. WAG. 21-46.

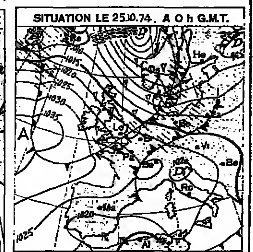
9e. PROPR. VEND studios et duplex tt cft. Sur pl. sam. de 14 à 18 h., 4, r. Duperré. 277-62-23.

ILE SAINT-LOUIS
Dans immeuble XVIIe siècle ravalé, magnifique TRIPLEX, grand luxe, soleil, 85 m², PETITE TERRASSE. Tél. : 326-47-02 - 325-40-66.

INFORMATIONS PRATIQUES

MÉTÉOROLOGIE





Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ 3/4 de mm)

Zone de pluie ou neige ▽ averses ⌈ orages ➡ Sens de la marche des fronts

Front chaud ▲▲ Front froid ▲●▲ Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le vendredi 25 octobre à 0 heure et le samedi 26 octobre à 24 heures.

L'anticyclone centré au nord des Açores continuera de diriger sur l'Europe occidentale un flux océanique perturbé de secteur nord-ouest.

Samedi 26 octobre, un front froid se désagrégera sur les Pyrénées, le Massif Central et les Alpes en donnant encore quelques ondées (neige en moyenne et haute montagne). Ce front froid épargnera ainsi le Midi méditerranéen, où le temps demeurera souvent ensoleillé. Dans les autres régions, des bancs de nuages bas et quelques brouillards matinaux seront parfois suivis d'éclaircies, mais le ciel se couvrira à nouveau sur les régions situées au nord de la Loire et de petites pluies débuteront sur les côtes de la Manche et gagneront ensuite le nord et l'est du bassin Parisien.

Sur ces régions, les vents s'orienteront au secteur ouest et se renforceront un peu ; ailleurs, ils seront faibles ou modérés de secteur nord-ouest. Les températures minimales seront en baisse (faibles gelées locales dans l'intérieur au lever du jour).

Vendredi 25 octobre à 7 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 023,2 millibars soit 767,4 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 24 octobre ; le second, le minimum de la nuit du 24 au 25 octobre). Biarritz, 14 et 8 degrés ; Bordeaux, 14 et 8 ; Brest, 12 et 8 ; Caen, 11 et 7 ; Cherbourg, 10 et 9 ; Clermont-Ferrand, 8 et 7 ; Dijon, 11 et 8 ; Grenoble, 9 et 2 ; Lille, 11 et 6 ; Lyon, 8 et 7 ; Marseille-Marignane, 15 et 2 ; Nancy, 10 et 7 ; Nantes, 18 et 7 ; Nice-Côte d'Azur, 18 et 7 ; Paris-Le Bourget, 12 et 8 ; Pau, 11 et 4 ; Perpignan, 18 et 11 ; Rennes, 12 et 8 ; Strasbourg, 9 et 8 ; Tours, 12 et 7 ; Toulouse, 10 et 8 ; Ajaccio, 14 et 8 ; Pointe-à-Pitre, 27 et 20.

Températures relevées à l'étranger : Amsterdam, 11 et 8 ; Athènes, 26 et 18 ; Bonn, 11 et 7 ; Bruxelles, 10 et 7 ; Le Caire, 31 et 18 ; îles Canaries, 21 et 10 ; Copenhague, 7 et 7 ; Genève, 10 et 1 ; Lisbonne, 17 et 9 ; Londres, 10 et 8 ; Madrid, 15 et 7 ; Moscou, 4 et 2 ; New-York, 13 et 8 ; Palma de Majorque, 17 et 7 ; Rome, 17 et 5 ; Stockholm, 4 et 3 ; Téhéran, 24 et 13.

Les publications de l'I.N.S.E.E.

En dehors des informations conjoncturelles habituelles (tendances de la conjoncture, Bulletin mensuel de statistique, *Informations rapides) et des informations bibliographiques (Documentation économique), l'Institut national de la statistique et des études économiques a publié*, du *15 septembre au 15 octobre 1974*, des *informations dans les domaines suivants :*

ENTREPRISES

LA RENTABILITE DES ENTREPRISES. — (*Economie et statistique*, n° 60 *, octobre 1974.)

Présentation de trois essais sur la rentabilité.

1er essai : rendement économique et productivité du capital fixe de 1959 à 1972.

2e essai : trois mesures de l'évolution de la rentabilité de 1966 à 1972.

3e essai : les comptes intermédiaires des entreprises : un outil pour l'analyse des rentabilités sectorielles.

LA CONCENTRATION INDUSTRIELLE. — (*Economie et statistique*, n° 60 *, octobre 1974.)

L'évolution de la concentration industrielle en France de 1961 à 1969.

ORGANISMES. — (*Economie et statistique*, n° 60 *, octobre 1974.)

Une fusion de quatre fichiers de données d'entreprises en 1971 : SUSE.

PROBLEMES MONETAIRES

Le crédit-bail en 1973 (*Economie et statistique*, n° 60 *, octobre 1974).

Les diverses centrales de bilans sont regroupées en un comité de liaison (*Economie et statistique*, n° 60 *, octobre 1974).

MENAGES

Ménages et familles dans les recensements (*Economie et statistique*, n° 60 *, octobre 1974).

NATALITE

La baisse de la fécondité s'accélère (*Economie et statistique*, n° 60 *, octobre 1974).

DONNEES REGIONALES

Statistiques et indicateurs des régions françaises, édition 1974 (« les Collections de l'I.N.S.E.E., série « Régions », n° 15). Sélection de l'information économique, démographique et sociale au niveau régional regroupée en treize chapitres.

* Le numéro de 76 pages : 12 F. Abonnement an un an (onze numéros) : France, 140 F ; étranger, 160 F (tarif 1975).

★ Commandes et abonnements (accompagnés de règlement au nom du régisseur des recettes de l'INSEE - C.C.P. Paris 1 063-62) : INSEE, 29, quai Branly, 75700 Paris, dont toutes les directions régionales et observatoires économiques régionaux de l'INSEE et chez tous les libraires spécialisés.

Université

● *Une unité de valeur « enseignement du français »*, regroupant plusieurs options (audiovisuel, fonction politique de la pédagogie du français, pratique de la classe de français) est proposée à tous les enseignants et étudiants, par l'unité d'enseignement et de recherche « *Science des textes et documents* » de l'université Paris VII. Une réunion d'information sera organisée le mercredi 6 novembre, à 10 heures (2, place Jussieu, tour 24/34, deuxième étage, salle 01).

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 982

HORIZONTALEMENT

I. On peut, sans imprudence, le juger sur la mine ; Nom d'emprunt ; Arrêter (épelé). — II. Sujet de maintes conférences ; Ses larmes n'inspirent aucune pitié ; Parmi les Cyclades. — III. Plus ou moins bien rendue ; A une conduite déplorable. — IV. Ville ancienne ; Possessif. — V. Orientation ; Intéresse le musicien ou le chorégraphe ; Pronom. — VI. Un nom de l'industrie automobile française (initiales) ; Manège de prétendant ; Figure parmi les vernis de ce monde. — VII. Ce dont il faut tenir compte ; Quand elle frappe, c'est la nuit. — VIII. Justifie la *mise en pratique* de prétendus ballons ; Douleur nettement localisée. — IX. Dame de compagnie ; Exécuté à Vincennes. — X. Circulent en courant ; Un poltron. — XI. Esquiva ; Saint ; Court instant d'abandon. — XII. Apparu ; Quand il ne boudait pas, son accueil était très chaleureux ; Légers. — XIII. Pour lui, l'amitié n'était pas un vain mot ; Couteau ; Coule en Autriche (ortographe admise). — IV. D'un auxiliaire ; Décida ; Travail artistique. — XV. Alliée providentielle des Romains ; Fort, sa combinaison n'est pas transparente ; Démonstratif.

VERTICALEMENT

1. Ne résiste pas au premier *examen* ; Ce que fit Louis XIV en 1643. — 2. Se poussent avec douceur ; Salut romain (épelé) ; Préfixe. — 3. Vraiment désolé ; Vieux mot ; Sont forts. — 4. Pronom ; Produit un certain bruit. — 5. Présentement ; Caractère grec ; Abréviation. — 6. Eventuellement disparue depuis fort longtemps ; Symbole chimique ; Ont de profondes racines ; Initiales d'un poète français. — 7. A le cou souple ; Ville de Colombie. — 8. Dans la Drôme ; Bon imitateur ; Traduit un soulagement. — 9. Ravit ; Tête couronnée. — 10. Préfixe ; Le roi est souvent son cousin. — 11. Ne porta pas chance à Jourdan ; Evoque un plaisir étourdissant. — 12. Point de suspension ; Sont bien placés pour le savoir. — 13. Enchaîne des fils d'Albion ; Qui peuvent mordre ; Abréviation. — 14. Façon de parler ; Clos, en Bretagne ; Pour ce travail, on est bien obligé de prendre du poil de la bête. — 15. Est de plus en plus timbrée ! ; Possessif.

Solution du problème n° 981

HORIZONTALEMENT

I. Mare ; Ee. — II. Etalons. — III. Cassettes. — IV. Ol ; Aires. — V. Mal ; Lents. — IV. EO ; MT. — VII. Tombal ; Or. — VIII. Epaisseur. — IX. En ; Terre ! — X. Or ; Cr ; Ose. — XI. Kermesses.

VERTICALEMENT

1. Mécompte ; OK ! — 2. Atala ; Opéré. — 3. Ras ; Léman. — 4. Elsa ; Obi ; Cm. — 5. Œil ; Astre. — 6. Entremise. — 7. Estent ; Eros. — 8. Est ; Ourse. — 9. Bis ! ; Serrées.

GUY BROUTY.

Télévision et radiodiffusion

« Le Monde » publie tous les samedis, numéro daté du dimanche-lundi, un supplément radio-télévision avec les programmes complets de la semaine.

VENDREDI 25 OCTOBRE

● **CHAINE I**

18 h. 50 Pour les jeunes : A la recherche du théâtre vivant.
19 h. 18 La minute des femmes.

20 h. 15 Feuilleton : Les Fargeot.
20 h. 30 Série : Cimarron. « Le râleur ».
21 h. 45 Emission médicale, de P. Desgraupes, I. Barrère, E. Lalou : « Réflexion sur dix ans de médecine ».

Avec la participation du professeur Jean Bernard.

● **CHAINE II (couleur)**

19 h. Jeu : Des chiffres et des lettres.
19 h. 45 Feuilleton : Le dessous du ciel.
20 h. 35 Dramatique : « Messieurs les jurés », « l'Affaire Varney ». Scénario et dialogues A. Franck. Réalisation A. Michel. Avec F. Claude, H. Gignoux, S. Finn, D. Rivière, P. Le Person.

Une femme, accusée du meurtre d'un jeune Allemand fiancé à sa fille adoptive, revendique l'entière responsabilité de son acte. Les jurés découvrent peu à peu sa personnalité tout au long du procès.

22 h. 35 Emission littéraire : Italiques, de M. Gilbert.

Avec Frédéric Dard et notre collaborateur Robert Escarpit.

● **CHAINE III (couleur)**

19 h. Pour les jeunes : L'île aux enfants.
19 h. 40 Emission musicale : Quand les chansons vont en voyage.
20 h. 10 Reportage : Au fil de la Dronne. Réal. M. Leclerc.
20 h. 35 Théâtre : « le Procès des Templiers », de G. Vassal. Par la compagnie Guy Vassal. Réal. C.-J. Bonnardot.

La reconstitution de la fin de l'ordre des Templiers, réalisée au Théâtre des Remparts de Provins.

● **FRANCE-CULTURE**

20 h., Rencontre avec... Jean d'Ormesson. — 21 h., Entretien avec M. Béjart. — 21 h. 20, Les grandes avenues de la science moderne. — 21 h. 30, En son temps, l'Opéra. — 22 h. 35, Art, création, méthode. — 23 h., Demain la paix ? (1), avec Pierre Emmanuel. — 23 h. 30, Tribune internationale des compositeurs (1973). Radiodiffusion autrichienne (J.-M. Horwarth).

● **FRANCE-MUSIQUE**

20 h. 30 (S.), Le tour du monde des auditeurs... La boucle est bouclée. « Marche royale » (Lully), « Quatre chansons françaises » (Janequin), « Diane de Poitiers » (J. Ibert), « le Bourgeois gentilhomme » (Lully), « Concerto pour un seul piano » (G. Tacchino), « Concerto pour deux pianos » (F. Poulenc). — 22 h. (S.), Groupe de recherches musicales. — 23 h., Incognito. — 24 h. (S.), La musique et ses classiques. — 1 h. 30, Nocturnales.

SAMEDI 26 OCTOBRE

● **CHAINE I**

14 h. Les clés de la musique, par B. Monsaingeon. « L'Oiseau de feu », de Stravinski.
19 h. Le monde de l'accordéon.
20 h. 15 La vie des animaux, de F. Rossif.
20 h. 30 Histoires insolites : « les Gens de l'été », d'après Sh. Jackson. Adaptation et dialogues R. Grenier. Réalisation Cl. Chabrol. Avec F. Vibert, M. Ozeray.

Deux retraités décident de prolonger leurs vacances, après la fin de l'été, dans leur villa près d'un lac. Brusquement, le monde villageois leur devient hostile.

21 h. 30 Série : Histoire des gens, de P. Dumayet. « La peste », réal. J. Cazenave.

Analyse des répercussions historiques de la peste de 1348 qui modifia tous les fonctionnements économiques, politiques, sociaux et culturels de l'Europe. Marseille sera, en 1720, la dernière victime de ce fléau. Elle y perdra 32 % de sa population.

22 h. 30 Variétés : Jazzland. Réal. J.-Ch. Averty.

● **CHAINE II (couleur)**

15 h. 15 Série : La grande aventure de James Onedin.
17 h. 45 Pour une naissance sans violence, de J. Lallier. Réal. J. Archimbaud.
19 h. 45 Feuilleton : Les dessous du ciel.
20 h. 35 Variétés : Top à... Julien Clerc.
21 h. 35 Série : Les rues de San-Francisco. « Le vin est tiré ».
22 h. 35 Samedi soir, par Ph. Bouvard.

● **CHAINE III (couleur)**

19 h. 40 Pour les jeunes : L'île aux enfants.
19 h. 55 Magazine : Les gens et leurs idées, de P. Copeau et J. Schreiber.
20 h. 35 Découverte : Maître et disciple, par A. Desjardins.
21 h. 35 Variétés : Mondialement vôtre.

● **FRANCE-CULTURE**

14 h. 30, Les samedis-midi de France-Culture : Les derviches tourneurs et la poésie mystique, par H. Tournaire. — 20 h., Première soirée en stéréophonie. Entretien entre Cl. Mercier et Jacques Sallebert, directeur de la Régie de radiodiffusion ; « Pourquoi », de R. Janiet ; entretien entre M. Philippot et J. Chevesson, adjoint au directeur ; « Aquarium », de J. Pivin ; « l'Après-midi de M. Andesmas », de M. Duras. — 22 h. 20, Micro-concert G.R.M. — 22 h. 30, Orchestre national de l'O.R.T.F., dir. S. Celibidache (Stravinski).

● **FRANCE-MUSIQUE**

19 h. 15 (S.), En direct de Bucarest, Orchestre symphonique de la philharmonie Georges Enesco, direction M. Brediceanu, avec le concours de V. Cuzubian, violoniste : « Rhapsodie roumaine n° 2 » (G. Enesco), « Concerto pour violon et orchestre » (Tchaïkovski), « Quatrième symphonie en fa majeur » (Brahms). — 22 h. 15, Jazz s'il vous plaît. — 23 h., Musique légère. — 24 h. (S.), La musique française au vingtième siècle (Debussy, Barraud, Sauguet).

DIMANCHE 27 OCTOBRE

● **CHAINE I**

17 h. 20 L'ami public n° 1, par P. Tchernia : Walt Disney.
18 h. 20 Concert : Orch. national de l'O.R.T.F., dir. L. Maazel. « L'Oiseau de feu » (Stravinsky).
19 h. 10 Discorama, de D. Glaser.
20 h. 45 Film : « Lady L », de P. Ustinov (1965), avec S. Loren, P. Newman, D. Niven.

Lady Lendale, aristocrate anglaise, raconte sa vie à son biographe : blanchisseuse à Paris, dans les années 1900, elle fut la maîtresse d'un anarchiste terroriste.

Une comédie de mœurs dont l'ironie et le raffinement sont écrasés par le luxe excessif d'une superproduction internationale.

● **CHAINE II (couleur)**

13 h. 30 Rendez-vous avec... l'antiquaire de Nemours.
14 h. 30 Film : « la Plus Grande Aventure de Tarzan », de J. Guillermin (1959). Avec G. Scott, A. Quale, S. Shane.

Tarzan doit protéger une jeune aviatrice tombée en panne dans la brousse, tout en pourchassant une bande d'aventuriers.

Une mythologie sans surprises.

15 h. 55 Service de la recherche : Banc d'essai. Parcours critique n° 3 ».
19 h. 30 Documentaire : Les animaux du monde.
20 h. 35 Arts : « Les impressionnistes », de M.-P. Fouchet. Réal. G. Pignol. « Manet ou la vertu du scandale ».
21 h. 35 Reportage : Une ville en France, Auxerre, par J.-E. Jeannesson. Réal. C. de Givray.

Le haut de la ville.

22 h. 45 Ciné-club : Cycle Hitchcock. « Les Amants du Capricorne » (1949), avec I. Bergman, J. Cotten, M. Wilding, M. Leighton. (V.o. s.-t.).

A Sydney, en 1831, un dandy venu d'Angleterre retrouve une jeune femme de l'aristocratie irlandaise mariée à un forçat libéré. Elle est déchue et alcoolique. Il entreprend de la sauver.

Un film où, à une ou deux scènes près, le suspense n'est qu'intérieur. Affrontement des âmes qui portent le poids d'une faute passée et doivent s'en libérer par l'aveu, la confession. Cette œuvre « maudite » d'Hitchcock fut le cheval de bataille critique des Cahiers du cinéma.

● **CHAINE III (couleur)**

19 h. 14 Magazines régionaux.
19 h. 45 Série : Hawkins. « Vendetta ».
20 h. 55 Variétés : « Parade, allez ! » (le Cirque de Moscou).

Emission diffusée le 1er janvier 1974 sur la première chaîne.

● **FRANCE-CULTURE**

14 h. 15, « Lorenzaccio », d'A. de Musset, interprété par les comédiens-français. — 20 h., « l'Heure sicilienne » ou « le Revolver indécis », opéra bouffe en deux actes d'André Thérent, musique de Claude Prior, avec Dany Barraud, Jean Giraudeau, Bernard Angot, Orchestre lyrique de l'O.R.T.F., direction Jacques Mérichel, texte de présentation Denyse Veutrin. — 21 h., Le corps d'un poète : « la Mort de Rimbaud », par V. Forrester (réalisation J.-P. Colas). — 22 h., Escale de l'esprit. — 22 h. 30, Libre parcours variétés.

● **FRANCE-MUSIQUE**

14 h. 30 (S.), La tribune des critiques : « Otello » (Verdi). — 20 h. 30 (S.), Grandes rééditions classiques : « Concerto pour cor » (Haydn), « Concerto n° 7 pour violon en mi bémol majeur » (Mozart), « Symphonie en ré mineur » (C. Franck). — 21 h. 45 (S.), Nouveaux talents, premiers sillons : C. Szabo et C. Costa, pianistes (Chopin, Ravel). — 22 h. 30, Les grandes voix humaines. — 23 h., Novateurs d'hier et d'aujourd'hui (Schönberg, Stravinski).

Journal officiel

Sont publiées au *Journal officiel* du 25 octobre 1974 :

DES LOIS

● Modifiant l'article 19-1 de la loi n° 73-10 du 3 janvier 1972 relative à la prévention et à la répression des infractions en matière de chèques ;

● Relative au remboursement d'une nouvelle fraction des crédits de taxe sur la valeur ajoutée en faveur des exploitants agricoles.

DES LISTES

● Complémentaire d'admission à l'école navale en 1974 (p. 10887) ;

● D'admissibilité au concours pour le recrutement d'officiers féminins parmi les sous-officiers féminins de l'armée de terre en 1974 ;

● D'affectation des membres de sections du Conseil économique et social.

Avis de concours

● *L'Assistance publique* (hôpitaux de Paris) organisa un concours, le 27 novembre prochain, pour le recrutement de cinquante-cinq adjoints administratifs. Renseignements et inscriptions à la Direction du personnel, bureau R.G. 3, porte 402 A, 4, rue Saint-Martin, 75100 Paris R.P., du 14 au 31 octobre, de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 h. 30 (sauf samedis et dimanches).

● *La direction générale des impôts* organise, les 12, 13 et 14 février 1975, un concours pour l'emploi d'inspecteur-élève des impôts. Le nombre des places offertes est de trois cents environ.

Renseignements et inscriptions au Centre régional d'études et de formation professionnelle de la direction générale des impôts, 15, rue Scribe, 75436 Paris Cédex 09 ; tél. : 742 42-80.

● *Un concours sur titres* est ouvert à la Direction départementale de l'action sanitaire et sociale de l'Yonne pour le recrutement d'un médecin de protection maternelle et infantile employé à temps complet. (Renseignements et inscriptions à la D.D.A.S.S. de l'Yonne, 11 bis, rue du 4-Septembre, à Auxerre. Date limite dépôt des candidatures : 15 décembre.)

Edité par la S.A.R.L. le Monde.

Gérants :

Jacques Fauvet, directeur de la publication.

Jacques Sauvageot.



ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

URBANISME — L'AFFAIRE DES HALLES DEVANT LE CONSEIL DE PARIS

La nouvelle affaire des Halles commence seulement. Il serait bien étonnant, en effet, qu'une décision se dégage de la session extraordinaire qui se réunira du 28 au 31 octobre à l'Hôtel de Ville. Le statut de Paris, en voie d'être réformé, et les querelles entre les différents groupes politiques semblent davantage préoccuper les élus que l'aspect futur du cœur de la capitale.

Pendant que s'affutent les discours et que se préparent les ripostes de tribune, d'autres personnes que l'avenir de Paris préoccupe réfléchissent et s'expriment : les urbanistes, les architectes engagés ou non dans la « consultation » officielle. Nous publions ci-dessous quelques points de vue.

Le salutaire abandon du Centre français de commerce international décidé par le président de la République, le 6 août dernier, n'a pas conduit à étudier un plan d'ensemble pour un quartier dont l'état de désuétude fait oublier qu'il est au centre de la capitale. Pour les 6 hectares du « carreau » eux-mêmes, aucune étude nouvelle n'a été faite ni demandée par le gouvernement pour préciser quel espace, quel jardin, il fallait aménager dans ce quartier. Même les architectes consultés officiellement n'ont reçu que des instructions floues : aucun programme précis n'a été défini. Au point que la plupart ont sagement imaginé un jardin, pour se plier à l'idée qui avait été lancée en pâture au public. Mais en proposant un « lieu architectural », Ricardo Bofill a répondu au vœu secret (?) des nouveaux maîtres de la culture qui souhaitaient faire une place ordonnée de ce qui n'est pour l'instant que le « carrefour » accidentel d'une vingtaine de rues.

Truquée ou pas, la consultation s'est de toute façon limitée à la forme, en ignorant toutes les questions de fond. L'attentisme du Conseil de Paris, même s'il est pur opportunisme, devrait permettre une réflexion plus approfondie. Le débat ne devrait pas se limiter à une alternative « pour ou contre l'esquisse de Ricardo Bofill ». — M. Ch

ON OUBLIE LE CŒUR

Toutes les fautes commises depuis le transfert des Halles, et qui ont abouti aux difficultés actuelles, résultent de données de base fausses. Ces difficultés dureront et se renouvelleront tant que l'on persistera dans l'erreur de traiter la question seulement comme « un problème Halles », que l'on peut arrêter aux limites de l'espace libéré par la disparition des pavillons de Baltard, et non comme ce qu'il est réellement : un problème « cœur de Paris ».

C'est là, dans la mince bande de 200 mètres de large, entre rue de Rivoli et Seine, et de 1 000 mètres de long, entre Louvre et Hôtel de Ville, que se trouve le véritable lieu stratégique où doit se jouer le destin de la ville. Cet espace cumule en effet deux vocations uniques en leur genre, celle de suite de la grande perspective Champs-Elysées-Tuileries ; celle de bord du fleuve, face à l'île, berceau de la cité.

Cet espace très restreint comporte un nombre extraordinaire d'éléments décisifs pour l'avenir de Paris (outre les grands axes rue de Rivoli et boulevard de Sébastopol, et le point insigne de leur croisement, trois places au bord de l'eau, et quatre têtes de pont). Le tout est dans un état indigne de son emplacement et de sa fonction de cœur de ville.

Or, les deux opérations importantes (Halles et Beaubourg), restreintes par une aberration inexplicable au seul périmètre des travaux, sont beaucoup trop liées organiquement à cet espace crucial, beaucoup trop proches de ce cœur pour que la rénovation de celui-ci soit possible sans un plan d'ensemble : sous forme d'un « schéma de secteur », prévu par la loi, et qui aurait la chance de trouver sur trois de ses côtés des limites bien caractérisées (Louvre et Palais-Royal, la Seine, le « secteur sauvegardé du Marais »), et, vers le nord, la rue Etienne-Marcel.

Si l'on tolère que la capitale, de loin la commune la plus peuplée de France avec ses deux millions cinq cent mille habitants, donne ainsi, par suite de l'absence de plan d'aménagement, l'exemple du coup par coup et des problèmes posés à faux, en un mot de l'anti-urbanisme, il n'y a plus qu'à supprimer une législation que l'on peut impunément ne pas respecter, et des ministères ou secrétariats d'État, de l'équipement, de la qualité de vie, de l'environnement, de la culture, qui ne rempliraient pas leurs fonctions.

Maurice-François ROUGE, urbaniste.

UNE SUPERCHERIE MONUMENTALE

Depuis des années, les Français s'arrachent les cheveux autour de cette énigme insolente : on a cassé les halles de Baltard, hélas !... Bon, et maintenant qu'est-ce qu'on fait à la place ?

Le changement, là, comme — peut-être — ailleurs, s'est manifesté : agir vite, brillamment, quitte, pour passer la rampe, à agir de manière simpliste.

Agir vite et sur un rythme à trois temps :

Premier temps : les solutions proposées pour les Halles ne satisfont personne ? Trouvons une idée force, facile, toute faite ; le contraste avec l'imbroglio d'hier fera la farce.

L'idée ? Un espace vert, alors qu'à la moindre analyse un grand espace vert en cet endroit apparaît en contradiction fondamentale avec les vocations d'échanges et d'animation du quartier et lui sera fatale. Espace vert, espace mort : il sera mort en hiver, sera mort la nuit. Il renforcera à sa périphérie une couronne exclusivement résidentielle (voir les abords du Luxembourg ou du Champ-de-Mars). La vraie solution à la surdensité est la création de petits îlots de verdure et de jeux, proches des lieux d'habitation.

Mais qu'importe ! Tout le monde sait vaguement que Paris a besoin d'espaces verts, donc Giscard, qui n'en sait pas vraiment plus sur le sujet, a le droit de décider pour tout le monde. Et personne, journaliste ou homme politique, ne songera à remettre en question le caprice princier.

Deuxième temps : on est sûr de son coup, mais, pour en être encore plus sûr, il faut très vite situer le débat au niveau des formes pour que l'on oublie définitivement de discuter le fond. Reste à en trouver une brillante image qui, par son ingéniosité, déportera le problème de l'idée vers son expression visuelle, en proposant au peuple une image plastique facile à comprendre.

Alors interviennent les affaires culturelles. On leur demande de trouver la perle parmi les architectes. Une perle propre, neuve, fraîche, qui ne s'est pas souillée aux hasards de dix années de tâtonnements sur le problème. Une perle qui étonne, qui époustoufle.

Qui est architecte, jeune, beau, talentueux, imaginatif, « gauchiste », et déjà connu de la maison pour ses projets d'avant-garde ? Vous avez trouvé : c'est Ricardo Bofill...

Les choses s'enchaînent à merveille, car Bofill est aussi très intelligent. Il comprend vite la situation. Il a en effet compris l'idée-véhicule : un espace vert. Il a compris le changement : imaginer ce à quoi on n'avait pas encore pensé. Il a compris le régime : faire chic. Et vite il a compris les Parisiens : symboliser la quintessence de leur ville, exprimer la Ville lumière, donc les mettre en confiance, et, surtout, les sortir de la confusion où les a plongés une foule de projets auxquels ils n'ont rien compris, sinon qu'ils ne leur plaisaient pas.

Résultat : un « prix de Rome », pompier, dans toute sa splendeur cynique, qui aurait horrifié tout conseiller des affaires culturelles, s'il était sorti des vieux cartons d'un membre de l'Institut.

Troisième temps : utiliser le statut de Paris pour faire entériner la décision en faisant semblant de consulter le conseil. Et l'objectif sera atteint.

On a peine à croire que l'on puisse oser, en 1974, ramener les problèmes multiples que soulève le quartier des Halles à un geste architectural digne de la Renaissance de Rome. Les rois d'antan aimaient les parfaites géométries urbaines qui modelaient la ville à leur image et permettait au peuple de s'identifier à leurs belles perspectives.

Renaud BARDON
Pierre COLBOC,
Jean-Paul PHILIPPON,
A.C.T. Architecture.

Projet de l'architecte Ricardo Bofill.

LA PIERRE ET LES ARBRES

Pour tenter de résoudre le problème de l'espace libre des Halles, M. Giscard d'Estaing avait déclaré devoir faire appel aux paysagistes. Nous avons été les seuls pressentis à cette fin. Nous le regrettons pour nos confrères dont le titre de paysagiste diplômé par le gouvernement semble être parfaitement ignoré par ceux qui le délivrent.

Pour notre part, en l'absence regrettable d'un programme, nous avions cru lire, entendre, comprendre que le gouvernement souhaitait réaliser un espace vert. En tant que paysagistes, nous avons donc travaillé dans ce sens. Or nous sommes étonnés de voir que c'est un espace minéral qui semble être aujourd'hui proposé à Paris.

Prenant pour exemple la place des Vosges, la place Vendôme, le Palais-Royal à Paris, la piazza del Campo à Sienne ou la place Stanislas à Nancy, M. le préfet pense que l'espace des Halles doit devenir un ensemble monumental. Nous ne pensons pas que les Parisiens soient de cet avis car ces exemples ont pour support des ensembles architecturaux remarquables, ce qui n'est pas le cas de l'ancien ventre de Paris.

A l'heure où Vienne remplace ses places publiques par des jardins, pourquoi ne pas retrouver au centre de Paris 6 hectares d'arbres, de buissons, d'eau, de poésie ; 6 hectares de jardins, enfin !

Le projet ayant la préférence du gouvernement est certainement aussi bien que peut l'être une place publique, mais où est le jardin des Halles ? Le coût prévu de l'esquisse de Ricardo Bofill est de 30 millions de francs pour le minéral et 10 millions de francs pour le végétal. C'est beaucoup pour la pierre et peu pour les arbres.

Alain PROVOST et Jacques SIMON, paysagistes D.P.L.G.

UNE SOLUTION MIRACLE

M. Jean Connehaye, président du conseil régional de Paris de l'ordre des architectes, a adressé une lettre au président du conseil de la capitale.

« *C'est avec satisfaction*, écrit-il, *que nous enregistrons qu'après douze ans d'hésitation sur l'aménagement d'un secteur-clé de la capitale, il est donné quelques jours à une poignée d'architectes pour trouver une solution miracle à un problème qui n'a jamais été clairement posé, et pour proposer une architecture capable de répondre à un problème aussi flou que fluctuant.*

» *Notre conseil met toute sa confiance dans les élus de la capitale pour que le jugement soit équitable et serein. (...)* »

ÉQUIPEMENT ET RÉGIONS

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Les promoteurs de bureaux regardent vers la province

L'Association Bureaux-Provinces, née au début de 1974 grâce à l'appui financier de la Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR), vient de dresser un premier bilan de ses activités. Le but de l'association est de renseigner au mieux les entreprises et les investisseurs sur le marché des bureaux en province.

Au terme d'une enquête menée dans quarante-huit villes, les animateurs de cette association constatent que, au cours des six dernières années, environ 500 000 mètres carrés de bureaux « en blanc » (c'est-à-dire des bureaux qui, au moment de leur construction, n'ont pas d'acquéreur nommément désigné) ont été édifiés.

Même si la conjoncture immédiate fait planer quelque inquiétude sur l'avenir, on ne peut oublier que les capacités théoriques de la province sont dans ce domaine quasiment illimitées puisque les réserves foncières aménagées spécialement pour des immeubles de bureaux représentant environ 2,5 millions de mètres carrés utilisables.

Dans cette enveloppe globale, la part des grandes métropoles est évidemment prépondérante, mais les villes petites et moyennes commencent à proposer aux entreprises à la recherche de locaux administratifs ou commerciaux des surfaces non négligeables. Ainsi à Lille les bureaux « en blanc » en cours de construction représentent certes 39 000 mètres carrés, mais, dans une ville plus modeste comme Calais, ils atteignent 19 300 mètres carrés. Pour Nantes, le chiffre est de 28 000 mètres carrés, pour Laval, 6 200 mètres carrés, pour Boulogne-sur-Mer, 4 700 mètres carrés.

Autre constatation des enquêteurs : les promoteurs de bureaux cherchent à diversifier les produits qu'ils proposent à la clientèle. Des grandes opérations comme celle de la Défense ou Bercy à Paris ou de la Part-Dieu à Lyon ne font pas toujours recette. De même, on commence ne plus considérer les centres-villes comme les seules localisations attractives : des immeubles situés à la périphérie ou près d'un échangeur autoroutier ou même d'un aéroport (à Toulouse, à Marseille et demain près de Lyon à Satolas) intéressent les entreprises. Enfin on cherche livrer des bureaux bon marché, faciles à aménager, par tranches de 2 000 à 3 000 mètres carrés.

Des Champs Élysées à Lyon

La décentralisation de services commerciaux, financiers ou de bureaux d'études se traduit par des économies non négligeables et, à une époque où les coûts de production ont tendance à augmenter rapidement, cette considération ne peut être négligée par les chefs d'entreprise. En effet, le prix des terrains dans les grandes villes de province s'échelonne en général entre 150 francs le m2 à la périphérie et 1 500 à 2 000 francs, ou même 5 000 francs dans les centres. En région parisienne, la fourchette va de 300 à plus de 10 000 francs le m2. La charge foncière, c'est-à-dire le coût du terrain par rapport au nombre de mètres carrés de bureaux réalisés, varie en province de 250 francs à 1 500 francs le m2. Mais, en région parisienne, elle oscille entre 700 francs et 5 000 francs. Quant au prix des bureaux eux-mêmes, la plus grande partie des programmes loués en province est inférieure à 300 francs par mètre carré et par an. Le plafond ne dépasse guère 450 francs dans le centre de Lyon, par exemple, alors qu'il est de 1 300 francs aux Champs-Elysées.

Redoubler de vigilance pour freiner la croissance désordonnée des bureaux en région parisienne apparaît donc toujours nécessaire, *pour des raisons économiques* mais aussi pour un meilleur aménagement du territoire. — F. Gr.

TRANSPORTS

PAS DE DÉSARMEMENT DU « FRANCE » DANS L'IMMÉDIAT

Pour pouvoir éventuellement s'opposer à toute tentative de déhalage par surprise du *France*, toujours amarré au quai Johannès-Couvert, au Havre, les syndicats ont décidé de renforcer ce jour les piquets de grève déjà en faction au pied des passerelles d'accès au navire. On sait en effet que, depuis longtemps, le 25 octobre avait été annoncé par la Compagnie générale maritime comme devant être la date probable du désarmement du paquebot.

Toutefois, la direction de la compagnie a fait observer que, compte tenu des développements qui sont intervenus tout au long des dernières semaines, *« cette date devient caduque et ne signifie évidemment plus rien »*.

D'autre part, l'éventualité — avancée par les syndicats — d'une *« tentative de déhalage du navire »*, relève, indique-t-on de même source, *« de la plus pure fantaisie »*. Même si des remorqueurs de la marine nationale tentaient de procéder à une telle manœuvre, il est bien évident, fait-on observer, *« que de telles manœuvres ne sauraient être menées à bien sans le concours des personnels du bord »*.

● AIR ALPES A DÜSSELDORF. — La compagnie régionale Air Alpes vient d'ouvrir sa première ligne internationale Metz-Düsseldorf. Jusqu'alors elle exploitait ce vol sous le pavillon d'Air France. Désormais elle assurera cette liaison quotidienne — sauf le samedi et le dimanche — pour son propre compte.

● PRET AMERICAIN A AIR ALGERIE. — La Banque américaine d'import-export a décidé d'accorder un prêt de 8 680 000 dollars à la compagnie Air Algérie pour contribuer à financer l'achat de trois Boeing-737 et d'un Boeing-727. L'Algérie prendra à son compte les 20 millions de dollars restants. Le prêt sera remboursé en vingt échéances semestrielles à partir de 1975 avec un intérêt de 8 %. — (Reuter.)

A PROPOS DE...

Le protectionnisme aérien des États-Unis

VOLEZ AMÉRICAIN...

L'Association des compagnies aériennes européennes, réunie récemment à Bruxelles, s'inquiète des mesures protectionnistes que pourrait prendre le gouvernement américain pour tenter de redresser la situation financière de Panam, à laquelle il a refusé une subvention mensuelle de 10,2 millions de dollars.

Les compagnies européennes n'ont pas l'intention de payer pour Panam. Plutôt que de verser à celle-ci de l'argent liquide dont on ne sait si elle ferait bon usage, le gouvernement fédéral préfère, en effet, « améliorer le climat de la concurrence », c'est-à-dire inciter les autochtones à « voler américain », en clair mener la vie plus dure aux transporteurs étrangers qui exploitent le réseau de l'Atlantique nord.

Outre-Atlantique, les transitaires ont été priés de donner la préférence aux avions-cargos des compagnies américaines ; les dix mille agents de voyages ont été invités à remplir en priorité les appareils des transporteurs nationaux. Le comité de soutien à Panam, qui groupe les différents ministères intéressés et le Bureau de l'aéronautique civile (CAB), vient d'établir un programme de redressement en sept points qui devrait, d'ici à la fin de 1975, procurer à Panam un supplément de recettes de 150 millions de dollars.

Le Sénat a récemment adopté un projet de loi qui autorise le secrétaire aux transports à taxer sévèrement les compagnies étrangères dont les gouvernements imposent des droits d'atterrissage exorbitants aux appareils américains. La compagnie australienne Quantas Airlines paye 178 dollars pour poser un Boeing-747 à Los Angeles, tandis que Panam règle 4 200 dollars pour utiliser la piste de Sydney. Ce sont, notamment, ces « anomalies » que le gouvernement fédéral voudrait corriger.

Les compagnies européennes s'inquiètent de voir les autorités américaines prendre des mesures protectionnistes pour sortir de l'impasse. « Nous défendons coûte que coûte le principe de la libre concurrence ; aucune décision de nature nationaliste ne doit influencer le choix des passagers », disent-elles. Il y a, à leur avis, d'autres parades possibles : par exemple, réviser la structure et le niveau des tarifs, réduire le nombre des sièges en excédent sur l'Atlantique nord. A toutes fins utiles, elles rappellent que, l'an dernier, elles ont dépensé, outre-Atlantique, 3,5 milliards de dollars en équipements aéronautiques, qu'elles ont donc contribué à l'expansion d'un secteur d'activité qui emploie un million de personnes. Ce rappel vaut avertissement.

JACQUES DE BARRIN.

Aménagement du territoire

● CONTRATS SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL. — Inaugurant les travaux du XXIIIe Congrès du conseil national des économies régionales, jeudi 24 octobre à Nantes, M. Jérôme Monod, délégué à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, a annoncé que la DATAR préparait, avec des entreprises industrielles ou des sociétés du secteur tertiaire, des *« contrats d'amélioration des conditions de travail »*.

« Ces contrats visent à aller plus loin que les contrats dits « de localisation ». Ils répondent à des critères précis de transformation ou d'amélioration des conditions de travail et reposent sur des incitations ou des aides financières qui permettront aux entreprises contractantes d'engager des expériences en vraie grandeur, c'est-à-dire significatives », a déclaré M. Monod.

● LES COMITES ECONOMIQUES ET SOCIAUX VEULENT PLUS DE POUVOIRS. — Le vingt-troisième congrès des économies régionales, réunit à Nantes jusqu'au dimanche 27 octobre deux cents délégués *sur le thème « L'aménagement des zones sensibles »*. A cette occasion, les présidents des comités économiques et sociaux ont demandé davantage de moyens pour mener des études afin de faire contrepoids à la mission régionale aux mains de l'administration. — *(Corresp.)*

Circulation

● PRIORITE AUX AUTOBUS LYONNAIS. — Mis à l'étude en mai 1971, le plan général de circulation de la ville de Lyon est maintenant entré en vigueur dans sa quasi-totalité ; 20 nouveaux kilomètres de couloirs à contresens réservés aux autobus et aux trolleybus ont été ajoutés aux 8,8 kilomètres existants. D'autre part, trois cents voies nouvelles sont mises en sens unique. — *(Corresp.)*

District parisien

● SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DE PARIS. — Le Conseil de Paris est convoqué en session ordinaire le 12 novembre et la session durera jusqu'au 20 décembre, indique un arrêté du préfet de Paris, M. Jean Verdier. Cette session, essentiellement consacrée aux débats sur le budget de la Ville, fera suite aux deux sessions *extraordinaires sur l'aménagement* des Halles et la réforme du statut de Paris.



DÉFENSE

Émulation...

Avant le vingt et unième congrès extraordinaire du P.C.F., M. Jean Marrane, neveu de l'ancien ministre et ancien sénateur Georges Marrane, qui fut candidat du P.C.F. contre le général de Gaulle lors de l'élection présidentielle de décembre 1965, s'en est pris, dans *l'Humanité* du 21 octobre, sans le citer, à M. Charles Hernu, membre du comité directeur du P.S. et président de la commission de la défense au sein de ce parti.

Parlant de la nécessité *« d'œuvrer pour que l'armée française soit* de défense *nationale »* et dénonçant *« le fatras idéologique où souvent les images d'Epinal de la grande bourgeoisie se mêlent aux élucubrations des gauchistes »*, M. Jean Marrane écrit notamment : *« Cela compte aussi d'ailleurs parmi les questions où se présente l'émulation entre le parti communiste et le parti socialiste, dont certains dirigeants semblent ne pas hésiter à utiliser l'anticommunisme parmi des militaires d'active et de réserve. »*

L'émulation dont parle M. Marrane est celle qui oppose deux partis de l'opposition dans leur tentative de s'attirer les bonnes grâces des militaires de carrière et de réserve. M. Jean Marrane est le secrétaire général de la Fédération des officiers et sous-officiers de réserve républicaine et M. Charles Hernu préside, depuis avril dernier, la Convention des cadres de réserve pour l'armée nouvelle, d'inspiration socialiste, qui groupe la Convention des officiers de réserve pour l'armée nouvelle et la Convention des sous-officiers de réserve pour l'armée nouvelle. Ces deux organismes confédéraux, à la recherche de militants ou simplement d'une clientèle de sympathisants parmi les cadres d'active, sont tout naturellement entrés en compétition. Les déclarations de M. Hernu sur l'armement nucléaire et la proximité du premier congrès annuel des Conventions pour l'armée nouvelle ont accentué cette rivalité récente.

Dès la création de la Convention des officiers de réserve pour l'armée nouvelle, son président, le général Jean Becam, a annoncé qu'il voulait réunir des cadres qui *« n'adhéreraient pas pas à la Fédération des officiers et sous-officiers de réserve républicains parce qu'ils n'étaient pas communistes »*. De son côté, la Fédération s'est toujours défendue d'avoir une étiquette politique quelconque. Et il est vrai que son comité d'honneur rassemble des hommes aussi différents que MM. Pierre Villon, député communiste de l'Allier, Henri Caillavet, sénateur (radical de gauche) du Lot-et-Garonne, et... François Mitterrand, premier secrétaire du P.S.

JACQUES ISNARD.

● *Signataire de « l'appel des cent »* et auteur d'une lettre publiée au mois d'août par *le Nouvel Observateur*, dans laquelle il expliquait les raisons qui l'avaient poussé à adhérer à la pétition collective des appelés mécontents, un brigadier (caporal) du 30e régiment de dragons, stationné au camp du Valdahon, dans le Doubs, M. Christian Charles, vient d'être cassé de son grade et puni de trente jours d'arrêt de rigueur.

● *Deux des douze insoumis* qui ont récemment fondé *« la première insoumission collective internationale »* (*le Monde* du 3 octobre) ont été arrêtés et incarcérés dans leurs pays respectifs. Il s'agit de MM. Dalmazio Bertulessi, écroué à Bergamo (Italie), et Ulrich Wildberger, emprisonné à Winterthur (Suisse).

LETTRES

PROCÈS A BALE

Mille francs suisses pour deux poèmes

Jeudi 24 octobre s'est déroulé devant le tribunal pénal de Bâle-Ville le procès du poète Frank Geerk, vingt-huit ans, accusé d'*« atteinte à la liberté de croyance et du culte »* pour avoir publié deux poèmes dans des revues à tirage limité (*le Monde* du 19 octobre).

Le procureur Gaston Farine accusa Geerk d'avoir utilisé dans ses poèmes des images propres à blesser les sentiments religieux des Suisses, qui déclarent, à 97 %, appartenir à la religion catholique ou protestante. Heinrich Böll, prix Nobel de littérature, affirme en revanche, dans un témoignage écrit, qu'en imaginant le Christ crucifié sur le pont d'une autoroute Geerk avait transposé le mythe dans son époque, à la manière des peintres Mathias Grünewald ou Otto Dix.

Mais pourquoi, demanda en substance le procureur, le poète n'a-t-il pas présenté ses œuvres avec une introduction et une conclusion qui en expliquent le sens ? Parce que, répondit Geerk, une œuvre d'art n'est pas un discours analytique qui place le public à distance, mais une proposition libre qui doit établir des rapports immédiats avec le lecteur.

Me Andreas Gerswig, conseiller national, n'eut aucune peine à démontrer la vanité de l'accusation, et le tribunal parut lui donner raison en ne frappant pas Frank Geerk d'une amende, mais l'accusé fut condamné aux frais de la cause, qui se monteront à environ 1 000 F suisses.

Ce jugement a provoqué déjà de très vives réactions. *« Nous savons maintenant*, disait un écrivain à la sortie de l'audience, *ce qu'il nous en coûtera de vouloir parler d'autre chose que du clair de lune sur les Alpes. 1 000 francs, c'est beaucoup pour un jeune poète, mais le tribunal a surtout démontré qu'il faisait bon marché de la liberté d'expression. »*

FRANCK JOTTERAND.

LE GRAND PRIX DU ROMAN DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE A KLÉBER HAEDENS

L'Académie française a décerné, jeudi 24 octobre, son Grand Prix du roman 1974 à Kléber Haedens pour « Adios » (Grasset).

Adios a été un des grands succès du printemps dernier. Le critique littéraire de France-Soir, prix Interallié pour L'été finit sous les tilleuls, y raconte à sa manière piaffante et émue les adieux d'un double de lui-même à une femme aimée et à l'adolescence.

De Dakar aux collèges d'avant-guerre et au Languedoc, l'auteur sillonne des souvenirs pleins de saveur et d'humour. La passion du rugby, de l'amitié et des choses de la vie s'exprime dans une langue drue, suggestive, complice. Son éducation sentimentale aux drôleries et aux pudeurs fraternelles se savoure à la façon d'un « débordement de trois-quarts aile », comme Haedens le dit d'un bon vin. (Voir l'article de B. Poirot-Delpech dans *le Monde* du 5 avril 1974.)

[Né en 1913 dans la Manche, Kléber Haedens a passé sa petite enfance en Afrique, où son père était officier d'artillerie. Après des études commerciales à Bordeaux et un premier roman en 1937 (*l'Ecole des parents*), il s'est partagé entre le journalisme littéraire et le reportage sportif à *Paris-Presse*, au *Nouveau Candide* puis à *France-Soir*.

Outre des essais — *Histoire de la littérature française* (1943), *Gérard de Nerval* (1939) et *Paradoxe du roman* (1944), — il a publié de nombreux romans, dont *Salut au Kentucky* (1947), *Adieu à la rose* (1955) et *L'été finit sous les tilleuls* (1966).]

PRESSE

● *Le Syndicat national des journalistes C.G.T.* organise le samedi 26 octobre, 15, rue de Milan à Paris-9e, de 10 heures à 13 heures, une assemblée d'information ouverte à tous les journalistes pigistes qui portera sur la nouvelle loi du 4 juillet, son application, ses implications.

● *A la Caisse nationale de prévoyance* et de retraite des cadres de la presse, M. Marcel Roels, chef des informations générales au *Parisien libéré*, ancien président du S.N.J., a été élu président en remplacement de M. Désiré Goddyn, administrateur général adjoint de la FEP (groupe *France-Soir*), qui a été nommé président d'honneur.

UNESCO



LE VOTE DU BUDGET DE L'ORGANISATION

Un consensus chargé de menaces

En faisant adopter, le mercredi 23 octobre, par la conférence générale de l'UNESCO la somme de 169 992 000 dollars (près de 816 millions de francs, le taux de change prévu étant de 4,80 F le dollar) comme « plafond » de dépenses de l'Organisation pour 1975 et 1976, par 109 voix et 10 abstentions, M. René Maheu, l'énergique et irascible directeur général, a remporté une dernière victoire. Seule l'U.R.S.S., suivie par les pays socialistes d'Europe de l'Est, à l'exception de la Roumanie, et la France, flanquée de Monaco, ont maintenu leurs réserves, les Etats-Unis se joignant « in extremis » au chœur des approbations (les pays du tiers-monde et la Chine). M. Maheu a ainsi offert une sorte de « cadeau » à son successeur présumé, M. Amadou Mahtar M'Bow (Sénégal). Le « plafond » adopté est supérieur de 26,6 % aux crédits votés pour les deux années précédentes, mais ne permettra qu'un accroissement de 3 % des activités de l'UNESCO.

Depuis plus d'une décennie, la négociation du budget de l'UNESCO est une pièce qui se joue à au moins trois personnages : les pays du tiers-monde, les grandes puissances industrielles et le directeur général de l'organisation. Les premiers, principaux bénéficiaires des programmes de l'UNESCO (particulièrement en matière d'éducation), souhaitent un accroissement de ses activités.

Les seconds, qui fournissent le plus clair des ressources — Etats-Unis plus de 29 % en 1974 ; U.R.S.S. 13,23 % ; République fédérale d'Allemagne 6,8 % ; France 5,6 % ; Royaume-Uni 5,5 % en particulier, — jouent les censeurs. Ils critiquent les dépenses de l'organisation qu'ils jugent « *excessives* » ; ils souhaitent une administration moins lourde et moins coûteuse (personnel, frais de mission, etc.) et des programmes plus sélectifs. Cette fois-ci, le rôle de « vilain » a été assumé par les représentants de la France et de la Pologne. Le délégué français a souhaité « *une réflexion critique sur les moyens mis en œuvre* » et souhaité une révision de la politique du personnel, responsable de la plus grande partie de l'accroissement des dépenses.

Le délégué polonais a estimé que l'augmentation du budget imposait de trop lourdes charges aux pays socialistes et à ceux du tiers-monde, alors qu'elle résultait de « *la crise économique des pays capitalistes occidentaux* », et il a demandé que l'accroissement du budget soit proportionnel à celui du revenu moyen des Etats membres.

Assurance de non-agression

Les propositions de M. Maheu sont généralement celles des pays sous-développés. Mais il a toujours su obtenir une assurance de « non-agression » de la part des « gros payeurs » — même s'ils votaient contre le budget « — en tenant compte de certains de leurs desiderata (par exemple, les Soviétiques soutiennent toujours les programmes en faveur de « *la paix* »). Le directeur général a tenu une délicate balance entre les demandes et les ressources possibles.

Cette politique réaliste n'a pas eu que des avantages. Les diverses demandes contredisent les efforts menés par l'UNESCO elle-même pour « concentrer » ses objectifs. En outre, chaque section de l'organisation a tendance à « *persévérer dans son être* », ce qui contribue à un éparpillement des programmes.

Aux éléments financiers de l'intrigue s'ajoutent traditionnellement des préoccupations politiques. Les pays du tiers-monde — et M. Maheu a plusieurs fois repris le même raisonnement — estiment que les critiques des « gros payeurs » traduisent « *le souci de diminuer l'extension des activités des organisations intergouvernementales, où nous sommes tous égaux, au profit de la coopération bilatérale, où, malgré les bons sentiments, il y a toujours inégalité* », comme le disait le délégué algérien au conseil exécutif. Ce sentiment est justifié : le budget total de l'UNESCO ne pèse que modérément sur les finances des pays industrialisés. Par exemple, il ne représente qu'un quarantième du budget français de l'éducation (à peine 0,5 % du budget global français), et la contribution française correspond à un peu plus d'un millième de ce budget.

Le spectaculaire retournement final des Etats-Unis, qui avaient été, il y a quelques semaines, parmi les censeurs les plus sévères du budget de l'UNESCO, paraît dû au désir de rétablir une popularité déclinante dans l'organisation internationale et a été *présenté comme un acte de* confiance au futur directeur général. Leur attitude suffisait à confirmer l'U.R.S.S. et les pays socialistes dans leur opposition.

Cependant, la crise économique a *modifié* sur plusieurs points le scénario. L'inflation et les fluctuations du dollar, qui avaient déjà entraîné un déficit de l'UNESCO l'an dernier, ont rendu nécessaire une réévaluation de plus de 12 % des prévisions budgétaires entre février et octobre. Mais, conscient des difficultés de faire accepter une augmentation de près de 30 % des crédits, le conseil exécutif a tenté un compromis au début de ce mois, en réduisant de 4 392 000 dollars le budget proposé, pour le ramener à 169 992 000 dollars.

L'effet de la crise économique

Cette transaction, « *acceptée* » par M. René Maheu, a eu deux conséquences. Elle a, d'une part, rompu le « front » des pays industrialisés : le délégué britannique avait approuvé le chiffre proposé, ce qui a sûrement pesé dans la décision finale de plusieurs pays occidentaux (notamment l'Allemagne fédérale et le groupe scandinave). Mais plusieurs Etats du tiers-monde se sont joints aux pays industrialisés pour demander des économies à l'UNESCO : « *Je ne voudrais pas que seuls ici les pays développés parlent d'économies. Nous avons le même souci* », déclarait le délégué du Dahomey à la conférence générale.

Le « *cadeau* » offert au nouveau directeur général (le terme, employé par le représentant du Togo, a été repris par plusieurs délégués) paraît, sinon empoisonné, du moins de saveur mêlée. Comment se feront les réductions par rapport aux prévisions *initiales ? Les pays sous-développés* espèrent que les actions « *sur le terrain* » seront touchées le moins possible. Les pays industrialisés attendent que soient dégagées des « *priorités* », donc des choix entre les programmes. La « *confiance* » manifestée au futur directeur général recouvre des espérances diverses : le tiers-monde souhaite une expansion des activités de l'UNESCO, les grandes puissances un certain contrôle de celles-ci, et un « *rééquilibrage* » des contributions. Que demandera chacun en échange de son « *esprit de conciliation* » ? « *Nous aurions pu faire peser le poids de notre nombre en faveur de nos intérêts* », avertissait le délégué uruguayen au conseil exécutif. Le consensus célébré au moment du vote paraît chargé d'autant de menaces que de promesses.

GUY HERZLICH.

M. René Haby : faire cesser l'engouement pour les études

« *Réévaluer l'éducation* » en tenant compte davantage des besoins de la société : c'est ce que M. René Haby, ministre français de l'éducation, a proposé devant la conférence générale de l'UNESCO. M. Haby s'est inquiété des « *déséquilibres* » et des « *distorsions sociales* » qu'a parfois provoqués l'éducation, « *instrument indispensable de vie et de développement* » et « *droit politique imprescriptible* ».

« *Trop fréquemment*, a dit le ministre, *les hommes ont été déracinés, déplacés par l'éducation qu'ils avaient reçue... Dans le même moment, une coupure s'opère entre le monde des « éduqués », dotés d'un savoir général, et le monde des travailleurs, comme s'ils ne parlaient pas la même langue. (...) Le contremaître et l'ouvrier sont aussi indispensables à la vie d'une nation que le professeur de faculté*, a-t-il ajouté. *Nous devons le faire comprendre pour que cesse cet engouement de tant d'étudiants pour des études dont le principal attrait est pour eux la valeur sociale qui s'y attache, sans qu'ils aient, sans que nous ayons, tenu suffisamment compte de leurs capacités propres et des besoins de la collectivité.* »

Sur le plan international, soulignant la nécessité de s'appuyer sur « *l'originalité authentique de chaque nation* », le ministre de l'éducation a estimé qu'il fallait « *diversifier les stratégies non seulement selon les besoins sociaux et culturels, mais aussi les données et les besoins économiques. La culture, non plus, ne peut être importée : elle se fonde sur le patrimoine spécifique qui lui donne son identité, mais, sur cette base, elle doit être l'instrument privilégié de l'évolution d'une société* ».

En ce qui concerne la conférence de l'UNESCO, M. Haby a jugé nécessaire de fixer « *les lignes directrices d'une politique générale pour le programme à moyen terme. Dans le cadre qu'elles traceront, le directeur général sera en mesure de définir et présenter à la prochaine session un plan de six ans. A sa dix-neuvième session, la conférence générale pourra alors fixer des priorités non plus seulement en termes de moyens financiers, mais en tenant compte des conditions réelles de réalisation, en prévoyant les effets de nos actions ainsi que les étapes et leur déroulement* ».

Par ailleurs, M. Moersch, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de la République fédérale d'Allemagne, a annoncé que son gouvernement comptait accorder une subvention de 5 millions de marks à l'Institut international de planification de l'UNESCO et une contribution de 1 million à la campagne de sauvegarde de Mohenjo-Daro, au Pakistan, si le Bundestag donnait son accord.

● *ERRATUM.* — Dans *le Monde* du 24 octobre, une « coquille » nous a fait écrire que M. René Maheu, directeur général de l'UNESCO, s'était félicité « *de la contribution de cette organisation à la défense en Europe* ». Il fallait lire « *de sa contribution à la détente en Europe* ».

CARNET

Naissances

— M., Mme Michel Rozenholc et Perrine annoncent avec joie la naissance

d'Alexandre-Thomas.

Le 20 octobre 1974.

Fiançailles

— Mme C. Dehaussy,
M. Guy Delame Lelièvre,
M. Hubert Draber,
ont le plaisir d'annoncer les fiançailles de leurs enfants,

Pascale et Martin.

51, avenue des Ternes, 75 017 Paris.
5, rue Raoul-Nordling,
92 200 Neuilly.

— M. et Mme Robert Jouffroy-Masse sont heureux d'annoncer les fiançailles de leur fils

Didier

avec Mlle Sylvie Préiot,
fille de M. Henri Préiot et de Mme J. Darrieux.

48, rue du Docteur-Blanche,
75 016 Paris.
Mas Souléou,
06 Saint-Jean-Cap-Ferrat.
7, rue du Général-Henrys,
75 017 Paris.

Mariages

— M. et Mme Louis-François Duvau-Lagardère,
M. et Mme André de Gouvenain,
sont heureux de faire part du mariage de leurs enfants,

Françoise et Thierry,

qui a été célébré dans l'intimité à Vernon, le 19 octobre 1974.

4, avenue du Stade-de-Coubertin,
92 100 Boulogne.
87, avenue du Général-de-Gaulle,
92 130 Issy.

Décès

— Mlle Henriette Dubois,
M. et Mme Jacques Dubois-Zehlertz et leur fille Catherine,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Louis DUBOIS,
née Denise Renié,
veuve du vice-amiral,

rappelée à Dieu le 24 juillet, dans sa quatre-vingt-onzième année.

Selon la volonté de la défunte, les obsèques ont été célébrées dans la plus stricte intimité en l'église Saint-Jean-Baptiste de Neuilly.

Cet avis tient lieu de faire-part.
25, rue de l'Eglise, 92 200 Neuilly.
55, rue Christian-Gilbert,
92 600 Asnières.

— Mme veuve Marsault,
M. et Mme Marsault et leur fils,
M. Maxime Marsault,
ont la douleur de faire part du décès de

Mlle Raymonde MARSAULT,

leur fille, sœur, belle-sœur, tante, survenu le 18 octobre 1974, à l'âge de cinquante et un ans. Regrets.

Le service religieux et l'inhumation ont eu lieu à Preuvilly-la-Ville (Indre) le 23 octobre 1974.

Mme Marsault, 58, rue Boussingault, 75 013 Paris.

— Mme Marcel Picard,
M. et Mme Marcel Picard et leurs enfants,
M. et Mme André Cournud et leurs fils,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Marcel PICARD,
chevalier de la Légion d'honneur,
président
du groupement Ile-de-France
de la Chambre syndicale
du déménagement,
président-directeur général
du Consortium Rondeau,

survenu à Paris le 22 octobre 1974, à l'âge de soixante-dix ans.

Les obsèques auront lieu le lundi 28 octobre, à 10 h. 30, en l'église Saint-Pierre de Montrouge, 82, avenue du Général-Leclerc, Paris-14e.

L'inhumation aura lieu dans l'intimité au cimetière de Sélestat.

— M. et Mme Jean-Paul Villepelet et leurs enfants,
M. et Mme François Villepelet et leurs enfants,
M. et Mme Jacques Villepelet et leurs enfants,
M. et Mme Albert Charbonnier et leurs enfants,
Mme Charles Delezenne et ses enfants,
Les familles Juille et Marchier,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Paul VILLEPELET,
officier de la Légion d'honneur,
ingénieur en chef
du génie maritime (C.R.),
ancien directeur général
des Forges et Chantiers de la Gironde,
ancien professeur
au collège Rocroy-Saint-Léon,

survenu brusquement le 23 octobre 1974, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église de Preignac (33) le lundi 28 octobre, à 10 heures, et sera suivie de l'inhumation dans le caveau de famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Une messe sera célébrée ultérieurement à son intention en l'église Notre-Dame-de-l'Assomption, sa paroisse.

155, boulevard de la Reine,
78 000 Versailles.
8, rue Victor-Bart, 78 000 Versailles.
16, rue Lamartine,
78 170 La Celle-Saint-Cloud.

Remerciements

— Dans l'impossibilité actuelle d'exprimer individuellement leur gratitude à chacun,

Mme Henri Larrive, son épouse ;
M. et Mme Franck Subert, M. et Mme Jean-Jacques Larrive, ses enfants ;
Et toute la famille,
profondément touchés par les nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

M. Henri LARRIVE,

prient tous ceux qui se sont associés à leur peine de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

Anniversaires

— Le 25 octobre 1944, il y a aujourd'hui trente ans,

Hélène BOULLOCHE

mourait au camp de concentration de Ravensbrück.

Quelques mois plus tard mouraient comme elle pour la France son fils

Robert BOULLOCHE,
inspecteur des finances,

en camp d'Ellrich, puis son mari

Jacques BOULLOCHE,
directeur des routes,

en camp de Buchenwald.

Une pensée est demandée à ceux qui les ont connus et aimés.

— In memoriam
Hippolyte COMPIN.
26 octobre 1964.

— Il y a un an, avant de les quitter,

Mme Jean GAULTIER,
née Ginette Vivier,

faisait transmettre à tous ses amis un dernier au revoir.

Qu'ils aient une pensée pour elle.

Messes anniversaires

— Pour le septième anniversaire du décès de

M. Kostia VLASTO,

une messe sera célébrée le lundi 28 octobre, à 18 h. 30, en la cathédrale russe, 12, rue Daru.

Services religieux

— Un office religieux sera célébré le mardi 29 octobre, à 9 heures, en l'église réformée de Pentemont, 106, rue de Grenelle, Paris-7e, à l'intention de

Mme Marie-Thérèse MEYRUEIS,

rappelée à Dieu le 31 août 1974, au Plan-de-la-Tour (Var), belle-mère et mère de

M. et Mme Roland de Salve de Bruneton.

Communications diverses

— En présence de M. G. Théolierre, maire du 4e arrondissement, président du Conservatoire interarrondissements, Mme Garnier-Lançon, vice-présidente du Conseil de Paris, a remis la médaille d'argent de la Ville de Paris à Mme Marcelle Voitchikis.

— Les Infirmières pilotes parachutistes secouristes de l'air (IPSA) de la Croix-Rouge française célèbrent le quarantième anniversaire de leur fondation, avec leur vente de charité 1974 au bénéfice des orphelins de l'armée de l'air, le mardi 12 novembre (de 14 à 22 heures), le mercredi 13 (de 14 à 22 heures) et le jeudi 14 (de 14 à 20 heures), à la salle des Centraux, 8, rue J.-Goujon, 75 008 Paris. La messe annuelle en mémoire des IPSA mortes depuis quarante ans sera célébrée en la chapelle Notre-Dame-de-Salut, 8, rue François-Ier, 75 008 Paris, le lundi 25 novembre, à 19 heures.

— Le Comité du souvenir demande à la population d'arborer le « Bleuet de France » le jour de la fête de l'Armistice.

La collecte du « Bleuet de France » apporte à l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre les fonds nécessaires à l'amélioration du sort des victimes de guerre les plus déshéritées : orphelins, veuves et ascendants que la sollicitude de la nation n'a pas permis de prendre entièrement à charge.

Le 11 novembre, une collecte nationale sera organisée sur la voie publique.

Bienfaisance

— Un Centre d'information, de documentation et d'orientation des volontaires à l'acte gratuit vient d'être créé à Paris sous l'égide d'une trentaine d'associations employant des milliers de bénévoles de toute origine. La mise en place de ce bureau aura lieu courant novembre. Pour tous renseignements : Association pour le volontariat à l'acte gratuit en Europe, 103, faubourg Saint-Honoré, Paris-8e.

— L'Association arménienne d'aide sociale organise, sous le haut patronage de Mme Simone Veil, ministre de la santé, une soirée dansante au profit de sa caisse de secours, le dimanche 27 octobre, de 16 h. 30 à minuit, dans les salons de l'hôtel George-V, 31, avenue George-V, à Paris (8e).

Soutenances de thèses

— Mercredi 30 octobre, à 14 h. 15, université René-Descartes (Paris-V), salle Louis-Liard, M. Yves Delamotte : « Le traitement d'un petit groupe de travailleurs dans la théorie et la pratique de l'administration des entreprises » (soutenance sur un ensemble de travaux).

— Vendredi 15 novembre, à 15 h., université de Paris-X-Nanterre, salle C 26, M. Jean Verdon : « La femme dans la société en France aux Xe et XIe siècles ».

Visites et conférences

SAMEDI 26 OCTOBRE

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques, 15 h., 8, place des Vosges, Mme Carcy : « L'hôtel de Chaulnes et la place Royale ». — 15 h., métro Charles-Michels, Mme Détrez : « Le quinzième arrondissement ». — 15 h., 28, rue des Saints-Pères, Mme Lamy-Lassalle : « Connaissance du faubourg Saint-Germain : hôtel de Fleury ». — 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Oswald : « Hôtel de Sully ». — 15 h., 178, boulevard Saint-Denis, à Courbevoie : « Histoire de la carte postale ». — 15 h. 30, hall gauche, côté parc, Mme Garnier-Ahlberg : « Le château de Maisons-Laffitte ».

15 h., 17, quai d'Anjou : « L'hôtel Lauzun » (A travers Paris). — 15 h., 5, rue Descartes : « L'Ecole polytechnique et l'ombre de l'empereur » (M. Banassat). — 15 h. 15, 4, rue du Cloître-Notre-Dame : « Maisons de chanoines et parvis de Notre-Dame de Paris » (Mme Barbier). — 14 h. 45, métro Malesherbes : « Chez M. Feton, célèbre restaurateur de meubles anciens » (Connaissance d'ici et d'ailleurs). — 15 h., 63, rue de Monceau : « Hôtel de Camondo » (Mme Ferrand), entrées limitées. — 15 h., 2, rue de Sully : « L'Arsenal » (Mme Hager). — 15 h., Musée des monuments français : « Etrange quinzième siècle » (Histoire et Archéologie). — 15 h. 15, façade : « Notre-Dame de Paris » (M. de La Roche).

CONFERENCES. — 15 h., Palais de la découverte, avenue Franklin-D.-Roosevelt, M. Claude Magnan : « La mécanique ondulatoire ». — 17 h. 30, salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, M. Marcel Talbot : « Marrakech, ville impériale ». — 17 h., palais de Chaillot, 9 bis, avenue d'Iéna : « Croisière au fil de l'histoire sur le Nil dans l'Egypte des pharaons » (A la découverte du monde). — 21 h., 18, rue des Quatre-Vents : « Matière et libération » (Ecole internationale de la Rose-Croix d'or).

DIMANCHE 27 OCTOBRE

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — Caisse nationale des monuments historiques, 15 h., grille d'honneur, place du Palais-Royal, Mme Carcy : « Les salons du Conseil d'Etat au Palais-Royal ». — 15 h., 62, rue Saint-Antoine, Mme Détrez : « Hôtel de Sully et exposition instruments de musique au dix-septième siècle ». — 15 h., 123, boulevard de Port-Royal, Mme Lemarchand : « Port-Royal de Paris ». — 15 h., entrée de l'église, Mme Vermeersch : « La paroisse Saint-Sulpice ». — 15 h. et 16 h. 30, hall gauche, côté parc, Mme Langlois : « Le château de Maisons-Laffitte ». — 17 h. 15, salle du palais de Chaillot, Mme Thibaut : « Le rayonnement de l'impressionnisme ».

10 h. 30, Grand Palais, avenue de Selves : « L'impressionnisme » (Mme Angot). — 15 h., 29, rue d'Ulm, M. Thierry : « Etapes dans le croissant fertile » (l'Art pour tous). — 16 h., 9, rue Malher : « Les synagogues du vieux quartier israélite de la rue des Rosiers ; le couvent des Blancs-Manteaux » (A travers Paris). — 15 h., métro Stalingrad : « Un ancien cimetière juif réhabilité » (M. Banassat). — 11 h., 83, rue de l'Université : « Le Palais-Bourbon, Chambre des députés » (Mme Barbier), entrées limitées. — 15 h., 70, rue de Vaugirard : « Couvent et massacre des Carmes » (Mme Camus). — 14 h. 45, métro Pont-Marie : « L'île Saint-Louis, cette inconnue » (Connaissance d'ici et d'ailleurs). — 10 h. 30, angle rue des Petits-Champs et rue Radziwill : « Galerie dorée de la Banque de France » (Mme Ferrand), entrées limitées. — 15 h., 127, rue de Grenelle : « Le très bel hôtel du Châtelet et sa suite Louis XVI » (Mme Hager). — 15 h., grille du Palais : « Les salles historiques du Palais de justice » (Histoire et Archéologie). — 15 h., 60, rue des Francs-Bourgeois : « Le palais de Soubise » (M. de La Roche). — 10 h. 30, Musée national des techniques, 292, rue Saint-Martin : « Radio, radar, télévision », entrée gratuite. — 15 h., métro Saint-Paul : « Synagogues inconnues du quartier des Rosiers » (Paris et son histoire). — 15 h., 7, rue des Archives : « Coins surprenants autour des Blancs-Manteaux » (Paris inconnu). — 14 h. 45, sortie gare Saint-Germain-en-Laye : « L'institut napoléonien de Mme Campan » (Mme Sucyers).

CONFERENCES. — 14 h. 30, salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, M. Marcel Talabot : « Marrakech, ville impériale » (Connaissance du monde). — 15 h. 30, 15, rue de la Huchette, prince Paul Mourousy : « Henri III, homme double et double roi » (les Artisans de l'esprit). — 18 h. 45, Notre-Dame de Paris, Père A.-M. Carré : « Saint Thomas d'Aquin, contemporain de Paris : Qui est Jésus-Christ ? ». — 17 h., palais de Chaillot, 9 bis, avenue d'Iéna : « Croisière au fil de l'histoire sur le Nil dans l'Egypte des pharaons » (A la découverte du monde).

A L'HOTEL DROUOT

Samedi

EXPOSITIONS

de 11 h. à 18 h.

S. 1. - Meubles. Objets d'art du 18e siècle, estampillés. Tapisseries. Tapis. MM. Lacoste. Mes Ader, Picard, Tajan.

S. 2. - Objets 1900-1925. Manuscrits. Bijoux. Très beau manteau de panthère. MM. Boutemy, Mme Vidal-Mégret. Me Thullier.

S. 3. - Bons meubles. S.C.P. Laurin, Guilloux, Buffetaud.

S. 5. - Tabl. Bij. Four. Me le Blanc.

S. 6. - Bel ameublement de style. Mes René et Claude Boisgirard.

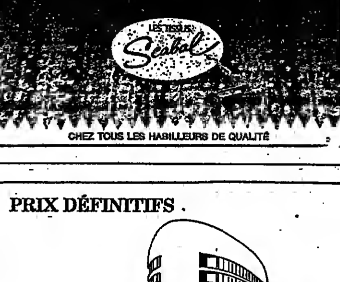
S. 7. - Livres illustrés modernes. Mme Vidal-Mégret. Me Oger.

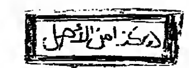
S. 10. - Très important ensemble de monnaies grecques, romaines, gauloises, françaises, étrangères. M. Bourgey. Mes Ader, Picard, Tajan.

S. 11. - Tableaux modern. et anc. Argenter. Objets d'art et d'ameublem. Sièges et meubles anciens. MM. de Knyff, Marumo, Canet. Me Lemée.

S. 14. - Bx meubles. Me Peschoteau.







RADIO-TÉLÉVISION

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PERSONNELS D'EUROPE 1

« Une décision manifestement politique »

La manière dont M. Maurice Siegel, directeur général d'Europe 1, vient d'être relevé de ses fonctions par le conseil de gérance de la station soulève une vive et unanime émotion parmi le personnel.

Une délégation du comité d'entreprise qui avait demandé à être reçue jeudi après-midi par le conseil de gérance — composé de MM. Floirat, président, Lagardère et Baudouin — s'est entendu confirmer la décision prise lundi dernier (*le Monde* du 26 octobre).

M. Baudouin aurait, selon les délégués, précisé avoir fait part à M. Siegel, pour le stigmatiser, du ton persifleur et relâché de la station. En revanche, il se serait trouvé d'accord avec M. Lagardère pour préciser l'absence de tout autre bouleversement. Une proposition *d'intérim* a d'ailleurs été faite, ont-ils expliqué, à M. Jean Gorini, directeur général adjoint. En cas de refus de sa part, la même proposition serait fait à M. Georges Leroy. Et, à la limite, le poste de directeur général pourrait être laissé vacant...

Un hommage à leur esprit critique

Jeudi, en fin d'après-midi, les sections de journalistes S.N.J. et S.J.F. (C.F.D.T.) d'Europe 1, dans un communiqué commun, « *protestent contre les appréciations portées sur leur travail par M. Denis Baudouin* ». (...) « *Ils considèrent en revanche que le ton « persifleur » qui leur est reproché constitue en fait un hommage à leur esprit critique et à leur liberté d'appréciation de l'information* ».

Dans la soirée, une assemblée générale des personnels se tenait rue François-Ier. La nombreuse assistance manifestait le choc produit par la « nouvelle » et la chaleur des liens qui unit les participants à leur directeur général.

Mais, à l'issue d'un long débat, la fermeté des résolutions ne devait pas être, pour certains, exactement à la mesure de l'émotion soulevée.

Le texte final déclare :

« *Tous les personnels d'Europe 1 (...) s'indignent et s'inquiètent des propos tenus par M. Denis Baudouin, président-directeur général de la SOFIRAD, propos mettant en cause la rigueur de l'information et des programmes de la station. Ils considèrent que la décision de mettre fin aux fonctions de directeur général de Maurice Siégel est une décision manifestement politique. A ce titre, ils la jugent inacceptable. Tous les personnels d'Europe 1 continueront, comme par le passé, d'informer, de commenter, de distraire, selon les méthodes, les principes, le ton et le style qui ont fait la réputation et le succès de la station depuis sa création.*

» *Cette motion, adoptée à l'unanimité des personnels, ne préjuge pas des formes de protestation et d'action ultérieures.* »

Le texte a été lu au micro d'Europe 1 au cours des bulletins d'information diffusés ce vendredi matin 25 octobre, tandis que l'éditorial économique de la station était consacré aux rapports du pouvoir et de l'information.

• • •

La presse écrite s'interroge, de son côté, sur la signification du limogeage de M. Maurice Siégel de la direction générale d'Europe 1. « *Renouveler les têtes, c'est une méthode très gaullienne*, estime *L'AURORE*. *Le général de Gaulle, pour se débarrasser d'un collaborateur, invoquait souvent cette nécessité d'une* « *noria administrative* ». *Le départ de M. Maurice Siégel est-il vraiment la conséquence d'une certaine stagnation des sondages d'écoute ou a-t-il des raisons plus politiques, bien que M. Baudouin ait contesté qu'il s'agisse d'une reprise en main d'Europe 1* » ? se demande *LE FIGARO*. Pour *L'HUMANITE*, « *parallèlement à la reprise en main de l'O.R.T.F., le pouvoir giscardien poursuit le resserrement de son contrôle sur l'ensemble des ondes (publiques ou non)* ». François-Michel Gonnot écrit, pour sa part, dans le *QUOTIDIEN DE PARIS* : « *L'entreprise lancée contre Europe 1 n'est pas une opération isolée pour le contrôle de l'information. Il faut la rapprocher du départ de M. Simon Nora de la direction de Hachette, des rumeurs sur les mouvements qui pourraient intervenir prochainement à la direction de France-Soir, et cela, bien sûr, après le démantèlement de l'O.R.T.F., le licenciement de cinq cents journalistes de l'Office.* »

REPRISE EN MAIN DE L'AUDIO-VISUEL

(Suite de la première page.)

Cependant, on ne lui a pas trouvé de successeurs. M. Baudouin affirme que ce serait quelqu'un de la « maison ». M. Jean Gorini, le numéro deux de la rue François-Ier, a été pressenti, mais il est réticent.

Comment, dans ces conditions, ne pas être tenté de pratiquer l'amalgame et le rapprochement abusif ? Comment oublier que la réussite d'Europe 1, modèle de gestion capitaliste et libérale, où les hommes des programmes et de l'information avaient gagné une certaine liberté d'action et de parole en se transformant en hommes-sandwich de la publicité commerciale, avait été donné en modèle par les adversaires de la structure monopolistique d'Etat de l'O.R.T.F., avant sa disparition ? Comment ignorer maintenant les rumeurs qui entourent les nouvelles présidences de l'appareil national de radio-télévision, où les menaces de démission se multiplieraient ? Les nouveaux P.-D.G. se rendraient compte, paraît-il, que le pouvoir n'est pas entre leurs mains, mais entre celles des directeurs administratifs qu'ils ont « choisis » et qui sont, comme par hasard, MM. Riou, Larère, Sanviti, de Broglie, Oudin, etc., tous anciens membres du haut état-major de l'O.R.T.F. ?

Toutes des décisions, tous les engagements, ou presque, seraient bloqués, ou du moins mis au conditionnel, faute de moyens et de financement, ce qui, à deux mois et demi du départ des nouvelles sociétés — M. Giscard d'Estaing n'a-t-il pas jugé nécessaire de confirmer au cours de sa réunion de presse qu'il tenait à cette échéance ? — paraît purement aberrant.

Quand on sait, d'autre part, que la rédaction des cahiers des charges semble aussi délicate et controversée que le reclassement des personnels de l'O.R.T.F., on ne saurait trop recommander à M. Denis Baudouin de saisir l'occasion du départ de M. Siegel, qui n'est naturellement pas une « reprise en main », pour soumettre le dossier des rapports entre l'Etat et les « mass media » à Pierre Bellemare. Car « il y a sûrement — là aussi — quelque chose à faire ».

MARTIN EVEN.

Les grèves des 29 et 30 octobre à l'O.R.T.F.

LE SYNDICAT C.F.D.T.-F.S.U. LAISSE SES ADHÉRENTS LIBRES DE PARTICIPER AU MOUVEMENT

Le C.F.D.T.-F.S.U., qui ne s'était pas encore prononcée sur la grève décidée par les autres syndicats de l'O.R.T.F. pour les 29 et 30 octobre, a déclaré qu'elle laissait à ses adhérents l'entière liberté « de suivre ou de ne pas suivre le mouvement ».

Les syndicats de journalistes S.N.J., F.O. et C.F.D.T. de l'O.R.T.F. appellent, dans un *communiqué*, « l'ensemble des journalistes parisiens de toutes formes de presse à participer, mercredi 30 octobre, à un meeting commun portant sur la dégradation de la situation des journalistes, des entreprises de presse et du droit des citoyens à l'information ».

La Fédération française des travailleurs du livre C.G.T. (F.F.T.L.) et le Syndicat national des journalistes C.G.T. ont déjà fait savoir qu'ils se déclaraient solidaires des travailleurs de l'O.R.T.F. Ils appellent « tous les travailleurs de l'information à exprimer leur soutien aux personnels menacés, en participant à toutes les formes d'action décidées par les organisations syndicales ».

Les syndicats de journalistes de l'O.R.T.F. (S.N.J., F.O. et C.F.D.T.) et le S.N.R.T.-C.G.T donneront une conférence de presse dans la matinée du mardi 29 octobre Des délégations se rendront à l'Assemblée nationale dans l'après-midi. Le lendemain, mercredi 30 octobre, les journalistes de l'Office devraient se réunir en assemblée générale.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

DELALANDE S.A.

Résultats consolidés du Groupe au 30 juin 1974

Les résultats consolidés du premier semestre s'élèvent à 7 131 000 F après dotation semestrielle aux postes d'amortissement, constitution d'une provision pour impôt sur les bénéfices du semestre et constitution d'une provision pour la quote-part semestrielle de la contribution exceptionnelle de 18 % sur les bénéfices de l'exercice 1973.

Compte non tenu de cette dernière provision, le bénéfice net du premier semestre 1974 marque une progression de 24,30 % par rapport à celui du premier semestre 1973.

Le compte d'exploitation consolidé définitif du semestre fait apparaître un chiffre d'affaires hors taxes de 155 604 000 F, en accroissement de 16 % sur celui réalisé au cours du premier semestre 1973.

ECCO

Au cours du premier semestre 1974, la société a réalisé un chiffre d'affaires hors taxes de 100 000 000 F représentant une augmentation de 28 % par rapport à la même période de 1973.

Le résultat ressort à 9 500 000 F avant impôts sur les sociétés et participation, soit une augmentation de 18 %, la provision pour créances douteuses et les amortissements ayant fait l'objet d'un calcul global. La société dispose actuellement d'un réseau de cent trente et une agences en France.

Le dernier conseil d'administration a décidé de procéder à l'augmentation du capital qui sera porté de 12 024 000 à 15 030 000 de francs par attribution d'une action gratuite pour quatre actions anciennes. Cette décision a été prise dans le cadre des pouvoirs donnés au conseil par l'assemblée générale extraordinaire du 26 juin 1973.

SICAV GESTION SÉLECTION (FRANCE)

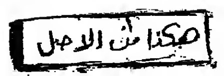
Au 30 septembre 1974, le capital de la société s'élevait à 24 881 700 F et l'actif net à 30 270 170,84 F, la valeur liquidative de l'action ressortant à 122,64 F.

Répartition de l'actif :

Obligations	27,92 %
Actions	18,71 %
Liquidités	53,37 %
	100 %

Ouverte au public le 13 mai 1974, Gestion Sélection (France) est une société d'investissement à capital variable spécialisée, dans une large mesure, dans les valeurs de sociétés françaises de moyenne importance.





LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
24 OCTOBRE

Marché lourd

…e nouveau mois boursier a …uté sous des auspices parti…lièrement défavorables.

…a tendance s'est considérable…nt alourdie. Au cours de la …nce de jeudi, on a dénombré … bonne cinquantaine de va…rs en repli d'au moins 2 %. …les baisses de 5 % n'ont pas … rares. En dehors des magasins …des produits chimiques, qui ne …sont pas trop mal défendus, …s les compartiments ont subi … pertes, les plus affectés étant …construction mécanique et le …tériel électrique. A 13 h. 15. …dice Cappeliez accusait un …ul de 12,56 points à 617,43, …ant ainsi ressortir un repli …yen des cours proche de 2 % …is, en clôture, celui-ci devait …e plus important. Ajoutons … toutes les valeurs de crois…ce ont été sérieusement mal…nées, plusieurs d'entre elles …rouvant leur plus bas niveau …ché en septembre, et que dans …te morosité grandissante, l'ac… Citroën s'est à nouveau …stinguée » à la hausse.

…aut-il s'étonner du comporte…nt décevant du marché ? A … vrai, la rechute de Wall …eet et la menace d'extension … conflits sociaux n'étaient …re de nature à réjouir les …pateurs.

… semble, d'autre part, que les …deurs à découvert aient refait … réapparition. Seul élément …nature à réconforter les bour…s, la rente 4 1/2 % 1973 a …is et accentué vigoureu…ent son avance, rejoignant, à …lques francs près, ses plus …ts sommets de mars.

…e taux de l'argent placé en …rt a fléchi de 6 % à 5 1/2 %, …t les disponibilités étaient …ndantes.

…aisse générale des valeurs …ngères, à l'exception des …es d'or, en reprise sensible.

…ur le marché du métal, avance … lingot et du kilo en barre à …715 F et 24 620 F contre 24 480 F … 24 450 F, et du napoléon à …90 F (+ 2,80 F).

LONDRES

Hausse des mines d'or

Le fait saillant, vendredi à l'ouverture, est la forte hausse des mines d'or, qui gagnent de 25 à 200 pence, en liaison avec la vive remontée du métal jaune. Tendance indécise sur le reste du marché. Les industrielles s'effritent de même que les Fonds d'État. Stabilité des pétroles.

Or (ouverture) (dollars) : 165 50 contre 162 ..

VALEURS	CLOTURE 24/10	COURS 25/10
War Loan 3 1/2 % …	23 1/8	23 1 8
Beecham	139 …	128 0.4
British Petroleum	274 …	274 1.2
Shell	153 …	152 ..
Vickers	90 …	80 8/4
Imperial Chemical	160 …	150 …
Courtaulds	88 …	58 1/4
De Beers	175 …	177 …
* Western Holdings	29 3/4	30 1/4
Rio Tinto Zinc Corp.	88 …	88 …
* West Driefontein	39 1/4	40 1/4

(*) En livres

MARCHÉ MONÉTAIRE

	Taux Banque de France	Taux du marché
Effets publics	……	……
Effets privés	……	12 7/8 %
Moyen terme	……	11 5/8 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	24/10	25/10
1 dollar (en yens)	299 225	299 50

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE. Base 100 : 29 déc. 1972.)

	23 oct.	24 oct.
Valeurs françaises	67	66,1
Valeurs étrangères	75	74

Cie DES AGENTS DE CHANGE (Base 100 : 29 déc. 1961.)

Indice général	57,1	56,2

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

FINANCIÈRE DE PARIS ET DES PAYS-BAS. — Bénéfice au 30 juin de 65,37 millions de F contre 70,94 millions.

DARBLAY S.A. — Bénéfice net de l'exercice clos le 30 juin : 1,34 million contre un déficit comptable de 3,8 millions. Dividende global de 1,80 F contre 1,50 F.

DELALANDE. — Bénéfice net consolidé du premier semestre : 7,13 millions de F (+ 24,3 %).

NEW YORK

Nouveau recul

La baisse des cours s'est poursuivie jeudi à Wall Street pour la troisième séance consécutive. Une reprise s'est toutefois produite à l'approche de la clôture et l'indice des industrielles, qui accusait une perte de 13,54 points dans l'après-midi, a regagné du terrain pour s'établir finalement à 636,26, soit à 2,77 points seulement au-dessous de son niveau de la veille.

L'activité est restée modérée : 14,91 millions de titres ont changé de mains contre 14,20 millions précédemment.

Ce redressement « in extremis » est attribué à la diminution du volume des crédits accordés aux entreprises par les établissements bancaires au cours de la semaine s'achevant le 24 octobre et dont le montant a été connu peu après midi. L'annonce faite simultanément par la Réserve fédérale d'une augmentation de la masse monétaire n'y a pas non plus été étrangère, dans la mesure où elle rend possible une nouvelle détente des taux d'intérêt.

Nombre de compartiments n'en ont pas moins encore baissé, à savoir la construction mécanique, les produits chimiques, les magasins, les électroniques, les pétroles, les papiers et les chemins de fer. Ailleurs, la tendance a été irrégulière. Fermeté des mines d'or.

Sur 1 750 valeurs traitées, 1 151 ont fléchi, 294 ont monté et 315 n'ont pas varié.

Indices Dow Jones : transports, 145,82 (— 3,10) ; services publics, 66,86 (— 0,96).

VALEURS	COURS 23/10	COURS 24/10
Alcoa	36 1/8	34 1/4
A.T.T.	46 1/2	46 1/2
Boeing	18 5 8	17 …
Chase Manhattan Bank	30 1/4	28 3/8
Du Pont de Nemours	104 …	102 1/2
Eastman Kodak	69 7 8	70 …
Exxon	68 3 4	65 3 4
Ford	31 1/2	31 3 8
General Electric	38 1/2	35 1 2
General Foods	18 3/8	18 3/4
General Motors	33 1/4	33 …
Goodyear	14 1/2	14 1/4
I.B.M.	182 …	181 1/4
I.T.T.	16 …	18 3 4
Kennecott	31 …	31 1/4
Mobil Oil	36 1/4	36 1/4
Pfizer	27 1/8	27 1/2
Schlumberger	88 …	86 …
Texaco	22 1/2	36 1/2
U.A.L. Inc.	17 7 8	17 8 8
Union Carbide	41 3/4	41 1/2
U.S. Steel	35 …	38 3/4
Westinghouse	8 …	8 1/4
Woolworth	18 3/4	18 1/2

VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]											

HORS COTE

OBLIG. ÉCHANG.

SICAV

BOURSE DE PARIS — 24 OCTOBRE — COMPTANT

VALEURS	% du nom.	% du coupon	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours
[illegible]											

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées le lendemain dans la première édition.

MARCHÉ A TERME

Compensation	VALEURS	Précéd. clôture	Prem. cours	Dernier cours	Compt. Prem. cours
[illegible]					

« VALEURS DONNANT LIEU A DES OPÉRATIONS FERMES SEULEMENT »
a : offert ; c : coupon détaché ; d : demandé ; * droit détaché. — Lorsqu'un « premier cours » n'est pas indiqué, il y a eu cotation unique portée dans la colonne « dernier cours ».

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 24 10	COURS DES BILLETS échange de gré à gré entre banques
États-Unis ($ 1)	4 726	4 718	4 70
Canada ($ can. 1)	4 806	4 791	4 75
Allemagne (100 DM)	188 675	182 970	182 20
Belgique (100 fr.)	12 362	12 357	12 20
Danemark (100 krd.)	79 210	75 820	79 25
Espagne (100 pes.)	8 265	8 227	8 06
Grande-Bretagne (£ 1)	11 027	10 985	10 95
Italie (100 lires)	0 708	0 706	0 67
Norvège (100 krn.)	85 750	85 625	60
Pays-Bas (100 fl.)	178 825	178 150	178 26
Portugal (100 esc.)	18 645	18 570	17 50
Suède (100 krs.)	108 220	107 800	107 25
Suisse (100 fr.)	165 250	166 000	164 25

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES et DEVISES	COURS préc.	COURS 24 10
Or fin (kilo en barre)	24450	24665
Or fin (kilo en lingot)	24480	24718
Pièce française (20 fr.)	267 10	269 90
Pièce française (10 fr.)	203 90	283 60
Pièce suisse (20 fr.)	258	260 60
Union latine (20 fr.)	259 50	262
Souverain	283	288 60
Pièce de 20 dollars	1330	1333 80
Pièce de 10 dollars	727	729 40
Pièce de 5 dollars	447 50	447 .
Pièce de 50 pesos	1000 .	1012 ..
Pièce de 10 florins	235 40	237 10

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

Le Monde publiera demain son supplément hebdomadaire

LE MONDE AUJOURD'HUI

A Rabat

La délégation palestinienne menace de se retirer du conseil des ministres des affaires étrangères arabes

De notre correspondant

Rabat. — La conférence des ministres arabes des affaires étrangères ne se terminera peut-être pas, comme prévu, ce vendredi 25 octobre. En effet, la délégation de l'Organisation de libération de la Palestine (O.L.P.) a menacé, jeudi, de s'en retirer, si le différend qui l'oppose au gouvernement jordanien sur l'établissement éventuel d'un État palestinien indépendant n'était pas tranché.

C'est après les délibérations de la journée de jeudi, tant au sein du comité de travail où huit délégations, dont celle de l'O.L.P., sont représentées qu'au conseil des ministres que M. Saïd Kamal, chef adjoint du département politique de l'O.L.P., a brandi cette menace. « *La délégation de l'O.L.P.*, a-t-il déclaré, *constate qu'il existe un silence total de la part de tous les pays arabes en ce qui concerne le projet que nous avons présenté à ce conseil. Si ce silence persistait, nous avons un plan, que nous annoncerons au moment propice, à la lumière de nos contacts avec M. Yasser Arafat.* »

Selon M. Kamal, le projet de résolution palestinien se résume en trois points :

« *1) L'O.L.P. doit être le responsable de l'avenir du territoire palestinien, dont la libération est en cours, dans le cadre des obligations arabes envers la cause palestinienne ;*

« *2) Le droit du peuple palestinien d'établir son pouvoir national indépendant sur tout ce territoire doit être reconnu ;*

« *3) La solidarité des pays du champ de bataille avec l'O.L.P., dans l'établissement d'une entité nationale indépendante sur le territoire palestinien, sans ingérence étrangère, doit être établie.* »

Or, si la représentation exclusive du peuple palestinien par l'O.L.P. ne paraît plus guère, mises à part les réserves bien connues de la Jordanie, être discutée au sein du conseil des ministres, en revanche, l'établissement de ce pouvoir national auquel M. Kamal s'est référé est mis en question.

La situation créée par cette menace de retrait de la délégation palestinienne a fait reporter à vendredi matin les travaux du conseil des ministres. Entre-temps, la délégation palestinienne devait entrer en contact avec M. Yasser Arafat, pour décider de la conduite à suivre.

LOUIS GRAVIER.

(Lire p. 23 l'article de ROLAND DELCOUR sur le huitième « sommet » arabe.)

LE PRÉSIDENT SADATE EST INVITÉ OFFICIELLEMENT EN FRANCE

M. Valéry Giscard d'Estaing a invité le président égyptien Anouar El Sadate à se rendre en France, annonce-t-on officiellement au palais de l'Élysée.

La date du voyage du président égyptien qui, précise-t-on à l'Élysée, sera une « visite de travail » n'a pas encore été fixée, mais elle devrait se situer au début de 1975.

LES ATHLÈTES FRANÇAIS CRÉENT UNE ASSOCIATION

L'Association des athlètes français a été créée jeudi 24 octobre à l'Institut national des sports, où s'étaient réunis une cinquantaine d'entre eux. Le bureau désigné comprend trois femmes (Mmes Rocho, Florence Picot et Bazin) et dix hommes (MM. Lerouge, Roche, Sainte-Rose, Louette, Firca, Réchal, Lurot, Meyer, Dugast et Quiere).

Les statuts ont été définis et seront soumis à l'assemblée générale qui se réunira dans le courant du mois de novembre. L'association n'entend pas se substituer à la Fédération française d'athlétisme, mais souhaite pouvoir donner son avis dans tous les problèmes la concernant.

L'affaire Markovitch

LA COUR DE CASSATION REJETTE LA REQUÊTE EN SUSPICION LÉGITIME DE M. MARCANTONI

Présidée par M. Raoul Combaldieu, la chambre criminelle de la Cour de cassation a rejeté, jeudi 24 octobre, la requête en suspicion légitime de M. François Marcantoni (inculpé de complicité dans le meurtre de M. Stefan Markovitch), qui tendait au dessaisissement de la juridiction d'instruction de Versailles.

M. Jean Ferré, juge à Versailles, continuera donc à instruire cette affaire. Conformément à la loi, l'arrêt rendu par la chambre criminelle n'est pas motivé. Il déclare simplement qu'« *il n'existe pas en l'espèce le motif de renvoi pour cause de suspicion légitime* », au terme de débats qui se sont déroulés en chambre du conseil, Mᵉ Martin Martinière soutenant la requête de M. Marcantoni, et Mᵉ Arnaud Lyon-Caen s'y opposant au nom du frère de la victime, partie civile, et M. Albaut, avocat général, concluant au nom du ministère public après le rapport du conseiller Chapar.

Au congrès du P.C.

M. Juquin : nous sommes allés à la limite du possible

Au cours de la seconde séance du vingt et unième congrès du P.C.F., vendredi matin, M. Pierre Juquin, député, membre du comité central, parlant au nom de la fédération de l'Essonne, a notamment déclaré : « *L'union résulte d'un combat, et un grand mouvement* dialectique *est lié à ce combat. Notre congrès n'est pas une cérémonie triomphante mais un moment de ce combat. (...) Longtemps, le parti socialiste a été réduit par la classe dominante au rôle de force d'appoint. On l'a encore bien vu en 1958. La droite se prépare aujourd'hui à une autre hypothèse que celle de son maintien au pouvoir. (...) Serait-il même possible aux communistes*, s'est interrogé M. Pierre Juquin, *de participer au gouvernement s'ils devaient être celui* d'une sorte d'*Helmut Schmidt français ? Est-ce que nos partenaires socialistes font vraiment tout ce qu'ils peuvent pour déjouer le complot actuel antiprogramme commun ? N'y a-t-il pas même certaines convergences entre les plans de la bourgeoisie et certains de leurs desseins ?* »

M. Pierre Juquin évoque les reproches faits par ses partenaires au parti communiste au sujet de son image de marque : « *La question de l'image de marque*, déclare-t-il, *est mal posée, car elle dépend aujourd'hui non seulement de ce que vous êtes, mais de ce que les détenteurs du pouvoir d'information veulent que vous apparaissiez.* »

Abordant ensuite les problèmes nés à l'intérieur de l'union de la gauche, M. Juquin a précisé : « *Il y a une équivoque. Il faut faire toute la clarté. La façon même dont nos camarades socialistes et radicaux combattent l'anticommunisme, quand ils le font, n'est pas exempte d'ambiguïtés. Leurs variations sur le rééquilibrage de la gauche ne sont d'ailleurs pas dépourvues d'un anticommunisme subtil.* »

Pour M. Juquin, « *la question qui se pose est celle de la conquête du pouvoir, mais c'est aussi celle de l'après-conquête* ». « *Dans la campagne électorale présidentielle*, a-t-il ajouté, *nous sommes allés à la limite du possible, en renonçant, par exemple, au poste de premier ministre et à certains ministères importants.* » L'orateur ajouta : « *Il ne faut pas qu'on tienne notre parti pour une pièce de taille, comme s'il y avait d'un côté la tête et de l'autre les jambes.* »

Avant M. Juquin, le congrès avait entendu M. Jean-Claude Sandru (Cher), Mlle Nicole Gabrielle, secrétaire de la fédération du Rhône, M. Paul Rochas (Isère), qui a critiqué l'attitude des responsables socialistes de son département, M. Alfred Gerson (Paris) et M. Vincent (Moselle) qui, ancien responsable de la Jeunesse ouvrière chrétienne, souligne les changements intervenus dans l'Église.

LES COMPRESSIONS D'EFFECTIFS A L'O.R.T.F.

L'abandon des ondes courtes serait pour la France le renoncement à la compétition internationale

La compression de l'effectif des journalistes à l'O.R.T.F affectera plus spécialement le secteur des émissions à destination de l'étranger, dont soixante-quinze rédacteurs *statutaires au moins* ne seront pas réengagés par les nouvelles sociétés nationales.

Il s'agit de la dernière phase d'un processus de transformation de l'action extérieure de l'Office (*le Monde* du 22 janvier), qui tend à concentrer les efforts sur quelques secteurs précis plutôt qu'« arroser » un plus grand nombre de pays sans être assuré de l'audience des émissions.

En fait, et selon l'expression d'un responsable de l'Office qui connaît bien le dossier, « *c'est un vieux contentieux entre le Quai d'Orsay et l'O.R.T.F. qui se règle* ».

La Direction des affaires extérieures et de la coopération (D.A.E.C.) regroupe au sein de l'O.R.T.F., depuis 1969, la réalisation de l'ensemble des émissions radiotélévisées destinées à l'étranger et les missions de coopération de l'ex-OCORA. Le financement de la D.A.E.C. est assuré par une subvention du ministère des affaires étrangères et de celui de la coopération qui représente 40 % des dépenses de fonctionnement, le reste étant à la charge de l'Office.

Cherchant à justifier l'introduction de la publicité à la télévision en 1968, Georges Pompidou, premier ministre — très sensible à l'audience de la « voix de la France » dans le monde, — déclarait que ces recettes supplémentaires devraient servir notamment à développer les émissions à destination de l'étranger. En fait, le Quai d'Orsay n'a pas augmenté sa participation depuis six ans (1), et la France n'occupe que le vingtième rang dans le classement mondial des pays qui réalisent des émissions à destination de l'extérieur, loin derrière la B.B.C., les Américains et l'U.R.S.S., mais aussi derrière l'Albanie et le Portugal...

La suppression de seize sections langues sur les ondes courtes (dont le russe, le grec, l'arabe, l'allemand, le portugais) ainsi que celle, totale, des programmes enregistrés de radio vont probablement rejeter la France tout en bas du tableau.

C'est cette récession brutale qui va entraîner le renvoi de la moitié des journalistes, travaillant dans les diverses sections et qui n'auront, compte tenu de leur spécialité, qu'une chance très mince de retrouver du travail.

Les services du Quai d'Orsay ont toujours manifesté un grand scepticisme sur le rendement des émissions ondes courtes : « *Personne ne les écoute à l'étranger*, a-t-on coutume de dire, *d'autant que les auditeurs éventuels ne sont pas équipés pour capter les ondes courtes.* »

Un responsable de l'O.R.T.F. va même plus loin en prétendant que « *les techniciens français soutiennent mal la comparaison avec leurs collègues allemands, par exemple*, en ce qui concerne *la qualité du « tir »* (les objectifs choisis) *et des matériels de transmissions* ».

Ces arguments, parmi les plus courants, ne sont sans doute pas sans valeur, mais on a pu vérifier, pendant la dernière guerre israélo-arabe, grâce à l'émetteur installé à Chypre par Radio-Monte-Carlo, que l'influence de la B.B.C. au Proche-Orient n'était pas absolue.

La Grande-Bretagne dispose de vingt-deux émetteurs semblables à travers le monde, l'Allemagne fédérale de huit, la France de... deux !

On sait pourtant — depuis longtemps — que si nous possédions un émetteur à Djibouti, par exemple, il servirait de relais à toutes les émissions destinées à l'Asie, qui seraient relayées à nouveau par le Cambodge.

Dans un Livre blanc, les journalistes de la D.A.E.C. réclament une politique d'expansion pour renforcer la présence française dans le concert international des ondes. C'est le contraire qu'on s'apprête à faire.

CLAUDE DURIEUX.

(1) Il est prévu, au contraire, de l'amputer encore de 2 millions de francs en 1975.

● *Les grèves S.N.C.F. sur le réseau ouest de la banlieue parisienne.* — Deux trains sur trois à Paris-Montparnasse et un train sur deux à Paris-Invalides circulaient ce vendredi matin 25 octobre, sur le réseau S.N.C.F. de la banlieue ouest de Paris. Le trafic, perturbé par une grève du personnel d'accompagnement déclenchée jeudi 23 octobre, devrait redevenir normal dimanche 27 octobre à 6 heures du matin.

A Marseille

M. Bodourian a été arrêté après l'enlèvement d'un fondé de pouvoir d'une banque

M. Roger Bodourian, distributeur de produits pétroliers, a été arrêté à Marseille, mercredi 23 octobre. Il lui est reproché d'avoir participé à l'enlèvement et à la séquestration d'un fondé de pouvoir de la Banque d'escompte et de dépôt de Marseille, M. Balossian. Ce dernier avait été obligé, sous la menace, de signer une reconnaissance de dettes de 1 million de francs. M. Bodourian a été interpellé au moment où il venait d'encaisser une somme de 100 000 francs sur le montant de la reconnaissance de dette.

M. Roger Bodourian est ce distributeur indépendant de produits pétroliers qui avait porté plainte après que les compagnies pétrolières eurent décidé de le pousser à la faillite (*le Monde* du 14 janvier 1973). Sa plainte avait provoqué la saisie au siège de l'Union des chambres syndicales de l'industrie du pétrole, en 1972, de nombreux documents qui permirent à M. Élie Loques, juge d'instruction à Marseille, d'inculper un certain nombre de dirigeants pétroliers en 1972 et en 1973.

La commission des ententes, saisie par le ministre des finances, avait dans le même temps — avril 1973 — donné aux compagnies pétrolières — accusées d'entente illicite — un délai pour rétablir la libre concurrence sur le marché des produits pétroliers. La saisie de nouveaux documents en juin 1974 au siège de l'Union des chambres syndicales pourrait amener l'inculpation de dirigeants des plus grandes compagnies exerçant en France contre lesquels des réquisitions d'inculpation avaient déjà été prises en avril dernier.

Le numéro du « Monde » daté 25 octobre 1974 a été tiré à 561 446 exemplaires.



A B C D F G H

